

## culture et société



Pour marquer l'anniversaire de naissance de Wilfrid Pelletier, qui aura 80 ans demain, notre collaborateur Gilles Potvin évoque la fructueuse carrière d'un homme à qui la communauté musicale du Québec doit beaucoup et qui fut l'un des pionniers de l'Orchestre symphonique de Montréal



Romancier, essayiste, critique, polémiste, Victor-Lévy Beaulieu se penche cette semaine sur le "livre vert" publié le mois dernier par M. Jean-Paul L'Allier et qui définit les grandes orientations de la nouvelle politique culturelle. Mais un seul article ne suffirait pas : V.L.B. fait aujourd'hui un retour en arrière qui l'amènera à traiter, la semaine prochaine, du "livre blanc" de Pierre Laporte en 1965, document resté inédit pendant plus de 10 ans et que M. L'Allier vient de rendre public. En juillet, Beaulieu abordera le contenu même du "livre vert".

— page 13

### au sommaire

■ Le PQ donnerait un rôle clé au secteur coopératif agricole

— page 3

■ La fin d'un cauchemar inhumain : un éditorial de Claude Ryan

■ Le rapport de l'ombudsman "par intérim";

■ "Battue par la police" : les bloc-notes de Jean-Claude Leclerc

— page 4

## Fin imminente de la grève

# Dernier accroc: les lock-out

par Lise Bissonnette

QUEBEC — 20,000 syndiqués du cartel des affaires sociales, membres de la FTQ, rentraient au travail vers minuit hier soir alors que la CSN refusait encore de le faire et cherchait au préalable la difficile solution de trois lock-out.

La décision, qu'on prévoyait favorable à la reprise du travail, se prenait dans une atmosphère de déchéance. La position patronale est restée très dure: pas de paiement des journées de lock-out, pas de retrait des poursuites déjà prises à l'encontre des syndiqués.

La grève des 60,000 membres de la CSN devait cependant être décommandée dès l'annonce du règlement qu'on avait recherché fort activement durant toute la journée: le président de la CSN M. Marcel Pepin, était en réunion à Québec avec le juge Jean Moisan, président du conseil d'administration de l'hôpital d'Arthabaska où sévit le plus dur conflit, le lock-

out y dure depuis 56 jours. Et le président du Comité patronal de négociations des affaires sociales (CPNAS), M. Paul Pleau indiquait s'affairer de son côté à intervenir auprès des directions d'hôpitaux impliquées, dont La Tuque et Saint-Jérôme.

La réunion du comité de négociations du cartel se tenait à huis clos, pour recevoir le rapport des coordonnateurs du Front commun et il semble que, outre la question des lock-out, elle ait aussi exigé de voir de très près sinon même de constater certains règlements intervenus sur des clauses normatives.

Mais cet accord ne saurait plus faire de doute malgré les légers accrochages de fin de partie.

Sur le plan salarial, il ressemble assez au modèle de 1972. Le gouvernement a consenti à satisfaire à la demande du minimum de \$185 par semaine, à compter de la dernière année de la convention, soit 1978-79, les parties ayant convenu d'un contrat collectif d'une durée de quatre

ans. Cependant une bonne part des salariés qui reçoivent le salaire minimum toucheront ces \$165 par semaine dès le premier juillet prochain, tout simplement parce que leurs heures de travail sont plus nombreuses.

En clair, le taux horaire minimum du secteur hospitalier, qui était de \$2.86 en 1974-75, est passé à \$3.35 avec le versement récent d'une rétroactivité de 17.13%, puis à \$3.99 avec un ajustement rétroactif total au premier juillet 1975. La hausse réelle est de 19.1%, indexation exclue. Dans deux semaines, soit le premier juillet, ce taux passera à \$4.31, soit une hausse de 8% pour la deuxième année de la convention. Les deux hausses subséquentes seront de 6%, avec des ajustements possibles si le coût de la vie dépasse ces prévisions.

Dès le premier juillet, les employés qui travaillent 38.75 heures par semaine gagneront \$166.98, et ceux qui travaillent 35 heures atteindront \$189.46 en 1978-79. Se-

lon la partie patronale, ces minima touchent 28,000 employés.

Au sommet de l'échelle, les négociateurs syndicaux ont accepté quasi intactes les premières offres patronales, à quelques réajustements d'échelle près. Si certains de ces syndiqués touchent moins de 10% d'augmentation réelle pour la première année, on leur garantit la différence sous forme de forfait.

Cette entente salariale, conclue avec une seule partie du Front commun, celle des affaires sociales, ne pourra manquer de toucher le secteur de l'enseignement, fait-on remarquer de part et d'autre. Toutes les fonctions de soutien, comparables dans le secteur hospitalier et dans les écoles, seront rémunérées de même façon, même si la CEQ n'a pas été partie aux discussions et si la table centrale n'a pas siégé.

Le gouvernement a consenti une injection supplémentaire de \$17 millions annuellement pour obtenir ce seul règle-

ment et on s'accorde à dire que la partie sera difficile pour les enseignants, qui devront désormais chercher à obtenir encore plus que ce "fond du panier".

Il est de plus question d'ouvrir à nouveau les ententes conclues avec certains groupes hors du Front commun, dont le Syndicat des fonctionnaires, qui ont convenu d'ententes salariales moins élevées. De même, le salaire minimum fixé au Québec à \$2.87 à compter de juillet, devrait subir les effets d'entraînement des gains faits dans le secteur public.

Les clauses normatives ont fait l'objet d'un dur affrontement. On sait fort peu de choses de l'entente intervenue aux petites heures, hier matin, sur les horaires de travail des Centres de services sociaux.

Mais il est clair que les deux autres questions brûlantes, la mobilité du personnel et les libertés syndicales, ont servi de monnaie d'échange l'une contre l'autre. Le Comité patronal a en effet laissé

Voir page 6: Grève



La colère raciale a grondé hier dans une dizaine de ghettos noirs près de Johannesburg. Ici, à Alexandra, que fuit ce groupe pris de panique, les émeutes d'hier ont fait vingt-cinq morts. (Téléphoto AP)

## AFRIQUE DU SUD La colère raciale fait 100 morts

(Par Reuter et AFP) — La colère raciale s'étend en Afrique du sud où les émeutes d'hier ont fait près de cent morts et plus de mille blessés. A l'heure de mettre sous presse, des foyers d'émeutes étaient encore signalés, tant à Soweto, d'où partit la première vague, qu'à Alexandra, théâtre des pires incidents d'hier.

A la demande de ses membres africains, le Conseil de sécurité des Nations unies devait se réunir hier soir pour "examiner les mesures de répression contre les Africains à Soweto et ailleurs en Afrique du sud".

Le communiqué du groupe africain déclare: "La communauté internationale toute entière a le devoir de condamner le régime Vorster de Pretoria pour les fusillades de ces derniers jours qui ont causé la mort de centaines de gens innocents y compris des enfants de six et sept ans. Les Nations unies et la communauté internationale sont investies d'une responsabilité particulière envers le peuple opprimé d'Afrique du sud et ses mouvements de libération. C'est à ce titre que le groupe africain fait appel à tous les vrais amis de l'Afrique pour qu'ils donnent leur appui au peuple d'Afrique du sud dans son juste combat contre le régime fasciste de l'apartheid".

C'est une vague d'indignation qui a soulevé hier l'opinion mondiale, et dans les capitales intéressées, l'attitude de Pretoria est unanimement condamnée.

Pour sa part, à Johannesburg, "ma patience est à bout", a annoncé le chef de la police. "A partir de maintenant, nous allons avoir recours à des méthodes plus brutales". Le général J. Visser a fait cette déclaration après avoir pris connaissance

Voir page 6: Afrique du Sud

## Réunion d'urgence à la Maison-Blanche: les convois d'étrangers quittent le Liban

(d'après AFP, Reuter et AP) — Au moment où un premier convoi d'étrangers, pris dans le feu croisé de l'artillerie, réussissait à atteindre Damas, le président Ford réunissait pour la quatrième fois son état-major des crises pour étudier le plan d'évacuation des Américains encore au Liban.

Selon le porte-parole de la Maison-Blanche, la situation est "extrêmement difficile" et le président — qui a annulé une sortie électorale à Des Moines — tient personnellement "à superviser la préparation de l'évacuation et en suivre le développement". Les ressortissants américains doivent, en principe, quitter le Li-

ban par voie terrestre et une protection militaire n'est pas prévue. Toutefois, le Pentagone indique fludemment que neuf unités de la Sixième flotte se rapprochent des côtes libanaises pour être en position d'intervenir si besoin était, lors de l'évacuation.

C'est à la faveur d'une journée relativement calme qu'un convoi de vingt voitures transportant des ressortissants étrangers et les dépouilles des deux diplomates américains assassinés mercredi à Beyrouth a gagné Damas.

Transportant les cercueils des deux colueurs américaines, de l'ambassadeur Francis Meloy et de son conseiller écono-

mique, Robert Waring, ce cortège a pris l'allure d'une procession funèbre. Il a franchi les lignes syriennes à la sortie de Beyrouth avant de parvenir à la frontière, sous une escorte palestinienne, et de gagner Damas, distant de 120 km de Beyrouth. Les cercueils des deux diplomates ont ensuite été placés à bord d'un avion militaire américain qui est reparti dans la soirée pour Washington.

L'appareil devait faire escale à Athènes afin de prendre Mme Waring. Le président Ford se rendra à la base Andrews, près de Washington, pour être présent au retour de l'appareil, a annoncé la Maison-Blanche.

Un deuxième convoi, organisé comme le premier par l'ambassade de Grande-Bretagne, est prévu pour aujourd'hui. Mais les ressortissants occidentaux qui se trouvent à Beyrouth ne paraissent pas pressés de remplir les 50 autocars mis à leur disposition.

L'ambassade britannique indiquait en fin d'après-midi qu'environ 90 personnes s'étaient inscrites. Une centaine de demandes semblables émanant de ressortissants américains ont été enregistrées à l'ambassade des États-Unis, à la suite de deux appels urgents.

Pendant ce temps, à Paris, le président

Voir page 6: Liban

En vente dans toutes les librairies

Distributeur exclusif: Granger Frères Ltée.  
210 ouest Crémazie, Montréal / 389-3561

La Fête Continue

"gens du pays,  
c'est votre tour  
de vous laisser  
parler d'amour"

Sur le Mont-Royal  
du 23-26 juin 1976

# Entrevue avec GILLES MASSE - 2

## Le service de police de la CUM ne doit pas devenir une simple agence de sécurité



par Bernard Morrier

"Il y a grand danger que le Service de police de la Communauté urbaine de Montréal devienne avant longtemps une simple agence de sécurité géante. Si c'est là ce qu'on veut donner aux policiers de la CUM, qu'on s'attende à une lutte sans merci et sans compromis contre la réalisation d'un projet aussi désastreux."

Le nouveau président de la Fraternité des policiers de la CUM, M. Gilles Masse, a commenté ainsi, à l'intention du DEVOIR, la proposition du rapport Castonguay visant à confier la police criminelle à la Sûreté du Québec, pour permettre à la police locale de "se centrer sur une fonction de gendarmerie et d'application des règlements municipaux".

M. Masse a ajouté que les très courtes recommandations du rapport Castonguay — 11 pages à peine sur un document de plus de 500 pages — laissent présager un grand danger de centralisation de toute l'information policière, particulièrement dans le domaine de la criminalité.

"Il y a, a-t-il expliqué, ce qu'on appelle une information dangereuse (celle pouvant concerner les ministres, par exemple), et sa centralisation au palier du gouvernement présenterait le grand danger qu'on "couvre" certaines personnes, ou encore qu'on crée ce qu'on appelle une police politique ou un État policier."

M. Masse s'étonne de trouver ces 11 pages dans le rapport d'une commission dont le mandat était avant tout d'étudier le phénomène d'urbanisation.

Selon lui, une étude sur les services de police devrait être le lot de la Commission de police du Québec, ou encore de la future Direction générale de la police du ministère de la Justice. "Il est bien évident, dit-il à ce sujet, que l'application des recommandations du rapport Castonguay impliquerait différents problèmes au niveau du recrutement des policiers municipaux, particulièrement chez ceux de la CUM, étant donné que les chances d'avancement, de promotion et les plans de carrière seraient tout à fait inexistantes."

Dans un autre ordre d'idées, M. Masse affirme que la Fraternité des policiers de la CUM ne s'objecte pas en principe à un certain contrôle des élus ou des civils sur les forces policières, étant donné que la responsabilité première des policiers est de protéger la population et qu'il faut lui donner ce qu'elle réclame. Pour lui, il est donc acceptable que des élus ou des civils puissent surveiller la façon dont les policiers accomplissent leur tâche et que, par le fait même, la population en soit informée.

"Mais la Fraternité entend s'objecter avec une très grande fermeté, ajoute-t-il, à la moindre tentative d'influer sur les opérations policières proprement dites. On ne nous aura jamais de ce côté, et, à la moindre tentative en ce sens, nous serons vite sur la place publique pour en faire la dénonciation."

"Le monde policier est un monde particulier, et il faut y avoir vécu à l'intérieur pour en connaître toutes les frustrations et bien comprendre ses mécanismes et ses responsabilités. Avant de penser à un "contrôle" des civils, il faudra d'abord regarder dans nos rangs. Il existe dans la police de la CUM un très grand nombre d'individus qui ont la compétence académique voulue pour remplir plusieurs postes. Aussi la Fraternité préconise-t-elle qu'on donne toujours priorité aux policiers. C'est dans ce sens que la Fraternité revendiquera un plan de promotion et de carrière bien défini."

Et pour ce qui est du fonctionnement des comités de discipline, M. Masse définit comme suit sa pensée: "La police, comme le Barreau, le Collège des médecins et autres organisations professionnelles, a la mission de protéger le public. Le jour où tous ces organismes — et j'insiste: tous ces organismes — voudront bien s'ouvrir au public pour faire juger leurs membres, la police pourra alors penser en faire autant."

"Nous n'avons aucune espèce d'objection à ce que les citoyens sachent ce qui se passe dans la police. Mais nous avons objection à ce que des individus qui ne savent rien des problèmes policiers viennent juger des policiers. Bien sûr, nous croyons que, comme tout criminel qui peut se faire juger par ses pairs, le policier doit également être soumis à ce jugement, s'il a commis une faute criminelle."

"D'ailleurs si les policiers, comme les médecins ou les avocats, ne sont pas les seuls voués à la protection des citoyens, qu'on ouvre alors toutes les portes aux citoyens. Alors là, nous verrions très bien ce des citoyens, et peut-être même des policiers, puissent assister comme observateurs aux délibérations d'ordre disciplinaire concernant des membres de différentes organisations. Nous ne comprenons pas pourquoi la police devrait innover dans ce domaine."

D'après M. Masse, l'actuel code de discipline fait que le policier chez qui on veut l'appliquer est coupable au départ et, comme dans le cas de certains citoyens traduits devant les tribunaux, les policiers sont effectivement trouvés coupables dans une proportion de 95%. "Mais les criminels ont le grand avantage d'être réhabilités, ajoute-t-il, alors que le code de discipline actuel ne contient aucune mesure de réhabilitation pour un policier".

Il estime qu'un code de discipline cohérent ne devrait pas être punitif, mais correctif. Il devrait en outre être un instrument qui améliorerait le climat dans lequel les policiers sont appelés à travailler.

D'autre part, M. Masse estime que le droit de grève pour les travailleurs de la fonction publique et parapublique s'est avéré inefficace et dépassé et que par conséquent, les policiers n'en veulent pas pour eux.

"Ce qui importe avant tout pour régler un conflit, déclare-t-il, c'est l'honnêteté et la franchise des négociateurs. Et si ça ne marche pas, il y a bien d'autres moyens que la grève pour faire des pressions. Et à ce sujet que la population soit bien assurée que jamais, du moins tant que je serai président, elle ne servira d'otage à nos revendications".

## Des élections à l'automne, estime le PNP

QUÉBEC (PC) — Les prochaines élections générales au Québec auront lieu vraisemblablement à l'automne et le Parti national populaire (PNP) sera prêt pour la circonstance, selon le député de Beauce sud, M. Fabien Roy.

Lors d'une conférence de presse hier, M. Roy a affirmé que le recrutement des membres du PNP se poursuivait à un rythme accéléré, ce qui laisse croire que le parti sera en état de batailler lors du prochain scrutin.

Le député de Beauce sud a cité le nom de plusieurs personnalités qui viennent d'annoncer leur adhésion au PNP:

- MM. Lambert Toupin et Gustave Monette, avocats de Montréal;
- M. Hyman Brook, ex-conseiller municipal de Montréal;
- M. Yves Morais, ex-président de la Chambre de commerce de Ste-Foy;
- M. Karl O'Malley, organisateur créditiste de l'ouest de Montréal.

Plusieurs indices permettent d'affirmer que les élections s'en viennent l'automne prochain, estime M. Roy.

## Pas de piquetage québécois en C.-B.

Le Conseil des relations de travail de Colombie-Britannique a déclaré illégal hier le piquetage effectué par les grévistes de l'Alcan en provenance du Québec aux portes de l'usine de Kitimat, dans cette province du Pacifique.

Les travailleurs de Kitimat sont en grève depuis deux semaines. Après s'être fait ordonner une première fois de rentrer au travail à cause du caractère illégal de leur grève, les syndiqués de Kitimat ont décidé de respecter le piquet de grève érigé par les grévistes québécois des usines de l'Alcan, d'Arvida, d'Alma et de Beauharnois.

Les syndiqués de Colombie-Britannique sont affiliés à une union internationale alors que ceux du Québec font partie d'une fédération indépendante du mouvement syndical, la Fédération des syndicats du secteur de l'Aluminium.

M. Masse ne croit par ailleurs pas à un tribunal du travail pour régler un conflit. "Ça pourrait être acceptable, concède-t-il, mais il faudrait qu'on change les structures actuelles pour la nomination des juges. De plus, on a déjà vu des sentences d'arbitrage rendues et ce qu'on nous a donné par la suite allait complètement à l'encontre de ces sentences".

Pour ce qui est des relations des syndicats de policiers avec des centrales syndicales, M. Masse pense que si on veut protéger la neutralité de la police, le syndicalisme policier doit aussi être neutre. "Si nous avions quelque chose avec une centrale syndicale connue, déclare-t-il, nous serions dans une position dangereuse. Le conflit actuel dans le secteur public ne peut que déboucher sur un conflit politique. Comme nous nous objectons farouchement à toute activité politique de la part de nos membres, nous ne pourrions ainsi garantir notre neutralité".

Quand on demande ensuite à M. Masse si la Fraternité est en faveur du recrutement policier selon les quartiers ou les groupes ethniques, celui-ci prétend que c'est de la foutaise. "Avant l'intégration, rappelle-t-il, pas un seul policier de Ville Mont-Royal n'habitait à cet endroit, et les citoyens étaient pourtant très contents de leur service de police. Aujourd'hui, on voudrait nous faire gober que pour être efficace dans Pointe Saint-Charles, un policier devrait être nécessairement recruté dans ce secteur, ou encore qu'on devrait mettre un policier grec chez les Grecs... La preuve est faite depuis longtemps que l'efficacité policière ne dépend aucunement de ce facteur. Elle dépend de ceux qui organisent le service. Il n'y a que ceux qui veulent se faire du capital politique pour tenter de passer cette couleur à la population".

Et si on aborde avec M. Masse la possibilité que l'appareil olympique puisse entraîner des risques pour les droits des personnes après les Jeux, celui-ci n'y croit pas.

"Tout le monde, dit-il, a encore frais à la mémoire la tragédie de Munich. Je pense qu'on ne doit pas considérer les opérations actuelles comme répressives, mais bien préventives. Je ne pense pas que ceux qui n'ont rien à se reprocher aient à craindre pour leur liberté. Bien sûr, il y eut octobre 70, et des erreurs ont été commises. Mais la stratégie policière s'est raffinée depuis, et le risque d'erreur est beaucoup moins grand. Que la population sache bien cependant que nous entendons refuser d'obéir à des ordres ayant une saveur politique".

Parlant de cette population, M. Masse a comme objectif de s'en rapprocher davantage. Comment? D'abord chaque policier devra y mettre du sien, car c'est l'affaire de tous. C'est en respectant le peuple que les policiers seront respectés.

Quant au manque de leadership qu'on constate dans la police, M. Masse l'impute à l'anarchie qui existe présentement à différents paliers gouvernementaux. Les changements de structure et les pressions politiques font que personne ne peut prendre de décisions.

"On va voir le directeur, rappelle-t-il, pour lui suggérer telle chose. Il nous dit son impuissance à l'accorder. Même chose du côté du Conseil de sécurité. A cause d'une situation chaotique, un certain nombre de choses essentielles ne peuvent être faites ni par l'état-major, ni par le Conseil de sécurité. C'est pourquoi la Fraternité offre donc toute sa collaboration aux deux, afin de réaliser des choses essentielles avec lesquelles tout le monde est d'accord. On donne des pouvoirs au directeur qui connaît ses besoins réels, mais on ne lui en donne pas sur le plan budgétaire, pour ne mentionner qu'une lacune. On comprendra bien l'importance que la police garde sa liberté d'administration, et qu'elle se dote elle-même des spécialistes nécessaires."

M. Masse dira finalement que l'insécurité actuelle, sur les plans carrière et promotion, demeure la plus grande cause d'insatisfaction des policiers. "Ils ne savent plus à quoi s'en tenir, déclare-t-il. On les a centralisés, on les a décentralisés, on les a intégrés, on les a désintégrés, si bien que chacun se demande où il va. Le jour où on cessera de faire des policiers des pions et que la structure aigüe aura fait place à une continuité et à une administration efficace mais humaine, je pense qu'on aura solutionné plus de 90% des problèmes des policiers."

## La crise du front commun

# L'aile radicale réclamera des explications au conseil du PQ

par Pierre O'Neill

L'attitude du Parti québécois au cours des négociations entre le gouvernement et le front commun syndical suscitera de vifs débats en fin de semaine chez les membres du conseil national.

A l'occasion de cette réunion de deux jours à l'école polyvalente Thérèse-Martin de Joliette, l'aile radicale du conseil national réclamera des explications aux parlementaires et dirigeants du parti, blâmés de ne pas avoir mis suffisamment d'ardeur à défendre les positions du front commun.

Les premières manifestations de mécontentement à cet égard sont apparues il y a déjà plusieurs semaines lorsque l'association péquistes du comté d'Outremont a adressé un blâme formel au président du parti, M. René Lévesque. Dans le même sens, l'influent groupement régional de Montréal-Centre y est allé peu après d'une dénonciation publique.

De son côté, le groupement régional de la Capitale, avait pressé la direction du parti à dénoncer avec plus de vigueur la loi 23. Insatisfaits de leurs démarches auprès de la direction nationale, les militants de la région de Québec ont alors émis leur propre déclaration, celle-là nettement plus virulente. A partir de cette expérience, ils ont d'ailleurs convenu d'agir seuls dorénavant sans se soucier de

l'imprimatur de M. René Lévesque.

Sur cette question de l'attitude du PQ en cours de négociations, les parlementaires se proposent bien de débouter les radicaux du conseil national et se montrent solidaires de l'exécutif national. Ils soutiennent être intervenus fréquemment et régulièrement en Chambre pour blâmer le gouvernement et appuyer le front commun.

Un autre aspect de ce dossier risque néanmoins de faire tout un "chiard" aux délibérations du week-end. Il s'agit de la grève générale déclarée hier dans les hôpitaux par le cartel des affaires sociales. On croit savoir que le président du parti est profondément outré par cette dernière mesure de pression du front commun syndical et il est plus que probable qu'il le manifeste avec toute la fermeté dont on le sait capable devant les membres du conseil national. Il n'est cependant pas certain que M. Lévesque soit suivi en cela.

## "Le Survenant"

OTTAWA (PC) — Le ministère des Postes a émis deux nouveaux timbres rendant hommage aux écrivains canadiens Germaine Guèvremont et Robert W. Service. Le timbre en mémoire de Mme Guèvremont représente une peinture d'Antoine Dumas mettant en vedette le héros de l'auteur, Le Survenant.

par ses collègues de l'aile parlementaire et encore moins par les représentants des deux ou trois régions de l'aile radicale.

L'emballement que M. Lévesque a affiché lors de sa visite à la baie James pourrait également engendrer quelques discussions au conseil national. Encore là, M. Lévesque pourra se rabattre sur la compréhension "biscornue" des journalistes qui ont vu là une volte-face par rapport aux positions antérieures du parti. Les quelques députés rejoints à ce sujet ont indiqué qu'il n'y a pas en cela de contradiction ou de recul mais qu'il faudra quand même réitérer en fin de semaine les réserves déjà exprimées concernant le financement et le coût du projet.

Enfin, la survie du quotidien Le Jour reviendra sur le plancher du conseil national et selon les informations recueillies de part et d'autre, le parti mettra un terme à cette aventure. L'économiste Jacques Parizeau tenterait un nouvel effort de conviction mais il a peu de chances d'être suivi sur cette voie qui a déjà englouti des fonds considérables que le parti aurait pu investir ailleurs. Les autres membres de l'exécutif et de l'aile parlementaire opposés à prolonger l'agonie feront valoir que la campagne de financement n'a pas donné de résultats mirobolants et que le parti doit prendre toutes les précautions dans la perspective d'élections générales à l'automne.

# La CSD semonce l'OCQ: il fallait neutraliser le placement

Modifiant son attitude des derniers jours, la FTQ-Construction a tempéré sa joie d'avoir obtenu le maintien des bureaux de placement syndical en mettant de l'avant une série de commentaires, sur des points somme toute mineurs de la réforme envisagée dans ce domaine par l'Office de la construction.

Du côté de la CSD, par contre, la colère est grande car cette centrale espérait de l'OCQ une politique calquée sur les recommandations du rapport Cléche, qui aurait "neutralisé" le placement des travailleurs de la construction en le confiant à l'Office lui-même. Sa conclusion est claire et nette: dans la construction, "plus ça change, plus c'est pareil", déclarait hier M. Paul-Émile Dalpé, président de cette centrale, selon qui les situations intenablement vécues par les travailleurs dans ce domaine ne sont aucunement solutionnées par le projet de règlement de l'OCQ.

"Effort remarquable, le règlement présenté pour le placement dans la construction offre une synthèse des problèmes bien faite, a poursuivi M. Dalpé. La dimension du travailleur régulier et de l'occasionnel est cernée de façon claire. Pour la CSD, cependant, il est inconcevable, à partir d'une synthèse aussi claire que l'OCQ en arrive à maintenir les bureaux de placement syndical. Que ces bureaux soient tenus de détenir une licence d'opération émise à certaines conditions par l'Office, c'est une chose. Qu'en plus, ils s'engagent à respecter un code d'éthique, c'en est une autre."

Pour la CSD, laisser les syndicats appliquer les règles du placement édictées par l'OCQ équivaut à "abandonner à l'anarchie et à la domination des 100.000 travailleurs de la construction". Devant le peu de détermination des commissaires de l'Office, la CSD entend faire directement ses représentations auprès du ministre du Travail, qui incidemment, recevra le projet remanié de l'OCQ lundi au lieu d'hier, comme c'était initialement prévu.

parvient difficilement à cacher la satisfaction des états-majors, on continue de revendiquer carrément "l'exclusivité" du placement dans la construction pour ne pas donner trop carrément l'impression d'une victoire quasi inconditionnelle.

On s'insurge donc de la liberté des entrepreneurs d'embaucher directement leur main-d'oeuvre, comme c'est le cas ac-

tuellement, et on affirme que le code d'éthique proposé par l'Office va dans certains cas moins loin que celui que la FTQ-Construction s'est elle-même donnée.

La FTQ-Construction s'en prend enfin à la diversité des sources de placement, notamment au rôle des agences gouvernementales dans ce domaine.

Université du Québec  
Institut national de la recherche scientifique

**SESSION D'AUTOMNE 1976**  
PROGRAMME D'ÉTUDE  
DE 2<sup>e</sup> CYCLE EN SCIENCE DE L'EAU

DATE LIMITE DE DEMANDES D'ADMISSION: 15 juillet 1976

**INRS-Eau (M.Sc.)**

**PROGRAMME:**  
La première année, tous les étudiants suivent les mêmes cours dans les différentes disciplines concernées par l'eau.  
La deuxième année, par des cours à options, permet la spécialisation dans un domaine d'études spécifiques.

**ADMISSION:**  
Les candidats devront posséder un diplôme de premier cycle universitaire ou l'équivalent dans une des disciplines suivantes:

- agronomie	- économique	- chimie
- foresterie	- géographie	- biologie
- géologie	- mathématiques	- génie
		- physique

**ENDROIT:**  
Complexe Scientifique du Québec, Sainte-Foy, Qué.

**SOUTIEN FINANCIER:**  
Aide financière sous forme de bourse et/ou de travail de recherche disponible. Les candidats sont cependant encouragés à faire des demandes de bourses à d'autres organismes, et il en sera tenu compte lors de la sélection des candidats.

**ADMISSION**  
Pour obtenir les formulaires d'admission et tout renseignement supplémentaire, s'adresser au:

Secrétariat général  
INRS  
Complexe Scientifique du Québec  
Case Postale 7500  
Québec  
G1P 3W8  
Tél.: 657-5508

**LE RÉSEAU DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC**  
L'Institut national de la recherche scientifique est l'une des unités constituantes du réseau de l'Université du Québec

As-tu ton

**WINN-DIXIE**

**\$2**

v'là ta chance...  
tirage:  
**2 juillet**

## Loto-Québec a-t-il servi à financer les libéraux?

par Gilles Lesage

QUEBEC — Est-il exact que des concessionnaires de Loto-Québec ont dû contribuer à la caisse électorale du Parti libéral du Québec (PLQ), à raison de \$5,000 pour chaque route de distribution des billets de la loterie étatique?

"J'ai été informé qu'il y avait eu des souscriptions de faites au Parti libéral du Québec, comme il y en avait eu à d'autres partis également."

La question a été posée hier à l'Assemblée nationale par le leader parlementaire de l'Opposition, M. Robert Burns, qui talonne le gouvernement depuis trois jours sur cette affaire.

La réponse est celle de M. Raymond Garneau, ministre des Finances et responsable de Loto-Québec jusqu'à l'automne dernier.

M. Burns a demandé: "s'il est vrai qu'on s'est servi de la distribution des billets de Loto-Québec pour financer le PLQ". Et il exhibe la photocopie de deux chèques, de \$20,000 chacun, l'un en date du 30 novembre 1972, l'autre le 29 janvier 1973, par la compagnie Promotions industrielles Fleur-de-lys, à l'endroit du compte 8-800 du Montréal Trust. Il s'agit de la somme en fiducie de la caisse électorale du PLQ.

"J'ai été informé qu'il y avait eu des

souscriptions de faites au Parti libéral du Québec, comme il y en avait eu à d'autres partis également, répond M. Garneau. Mais je n'ai jamais été informé, et je n'ai jamais donné de directives pour faire des liens entre les deux, de telle sorte qu'il s'agit là du même genre de contributions que peut faire une personne, un individu, une société qui contribuent aux fonds électoraux d'un parti politique quelconque."

"Je n'avais pas à intervenir parce que ce n'est pas ma responsabilité, ajoute le ministre. Ce n'est pas au ministre responsable de la Société des alcools ou de Loto-Québec, ou de n'importe quel autre organisme, de dicter la ligne de conduite des

personnes qui veulent contribuer au parti politique de leur choix."

A M. Burns qui insiste à nouveau, M. Garneau fait valoir qu'il n'est pas le "tuteur" de Loto-Québec, un organisme autonome, et qu'il ne peut être au courant des faits et gestes des milliers de distributeurs.

"Si tout le monde joue à l'innocent, reprend M. Burns, va-t-on réussir..." mais sa voix est couverte par les hauts cris des hackbenchers libéraux et la voix du président qui le rappelle à l'ordre.

A la suite, M. Marcel Léger, (PQ-Lafontaine), veut savoir ce qui en est

d'une présumée réunion "au sommet", qui se serait tenue à la fin de 1972, concernant la révision des listes de concessionnaires.

Le ministre répond qu'il n'y a presque pas eu de changements à cet égard. "J'aurais pu suggérer et inciter la direction de Loto-Québec à changer toutes les agences qui avaient été nommées, quelque temps avant la prise du pouvoir par les libéraux, par le gouvernement antérieur de l'Union nationale. Nous ne l'avons pas fait parce que nous avons cru que ce serait poser un geste qui n'était pas nécessairement dans l'intérêt public." Quelques agences seulement ont perdu leur route, et pour cause, ajoute le ministre, en répétant qu'il n'avait reçu de plainte de qui que ce soit, entre 1970 et 1975, au sujet de pressions concernant les concessionnaires.

Selon les faits dévoilés plus tôt cette semaine par La Presse, la Sûreté du Québec aurait mis à jour une combine d'extorsion et de chantage dont se seraient rendus coupables des représentants du PLQ, en 1972-73, au détriment de concessionnaires amis de l'ancien régime de l'Union nation-

nale. Une trentaine de distributeurs liés à l'UN auraient dû "parader" à la Place Victoria et payer leur tribut au parti en place, d'où l'expression "Victoria Square Parade".

D'autre part, le ministre d'État responsable de Loto-Québec depuis l'automne dernier a confirmé à l'Assemblée que le Fonds de l'athlète québécois est bien l'organisme pour lequel certains bénévoles auraient exercé du "zèle" auprès de concessionnaires de Loto-Québec, l'an dernier.

La veille, M. Paul Berthiaume avait refusé de dévoiler le nom de l'organisme, dont les buts sont fort légitimes, dit-il, et qui a utilisé à bon escient les fonds recueillis de diverses sources. Ils n'ont pas été transférés au compte 8-800 du Montréal Trust.

Un autre ministre d'État, M. Paul Phaneuf, a précisé que le Fonds a été incorporé en 1974 et qu'il a reçu une subvention de démarrage de \$50,000 du Haut-commissariat à la Jeunesse.

M. Paul Desrochers, ex-conseiller spécial et organisateur en chef de M. Bourassa, en fait partie, de même que M. Jacques Courtois, président du club de hockey Canadien, et M. Claude Lefebvre, président des Jeux du Québec. Le Fonds a déjà recueilli \$400,000 et espère atteindre \$1 million sous peu, ajoute M. Phaneuf.

Le ministre invite l'Opposition à "une certaine prudence" et il promet de faire tout l'éclairage possible sur ce dossier.

Mais à qui donc étaient destinés les chèques de \$20,000 et qui datent de 1972 et 1973, insiste M. Burns, soit bien avant la création du Fonds.

M. Berthiaume ne saurait dire, si ce n'est que, "compte tenu des revenus assez importants qu'un certain nombre de concessionnaires réussissaient à gagner, ils étaient particulièrement susceptibles de se faire solliciter par un tas d'organismes, en particulier le Fonds de l'athlète québécois".

C'est la raison pour laquelle, en novembre dernier, il a demandé aux concessionnaires de l'aviser si l'on "collectait" des fonds quelconques sur une base autre que volontaire et libre.

Quant à l'enquête de la Sûreté du Québec, le ministre défère les questions au solliciteur général, qui sera à son tour sur la sellette dès lundi. Car la Chambre adopte le rythme des fins de session dès ce jour-là, jusqu'à épuisement du feuilleton de l'Assemblée.

SUCO

solidarité  
entre les peuples

## L'opposition comprend maintenant pourquoi le stade aura coûté un milliard

par Guy Deshaies

Les députés conservateurs qui ont visité hier les installations olympiques montréalaises ont tous été estomacés par la magnificence de ces constructions qu'ils visitaient pour la première fois, et ils ont déclaré unanimement qu'ils comprenaient

maintenant pourquoi la note s'éleverait à plus d'un milliard de dollars.

"La seule erreur, de dire M. Roch LaSalle, député de Joliette aux Communes et critique du parti en matière de sports et de loisirs, aura été de faire croire que de telles installations coûteraient \$300 millions. Ce ne sont certes pas

des Jeux modestes".

Les députés, qui représentent diverses circonscriptions de la Colombie-Britannique, de la Saskatchewan, du Manitoba, de l'Alberta, de l'Ontario, du Québec et de la Nouvelle-Écosse, ont visité durant quatre heures le Stade olympique, les piscines, le Velodrome et le Village

olympique, et ils ont été accueillis par le maire Jean Drapeau, en fin d'après-midi, à l'hôtel de ville de Montréal.

Le maire Drapeau s'est dit entièrement d'accord avec les députés de l'Ouest qui ont affirmé que les Jeux serviraient à rapprocher les Canadiens au lieu de les diviser, et a ajouté qu'il avait toujours eu cette idée en tête en proposant sa ville pour la tenue des Jeux.

M. LaSalle a souhaité que les Jeux donnent à la jeunesse l'occasion de se lancer dans le sport et il a souhaité qu'une partie du Village olympique soit consacrée au logement des vieillards après les Jeux.

La plupart des parlementaires conservateurs qui ont participé à cette visite ont admis qu'ils ne croyaient pas avant de les avoir vues, que les installations olympiques avaient tant d'éclat et d'envergure et qu'ils s'estimaient désormais plus favorables aux Jeux, bien qu'il eût été possible de faire plus modeste.

Le nouveau député de Hochelaga-Maisonneuve, M. Jacques Lavoie, a partagé l'admiration générale tout en se disant déçu de voir que les concepteurs du Village olympique n'aient pas songé à une utilisation future des pyramides pour les mal-logés de l'Est de Montréal.

Le plus virulent critique olympique de la députation conservatrice à Ottawa, M. Otto Jelinek (Ontario), n'était pas au nombre des visiteurs. Ces derniers sont repartis manifestement gagnés à ces constructions que M. Drapeau a qualifiées "d'oeuvre architecturale unique pour des générations à venir", et plus convaincus de l'opportunité de tenir les Jeux à Montréal cet été.

### au gré du temps

#### Marionnettiste

M. Joe Clark joue les naffs. Il s'étonne d'avoir été reçu en audience par M. Gerald Ford. Imaginez! Il a pris quarante-cinq précieuses minutes du temps du chef suprême américain. Plus encore, M. Henry Kissinger était là aussi.

Le chef conservateur sait qu'il n'a pas été reçu pour ses beaux yeux. Les deux Grands lui ont tout simplement fait le coup du drame. Diplomatiquement, il a été mis à la question.

Tout de suite le lendemain, M. Trudeau fait une visite de courtoisie au président. Comme le hasard fait bien les choses quand on l'arrange!

C'est ce qui s'appelle intriguer à ciel ouvert. Qui ne sait pas que sous M. Trudeau, Washington et Ottawa sont d'habitude tirés. M. Clark n'aime pas ça. Voyant ses dispositions amicales, la Maison Blanche, en les honorant, cherche à les affermir.

Quelle astucieuse façon à Washington de s'immiscer dans nos affaires: un pied-de-nez à M. Trudeau et un coup de pouce aux Conservateurs! Encore quelques petites manoeuvres de ce genre et les Canadiens verront leur gouvernement porté au pouvoir par les Américains.

ALBERT BRIE

## Le PQ donnerait un rôle clé au secteur coopératif agricole

par Pierre O'Neill

Sous un gouvernement péquiste, le secteur coopératif assumerait un rôle de premier plan dans le développement de l'agriculture.

Au cours d'une conférence de presse, le président du parti, M. René Lévesque, et la critique agricole de l'opposition à l'Assemblée nationale, M. Lucien Lessard, lançaient hier au secrétaire central de Montréal le manifeste agricole sous le titre: "Maîtres sur nos terres".

Cet énoncé de politiques, qui s'inspire généralement de consultations auprès du milieu agricole et de colloques régionaux, prévoit une démarche en deux étapes distinctes: les actions que le PQ peut entreprendre à titre de gouvernement provincial et les actions qui peuvent être entreprises seulement par le gouvernement d'un Québec souverain.

Les marchés sont la clé de voûte du développement de l'agriculture, affirme le PQ convaincu que leur contrôle devrait se faire à l'aide du développement des coopératives, tant au niveau de la transformation que de la distribution.

Dans cette optique, les coopératives survivraient à la condition de pouvoir béné-

ficier d'un marché abondant et stable aussi bien du point de vue des approvisionnements que des ventes. "Il faut mettre notre secteur agricole à l'abri du dumping étranger."

Pour y parvenir, le gouvernement péquiste d'un Québec souverain imposerait des droits de douanes saisonniers et gradués afin de protéger les producteurs. Quant aux produits alimentaires déjà transformés, le PQ entend assurer un contrôle québécois accru sur les réseaux de distribution, cela afin d'établir un marché stable pour l'écoulement de la production agro-alimentaire.

A ce jour, le programme politique du Parti québécois apparaît chétif par rapport aux autres secteurs. Reconnaisant qu'au départ le milieu agricole s'est montré réticent à la thèse indépendantiste, le Parti québécois tente dans ce manifeste de préciser ses orientations de fond en agriculture.

— il s'engage à considérer l'agriculture comme une industrie clé dans le développement du Québec et à lui consacrer des budgets qui tiennent compte de cette importance;

— il garantit à l'agriculteur un revenu annuel moyen afin qu'il puisse vivre

d'une façon normale et convenable de son travail;

— il s'engage à favoriser d'abord les fils d'agriculteurs et les jeunes sortant des écoles d'agriculture et à conserver à des fins agricoles les terres fertiles dont veulent se départir les agriculteurs qui désirent prendre leur retraite;

— il se propose d'imposer une taxe spéciale sur les gains de capitaux spéculatifs provenant de transaction de terrains agricoles et industriels, ainsi que de protéger les terres arables par une loi d'utilisation;

— il favorisera le travail de gestionnaire des épouses et des enfants en incitant le développement juridique de véritables entreprises agricoles familiales et en apportant parallèlement les ajustements nécessaires au régime fiscal;

— le Parti québécois encouragera, en outre, la production de céréales afin d'augmenter l'auto-suffisance des agriculteurs québécois et de réduire leur dépendance envers l'étranger. En collaboration avec les coopératives et les syndicats intéressés, il mettra sur pied un office québécois des grains de provende chargé de coordonner l'achat, l'entreposage, la vente et l'importation.

## Requête d'injonction contre les contrôleurs

OTTAWA (d'après CP) — Le juge George Andy, de la Cour fédérale, a annoncé hier au début de la soirée que le tribunal prenait en délibéré la requête d'injonction du gouvernement fédéral visant à interdire aux contrôleurs aériens du pays, membres de l'association CATCA, de se mettre en grève dimanche. La décision, a ajouté le juge Andy, sera dévoilée à 10 h, ce matin.

Si la décision vient au moment dit, il ne restera plus alors que quatre heures avant que ne soit annoncé à son tour le résultat d'un nouveau scrutin de grève auquel les contrôleurs auront procédé à travers le pays, et dont on s'attendait hier soir qu'il favorisât largement le débrayage.

Le président de la CATCA, M. Jim Livingston, a déclaré peu après qu'il exhorterait ses cotisants à respecter la décision du tribunal, sans savoir toutefois s'il parviendrait à les convaincre de se maîtriser, si l'injonction était accordée.

Les arguments invoqués de part et d'autre devant la Cour fédérale, hier, se sont révélés fort simples. Côté gouvernemental, on a fait valoir le fait que la grève annoncée, au paralysant "tout le trafic aérien commercial du pays", infligerait des ennuis incommensurables au public voyageur ainsi qu'aux entreprises tributaires

de ce mode de transport, et priverait de plus les lignes nationales d'environ \$2 millions de revenu chaque jour. On a également soutenu que les contrôleurs étaient dépourvus de toute justification légale, puisqu'ils avaient déjà donné leur consentement collectif à une nouvelle convention de travail.

On a aussi souligné que l'absence des contrôleurs dans les tours de contrôle et à d'autres postes de vérification technique mettrait en péril les petits appareils dont les pilotes continueraient de voler à vue. Enfin l'un des procureurs gouvernementaux, Me André Garneau, a instamment rappelé que la question du bilinguisme dans les communications aériennes, bilinguisme à l'adoption duquel contrôleurs et pilotes de ligne s'opposent farouchement depuis plusieurs mois, n'était pas une question négociable.

Côté syndical, on a soutenu qu'aucun texte de convention n'avait encore été signé formellement, et que la CATCA avait toutes les justifications juridiques requises.

On sait que les 330 cotisants québécois de l'association ont résolu de ne pas participer au scrutin de grève et de ne pas débrayer, même si la grève était déclenchée. D'autre part un porte-parole de la société Air Canada a annoncé hier soir qu'en cas de grève, l'entreprise ferait cesser tous ses vols commerciaux. "Nous ne pouvons faire autrement," a-t-il ajouté.

### week-end

#### SAMEDI

A 9 h 00: poursuite, aujourd'hui et demain, du premier congrès provincial annuel des Astronomes amateurs, au collège Saint-Bernard, à Drummondville.

A 9 h 30: début de la fête populaire du Village Côte Saint-Louis, avec parade partant de l'école Lambert Closse, au 5841, rue Saint-Urbain. Dans l'après-midi, dans la cour de cette école, fête des enfants et marché aux puces. A 18 h 00: dans les rues Bernard et de l'Éplanade, vente de mets nationaux dans différents kiosques ethniques. A 19 h 00: au même endroit: spectacles.

A 13 h 30: manifestation du Comité homosexuel anti-répresseion, depuis le Carré Dominion jusqu'au Carré Viger, en passant par le bou. Dorchester, le bou. Saint-Laurent et la rue Notre-Dame.

A 20 h 00: fête des pères, chez le groupe Lacordaire, à son local du 1930, rue Champlain.

A 20 h 00: fête populaire, au profit de "Place du soleil", à l'école Jean-Jacques Olier, au 311, avenue des Pins. Admission: \$2.00.

#### DIMANCHE

A 10 h 30: célébration du 25e anniversaire de l'ordination sacerdotale du Père Pierre Popenau, à l'église Orthodoxe Romaine de l'Annonciation, au 8070, rue Christophe-Colomb, suivie d'un banquet à 13 h, au 3486, rue d'Iberville.

A 14 h 00: suite des tours guidés des quartiers de Montréal par le groupe "Sauvons Montréal". Départ au coin sud-ouest de la rue Milton, à l'angle de la rue Université.

Aujourd'hui, a également lieu au Petit Séminaire de Québec, un colloque "Sur notre patrimoine de demain".

IL N'Y A PAS MEILLEURS ENDROITS QUE LES PARCS DU QUÉBEC...

## pour ceux qui veulent faire du chemin



Si vous êtes de ceux que l'aventure attire, venez en connaître les multiples visages dans les parcs du Québec.

Le canot-camping que vous pourrez y pratiquer vous dévoilera les mille détours qu'empruntent les rivières pour vous offrir autant d'horizons différents.

Les randonnées pédestres vous rapprocheront de la nature et vous feront découvrir les facettes imprévues de ce que vous croyez connaître.

En 1976, faites un bout de chemin, à pied ou en canot dans les parcs et réserves du Québec.

#### Canot-camping

- La Vérendrye
- Laurentides
- Mastigouche
- Mistassini
- Mont-Tremblant
- Papineau-Labelle
- Portneuf

#### Randonnées pédestres

- Gaspésie
- Île de Bonaventure
- Laurentides
- Mont-Orford
- Mont-St-Bruno
- Mont-Tremblant
- Paul-Sauvé (Oka)
- Port Daniel

#### Pour renseignements sans frais d'interurbain:

Si vous êtes à Québec: 643-5349  
Si vous êtes à Montréal: 873-5349  
Si vous êtes ailleurs au Québec: 1-800-462-5349

le Québec, c'est tout un voyage... informez-vous!

Tourisme  
Québec

centraide

la nouvelle fédération des oeuvres.

### COURS DE POTERIE

(session été)  
Initiation à la céramique, tournage, façonnage, raku.

Session I:  
28 juin au 5 août

Session II:  
9 août au 18 septembre.

Inscription immédiate à la

Poterie Bonsecours  
433 Notre-Dame est  
Vieux-Montréal.

Tél.: 844-6165 ou  
842-6253

(Permis culture personnel 749885)

## JEAN ZIEGLER Une Suisse au-dessus de tout soupçon



"Si vous voyez un banquier suisse sauter d'une fenêtre, sautez derrière lui, il y a sûrement de l'argent à gagner".

VOLTAIRE  
192 pages, \$7.75  
Coll. Combats dirigée par C. Durand

Par l'auteur de "Les vivants et la mort"

SEUIL

# éditorial

## La fin d'un cauchemar inhumain

Même si la grève générale déclenchée vendredi matin se poursuivait en début de soirée hier dans les établissements de santé et de bien-être, on avait peine à croire que le cartel syndical des Affaires sociales oserait répudier l'entente de principe intervenue le matin même entre ses représentants et les porteurs de parole du Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales.

D'abord, les enjeux qui, suivant des rapports fiables, séparaient les parties ne justifiaient aucunement une réaction aussi radicale. Il semblait en effet que le Cartel eût du mal à accepter que nul remboursement ne soit accordé aux travailleurs de trois hôpitaux où il y eut lockout. Or, même à supposer que le Cartel eût raison — ce qui est plus que douteux — l'importance de ce point particulier n'a aucune commune mesure avec l'ampleur du mal qui découle d'un arrêt général de travail.

En second lieu, il est permis de penser que, tout aussi effrayés que le citoyen moyen de la gravité incommensurable de leur pari, les centrales syndicales n'étaient pas tellement intéressées à le pousser jusqu'au bout et auront au contraire accueilli avec soulagement les compromis de dernière heure offerts par la partie patronale. On conçoit mal que les États-majors, après s'être avancés aussi loin que l'a notamment fait M. Marcel Pepin avec M. Bourassa, auraient pu se résigner à tout reprendre à partir de zéro.

De toute manière, on s'attendait hier soir à une ratification de l'entente de principe intervenue le matin et, en conséquence, à une fin rapide de la grève. Sans trop savoir si l'on était victime de ses propres desirs, on avait l'impression de voir reculer à pas trop lents le cauchemar inhumain dans lequel le Québec avait de nouveau commencé à baigner la veille.

Sur le contenu exact de l'entente intervenue entre la partie syndicale et la partie patronale, des renseignements ont commencé à filtrer au cours de la journée d'hier. Les deux parties semblent avoir obtenu des gains importants.

La partie patronale avait entrepris, pour sa part, de récupérer des "droits de gérance" trop aisément aliénés à l'occasion de négociations antérieures. Or, si elle doit se contenter du statu quo en ce qui touche les absences pour participation à des réunions syndicales, il semble qu'en retour, elle ait obtenu des assouplissements significatifs au chapitre de la mobilité des postes.

Le syndicat défendait à ce sujet une position qui, à la limite, procède du corporatisme le plus réactionnaire. Se réclamant de la théorie des droits acquis, il tenait de soutenir sérieusement qu'une concession patronale, même si elle fut erronée, est acquise pour toujours. S'il fallait appliquer cette théorie à la lettre, on

nagerait vite en plein absurde. Dans la phase initiale du syndicalisme, alors qu'il fallait arracher de force à des patrons récalcitrants des droits élémentaires, il était normal de vouloir préserver jalousement les rares conquêtes déjà acquises et d'en chercher de nouvelles. Mais aujourd'hui que les conventions collectives sont devenues, selon la formule des Commissaires aux différends scolaires, "des catalogues de prescriptions qui veulent régir tous les rapports des individus avec les administrations locales", il faut être soit complètement cinglé, soit résolu à empêcher le système de "fonctionner", pour soutenir sérieusement qu'il ne faut plus jamais toucher à ce qui a été acquis une fois.

En matière de mobilité des postes dans les hôpitaux et les établissements de bien-être social, la convention antérieure figeait la direction dans un corset de fer extrêmement coûteux pour les contribuables. Les assouplissements qu'on aura pu insérer dans la nouvelle convention collective à ce sujet n'étaient pas seulement souhaitables; ils étaient indispensables. Même s'ils demeurent assez en-deçà de ce que visait la partie patronale, ils constituent un pas dans la voie du bon sens.

Au chapitre des libertés syndicales, Dieu sait que, dans le monde hospitalier, les syndicats jouissent d'avantages qu'on ne trouve nulle part dans le secteur privé. Les revendications de la partie patronale à cet égard n'avaient toutefois pas la même urgence et la même gravité qu'en matière de mobilité des postes. On s'est entendu pour conserver en ce domaine le statu quo. Les hôpitaux n'en perdront certainement pas. Mieux vaut les quelques réunions de plus qui découlent du statu quo que le moindre prolongement de l'arrêt général de travail.

Parmi les sujets très chauds, il restait entre autres l'épineuse question des horaires de travail dans les Centres de services sociaux. S'il est vrai que l'entente accordée à cet égard une liberté accrue de manoeuvre à la partie patronale, il faut s'en réjouir. Car cela consacrerait le principe que les services sociaux existent d'abord pour le public et non pour ceux qui ont le privilège d'y œuvrer. De nombreuses "petites bourgeoises" de CSS conserveront apparemment le privilège de travailler de nuit à cinq et de n'être disponibles à des heures plus ingrates que dans des circonstances exceptionnelles. L'établissement d'horaires plus flexibles, plus accordés aux besoins du public, sera néanmoins plus facile. Il y a lieu de s'en féliciter.

Quant aux salaires, ils ont fait l'objet, en dernière heure, d'ajustements importants dans les propositions gouvernementales. Il en va de même des vacances, lesquelles auront une durée d'un mois, semble-t-il, à compter de la dernière année de la convention. En attendant de disposer des données précises qui

permettront seules une évaluation fiable à ce sujet, on peut déjà affirmer que, pour des tâches comparables, les travailleurs de niveau modeste à l'emploi du secteur public et parapublic jouiront de conditions de travail généralement fort supérieures à celles qu'offre le secteur privé. Pour un gouvernement que l'on présentait hier encore comme le plus oppresseur du monde, ce n'est quand même pas si mal!

L'entente négociée qui intervient encore une fois dans le secteur hospitalier fait reculer de nouveau le spectre d'une abolition prochaine du droit de grève dans ce secteur vital. La convention, si elle est ratifiée comme on le prévoit, durera en effet jusqu'à juin 1979. Dans des circonstances, il n'y a aucune urgence à rayer tout de suite de la carte un droit qui fut quand même inscrit dans les lois après de longues et pénibles recherches.

La dernière ronde de négociations a toutefois donné lieu à trop de perturbations indignes d'une société civilisée pour qu'on aille tout de suite noyer ces tristes souvenirs dans d'irresponsables réjouissances. Dès qu'auront été mis au point les textes officiels des ententes dûment signées, il incombera au gouvernement d'instituer un mécanisme sérieux d'évaluation de l'expérience qui a été faite dans le monde de la santé et du bien-être depuis dix ans en matière de relations du travail.

Il faut dresser un bilan impartial et rigoureux des coûts réels entraînés non seulement par la dernière ronde de négociations mais aussi par l'application quotidienne des conventions collectives. Il faut dresser un bilan non moins exigeant des manifestations d'illégalité auxquelles a donné lieu la dernière année. Il faut procéder à un examen détaillé des mille et une procédures qui marquent une négociation dans ce secteur, du début à la fin. Sur la base des renseignements ainsi obtenus, il faudra rechercher les améliorations susceptibles d'être introduites dans les lois et les organismes concernés par les négociations et l'application des conventions collectives.

Au lendemain de la négociation de 1972, le gouvernement avait confié à un ministre le soin de diriger un examen de cette nature. Mais le ministre en question, M. Jean-Paul L'Allier, bientôt affecté à d'autres fonctions, ne tarda pas à demander d'être libéré de son mandat. Nul ne fut nommé pour le remplacer. Il ne faut pas répéter cette erreur. Il faut tout confier à un groupe de travail formé de personnes compétentes et indépendantes des soins de faire le tour de dossier épineux. Cette tâche devrait commencer aussitôt qu'on aura mis le point final aux négociations avec les enseignants. Il n'est pas trop tôt pour entreprendre dès maintenant les consultations nécessaires à cette fin.

Claude RYAN

## bloc-notes

### Le rapport de l'ombudsman "par intérim"

M. Louis Marceau ayant accédé en décembre dernier à la cour fédérale, c'est le protecteur du citoyen par intérim, M. Robert Lévesque, qui vient de présenter avec son équipe le septième rapport annuel de celui que les citoyens appellent encore l'ombudsman du Québec. Le premier titulaire de cette délicate fonction l'ayant élevée à un statut de sérieux, de compétence et de dignité que lui envient sans doute bien d'autres organismes de la Province, le protecteur intermédiaire ne pouvait que placer son rapport sous l'autorité morale de son prédécesseur et dans la continuité de l'équipe constituée de tous M. Marceau. "C'est la pensée de son expérience par un seul", écrit M. Lévesque.

Force est cependant de constater que si "la pensée" du protecteur du citoyen est sans doute la même dans les cas qui sont cités dans le dernier rapport et dans les dossiers nombreux dont on a disposé encore l'an dernier, elle marque avec l'intérim actuel une pause qui peut s'expliquer mais dont la différence saute aux yeux dans la présentation même du document.

Le prochain protecteur du citoyen aura certes le droit d'avoir son style et ses méthodes de travail et d'action. On ne peut cependant s'empêcher de constater que M. Marceau ne se limitait pas à résoudre des plaintes individuelles: il s'efforçait d'aller aux causes des problèmes rencontrés et des injustices ou des abus dénoncés par les quelque 5 000 citoyens qui s'adressaient à lui annuellement. Le dernier rapport, le plus souvent dépourvu de telles analyses et recommandations, est comme toute un recueil de jurisprudence et de statistiques. Il faudra faire davantage à l'avenir.

Certes, chaque plainte et chaque plaignant doivent être accueillis individuellement, c'est la base même du système de l'ombudsman et son utilité première: les lois et règlements les plus équitables, les fonctionnaires les

plus intègres et les plus diligents souffriront toujours l'erreur, la faiblesse et les lacunes imprévisibles propres à toutes les institutions, les gouvernementales comme les autres. De ce point de vue, on ne saurait dire que le départ de M. Marceau et l'intérim ont entraîné une baisse ou une déviation des activités du protecteur du citoyen.

Mais justement parce que de l'examen des plaintes, fondées ou pas, qu'il est donné de faire à ce bureau interne à l'État provincial l'amène à déceler, dans la logique même du régime juridique et administratif qui est le nôtre, des contradictions, des lacunes et des insuffisances de nature à multiplier précisément ces plaintes individuelles, l'ombudsman est revêtu d'une responsabilité de conseil auprès du gouvernement et du législateur qui devient non moins importante que sa fonction de justicier moral entre les citoyens et l'État.

Si donc, bon an mal an, on doit s'attendre sinon à une recrudescence des plaintes, du moins à une liste substantielle de cas, "anciens" ou nouveaux, par contre, des changements et des améliorations notables devraient également être signalés dans les rouages des ministères et organismes dont les pratiques ont fait l'objet de recommandations plus générales de la part de l'ombudsman. Le protecteur du citoyen indique dans son rapport les mérites, individus qu'il a, le cas échéant, obtenu de l'administration en faveur du plaignant dont le grief était fondé. D'une année à l'autre, rapport devrait aussi être fait à l'Assemblée nationale et au public des recommandations de nature générale qui ont été retenues, sous une forme ou une autre par le gouvernement ou le législateur, des suggestions qui n'ont pas encore reçu de réponse et qui, de l'avis du protecteur, sont encore pertinentes, ainsi que des nouvelles frontières découvertes dans certains inévitables contentieux qu'est celui des rapports entre le citoyen et l'État.

De la sorte, députés et électeurs seraient à même de suivre la productivité de la fonction d'ombudsman, l'autorité qui est accordée à ses constatations, l'impact de cet élément régulateur et réparateur dans les rouages de l'État. C'est en effet le rôle de l'ombudsman de maintenir des "charbons ardents" sur la tête des ministères et organismes, puisqu'il n'a pas le pouvoir de les contraindre à rendre justice ou à modifier leurs pratiques. Partis politiques et associations de citoyens y trouveraient également de quoi ajouter leurs pressions à celle toute morale de l'ombudsman.

La vigueur des citoyens et des fonctionnaires ainsi que de leurs syndicats et associations reste une plus forte garantie et un meilleur moyen de dissua-

tion contre l'arbitraire que le recours à un protecteur dont les suggestions peuvent être noyées dans les pratiques, parfois fort développées, par lesquelles l'administration publique peut, sous des dehors d'ouverture, rester retranchée dans ses positions. Pour un cas de Forillon où le protecteur a pu porter secours, combien d'autres sont restés inconnus et "impunis"? Même s'il gagne à rester modeste, le bureau du protecteur du citoyen doit quand même rechercher le plus grand rayonnement pour ses "lignes de redressement" de l'État.

### "Battue par la police"

Il faudra attendre la version des policiers du poste 4 avant de pouvoir commenter le cas précis de brutalité soulevé par le conseiller du RCM, Ginette Kéroack. Ce ne serait pas la première fois que des personnes arrêtées sont battues par la police à Montréal, soit après une manifestation, soit au cours d'un interrogatoire, soit pendant ou après une arrestation tumultueuse. Malheureusement, il est bien difficile de savoir le fond de l'affaire en raison même du fonctionnement actuel des structures de la police et de ses postes. Voilà ce qu'il y a d'abord lieu de souligner à l'occasion du cas soulevé par le Rassemblement des citoyens de Montréal et la Ligne des droits de l'homme.

Evidemment, quand un accusé comparait devant le juge le lendemain matin, les yeux noirs ou les jambes flagellantes, on peut faire l'hypothèse qu'il a été passé à tabac, suivant l'expression universelle, pendant la nuit de son arrestation, ou encore qu'il était si soulevé ou drogué qu'il n'a pu s'empêcher de dégringoler dans l'escalier du poste de police. Comme les policiers, en pareil cas, ne témoignent pas contre leurs collègues, un obstacle majeur se pose dans la reconstitution des événements et dans la preuve. Même quand les policiers n'ont rien à se reprocher, un soupçon continue de peser contre eux.

De même, si une personne résiste à son arrestation, les policiers ont le droit de recourir à la force nécessaire pour la contraindre à les suivre. Cela ne va pas sans coups et bousculade dont la "nécessité" et la "gratuité" ne se départagent clairement que lorsque le détenu en... meurt. Encore là, on a vu des enquêtes trouver naturelle la mort d'un détenu qui s'était fait littéralement "défoncer" au cours d'une manoeuvre de trois ou quatre policiers

pour l'immobiliser.

Dans le système actuel, non seulement pareils abus sont possibles mais on leur assure presque l'impunité. Les policiers développent entre eux une mentalité de groupe et, dans certains postes, de "durs". Même ceux qui ne sont pas d'accord avec la méthode forte doivent se plier à la loi commune. Pareil climat tient à la composition de la police et des postes. Si, disons, les tiers des effectifs policiers étaient féminins, si plus de civils étaient en charge des tâches d'accueil, de secrétariat, de rapport avec la communauté, les postes perdraient justement cette "mentalité de caserne", dans tant de pays, n'aide pas à redorer le blason de la police.

D'autre part, le refus de s'identifier n'est pas un précédent dans la police de Montréal. Quand on demande à un groupe de frapper comme corps organisé, il ne faut pas s'attendre ni à un comportement individuel judicieux ni à un sens de la responsabilité personnelle; c'est ainsi que les "gars de l'anti-émeute" perdraient leur "numéro" les soirs d'orage et de bataille. Il risque d'en être de même de n'importe quel policier qui commet une erreur ou une infraction. Comme dans son cas, s'il est pris, il risque tout simplement d'être rayé des rangs, et donc d'être déchu professionnellement sans possibilité de "réhabilitation", il va tout faire pour éliminer les "preuves" et les moyens d'identification.

Le président nouvellement élu de la Fraternité des policiers vient de tenir à ce sujet, dans l'entrevue qu'il a accordée au "Devoir", des propos pleins d'équité pour les policiers et d'assurance d'une meilleure protection en pareil cas pour les citoyens. Au lieu d'avoir une police à moitié remplie de délinquants qu'on n'a pu ou n'a osé convaincre d'infractions disciplinaires ou même criminelles, mieux vaudrait un service qui, sachant perfectionner ses membres, leur rendrait moins pénible l'aveu de leurs manquements.

Entre-temps, quel que soit le dénouement de l'affaire Kéroack, le Conseil de sécurité devrait se hâter de recueillir les commentaires que suscite le projet de code de déontologie de son président, Me Paul-Emile L'E-cuyer et faire en sorte qu'on procède rapidement à l'adoption d'une pareille charte. La Fraternité a un rôle particulier à cet égard, puisque les questions d'éthiques professionnelles peuvent être considérées comme faisant partie des conditions de travail des policiers. Le syndicat voudra sans doute les négocier; il ne devrait pas laisser plus longtemps sans cadre disciplinaire le service policier hautement professionnel qu'il veut rétablir dans la métropole.

Jean-Claude LECLERC

L'ancien et le nouveau

## "Notre Père..."

par JEAN MARTUCCI

En quoi Jésus innove-t-il? Deux mille ans avant lui, des religions mésopotamiennes donnaient à leurs divinités le titre de "Père" en s'adressant, par exemple, au dieu-lune: "Père gracieux et miséricordieux dans la main de qui repose tout le pays", comme le dit une hymne trouvée à Ur. Des centaines d'années avant Jésus, l'Ancien Testament, sans pourtant voir Yahvé comme sexué et capable d'engendrer, considère comme Père explicitement quinze fois, sans compter les nombreux passages qui appellent "fils de Dieu" le peuple d'Israël ou certains individus privilégiés.

Pour l'Ancien Testament, cette désignation de Dieu comme Père ("Ab" en hébreu) évoque en même temps l'autorité et la tendresse divines. Le Livre de Malachie fait dire à Dieu: "Un fils honore son père; un serviteur, son maître. Mais, si je suis père, où est l'honneur qui me revient? Et si je suis maître, où est le respect qui m'est dû?" Sur un tout autre ton, Osée fait dire à Dieu: "Quand Israël était enfant, j'ai aimé, et d'Égypte j'ai appelé mon fils... J'ai appris à marcher à Israël, je l'ai pris dans mes bras... Je les ai menés avec de douces attaches, des liens d'amour, et j'ai été pour eux comme celui qui soulève un nourrisson tout contre sa joue..."

A première vue, on a donc l'impression que Jésus n'apporte rien de neuf en invitant ses disciples à dire: "Père, que ton nom soit sanctifié..." Et pourtant, il y a là une audacieuse innovation car le terme employé, "Abba", ne se trouve dans aucune prière de l'Ancien Testament ou de la littérature rabbinique. Le monde juif du temps de Jésus disait "Abi" (mon Père) ou "Avinu" (notre Père), selon l'hébreu biblique devenu langue liturgique, avec tout ce que ce terme véhiculait de solennité et de distance respectueuse dans les relations avec Dieu. "Abba" était, au contraire, en araméen, c'est-à-dire la langue vivante au temps de Jésus, le balbutiement des enfants à peine sévrés et l'appellation affectueuse des adultes s'adressant à leur père: "Papa". Pour la sensibilité juive du temps

de Jésus, il y aurait eu un manque de respect à utiliser pour Dieu un terme aussi familier et purement profane. Jésus a fait le pas que ses contemporains n'osaient pas franchir, et c'est là que quelque chose d'édifié et d'inouï.

Jésus appelle Dieu "Abba" quand il tressaillit de joie: "Je te bénis, Père... d'avoir révélé cela aux tout petits. Oui, Père, car tel a été ton bon plaisir". C'est encore ce même mot que Jésus emploie au plus profond de son angoisse: "Abba (Père)! Tout t'es possible. Eloigne de moi cette coupe; cependant, pas ce que je veux, mais ce que tu veux". C'était sa façon habituelle de s'adresser à Dieu et, s'il est une parole de Jésus dont on peut être sûr qu'elle nous est parvenue telle quelle, c'est bien celle-là. La prière que Jésus donne aux siens comme signe distinctif de leur groupe, à côté des Pharisiens, des Esséniens et des disciples de Jean Baptiste, reprend pour eux-mêmes le cri filial de Jésus.

Il est intéressant de remarquer que c'est l'Église hellénistique qui, par la version de Luc, nous a laissé l'invocation "Papa" dans le Pater. L'Église juive, fidèle à la liturgie synagogale et influencée par elle, a donné à la prière de Jésus une allure plus solennelle et plus conforme aux traditions reçues: "Notre Père qui est aux cieux". Parce qu'elle est plus ample et plus ornée, c'est elle que les liturgies chrétiennes ont retenue, mais le texte de Luc est incontestablement plus primitif.

Depuis au moins le quatrième siècle, la liturgie fait précéder le Notre-Père de l'introduction: "Comme nous l'avons appris du Sauveur et selon son commandement, nous nous adressons à toi". On n'est plus guère sensible aujourd'hui à la révolution apportée par Jésus. Les chrétiens se sont habitués à l'idée que des rapports intimes et uniques lient Jésus et, par lui, tous les humains à Dieu. Il y a pourtant là une vision de l'homme et de Dieu qui transforme radicalement l'idée même de religion et fait des relations humaines avec l'Infini un monde de simplicité, d'amour et d'intimité à nul autre pareil.

## lettres au DEVOIR

### La peine de mort et M. Trudeau

La vengeance vers la raison: M. Trudeau dixit. Même si plus de 80% de la population réclame le maintien de la peine capitale, c'est M. Trudeau qui a raison? C'est à y voir!

Qui se sert de l'émotivité en disant que le Bill C-84 est rejeté des condamnés devront monter sur le chafaud? Alors que c'est précisément pour cela que je voterai contre un gouvernement qui ne respecte

pas la volonté des Canadiens!

Pourquoi M. Trudeau refuse-t-il un référendum? Est-ce par vengeance ou pour sa raison à lui? Bien des gens de la presse favorisent la peine de mort, quoi qu'en pense M. Trudeau avec sa raison!

J'espère que les députés ne se laisseront pas leurur par ces gens qui réclament, au nom de l'humani-

nisme, l'abolition et qui, en même temps, acceptent les tueries par avortements.

Drôles de raisonnements chez un premier ministre tellement respectueux des êtres humains!

Real CAOQUETTE, Chef du Parti Crédit Social du Canada Ottawa, le 17 juin 1976.

### Et vive l'indépendance américaine!

M. le directeur,

C'est la première fois que j'écris une lettre en français à un journal de votre pays. La raison qui me pousse à le faire, c'est l'état de la justice dans mon pays, Porto Rico. Je suis certain de faire des fautes en écrivant dans votre langue, mais ça n'a aucune importance. Mon père dit toujours: "On jette les plumes en mangeant la poule". Le message vaut ce qu'il vaut, n'est-ce pas?

Dans environ deux mois, on va discuter la situation coloniale de mon pays aux Nations unies. Avant que n'ait lieu cette discussion, les États-Unis veulent donner l'impression au monde que nous leur appartenons intégralement.

Plusieurs chefs d'État, dont celui du Canada, ont été invités à une conférence qui se tiendra le 27 juin prochain à San Juan. Le président Ford n'en avait rien dit à notre gou-

verneur avant de lancer l'invitation. Ceci est un affront à notre pays même si nous sommes une colonie.

Nous, les Porto-Ricains, ne sommes pas Nord-Américains (des États-Unis); nous ne sommes pas anglophones. Nous sommes latins, comme vous et notre langue est l'espagnol.

La charte des Nations unies dit que toutes les colonies du monde ont le droit d'être libres. Les États-Unis ne veulent cependant pas que nous le soyons car ils possèdent un grand monopole commercial dans notre pays. Durant ce temps, nous sommes forcés de célébrer le bicentenaire de leur indépendance. Quelle hypocrisie mes amis!

Bien que notre pays ne compte que trois millions d'habitants, nous sommes leur cinquième client quant à l'achat de leurs produits commerciaux. Cela vous donne une bonne idée de la quantité de pro-

duits que nous achetons aux États-Unis — un milliard, cinq cents millions, en produits, seulement l'an dernier.

La présence de votre premier ministre, M. Trudeau, dans notre pays lors de la conférence serait certainement interprétée par les États-Unis comme un appui à leur politique colonialiste dans notre pays ou, une occupation militaire, semblable à celle que nous avons déjà connue, est monnaie courante.

Nous regrettons infiniment que votre premier ministre ne vienne dans notre pays en des temps aussi douloureux pour ceux qui aiment être libres, pour ceux qui aimeraient vivre dans un pays digne de respect. Je termine en disant: "Vive l'indépendance et la liberté des pays du monde, même celles de nos oppresseurs!"

Rafael Ramos ALBELLO Porto-Rico, le 12 juin 1976.

### La famille Vachon était aussi de la partie

M. le directeur,

Dans un article paru récemment en page cinq du Devoir, M. Pierre Fourrière affirme que le Mouvement Desjardins contrôle la totalité des actions de la maison Vachon. Cela n'est pas exact. En fait, les quatre familles Vachon assument

ensemble une valeur de \$2 millions sur l'investissement de \$9 millions qu'entraîne en 1976 la vente de Vachon Inc. au Mouvement Desjardins, celui-ci assumant le reste. A ce jour, la part assumée par les familles Vachon demeure entre les mains des familles Joseph, Benoit, Amédée et Paul Vachon. Vos lecteurs se-

ront sans doute intéressés à connaître ces précisions.

Paul VACHON Ste-Marie-de-Beauce, le 17 juin 1976. P.S.: M. Paul Vachon est président et président du Conseil de Vachon Inc.

### Orientons-nous, tonnerre!

Chaque fois que je vois dans le libellé d'une adresse postale l'un des mots nord, sud, est ou ouest accolé au numéro civique d'une entreprise, d'un organisme, d'une société ou d'un particulier, c'est bien simple, j'en perds le nord.

Qui, je suis vraiment surpris de constater le grand nombre d'organismes et de particuliers que les petits mots nord, sud, est ou ouest embêtent à ce point lorsqu'il s'agit, non pas de s'orienter eux-mêmes, mais de fixer l'emplacement exact d'un édifice, d'une maison le long d'une artère.

Des exemples... vous et moi, ami lecteur, pourrions en citer des dizaines, des centaines. Je dirais plus, je dirais même... des milliers. Mais, attention. N'allez surtout pas me

parler de l'annuaire du téléphone. Les éditeurs ont le bon NORD.

Sur ma table, "dret" devant moi se trouve un feuillet à l'intérieur duquel je lis: Liste des Corporations professionnelles. J'en compte trente-huit dont vingt-trois ont besoin d'être orientées. Comprenez que je parle de l'adresse, sinon... quelque un de la Corporation des Conseillers d'orientation aurait tôt fait de m'indiquer le NORD. Eh, bien! dans les vingt-trois cas, la particule nord ou sud, est ou ouest est accolée au numéro civique.

Mais, au fait, ce petit mot, où faut-il le placer? La voilà la question. Faut-il écrire 95 est, St-Vallier ou 95, St-Vallier est; 150 est, St-Cyrille ou 150, St-Cyrille est; 200 sud, Dorchester ou 200, Dorchester

sud; 50 est, St-Joseph ou 50, rue St-Joseph est?

Questionnez dix personnes et les réponses se partageront à peu près kif kif. Vous n'en saurez guère plus. Demandez à un enfant: "Qu'est-ce qu'une direction, un sens? est-ce la plaque numérotée ou la rue?" Lui va vous répondre quelque chose comme ceci: "J'en sais assez grand pour savoir que c'est la rue, pas la plaque." C'est le cas de le dire, la vérité sort de la bouche des enfants. Même au ministère de l'Éducation il faudrait des "enfants".

Romulus Le BEL Québec, juin 1976.

■ Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.

### Inflation et/ou gaspillage

En page une de l'édition du Droit du 14 juin, on pouvait voir la photo de l'édifice à moitié détruit de l'Hydro-Québec à Hull. Cet édifice, relativement récent, ainsi que celui du bureau de poste tout près, sont sacrifiés sur l'autel du progrès. Toutefois, c'est un progrès douteux que celui qui ignore la conservation de

nos ressources.

L'inconscience profonde et enragée de nos pouvoirs publics dans certains domaines les empêche de reconnaître que l'inflation est aussi alimentée par le gaspillage.

Denis ROY Ottawa, le 17 juin 1976

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny

Directeurs de l'information: Jean Francoeur Pierre Lafond

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dans les ateliers sont situés à 9130, rue Bovin, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$52 par année; six mois: \$28. A l'étranger: \$57 par année; six mois: \$31; trois mois: \$19. Éditions du samedi: \$15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$1.35 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste ordinaire sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

des idées

des événements

des hommes

En marge de l'incident Kéroack

# Bientôt un code de déontologie et de discipline pour les policiers de la Communauté urbaine de Montréal?

## I-Les devoirs de service

1) Le policier doit accomplir intégralement et consciencieusement son travail. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le fait de s'absenter du travail sans autorisation ni justification;
- b) le fait de ne pas respecter les horaires de travail;
- c) toute manœuvre ou fausse déclaration visant à prolonger un congé, à retarder le retour au travail, ou à s'absenter du travail;
- d) le refus ou l'incitation au refus d'accomplir le travail.

2) Le policier doit effectuer avec diligence et efficacité les tâches qui lui sont confiées. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) la négligence, l'insouciance ou la désinvolture dans l'accomplissement du travail;
- b) le fait de se présenter au travail sans être muni de l'équipement prescrit par les directives du service de police;
- c) le fait, sans justification, de ne pas accomplir le travail assigné ou de ne pas se trouver au lieu désigné par son supérieur;
- d) le fait de changer d'affectation avec un autre policier sans justification ni autorisation;
- e) le fait de manquer de vigilance pendant le travail.

3) Le policier doit exercer ses fonctions avec probité. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le fait d'endommager ou de détruire malicieusement, de perdre par négligence, ou de céder illégalement un bien public ou privé;
- b) le fait d'utiliser ou d'autoriser l'utilisation d'un véhicule ou de toute autre propriété de la Communauté à des fins personnelles ou non autorisées;
- c) le fait de prêter, vendre ou céder une plaque d'identité ou d'équipement qui lui est fournie par la Communauté;
- d) la falsification, la soustraction, la dissimulation ou la destruction de documents du service ou d'autres documents officiels;
- e) la présentation ou la signature d'une déclaration, rapport ou autre écrit faux ou inexact;
- f) le fait de réclamer le remboursement des dépenses non encourues ou le paiement d'heures de travail non effectuées;
- g) le fait d'omettre, ou de négliger de rendre compte ou de remettre sans délai toute somme d'argent ou bien reçus à titre de représentant du service de police de la Communauté.

4) Le policier doit obéir promptement aux ordres et directives de ses supérieurs. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le manque de politesse, de déférence ou de respect, ou toute forme de menace, à l'égard d'un supérieur;
- b) le refus ou l'omission de passer par les voies hiérarchiques, sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité physique.

5) Le policier doit respecter l'autorité de la loi et des tribunaux et collaborer loyalement à l'administration de la justice. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le fait d'empêcher ou de contribuer à empêcher volontairement la justice de suivre son cours;
- b) le fait de retenir ou de cacher une preuve pertinente dans le but de favoriser un inculpé ou de lui nuire;
- c) le fait d'omettre ou de retarder sans justification la transmission à son supérieur de tout renseignement sur des crimes, infractions, faits ou événements d'importance dont le policier est témoin ou dont il a connaissance.

6) Le policier doit empêcher ou indirectement toute personne visée par une sommation ou un mandat, sauf en cas d'exécution égale de la sommation ou du mandat.

7) Le policier doit permettre ou faciliter par négligence l'évasion d'un prisonnier ou de toute personne sous détention légale.

8) Le policier doit conseiller ou tenter d'influencer en conseil dans le choix de son plaidoyer.

9) Le policier doit exercer ses fonctions avec désintéressement et impartialité. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le fait d'accepter, de solliciter ou d'exiger directement ou indirectement, pour lui-même ou pour une autre personne, un cadeau, une récompense, une commission, un rabais, un prêt, une remise de dette, une faveur ou autre avantage, de façon naturelle, serait nuire à son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions;
- b) le fait d'utiliser à des fins personnelles ou dans le but d'en tirer un avantage ou un profit des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions;
- c) le fait de suggérer ou de recommander à une personne inculpée ou avec laquelle il a été en contact dans l'exercice de ses fonctions, les services d'un avocat, d'un garagiste ou d'un établissement hôtelier;
- d) le fait de se rendre caution d'une personne sous arrêt, sauf s'il s'agit d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant;
- e) le fait de solliciter ou d'accepter l'aide d'une personne extérieure au service de police de la Communauté dans le but d'obtenir de l'avancement, une mutation ou tout changement dans son statut de policier dans le service;
- f) le fait de signer une lettre de recommandation ou autre attestation dans le but d'aider une personne à obtenir un permis, une licence ou un pardon;
- g) le fait de solliciter ou recueillir du public de l'argent, par la vente de billets ou autrement, au profit d'une personne, association ou organisation, sans l'autorisation du Directeur;
- h) le fait de rechercher la notoriété, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des médias d'information;

10) Le policier doit empêcher ou indirectement toute personne visée par une sommation ou un mandat, sauf en cas d'exécution égale de la sommation ou du mandat.

11) Le policier doit permettre ou faciliter par négligence l'évasion d'un prisonnier ou de toute personne sous détention légale.

12) Le policier doit conseiller ou tenter d'influencer en conseil dans le choix de son plaidoyer.

13) Le policier doit exercer ses fonctions avec désintéressement et impartialité. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le fait d'accepter, de solliciter ou d'exiger directement ou indirectement, pour lui-même ou pour une autre personne, un cadeau, une récompense, une commission, un rabais, un prêt, une remise de dette, une faveur ou autre avantage, de façon naturelle, serait nuire à son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions;
- b) le fait d'utiliser à des fins personnelles ou dans le but d'en tirer un avantage ou un profit des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions;
- c) le fait de suggérer ou de recommander à une personne inculpée ou avec laquelle il a été en contact dans l'exercice de ses fonctions, les services d'un avocat, d'un garagiste ou d'un établissement hôtelier;
- d) le fait de se rendre caution d'une personne sous arrêt, sauf s'il s'agit d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant;
- e) le fait de solliciter ou d'accepter l'aide d'une personne extérieure au service de police de la Communauté dans le but d'obtenir de l'avancement, une mutation ou tout changement dans son statut de policier dans le service;
- f) le fait de signer une lettre de recommandation ou autre attestation dans le but d'aider une personne à obtenir un permis, une licence ou un pardon;
- g) le fait de solliciter ou recueillir du public de l'argent, par la vente de billets ou autrement, au profit d'une personne, association ou organisation, sans l'autorisation du Directeur;
- h) le fait de rechercher la notoriété, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des médias d'information;

14) Le policier doit empêcher ou indirectement toute personne visée par une sommation ou un mandat, sauf en cas d'exécution égale de la sommation ou du mandat.

15) Le policier doit permettre ou faciliter par négligence l'évasion d'un prisonnier ou de toute personne sous détention légale.

16) Le policier doit conseiller ou tenter d'influencer en conseil dans le choix de son plaidoyer.

17) Le policier doit exercer ses fonctions avec désintéressement et impartialité. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le fait d'accepter, de solliciter ou d'exiger directement ou indirectement, pour lui-même ou pour une autre personne, un cadeau, une récompense, une commission, un rabais, un prêt, une remise de dette, une faveur ou autre avantage, de façon naturelle, serait nuire à son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions;
- b) le fait d'utiliser à des fins personnelles ou dans le but d'en tirer un avantage ou un profit des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions;
- c) le fait de suggérer ou de recommander à une personne inculpée ou avec laquelle il a été en contact dans l'exercice de ses fonctions, les services d'un avocat, d'un garagiste ou d'un établissement hôtelier;
- d) le fait de se rendre caution d'une personne sous arrêt, sauf s'il s'agit d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant;
- e) le fait de solliciter ou d'accepter l'aide d'une personne extérieure au service de police de la Communauté dans le but d'obtenir de l'avancement, une mutation ou tout changement dans son statut de policier dans le service;
- f) le fait de signer une lettre de recommandation ou autre attestation dans le but d'aider une personne à obtenir un permis, une licence ou un pardon;
- g) le fait de solliciter ou recueillir du public de l'argent, par la vente de billets ou autrement, au profit d'une personne, association ou organisation, sans l'autorisation du Directeur;
- h) le fait de rechercher la notoriété, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des médias d'information;

18) Le policier doit empêcher ou indirectement toute personne visée par une sommation ou un mandat, sauf en cas d'exécution égale de la sommation ou du mandat.

19) Le policier doit permettre ou faciliter par négligence l'évasion d'un prisonnier ou de toute personne sous détention légale.

20) Le policier doit conseiller ou tenter d'influencer en conseil dans le choix de son plaidoyer.

21) Le policier doit exercer ses fonctions avec désintéressement et impartialité. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le fait d'accepter, de solliciter ou d'exiger directement ou indirectement, pour lui-même ou pour une autre personne, un cadeau, une récompense, une commission, un rabais, un prêt, une remise de dette, une faveur ou autre avantage, de façon naturelle, serait nuire à son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions;
- b) le fait d'utiliser à des fins personnelles ou dans le but d'en tirer un avantage ou un profit des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions;
- c) le fait de suggérer ou de recommander à une personne inculpée ou avec laquelle il a été en contact dans l'exercice de ses fonctions, les services d'un avocat, d'un garagiste ou d'un établissement hôtelier;
- d) le fait de se rendre caution d'une personne sous arrêt, sauf s'il s'agit d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant;
- e) le fait de solliciter ou d'accepter l'aide d'une personne extérieure au service de police de la Communauté dans le but d'obtenir de l'avancement, une mutation ou tout changement dans son statut de policier dans le service;
- f) le fait de signer une lettre de recommandation ou autre attestation dans le but d'aider une personne à obtenir un permis, une licence ou un pardon;
- g) le fait de solliciter ou recueillir du public de l'argent, par la vente de billets ou autrement, au profit d'une personne, association ou organisation, sans l'autorisation du Directeur;
- h) le fait de rechercher la notoriété, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des médias d'information;

22) Le policier doit empêcher ou indirectement toute personne visée par une sommation ou un mandat, sauf en cas d'exécution égale de la sommation ou du mandat.

23) Le policier doit permettre ou faciliter par négligence l'évasion d'un prisonnier ou de toute personne sous détention légale.

24) Le policier doit conseiller ou tenter d'influencer en conseil dans le choix de son plaidoyer.

25) Le policier doit exercer ses fonctions avec désintéressement et impartialité. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le fait d'accepter, de solliciter ou d'exiger directement ou indirectement, pour lui-même ou pour une autre personne, un cadeau, une récompense, une commission, un rabais, un prêt, une remise de dette, une faveur ou autre avantage, de façon naturelle, serait nuire à son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions;
- b) le fait d'utiliser à des fins personnelles ou dans le but d'en tirer un avantage ou un profit des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions;
- c) le fait de suggérer ou de recommander à une personne inculpée ou avec laquelle il a été en contact dans l'exercice de ses fonctions, les services d'un avocat, d'un garagiste ou d'un établissement hôtelier;
- d) le fait de se rendre caution d'une personne sous arrêt, sauf s'il s'agit d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant;
- e) le fait de solliciter ou d'accepter l'aide d'une personne extérieure au service de police de la Communauté dans le but d'obtenir de l'avancement, une mutation ou tout changement dans son statut de policier dans le service;
- f) le fait de signer une lettre de recommandation ou autre attestation dans le but d'aider une personne à obtenir un permis, une licence ou un pardon;
- g) le fait de solliciter ou recueillir du public de l'argent, par la vente de billets ou autrement, au profit d'une personne, association ou organisation, sans l'autorisation du Directeur;
- h) le fait de rechercher la notoriété, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des médias d'information;

26) Le policier doit empêcher ou indirectement toute personne visée par une sommation ou un mandat, sauf en cas d'exécution égale de la sommation ou du mandat.

27) Le policier doit permettre ou faciliter par négligence l'évasion d'un prisonnier ou de toute personne sous détention légale.

28) Le policier doit conseiller ou tenter d'influencer en conseil dans le choix de son plaidoyer.

29) Le policier doit exercer ses fonctions avec désintéressement et impartialité. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le fait d'accepter, de solliciter ou d'exiger directement ou indirectement, pour lui-même ou pour une autre personne, un cadeau, une récompense, une commission, un rabais, un prêt, une remise de dette, une faveur ou autre avantage, de façon naturelle, serait nuire à son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions;
- b) le fait d'utiliser à des fins personnelles ou dans le but d'en tirer un avantage ou un profit des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions;
- c) le fait de suggérer ou de recommander à une personne inculpée ou avec laquelle il a été en contact dans l'exercice de ses fonctions, les services d'un avocat, d'un garagiste ou d'un établissement hôtelier;
- d) le fait de se rendre caution d'une personne sous arrêt, sauf s'il s'agit d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant;
- e) le fait de solliciter ou d'accepter l'aide d'une personne extérieure au service de police de la Communauté dans le but d'obtenir de l'avancement, une mutation ou tout changement dans son statut de policier dans le service;
- f) le fait de signer une lettre de recommandation ou autre attestation dans le but d'aider une personne à obtenir un permis, une licence ou un pardon;
- g) le fait de solliciter ou recueillir du public de l'argent, par la vente de billets ou autrement, au profit d'une personne, association ou organisation, sans l'autorisation du Directeur;
- h) le fait de rechercher la notoriété, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des médias d'information;

30) Le policier doit empêcher ou indirectement toute personne visée par une sommation ou un mandat, sauf en cas d'exécution égale de la sommation ou du mandat.

31) Le policier doit permettre ou faciliter par négligence l'évasion d'un prisonnier ou de toute personne sous détention légale.

32) Le policier doit conseiller ou tenter d'influencer en conseil dans le choix de son plaidoyer.

33) Le policier doit exercer ses fonctions avec désintéressement et impartialité. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le fait d'accepter, de solliciter ou d'exiger directement ou indirectement, pour lui-même ou pour une autre personne, un cadeau, une récompense, une commission, un rabais, un prêt, une remise de dette, une faveur ou autre avantage, de façon naturelle, serait nuire à son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions;
- b) le fait d'utiliser à des fins personnelles ou dans le but d'en tirer un avantage ou un profit des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions;
- c) le fait de suggérer ou de recommander à une personne inculpée ou avec laquelle il a été en contact dans l'exercice de ses fonctions, les services d'un avocat, d'un garagiste ou d'un établissement hôtelier;
- d) le fait de se rendre caution d'une personne sous arrêt, sauf s'il s'agit d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant;
- e) le fait de solliciter ou d'accepter l'aide d'une personne extérieure au service de police de la Communauté dans le but d'obtenir de l'avancement, une mutation ou tout changement dans son statut de policier dans le service;
- f) le fait de signer une lettre de recommandation ou autre attestation dans le but d'aider une personne à obtenir un permis, une licence ou un pardon;
- g) le fait de solliciter ou recueillir du public de l'argent, par la vente de billets ou autrement, au profit d'une personne, association ou organisation, sans l'autorisation du Directeur;
- h) le fait de rechercher la notoriété, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des médias d'information;

b) le recours à des méthodes de travail ou d'enquêtes non autorisées;

c) le refus ou l'omission de passer par les voies hiérarchiques, sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité physique.

2) Le policier doit respecter l'autorité de la loi et des tribunaux et collaborer loyalement à l'administration de la justice.

Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le fait d'empêcher ou de contribuer à empêcher volontairement la justice de suivre son cours;
- b) le fait de retenir ou de cacher une preuve pertinente dans le but de favoriser un inculpé ou de lui nuire;
- c) le fait d'omettre ou de retarder sans justification la transmission à son supérieur de tout renseignement sur des crimes, infractions, faits ou événements d'importance dont le policier est témoin ou dont il a connaissance.

3) Le policier doit empêcher ou indirectement toute personne visée par une sommation ou un mandat, sauf en cas d'exécution égale de la sommation ou du mandat.

4) Le policier doit permettre ou faciliter par négligence l'évasion d'un prisonnier ou de toute personne sous détention légale.

5) Le policier doit conseiller ou tenter d'influencer en conseil dans le choix de son plaidoyer.

6) Le policier doit exercer ses fonctions avec désintéressement et impartialité. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le fait d'accepter, de solliciter ou d'exiger directement ou indirectement, pour lui-même ou pour une autre personne, un cadeau, une récompense, une commission, un rabais, un prêt, une remise de dette, une faveur ou autre avantage, de façon naturelle, serait nuire à son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions;
- b) le fait d'utiliser à des fins personnelles ou dans le but d'en tirer un avantage ou un profit des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions;
- c) le fait de suggérer ou de recommander à une personne inculpée ou avec laquelle il a été en contact dans l'exercice de ses fonctions, les services d'un avocat, d'un garagiste ou d'un établissement hôtelier;
- d) le fait de se rendre caution d'une personne sous arrêt, sauf s'il s'agit d'un conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant;
- e) le fait de solliciter ou d'accepter l'aide d'une personne extérieure au service de police de la Communauté dans le but d'obtenir de l'avancement, une mutation ou tout changement dans son statut de policier dans le service;
- f) le fait de signer une lettre de recommandation ou autre attestation dans le but d'aider une personne à obtenir un permis, une licence ou un pardon;
- g) le fait de solliciter ou recueillir du public de l'argent, par la vente de billets ou autrement, au profit d'une personne, association ou organisation, sans l'autorisation du Directeur;
- h) le fait de rechercher la notoriété, directement ou indirectement, par l'intermédiaire des médias d'information;

7) En tout temps, le policier doit faire preuve de dignité et éviter tout comportement de nature à lui faire perdre la considération que requièrent ses fonctions ou à compromettre le prestige du service de police de la Communauté.

Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) l'usage d'un langage obscène, blasphématoire ou injurieux;
- b) l'omission pour un policier en uniforme de porter son insigne de policier;
- c) l'abus d'autorité, l'intimidation ou le harcèlement à l'égard d'un citoyen;
- d) le recours sans justification à la violence ou à la brutalité à l'égard d'un citoyen;
- e) le fait de manquer de courtoisie ou de réserve dans ses rapports avec les citoyens;
- f) le fait de faire monter une personne, sans autorisation ni justification, dans un véhicule du service;
- g) la fréquentation habituelle de personnes ou de lieux de mauvaise réputation;
- h) le fait pour un policier en uniforme, qu'il soit ou non de service, d'acheter, de transporter ou de consommer des boissons alcooliques ou des stupéfiants;
- i) le fait pour un policier en service, qu'il soit ou non en uniforme, d'être en état d'intoxication, ou d'exaler une haleine de boissons, sauf lorsque les exigences du travail le justifient;
- j) le fait de garder dans un véhicule ou un local de la Communauté des boissons alcooliques ou des stupéfiants, sauf avec l'autorisation du Directeur;
- k) le fait de rechercher pour lui-même ou pour d'autres ou d'accepter l'accès gratuit à des services offerts ou à des lieux ouverts au public moyennant un prix d'entrée ou une rétribution, sauf avec l'autorisation du Directeur;
- l) la mauvaise tenue habituelle dans son apparence personnelle pendant les heures de travail en violation des directives du service de police;
- m) le fait pour un policier, en dehors des heures de travail, d'exploiter un commerce ou une industrie, ou d'exercer un métier, une occupation ou autre activité de nature à:
  - i) compromettre son indépendance ou celle du service de police, ou
  - ii) diminuer son rendement pendant les heures de travail;
 tel que: — assistant d'un huissier de la Cour Supérieure;
  - agent de recouvrement;
  - agent d'investigation ou de sécurité dans le territoire de la Communauté;
  - chauffeur de taxi, propriétaire ou exploitant de voiture taxi dans le territoire de la Communauté;
  - propriétaire, exploitant ou employé d'un établissement détenant un permis de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec, ou bénéficiaire d'un intérêt direct ou indirect dans un tel établissement.
- 8) Le policier a le devoir, lorsque le Directeur ou le Conseil de sécurité en fait la demande, de divulguer par écrit:
  - a) la liste des corporations, sociétés, entreprises, commerces ou industries qu'il exploite ou dans lesquelles il détient des intérêts;
  - b) tout métier, occupation, emploi ou activité qu'il exerce en dehors de ses heures de travail.
- 9) Le policier a le devoir, lorsque le Directeur ou le Conseil de sécurité en fait la demande, de divulguer par écrit:
  - a) la liste des corporations, sociétés, entreprises, commerces ou industries qu'il exploite ou dans lesquelles il détient des intérêts;
  - b) tout métier, occupation, emploi ou activité qu'il exerce en dehors de ses heures de travail.
- 10) Le policier ne doit utiliser son arme de service qu'avec prudence et discrétion, conformément aux directives du service de police. Constitue notamment une faute disciplinaire:
  - a) le fait pour un policier en tenue de ville de ne pas dissimuler son arme de service;
  - b) le fait d'exhiber, de manipuler ou de pointer son arme de service sans justification;
  - c) le fait de ne pas entretenir son arme de service en bon état de propreté;
  - d) le fait de refuser ou de négliger de faire rapport à son supérieur chaque fois qu'il fait usage de son arme de service;
  - e) le fait de ne pas prendre les moyens raisonnables pour empêcher la perte ou le vol de son arme de service;
  - f) le fait de prêter ou de céder son arme de service;
  - 11) Le policier doit respecter son serment de discrétion et ne doit pas révéler, sans y être autorisé par la loi, les informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, sauf si la communication est faite dans l'intérêt de la justice.

■ L'incident dont vient d'être victime madame Gisèle Kéroack, membre du Conseil de Ville de Montréal, met de nouveau en relief une anomalie déjà constatée, à savoir l'absence d'un code de discipline et de déontologie officiellement reconnu pour les membres de la force policière de la CUM. Afin de combler cette lacune, le président du Conseil de Sécurité de la CUM, M. Paul-Emile L'Ecuyer a fait préparer il y a quelques semaines un projet de code qui devrait normalement faire l'objet d'une décision du Conseil de Sécurité au cours des prochaines semaines. Si ce projet était adopté, les policiers devraient obéir à des règles beaucoup plus précises, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte à la lecture des extraits suivants du projet L'Ecuyer.

Les auteurs du projet de règlement signalent au début du texte que le but du règlement "est d'assurer aux citoyens une meilleure protection en développant au sein du Service de police de la CUM des standards élevés d'intégrité et de conscience professionnelle dans le respect des droits civils des citoyens". Ils précisent aussi que le projet de règlement ne doit affecter en rien toute convention collective "présente et future" entre la CUM et la Fraternité des policiers de la CUM et le Conseil de Sécurité.

Le projet prévoit aussi une procédure précise pour l'examen des plaintes et sanctions susceptibles de découler de l'adoption éventuelle du code L'Ecuyer.

rectement ou indirectement, par l'intermédiaire des médias d'information;

### L'engagement politique

4) Le policier doit s'abstenir de se porter candidat à une élection fédérale, provinciale, municipale ou scolaire et de se livrer à une activité partisane en faveur d'un candidat ou d'un parti politique.

Aux fins du présent article, ne constitue pas une activité partisane le fait pour un policier en tenue de ville d'assister à une assemblée publique d'information politique.

5) Nonobstant l'article II, il est loisible à un policier de se porter candidat ou de se livrer à une activité partisane lors d'une élection municipale ou scolaire en dehors des limites du district judiciaire de Montréal.

6) Le policier qui, au cours d'une élection fédérale ou provinciale, donne sa démission aux fins de s'y porter candidat, a droit, dans les huit jours qui suivent le jour où un autre est proclamé élu, de reprendre son poste et il est alors censé avoir été en congé sans traitement dans l'intervalle.

### Les rapports avec les citoyens et les activités extérieures

7) En tout temps, le policier doit faire preuve de dignité et éviter tout comportement de nature à lui faire perdre la considération que requièrent ses fonctions ou à compromettre le prestige du service de police de la Communauté.

Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) l'usage d'un langage obscène, blasphématoire ou injurieux;
- b) l'omission pour un policier en uniforme de porter son insigne de policier;
- c) l'abus d'autorité, l'intimidation ou le harcèlement à l'égard d'un citoyen;
- d) le recours sans justification à la violence ou à la brutalité à l'égard d'un citoyen;
- e) le fait de manquer de courtoisie ou de réserve dans ses rapports avec les citoyens;
- f) le fait de faire monter une personne, sans autorisation ni justification, dans un véhicule du service;
- g) la fréquentation habituelle de personnes ou de lieux de mauvaise réputation;
- h) le fait pour un policier en uniforme, qu'il soit ou non de service, d'acheter, de transporter ou de consommer des boissons alcooliques ou des stupéfiants;
- i) le fait pour un policier en service, qu'il soit ou non en uniforme, d'être en état d'intoxication, ou d'exaler une haleine de boissons, sauf lorsque les exigences du travail le justifient;
- j) le fait de garder dans un véhicule ou un local de la Communauté des boissons alcooliques ou des stupéfiants, sauf avec l'autorisation du Directeur;
- k) le fait de rechercher pour lui-même ou pour d'autres ou d'accepter l'accès gratuit à des services offerts ou à des lieux ouverts au public moyennant un prix d'entrée ou une rétribution, sauf avec l'autorisation du Directeur;
- l) la mauvaise tenue habituelle dans son apparence personnelle pendant les heures de travail en violation des directives du service de police;
- m) le fait pour un policier, en dehors des heures de travail, d'exploiter un commerce ou une industrie, ou d'exercer un métier, une occupation ou autre activité de nature à:
  - i) compromettre son indépendance ou celle du service de police, ou
  - ii) diminuer son rendement pendant les heures de travail;
 tel que: — assistant d'un huissier de la Cour Supérieure;
  - agent de recouvrement;
  - agent d'investigation ou de sécurité dans le territoire de la Communauté;
  - chauffeur de taxi, propriétaire ou exploitant de voiture taxi dans le territoire de la Communauté;
  - propriétaire, exploitant ou employé d'un établissement détenant un permis de la Commission de contrôle des permis d'alcool du Québec, ou bénéficiaire d'un intérêt direct ou indirect dans un tel établissement.
- 8) Le policier a le devoir, lorsque le Directeur ou le Conseil de sécurité en fait la demande, de divulguer par écrit:
  - a) la liste des corporations, sociétés, entreprises, commerces ou industries qu'il exploite ou dans lesquelles il détient des intérêts;
  - b) tout métier, occupation, emploi ou activité qu'il exerce en dehors de ses heures de travail.
- 9) Le policier a le devoir, lorsque le Directeur ou le Conseil de sécurité en fait la demande, de divulguer par écrit:
  - a) la liste des corporations, sociétés, entreprises, commerces ou industries qu'il exploite ou dans lesquelles il détient des intérêts;
  - b) tout métier, occupation, emploi ou activité qu'il exerce en dehors de ses heures de travail.
- 10) Le policier ne doit utiliser son arme de service qu'avec prudence et discrétion, conformément aux directives du service de police. Constitue notamment une faute disciplinaire:
  - a) la négligence dans la garde ou la surveillance d'un prisonnier;
  - b) le fait de fournir des stupéfiants ou des boissons alcooliques à un prisonnier;
  - c) le fait de commercer de quelque façon que ce soit avec un prisonnier ou de tenter d'obtenir de lui quelques avantages;
  - d) l'interférence dans les communications entre un prisonnier et son avocat;
  - e) la brutalité injustifiée et l'omission par négligence de veiller à la sécurité et à la santé d'un prisonnier;
  - f) le fait de permettre l'incarcération d'un jeune délinquant avec un prisonnier adulte, ou d'une personne de sexe féminin avec une personne de sexe masculin.
  - 10) Le policier ne doit utiliser son arme de service qu'avec prudence et discrétion, conformément aux directives du service de police. Constitue notamment une faute disciplinaire:
    - a) le fait pour un policier en tenue de ville de ne pas dissimuler son arme de service;
    - b) le fait d'exhiber, de manipuler ou de pointer son arme de service sans justification;
    - c) le fait de ne pas entretenir son arme de service en bon état de propreté;
    - d) le fait de refuser ou de négliger de faire rapport à son supérieur chaque fois qu'il fait usage de son arme de service;
    - e) le fait de ne pas prendre les moyens raisonnables pour empêcher la perte ou le vol de son arme de service;
    - f) le fait de prêter ou de céder son arme de service;
    - 11) Le policier doit respecter son serment de discrétion et ne doit pas révéler, sans y être autorisé par la loi, les informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, sauf si la communication est faite dans l'intérêt de la justice.

## II) Les devoirs de service public

1) Le policier doit obéir promptement aux ordres et directives de ses supérieurs. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le manque de politesse, de déférence ou de respect, ou toute forme de menace, à l'égard d'un supérieur;
- b) le refus ou l'omission de passer par les voies hiérarchiques, sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité physique.

2) Le policier doit respecter l'autorité de la loi et des tribunaux et collaborer loyalement à l'administration de la justice.

Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le fait d'empêcher ou de contribuer à empêcher volontairement la justice de suivre son cours;
- b) le fait de retenir ou de cacher une preuve pertinente dans le but de favoriser un inculpé ou de lui nuire;
- c) le fait d'omettre ou de retarder sans justification la transmission à son supérieur de tout renseignement sur des crimes, infractions, faits ou événements d'importance dont le policier est témoin ou dont il a connaissance.

3) Le policier doit empêcher ou indirectement toute personne visée par une sommation ou un mandat, sauf en cas d'exécution égale de la sommation ou du mandat.

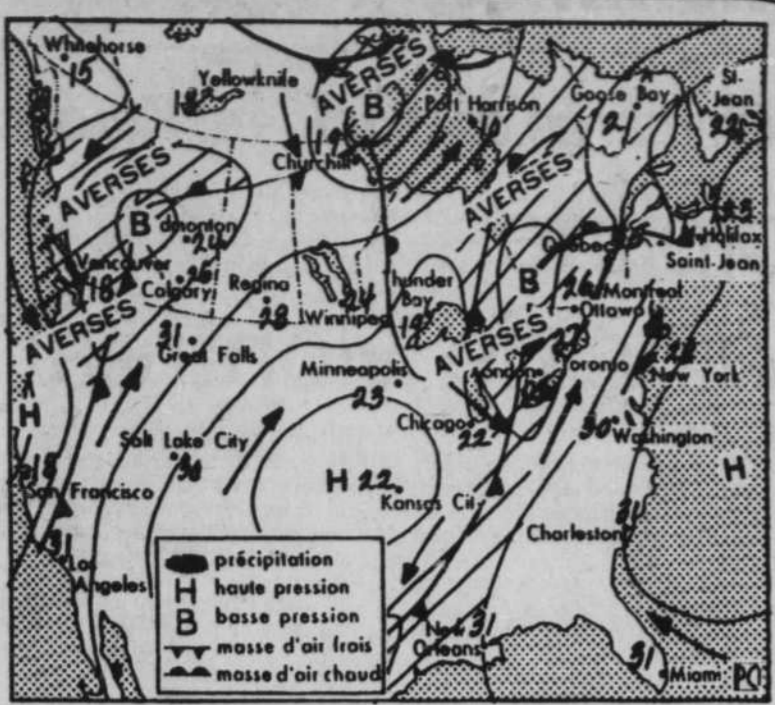
4) Le policier doit permettre ou faciliter par négligence l'évasion d'un prisonnier ou de toute personne sous détention légale.

5) Le policier doit conseiller ou tenter d'influencer en conseil dans le choix de son plaidoyer.

6) Le policier doit exercer ses fonctions avec désintéressement et impartialité. Constitue notamment une faute disciplinaire:

- a) le fait d'accepter, de solliciter ou d'exiger directement ou indirectement, pour lui-même ou pour une autre personne, un cadeau, une récompense, une commission, un rabais, un prêt, une remise de dette, une faveur ou autre avantage, de façon naturelle, serait nuire à son impartialité dans l'accomplissement de ses fonctions;
- b) le fait d'utiliser à des

# la météo



Un centre dépressionnaire à l'ouest de la Baie-James continuera sur sa trajectoire vers le Labrador. Une deuxième, celle-ci à l'ouest du Lac Michigan, atteindra la Haute-Mauricie tôt ce soir. Ces dépressions apporteront des nuages et des averses sur les régions nord tandis que les régions de l'extrême-nord connaîtront de la pluie continue. Une masse d'air de plus en plus humide pénétrera le sud-ouest du Québec au cours de la fin de semaine. Par conséquent, quelques averses et orages se développeront ce soir spécialement dans la vallée du St-Laurent, à l'ouest de l'île d'Orléans. Le bas du fleuve connaîtra un temps ensoleillé et chaud pour tout le week-end tandis que le nord continuera d'être nuageux avec des averses.

Régions de l'Abitibi, de Chibougamau: nuageux avec quelques averses. Venteux par moment. Minimum la nuit dernière de 10. Maximum de 17 à 20. Aperçu pour demain: peu de changement.

Régions du nord des Laurentides, de la Haute-Mauricie, de Pontiac-Témiscamingue: quelques averses avec des orages dispersés. Minimum la nuit dernière de 12. Maximum de 20 à 23. Aperçu pour demain: ciel variable avec des averses.

Régions de l'Outaouais, de Montréal, des Cantons de l'Est, du sud des Laurentides, de Québec, Trois-Rivières: ensoleillé, quelques averses ou orages en fin de journée. Minimum la nuit dernière de 13. Maximum de 25 à 28. Aperçu pour demain: chaud et humide.

Régions du Lac St-Jean, de Baie-Comeau: passage nuageux avec possibilité d'averses cet après-midi. Minimum la nuit dernière de 10. Maximum de 24 à 27. Aperçu pour demain: chaud, possibilité d'averses en après-midi.

Régions de Sept-Îles, de Rimouski, de la Gaspésie: ensoleillé et chaud. Minimum la nuit dernière de 10. Maximum de 20 à 22. Aperçu pour demain: peu de changement.

## LIBAN

Hafez Assad déclarait qu'il soutenait les propositions françaises en vue de l'organisation d'une table ronde pour régler la crise libanaise. Le chef de l'Etat syrien a toutefois exclu lors d'une interview télévisée la tenue d'une conférence à bref délai, réunion que la France est prête à organiser. Avant la tenue d'une telle conférence, a poursuivi M. Assad, l'ordre doit être rétabli au Liban.

Ce regain d'"intérêt" international provoqué par l'assassinat de l'ambassadeur des Etats-Unis à Beyrouth et les entretiens du président syrien Hafez Assad à Paris et du président égyptien Anouar Sadate à Téhéran, dont le Liban constitue le thème essentiel, prélude peut-être à une ultime escalade de la crise par son internationalisation.

La destitution du ministre des Affaires étrangères, M. Philippe Takla, et son remplacement par M. Camille Chamoun, qualifié par certains journaux libanais de "spécialiste des interventions étrangères" — en raison de son appel à la Sixième flotte américaine lors de la première guerre civile libanaise en 1958 — s'inscrit en effet dans la perspective d'un recours à l'ONU.

M. Chamoun a tenu d'ailleurs à mettre les points sur les "i", en proclamant que "le Liban a le droit de demander l'intervention de l'organisation internationale, s'il se sent en danger".

Le mécanisme de "pacification" dont la Ligue arabe a décidé la mise en place au Liban fait entendre des "ratés" avant même d'avoir commencé à fonctionner.

Le président Frangie et ses alliés, MM. Camille Chamoun et Pierre Gemayel, avaient indiqué à M. Mahmoud Riad, secrétaire général de la Ligue arabe, lors de leur entrevue mardi, à Kfour, en zone chrétienne leur acceptation qu'ils subordonnaient au maintien de la présence militaire syrienne.

Reuni jeudi soir à son quartier général à Beyrouth, le commandement central islamopalestinien a adopté une série de résolutions proclamant que "la question essentielle est le retrait des troupes syriennes conformément à un calendrier approuvé par les parties concernées" et rejetant "toute limitation à la souveraineté populaire en matière d'action politique au Liban".

Dans un communiqué rendu public hier matin, le commandement central se déclare également opposé au choix de Damour comme quartier général de la "force arabe" et à l'inclusion de contingents syriens dans cette force.

# Les négociations progressent avec les infirmières en grève

par Marie Laurier

Le déclenchement de la grève des 5,500 membres de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec a provoqué une reprise rapide des négociations, dès minuit, hier, à l'heure même où les piquets de grève s'installaient aux abords des 29 hôpitaux francophones affectés.

Les pourparlers ont duré toute la nuit et sans en arriver à un accord de principe, un progrès sensible est acquis, notamment sur les questions des congés de maternité et des libertés syndicales. En fait, les deux parties ont convenu de conserver le statu quo sur ces sujets, ce qui constitue "une grande victoire" pour la Fédération, a commenté hier la présidente, Ginette Gosselin. Cette dernière a ajouté que ce n'est que dans la nuit de jeudi à vendredi que les négociations ont véritablement "commencé", avec le dépôt d'une proposition patronale sur la mobilité, l'un des points essentiels du litige.

Néanmoins, ce rythme de croisière devait se ralentir et les discussions procédaient encore hier d'une façon lente et ardue. Il reste beaucoup de travail à abattre sur la très importante question des horaires de travail qui touche entre autres, la rotation excessive des quarts de travail et aux fins de semaine. La partie syndicale s'emploie à figurer une contre-proposition sur cet article primordial sur

lequel les dernières offres patronales remontent au 8 mai. Des propositions jugées "intéressantes" ont aussi été faites en ce qui a trait à la formation en cours d'emploi.

Les négociations se poursuivaient intensément hier soir à Montréal et on conservait, de part et d'autre, l'espoir d'une entente de principe qui pourrait bien survenir durant le week-end. L'exécutif de la Fédération qui se trouve presque entièrement dans la métropole pourrait alors lever la grève, en attendant de consulter ses membres dès le début de la semaine. C'était du moins un optimisme que l'on entretenait de façon évidente en début de soirée hier.

De leur côté, les cadres infirmiers qui occupaient l'hôpital Royal Victoria depuis 16 h jeudi, comme on l'a fait dans une quarantaine d'hôpitaux de la province, ont décidé hier matin de surseoir à cette décision jusqu'à lundi, à cause de l'encombrement excessif de cette institution qui recevait dans la journée les patients détournés des hôpitaux francophones, désertés par les infirmières.

Réunies dans le hall d'entrée du Royal Vic, les infirmières cadres exhibaient des pancartes qui en disaient long sur leur mécontentement que leur fort éprouver des conditions salariales inférieures à celles des infirmières qu'elles dirigent.

Me Jean Porcheron, porte-parole du

groupe, a déclaré à la presse que les Cadres infirmiers unis enverraient dès lundi un télégramme au ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, le priant de s'occuper enfin de leur statut de cadres, dévalorisé par rapport à celui des autres infirmières. Me Porcheron a fait sien le message que l'on pouvait lire sur un placard qu'exhibaient fièrement une garde-malade aux cheveux poivre-sel: "Les infirmières-chefs ont la responsabilité du patient malgré les crises hospitalières." C'était particulièrement vérifiable hier.

## DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

**DUCAP, Noémie.** — A Montréal, le 17 juin à l'âge de 72 ans, est décédée, Mme Wilfrid Ducap, née Noémie Bock. Outre son époux, elle laisse dans le deuil ses enfants: Camille, Sylvie, Louis et deux petits enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 21 juin. Le convoi funèbre partira de la Résidence Funéraire Magnus Poirier No 10526 rue St-Laurent, pour se rendre à l'église St-Nicolas de Ahuntsic où le service sera célébré à 10 heures, et de là au cimetière de la Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S'il vous plaît, ne pas envoyer de fleurs, dons à l'Association du Diabète du Québec, à 934 Ste-Catherine est, Montréal, Salon fermé de 5 à 7 h. p.m.

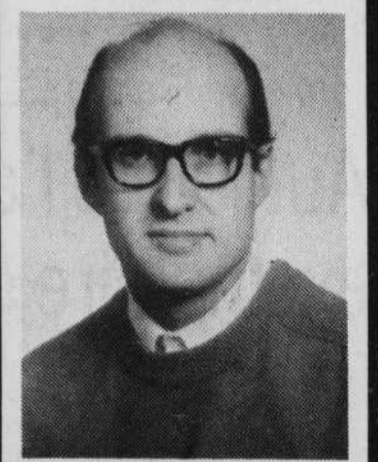
**LARAMÉE, Dr André.** — A Montréal, le 8 juin 1976, est décédé, le Dr André Laramée, époux de Yolande Trousseau, père d'André jr., Diane et Carole. Les funérailles ont eu lieu le 11 juin, à l'église St-Viateur d'Outremont, et de là au cimetière de Boucherville.

**SHARP, John M.** — A Winnipeg, le 14 juin 1976, à l'âge de 35 ans, est décédé John M. Sharp, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université du Manitoba, époux de Carol W. Auer, fils de Madame Esmé Sharp, de Falmouth, Angleterre, et frère de Jennifer Sharp de New York. Funérailles le 19 juin à Winnipeg.

## GERBEAU Frère Mathias, F.I.C. (Léonidas Joseph)

A la Maison principale des Frères de l'Instruction Chrétienne, à Laprairie est décédé le Frère Mathias Gerbeau, (Léonidas Joseph) né à St-Boniface (St-Maurice) le 16 février 1888; il entra au noviciat de Laprairie le 15 août 1905 et fit profession perpétuelle le 24 août 1916. Il consacra 48 années de sa vie à l'enseignement soit de 1907 à 1955, à Montréal, Ste-Scholastique, Pointe-Gatineau, Laprairie, Farham, Ste-Anne de Bellevue, Vercheres, Cowansville et Dauphin. Depuis 1955, il s'était retiré à Laprairie. La dépouille mortelle sera exposée le samedi 19 juin à 13 heures à la résidence funéraire Henri Guérin, 425 Chemin St-Jean à Laprairie. Le service aura lieu à la Maison principale des Frères de l'Instruction Chrétienne au 870 chemin St-Jean, le lundi 21 juin à 16 heures.

## NÉCROLOGIE



R.P. ANDRÉ PRIMEAU, O.P.

A Montréal, le 16 juin 1976, est décédé à l'âge de 38 ans 11 mois, le R.P. André Primeau, o.p., du Monastère Albert-Grand. Outre sa mère, Mme Marcel Primeau (Léona Poulin), il laisse dans le deuil son frère Claude et sa sœur Ginette (Mme Germain Carreau), sa belle-soeur Mme Claude Primeau et son beau-frère M. Germain Carreau. Il est exposé au 2715, Chemin Côte Ste-Catherine, et les funérailles auront lieu, au même endroit, samedi à 10 h 00, suivies de l'inhumation au cimetière des Dominicains à Saint-Hyacinthe. Après ses études primaires à Mariville et ses études classiques au Séminaire de St-Hyacinthe, André Primeau entra chez les Dominicains en 1955, et il était ordonné prêtre à Ottawa en 1961. De 1963 à 1968, il fut successivement prédicateur à St-Hyacinthe et vicaire à Notre-Dame de Grâce (Mtl.). Par la suite, il fit, à Louvain, des études complémentaires en sciences familiales et morales. Depuis 1970, il était professeur régulier à l'Institut de pastorale des Pères Dominicains. (prière de ne pas envoyer de fleurs) Direction: U. Bourgie Ltee

## Messe solennelle à l'occasion de l'anniversaire du décès de Mgr Escriva de Balaguer, Fondateur de l'Opus Dei.

Une messe solennelle célébrée par le Conseil de l'Opus Dei au Canada, monsieur l'abbé Louis Sastre, aura lieu à l'église Saint-Raphaël, 2001 Lajoie, Outremont, le 26 juin à 11 heures, pour marquer l'anniversaire de la mort de Monseigneur Escriva de Balaguer, Fondateur de l'Opus Dei, le 26 juin dernier. Tous les coopérateurs et les amis de l'Opus Dei sont priés d'assister à cette cérémonie religieuse sans autre invitation.

# Hôpitaux anglophones et institutions pour malades chroniques sont débordés

La majorité des centres hospitaliers, d'accueil et d'hébergement ont été touchés hier par la grève générale des 80,000 salariés du secteur des affaires sociales et celle, isolée, de la Fédération des 5,500 infirmières et infirmiers du Québec.

Les institutions de santé avaient toutefois pris des mesures pour limiter les inconvénients en procédant depuis quelques jours à l'évacuation du plus grand nombre de patients possible, en mobilisant tout le personnel cadre et médical et en fermant les services d'urgence. Dans la métropole, plus durement frappée en raison de l'absence des infirmières dans les hôpitaux francophones, les malades étaient acheminés vers les gros hôpitaux anglophones, ce qui a provoqué un engorgement des premières heures de la journée. Sainte-Justine désertée, le Children's Hospital a fonctionné à capacité.

La situation a été particulièrement pénible au Centre Georges-Frédéric de Drummondville, où tous les lits pour ma-

lades chroniques sont occupés et l'on a dû s'y résigner à donner congé à plusieurs d'entre eux, en dépit de leur état de santé précaire. Il en fut de même à l'hôpital Christ-Roi de Nicolet.

Dans la région de Montréal, 22 hôpitaux francophones au taux d'occupation variant entre 40% et 45% ont fonctionné plus qu'au ralenti, plusieurs d'entre eux ne pouvant même dispenser les services essentiels. Cette fois, 900 salariés du secteur hospitalier anglophone sont entrés dans la ronde de ce débrayage, perturbant la vie normale de sept institutions dont quatre ont fait fi de la loi 253. Le taux d'occupation dans ces lieux était de 80%.

La région de Québec a vécu une journée pénible par l'arrêt de travail de 9,000 para-médicaux et 21 centres hospitaliers peuplés à 70% n'ont pas réussi à maintenir les services essentiels définis par la loi spéciale.

Toutes les autres régions, Mauricie, Saguenay, Lac Saint-Jean, Gaspésie-Bas-du-fleuve, Laurentide, Côte-nord, ont elles aussi vu leurs institutions de santé entourées de piquets de grève sous un soleil radieux, du de Dieu fort apprécié de tous les Québécois qui s'étaient donné la consigne de ne pas être malades...

## Vingt années de vie parlementaire

QUÉBEC (PC) — Le vingtième anniversaire de l'élection de trois députés à l'Assemblée nationale n'est pas passé inaperçu hier matin en Chambre. Le député libéral des Îles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix, a souligné que ses collègues Gérard-D. Lévesque (Bonaventure), Oswald Parent (Hull) et Glendon Brown (Brome-Missisquoi) avaient été élus pour la première fois à l'Assemblée le 20 juin 1956, il y a 20 ans.

MM. Robert Burns (PC-Maison-Neuve), Camil Samson (Créd.-Rouyn-Noranda), Maurice Bellemare (UN-Johnson) et Jérôme Choquette (PNP-Outremont) se sont joints à M. Lacroix pour rendre hommage aux trois députés.

M. Choquette a même raconté que de 1956 à 1960, l'éloquence du député Brown avait maintes fois découragé le premier ministre du temps, M. Maurice Duplessis, qui préférait ajourner l'Assemblée plutôt que de continuer d'entendre le député de Brome.

pas eu de heurts ni de victimes.

A Turfloop, à deux cent trente kilomètres de Johannesburg, les étudiants noirs de l'université du nord ont mis jeudi soir le feu à une partie des bâtiments administratifs. L'incendie a pu être maîtrisé. Dans l'après-midi d'hier, les étudiants, au nombre de deux milliers, ont défilé sur le campus en scandant "pouvoir" et en tenant le poing. Ils ont ensuite tenu un meeting dans les bâtiments universitaires tandis que la police se tenait prête à intervenir.

Aux universités du Cap et de Johannesburg, des centaines d'étudiants blancs se sont rassemblés sur les campus en arborant des banderoles hostiles au gouvernement. Ils se sont dispersés paisiblement quand la police est arrivée sur place, après l'annonce de l'interdiction de tous les rassemblements publics.

La police s'attendait à une nouvelle nuit de violences.

## AFRIQUE DU SUD

des instructions du premier ministre sud-africain, M. John Vorster, qui a annoncé au Parlement, au Cap, que l'ordre public serait maintenu à tout prix.

La police a de nouveau fait usage de ses armes hier soir pour disperser des manifestants dans certaines des huit villes africaines de la ceinture de Johannesburg où des émeutes se poursuivent.

Le bilan des victimes de cette flambée de violence s'établit maintenant à une centaine de morts et plus de mille blessés, en quasi-totalité des Noirs.

Le gouvernement a réagi en interdisant tous les rassemblements, sauf ceux à caractère sportif, jusqu'à la fin du mois.

S'adressant au Parlement, au Cap, le premier ministre, M. John Vorster, a sommé les émeutiers de rentrer chez eux, les avertissant que la police avait reçu la consigne de ne pas hésiter à utiliser tous les moyens dont elle dispose pour rétablir l'ordre.

"Nous ne nous laisserons pas intimider et nous maintiendrons l'ordre à tout prix" a-t-il assuré, en estimant que les désordres et la violence de ces trois derniers jours n'avaient pas spontanément éclaté. Ils résultent, selon lui, d'un effort délibéré pour semer la panique et dresser Blancs et Noirs les uns contre les autres".

A Soweto, où la journée a été "relativement calme", contrairement aux deux qui l'ont précédée, les immeubles incendiés par les émeutiers continuaient à se consumer lentement. De jeunes noirs forçaient les automobilistes et les pompistes à leur remettre de l'essence pour continuer à mettre le feu aux bâtiments qu'ils associent à la domination blanche.

C'est essentiellement dans d'autres ghettos noirs de la ceinture de Johannesburg que des émeutes ont éclaté: Vosloorus, au sud, Kagiso, à l'ouest, Tokosa et Daveyton, à l'est, Natalspruit et Katlehong, au sud-est, Tembisa, et, surtout, Alexandra, au nord. On y signalait incendies d'immeubles et de véhicules, scènes de pillage et de lapidation, édification de barricades. La police a ouvert le feu et tiré des grenades lacrymogènes.

Les incidents les plus violents de cette journée se sont déroulés à Alexandra où des dizaines de véhicules, des maisons, des débris de boisson et une église ont été incendiés. Les émeutiers ont détruit notamment les bureaux de l'administration bantou. On dénombre 25 morts dans cette localité.

Des centaines de policiers ont pris position dans la ville et tentent de protéger les quartiers résidentiels blancs qui la bordent. Ils ont ouvert le feu quand des milliers de Noirs menaçaient de se répandre dans le quartier commerçant blanc.

Des incidents ont aussi éclaté sur les campus universitaires: à Ngoye, à cent cinquante kilomètres de Durban, les étudiants de l'université noire du Zulouland ont mis le feu à plusieurs bâtiments.

La police est intervenue mais il n'y a

## suites de la première page

## GRÈVE

complètement intactes les clauses concernant les libertés syndicales pour les membres de la CSN, dont les libérations pour activités syndicales ne sont pas contingentes.

C'était là un objectif majeur de la partie patronale, qu'on a cependant troqué contre des gains au plan de la mobilité du personnel. Selon ce qu'en révélait M. Paul Pleau hier soir, les directions d'établissements pourront désormais songer à positionner certains postes, notamment des postes à temps partiel, c'est-à-dire à introduire deux classifications pour le service d'un seul employé. Mais le syndicat ne pourra refuser à moins de "motif valable", dit la clause, et il aura toujours droit d'appel.

Certains déplacements d'un service à l'autre pourront avoir lieu, dans des conditions moins sévères que celles qui prévalaient sous l'ancienne convention, mais les textes précis n'étaient pas disponibles sur le sujet hier.

Au chapitre du remplacement des syndiqués absents par le moyen d'équipes volantes, la partie patronale dit avoir conservé un caractère facultatif à cette clause, mais encore là, on croit savoir que le syndicat a obtenu en partie ce qu'il cherchait, c'est-à-dire, au moins le pouvoir de négocier localement certaines décisions touchant au mode de remplacement.

M. Pleau soutient que le Comité patronal a rejoint des objectifs pour lui majeurs: "la possibilité d'administrer avec plus de facilité et de rationalité". Mais dans le contexte actuel, ajoute-t-il, nous "éliminons une bonne part d'émotivité en acceptant la participation des syndicats au niveau local".

A son avis, et il se refuse à parler de victoire ou de défaite, la présente négociation aura jeté plus de lumière que jamais sur le fonctionnement de cet affrontement provincial, et elle appelle un "examen collectif" sur toute la société et non seulement sur des mécanismes de relations de travail.

Il était impossible hier de savoir si les poursuites intentées aux syndicats et syndicats pour non-respect des services es-

## 19 juin

par la PC et l'AP

Il y a 23 ans aujourd'hui, le 19 juin 1953, les époux Ethel et Julius Rosenberg étaient électrocutés à la prison de l'Etat de New York. Sing Sing, pour avoir transmis à des agents soviétiques des renseignements sur la bombe atomique.

1972 — Grève des pilotes contre les détournements d'avion.

1964 — Les rebelles congolais s'emparent d'Albertville.

1917 — La famille royale d'Angleterre renonce à ses noms et titres allemands.

1885 — Arrivés à New York de la Statue de la liberté, cadeau de la France aux Etats-Unis.

1819 — Première traversée de l'Atlantique par un navire à vapeur, le Savannah.

1623 — Naissance du philosophe et mathématicien français Blaise Pascal.

entiels allaient ou non être levées. "Ce sont des choses qui ne s'écrivent et ne se disent pas", a déclaré un négociateur syndical.

Parmi d'autres objets de règlement qui ne manqueraient pas d'avoir un effet d'entraînement, il faut signaler l'obtention, pour tous, d'un mois de vacances après un an de service, en 1978-79.

La clause de congé de maternité, si vivement débattue, se retrouvera sous la formulation patronale: 15 semaines de congé, l'employeur défrayant les deux tiers du salaire durant les deux semaines qui ne sont pas couvertes par les prestations de l'assurance-chômage.

Alors qu'aux Affaires sociales la partie syndicale se concertait fébrilement hier et la partie patronale se promenait désœuvrée d'une suite à l'autre du Château Frontenac en attendant les dernières nouvelles, le secteur de l'enseignement fonctionnait soudain au ralenti.

La table de l'élémentaire-secondaire avait cependant traité et presque réglé le problème de la sécurité d'emploi la veille, jusqu'aux petites heures du matin.

Mais il reste le plus important, l'éternel problème, celui de la tâche, qui reste entier et n'a pas été discuté aux tables depuis des semaines. Les deux parties sont cependant à élaborer des compromis séparément mais elles semblent hésiter à les formuler par écrit.

Rencontré dans les couloirs déserts, le sous-ministre en titre de l'Education, M. Pierre Martin, disait ne souhaiter rien d'autre qu'une reprise sur le sujet, intentionnellement, au cours du week-end. Le coordonnateur gouvernemental de l'ensemble des négociations, M. Richard Drouin, semblait déjà s'ennuyer de l'atmosphère des "grandes nuits" de pourparlers, et annonçait la reprise dès aujourd'hui dans l'enseignement. Une réunion du Comité d'orientation des négociations de la CEQ devait en décider en soirée.

## les atomisés de l'An O



## État d'urgence à Buenos Aires à la suite du meurtre du chef de la police

BUENOS AIRES (par Reuter) — L'État d'urgence a été proclamé hier à Buenos Aires, à la suite du meurtre, à son domicile du chef de la police fédérale argentine, tué par une bombe.

La bombe a explosé dans un immeuble résidentiel étroitement gardé, où logent plusieurs officiers supérieurs de l'armée. Le général Cesario Cardozo a été tué et plusieurs membres de sa famille ont été légèrement blessés par l'engin.

La troupe a ceinturé la maison, et des barrages routiers ont été établis sur les routes sortant de Buenos Aires.

Le général Cardozo, nommé à son poste, une semaine après le coup d'État militaire qui renversa la présidente Maria Estela Peron en mars, est le deuxième chef de police fédérale tué par une bombe en l'espace de moins de deux ans. Il est le huitième officier tué depuis le coup d'État.

Contrairement à ce qu'on affirmait auparavant, la police déclare que l'explosion a eu lieu dans l'appartement du général, et non pas dans l'ascenseur. Elle a probablement été télécommandée.

Le 4 novembre 1974, le commissaire général de la police, Alberto Villar, et son épouse, étaient tués par l'explosion d'une bombe sur leur bateau de plaisance. Les Montoneros, guérilla péroniste de gauche, avaient alors revendiqué cet attentat.

Par ailleurs, le père Jacques Renevot, prêtre catholique français, a quitté Buenos Aires par avion à destination de Paris après avoir été expulsé par les autorités militaires argentines.

Fixé depuis dix ans dans la province de Formosa, dans le nord du pays, le père Renevot avait été arrêté au début de l'année et accusé de "poursuivre des activités contraires à la sécurité de l'État".

Plusieurs étrangers, soupçonnés d'activités "subversives", ont déjà été expulsés d'Argentine aux termes d'un décret publié par les autorités militaires après leur prise du pouvoir.

Figurent parmi eux le journaliste suisse Luc Bandaret, un homme d'affaires britannique, Richard Whitecross, et une américaine d'origine argentine, Olga Talamante.

En outre, sept exilés politiques uruguayens sont partis par avion hier pour le Venezuela où l'asile leur a été accordé à la demande du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

# Se rendant demain aux urnes, les Italiens veulent le changement, sans savoir lequel

ROME (Par Reuter) — Changement aura été le mot d'ordre de ces 40 jours de campagne électorale italienne. Changement que souhaitent les adversaires d'une démocratie chrétienne qu'ils disent, après trente années passées au pouvoir, synonyme de scandale, corruption et chaos économique. Changement que promet cette même démocratie chrétienne à déjà commencé, proclamant les affiches placardées sur les murs.

Aucun des partis, petits ou grands, n'a promis un avenir nécessairement plus brillant que le passé. Tous ont assuré que, maintenus ou portés au pouvoir, les choses seraient du moins différentes.

Le seront-elles lorsque les bureaux de vote, ouverts demain matin, auront fermé lundi à midi? S'il faut en croire les sondages d'opinion, si aucun des adversaires en présence ne fait de concessions, il est vraisemblable que la situation ne sera en rien réglée et qu'aucun gouvernement ne pourra être formé.

Des milliers d'Italiens qui ont voté pour les communistes aux élections municipales et régionales ne s'en demandent pas moins s'il est opportun de leur ouvrir les portes du gouvernement. Ces hésitations se reflètent dans les résultats de sondages: de légers gains pour les

communistes, de légères pertes pour les démocrates chrétiens, dix pour cent d'électeurs qui "ne savent pas" encore et aucune majorité de gouvernement d'un côté ou de l'autre.

Secrétaire général du Parti communiste, M. Enrico Berlinguer s'est efforcé ces derniers jours de persuader les hésitants qu'ils n'ont rien à craindre de son parti. Il est allé jusqu'à expliquer dans une interview qu'il appréciait le "bouclier" qu'est l'OTAN pour le protéger d'éventuelles pressions soviétiques.

Les communistes se sont également efforcés de dissiper les craintes qu'ils suscitent chez certains en expliquant que gouverner seuls, ou même au sein d'une coalition de gauche, ne les intéressait pas. Ils veulent un gouvernement rassemblant tous les partis, à l'exception des néofascistes du Mouvement social italien, pour sortir le pays de la crise.

Les démocrates chrétiens, et d'autres, s'y refusent. Leur secrétaire général, M. Benigno Zaccagnini, a souligné qu'une distinction devait être maintenue entre gouvernement et opposition. Les démocrates chrétiens sont prêts à engager un "dialogue constructif" avec les communistes mais rien de plus. Il n'est pas question pour eux de cohabiter avec les communistes au sein d'une "grande coalition" dont certains observateurs remarquent qu'elle ne serait peut-être pas l'instrument le plus efficace pour gouverner le pays à un moment où des décisions doivent être prises rapidement.

Pour retrouver les voix perdues l'an dernier, les démocrates chrétiens ont choisi de faire porter leurs efforts et sur la gauche et sur la droite. Si les efforts à gauche sont restés assez discrets parce que M. Zaccagnini se remettaient, sur un lit d'hôpital, d'une opération de la prostate, à droite, M. Amintore Fanfani a mené sa campagne sur des thèmes nettement anti-communistes. Le président de la démocratie chrétienne a

même provoqué une controverse en suggérant à la démocratie chrétienne d'aller chercher des voix chez les néofascistes.

L'Église s'est associée à cette campagne anti-communiste sans que l'on sache quelle influence aura son intervention. Car les catholiques italiens sont divisés avec, d'un côté, des hommes de gauche, qui font campagne comme indépendants sur les listes communistes et, de l'autre, le pape et l'Épiscopat qui lancent des mises en garde à ceux de leurs fidèles qui voteraient communiste.

Recourant à un langage que l'on n'avait pas entendu au Vatican depuis les années 1950, Paul VI est allé jusqu'à suggérer que les catholiques devaient donner leurs voix aux démocrates chrétiens. Si le vote favorable au divorce obtenu lors du référendum de 1974 montre bien que l'influence de l'Église sur la politique italienne s'estompe, on ne saurait pour autant sous-estimer l'effet qu'auront les consignes données ces dernières semaines par le Saint-Siège.

Hier encore, "l'Osservatore Della Domenica", écrivait dans un éditorial qu'aucun effort n'a été épargné, dans la campagne électorale en cours, pour reconsidérer le Parti démocrate chrétien et ouvrir la voie au communisme!

L'hebdomadaire du Vatican estime que les communistes et leurs alliés catholiques "indépendants" se sont acharnés sur la DC car celle-ci est en réalité le seul obstacle à l'arrivée du PC au pouvoir.

Ceux qui affaiblissent les démocrates chrétiens travaillent pour l'avènement du communisme", lance-t-il en guise d'avertissement et en invitant les électeurs à continuer de voter "comme ils l'ont fait depuis 1946".

Aux côtés des démocrates chrétiens et des communistes, les autres partis ont eu du mal à faire admettre qu'il fallait aussi compter avec eux. Pourtant, les socialistes, numériquement le troisième parti du pays, joueront un rôle important. Ils peuvent espérer recueillir des voix à droite, chez les électeurs que les démocrates chrétiens ont

laissé désabusés, et à gauche, chez ceux qu'éffraie la pensée de voter communiste. Radicaux et républicains peuvent bénéficier des mêmes réflexes et, à l'extrême-gauche, la démocratie prolétarienne attirera probablement à elle ceux qui reprochent aux communistes d'avoir poussé trop loin le compromis.

En revanche, les perspectives qui s'offrent aux sociaux-démocrates et aux libéraux s'annoncent peu brillantes. Quant aux néofascistes, il n'est pas impossible qu'ils augmentent leurs suffrages mais ils ne peuvent être retenus sur cet échiquier comme force politique.

Comment se présentera cet échiquier lundi soir? Les possibilités ne sont pas nombreuses. Seule force à même de jeter un pont entre les deux principaux protagonistes, les socialistes exigent que les communistes soient appelés au gouvernement ou à tout le moins intégrés au sein de la majorité gouvernementale. Sinon, ils se tiendront eux-mêmes à l'écart du prochain gouvernement et toute coalition de centre-gauche est donc exclue.

## Le SPD en congrès met l'accent sur la reprise économique

DORTMUND (Reuter) — Le chancelier Helmut Schmidt a ouvert hier à Dortmund le congrès préélectoral du Parti social-démocrate ouest-allemand (SPS) par une allocution qui mettait l'accent sur la reprise de l'économie nationale.

Parlant devant les quatre cent délégués du parti dont il est vice-président, M. Schmidt a souligné que l'Allemagne de l'ouest, ayant triomphé de la récession, bénéficierait d'un taux de croissance d'au moins six pour cent pendant l'année en cours.

Présentant le programme défendu par le SPD en vue des législatives du 3 octobre, M. Schmidt a déclaré que le parti s'en tiendrait, en politique étrangère, à ses objectifs traditionnels: il oeuvrera en faveur de l'unité économique de l'Europe, du renforcement de l'Alliance atlantique, et du maintien de relations harmonieuses avec les États-Unis.

M. Schmidt a ajouté: "avec patience et fermeté, nous continuerons d'oeuvrer en faveur de la détente Est-Ouest, et persévérons dans notre politique visant à conclure des accords avec la république démocratique d'Allemagne".

## Une stratégie des besoins fondamentaux

GENÈVE (Reuter) — L'éradication de la pauvreté d'ici la fin du siècle par le biais d'une stratégie économique coordonnée; tel est l'objectif que la conférence sur l'emploi, réunie depuis deux semaines à Genève sous les auspices de l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) a fixé à l'intention des partenaires sociaux de la planète, gouvernements, travailleurs et employeurs.

Cet objectif et les moyens préconisés pour l'atteindre sont exposés dans un document de 24 pages qui a été adopté non sans difficultés puisque la clôture des débats, prévu pour jeudi soir à minuit, a dû être retardée de plus d'une heure.

Le document, qui revêt la forme d'une déclaration de principes et d'un programme d'action, invite tous les gouvernements à garantir à tous leurs citoyens les moyens de satisfaire leurs besoins matériels essentiels, tels que l'alimentation, l'habillement, le logement, la santé et l'éducation.

Ces objectifs devront être atteints moyennant une coordination des attitudes à l'échelle mondiale, souligne le document qui parle à cet égard d'une "stratégie des besoins fondamentaux".

GENÈVE (Reuter) — En raison principalement de la baisse

du dollar et de l'inflation, l'Organisation internationale du travail (O.I.T.) est en proie à des difficultés financières qui pourraient entraîner des réductions de son programme d'aide au tiers monde et des compressions de personnel. La rallonge de 16,2 millions de dollars, approuvée par l'Assemblée annuelle de l'O.I.T., porte à 78,6 millions de dollars le montant des dépenses prévues pour l'an prochain mais cette somme est inférieure aux besoins estimés. L'Assemblée a refusé un crédit de 4,8 millions de dollars demandé à la suite d'un accord salarial intervenu après une grève sans précédent du personnel de l'ONU à Genève en février.

## Le nucléaire ne sera pas entravé par une pénurie d'uranium

LONDRES (AFP) — Le développement de l'énergie nucléaire ne sera pas entravé par la pénurie d'uranium, estime l'Institut international de l'uranium, dont la réunion a pris fin à Londres jeudi.

Réunis pour la première fois en conférence générale, les producteurs et les consommateurs industriels d'uranium représentés au sein de l'organisme créé en juin 1975, ont, en effet, décidé de collaborer étroitement pour tenter d'ajuster la demande et la production de ce produit bientôt aussi indispensable que le pétrole.

Selon les dernières estimations publiées en commun par l'Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA) et l'Organisation pour la coopération et le développement économique (OCDE) et rappelées au cours du congrès, la demande mondiale annuelle d'uranium en 1985 devrait se situer entre 80.000 et 100.000 tonnes et, en 1990, atteindra le double de ce qu'elle est aujourd'hui. Quant aux prévisions concernant la production, elles portent sur 44.000 tonnes pour 1978 et 87.000 tonnes vers 1985.

Le conseiller à la chambre des mines d'Afrique du sud, M. Reginald Worroll, a insisté au cours de son intervention, sur la nécessité de synchroniser, à partir de ces prévisions, les besoins de l'industrie de l'uranium et la capacité mondiale de production, afin de maintenir une stabilité des prix tout en permettant la réalisation de nouveaux investissements productifs.

M. Worroll a précisé que l'Afrique du sud, principal producteur, après avoir connu ces quatre dernières années un déclin de sa production d'uranium, connaîtra un accroissement à partir de cette année qui lui permettra de la porter en 1978 à 10.000 tonnes environ. La production mondiale d'uranium, a-t-il ajouté, augmentera au rythme de quinze à vingt pour cent par an à partir des années 1980.

**ACADÉMIE ET ÉCOLE SUPÉRIEURE des GRANDS BALLETS CANADIENS**

**COURS D'ÉTÉ**

ballet classique, danse moderne, danse espagnole et jazz

du 2 au 28 août

Inscriptions 2 août, 10 à 20 heures

Cours d'enseignement intensif 26 juillet au 7 août

5022 Coolbrook, Tél.: 489-4959

Dépliants sur demande

**BILINGUISME FONCTIONNEL**

Nouvelle façon d'apprendre l'anglais ou le français méthode audio-visuelle

**A - Session d'été**  
commençant le 28 juin 1976 - 7 semaines - 42 heures - \$78.00  
frais d'inscription \$5.00  
Programme le lundi et mercredi soir seulement

**B - Programme Pré-olympique**  
Session intensive commençant le 5 juillet 1976  
2 semaines - 60 heures - \$108.00 frais d'inscription \$5.00

**C - Immersion Totale**  
Session intensive commençant le 28 juin 1976  
6 semaines - 80 heures - \$145.00 - frais d'inscription \$5.00

Tests de classement pour les 3 programmes:  
Mardi 22 juin 1976 de 17h00 à 19h00  
Niveaux: Débutants, Intermédiaires et Avancés.

Pour information, veuillez appeler:  
Le Centre d'inscription au 849-5331, poste 723

**YMCA CENTRE VILLE**

Heures d'affaires  
Lundi au vendredi de 9 h 00 à 5 h 00  
Samedi de 9 h 00 à 5 h 00

1441, rue Drummond  
849-5331, poste 723

**LA CARTE SANTÉ: VOTRE NOUVELLE CARTE D'ASSURANCE-MALADIE**

Nouvelle carte d'assurance-maladie. Après cinq années de régime universel d'assurance-maladie au Québec, la Régie procède à la rémission d'une nouvelle carte, la CARTE SANTÉ.

Votre CARTE SANTÉ bien à vous. D'ici la fin de 1976, chaque résident du Québec déjà inscrit auprès de la Régie devrait recevoir sa nouvelle CARTE SANTÉ par la poste, sans qu'il soit nécessaire de la demander.

Inscription unique, personnelle et permanente. Visuellement attrayante, la nouvelle carte d'assurance-maladie a été conçue pour permettre à chaque résident du Québec d'être inscrit individuellement et en permanence au fichier de la Régie à l'aide de données uniques propres à chaque individu.

Toujours à jour. Il est facile et indispensable de garder à jour votre CARTE SANTÉ. Un premier formulaire de vérification accompagne l'envoi de la carte et permet d'informer immédiatement la Régie dans les cas d'erreur ou d'omission. Un formulaire d'inscription disponible dans les hôpitaux et chez les professionnels de la santé vous permettra d'aviser ultérieurement la Régie de toute modification à votre inscription originale.

En attendant votre nouvelle CARTE SANTÉ. Votre carte actuelle d'assurance-maladie demeure valide jusqu'au moment où vous recevrez votre nouvelle CARTE SANTÉ.

Portez-la! Utilisez-la! Qu'il s'agisse de l'ancienne ou de la nouvelle, la CARTE SANTÉ est votre clé pour l'obtention des services assurés.

**PROGRAMME D'ÉMISSION DES CARTES**

Île de Montréal et Laval:  
avril - mai - juin 1976

Autres régions:  
juillet - août - septembre - octobre 1976

**C'EST IMPORTANT DE LA PORTER**

Régie de l'assurance-maladie du Québec

# "Ce soir" cède l'antenne au baseball

par Jean Basile

Pour l'une des premières fois, sinon pour la première fois dans l'histoire de Radio-Canada, la direction des programmes a décidé d'annuler, le mercredi 23 juin, l'émission d'information *Ce soir* pour laisser place à une partie de baseball qui débutera à 18 h. C'est du moins le contenu d'une note de service qui a été diffusée à Radio-Canada. Immédiatement, 115 personnes attachées au service de l'information de la Société d'Etat ont émis une lettre de protestation où il est dit que cette décision est inacceptable, compte tenu du fait que l'une des premières missions de Radio-Canada est de rendre l'information disponible.

Cette lettre a été envoyée à Jean-Marie Dugas, directeur de la programmation télévisive, ainsi qu'à Raymond David et Jean-Claude Rinfret. Elle sera sans doute acheminée à la haute direction ainsi qu'au CRTC car, selon les journalistes, une telle décision peut créer un précédent grave. Selon les mêmes sources, la décision est, en fait, une question d'argent: la diffusion du baseball rapporte plus à Radio-Canada

que l'émission *Ce Soir*.

De même, la diffusion de cette partie de baseball risque de compliquer la diffusion des Fêtes de la Saint-Jean. On sait que cette année, Radio-Canada, faute d'équipement ou pour toute autre raison, ne sera pas présente, sur les lieux des Fêtes de la Saint-Jean. Le réseau d'Etat captera donc les signaux recueillis par Radio-Québec et, selon les accords, diffusera en même temps que le réseau québécois, les spectacles des 23, 24 et 25 juin. A cause du match de baseball du 23, la diffusion de ce spectacle, prévue originellement en direct à 21 h. 30, se fera en différé, soit à 23 h. Plus étonnant encore, et par suite des accords passés avec Radio-Canada, Radio-Québec ne pourra pas diffuser le spectacle en direct, comme il était prévu, mais devra attendre 23 h pour s'aligner sur l'horaire de Radio-Canada. Le même scénario se reproduira le samedi 26. Toutefois, le 24, le spectacle sera diffusé, en direct cette fois, et par Radio-Canada et par Radio-Québec.

La compagnie en question est la propriété de MM. Fernand et Roland Beaugrand, qui seraient au nombre des con-

cessionnaires d'allégeance unioniste (UN) qui ont dû contribuer au Parti libéral pour conserver leurs "routes".

"Étant donné, dit M. Burns, que ce concessionnaire en particulier détient huit routes de distribution, cela accorderait foi à la rumeur voulant que les gens qui avaient été invités au Carré Victoria, et qui s'appelle maintenant la Victoria Square Parade parmi les concessionnaires, que ces concessionnaires se seraient vu exiger \$5,000 par route de chaque concessionnaire de Loto-Québec".

M. Garneau répond qu'il n'est pas responsable de la perception de fonds électoraux pour qui que ce soit, mais que "c'est fort possible" que les agences de Loto-Québec ou de Loto-Perfecta aient souscrit à un parti politique, sous une forme ou l'autre. Mais il n'a, personnellement ou indirectement, donné aucune directive à qui que ce soit concernant ces contributions. "Si des gens l'ont fait, ils l'ont fait, j'imagine, pas seulement au Parti libéral, mais à d'autres partis également, et ils l'ont fait librement".

Le ministre a-t-il eu connaissance que de tels dons se faisaient? insiste M.

Burns.

On voit immédiatement l'imbroglio. Non content de priver les téléspectateurs d'un spectacle en direct important, autant sur le plan artistique que sur le plan psychologique, Radio-Canada force en quelque sorte Radio-Québec à se plier à ses directives. On s'étonne qu'elle le fasse.

Contacté par les membres de son équipe au service de l'information de Radio-Canada, le chef de ce service, Louis Martin, a proposé hier un compromis qui autoriserait la diffusion de *Ce Soir* à 17 h 45 dans une version réduite. Cette concession ne paraît pas convenable aux 115 membres du service de l'information, signataires de la pétition.

En effet, il est extrêmement difficile, voire périlleux, de changer des habitudes d'écoute des téléspectateurs. Pour eux, c'est essentiellement un principe qui est en cause. Ce principe est d'ailleurs contenu dans l'esprit de la charte de Radio-Canada, dont le premier devoir est de transmettre l'information, au détriment, s'il le faut, du divertissement. C'est dans une atmosphère houleuse que les négociations ont eu lieu.

# La FTQ invite à boycotter Simmons

La FTQ a profité de la tenue du Salon du meuble, dans la métropole, pour lancer une campagne de boycottage des produits Simmons, et en particulier des matelas Beauty Rest, à cause des positions adoptées par cet employeur dans le conflit qui l'oppose à ses 350 employés de l'usine de Saint-Henri.

Le porte-parole des grévistes de Simmons, M. Jean-Pierre Gallant, a expliqué que le conflit en cours depuis trois semaines tournait principalement au tour du problème des plans bonis.

La compagnie voudrait en effet étendre le système de rémunération à la pièce à tous les employés alors que les tiers y sont assujettis pour l'instant. Le syndicat, qui refuse cette extension du travail à la pièce, sous prétexte qu'il est à l'origine d'un grand nombre d'accidents de travail à cause de l'accélération de la production, voudrait au contraire surveiller de très près l'application de ce système dans la

partie de l'usine actuellement sous ce régime.

La compagnie Simmons voudrait en outre pouvoir accorder des sous-contracts à volonté, ce que les syndiqués refusent à cause de la menace qui en résulterait pour leur sécurité d'emploi. Au chapitre des salaires, en plus d'abolir à toutes fins utiles la clause d'indexation acquise lors de la dernière négociation, l'employeur offre une augmentation de 3,5%, ce qui est sensiblement inférieur au 8% permis par les normes anti-inflation fédérales.

Les représentants syndicaux s'en sont pris par ailleurs à l'idéologie mercantile du Salon du meuble. "Les ouvriers du meuble et du rembourrage sont parmi les plus exploités au Québec et au Canada. C'est pourquoi nous voulons profiter de la tenue cette semaine du 30e Salon à l'hôtel Bonaventure pour attirer l'attention du public sur les conditions de travail de ces ouvriers."

## ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte \$2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

## ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

## ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte \$4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

### AMEUBLEMENT A VENDRE

MAGNIFIQUE AMEUBLEMENT DE SALON, 1 causeuse, et 2 chaises, style Louis XV, et 2 fauteuils pivotants recouverts de velours. 487-7420 21-6-76

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaie. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067, ou 790 Atwater, 935-6716 (J.N.O.)

### ANTIQUITES DEMANDÉES

Absolument besoin toutes sortes de meubles, aussi porcelaine, lustres, tapis orientaux, bijoux. 374-1224. 1-7-76

### ANTIQUITES A VENDRE

**LIQUIDATION**  
A prix réduit, antiquaire fermant ses portes.  
**Samedi et dimanche seulement.**  
Boutique La Magdeleine E n r g.  
253 St-Jacques  
Laprairie.  
**659-0734**  
21-6-76

### APPARTEMENTS A LOUER

COTE DES NEIGES, 4 1/2, libre 1er juillet, rue Ridgewood. \$250. 737-0207. 21-6-76

AVENUE LAVAL, près Carré St-Louis, 3 pièces, rez-de-chaussée, libre. Références demandées. 738-8872. 21-6-76

LES DAUPHINS, à sous-louer, luxueux 1 1/2 équipé, tapis mur à mur, piscine, sauna, face au Parc Lafontaine. \$180. Bail 8 mois renouvelable. 527-6629; 21-6-76

APPARTEMENT LUXUEUX 5 1/2, tapis mur à mur, insonorisé, piscine, sauna, 5 minutes du métro, quartier résidentiel. Libre 1er juillet. 620-3202. 21-6-76

GRAND 1 1/2 MEUBLE, à sous-louer, immédiatement, chauffé, électricité, buanderie, saut taxe d'eau. Situé près Université de Montréal, terrain de tennis, centre d'achat, et hôpital Ste-Justine. S'adresser à 3135 Bedford app. 16, ou téléphoner à 739-0184. 1-7-76

**APPARTEMENTS A LOUER A L'ÉTRANGER**  
ESPAGNE, (Costa Brava), appartement 4 pièces, confort. Location semaine, mois. Privé. Tél: 681-4545. 23-6-76

### ASSOCIÉS DEMANDÉS

RECHERCHE ASSOCIÉ pour commerce expansion, doit avoir de la facilité d'organisateur pour des réunions de groupe, et de l'entregent. Envoyer votre curriculum vitae à C.P. 101, Brossard. 20-6-76

### AUTOS A VENDRE

RENAULT 12, familiale, 1972, 36.000 milles. Tél: 768-0847.

PORSCHE, 911 E. jaune, 1970, comme neuve, équipée. Vente privée. 748-7590. 29-6-76

JAGUAR XKE 1972, convertible, excellente condition. Jamais conduite en hiver, cause départ. Doit être vendue. Tél: 272-2353 21-6-76

### BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

PARTICULIER VEND VOILIER; "Du four", 1975, visible au Lac Champlain, prix: \$23,500. Tél: 342-4281. 20-6-76

### CAMIONS A VENDRE

CAMION VITRE VOLKS 1973, automatique, 47,000 milles. Michelin, mécanique A-1. \$2,000. Tél: 1-346-2544. 21-6-76

### CHALET A LOUER

LAURENTIDES, grand chalet propre, toit cathédrale, chauffé, éclairé, téléphone, eau courante et tout fourni, tél: à Montréal: 277-9219. 21-6-76

PERCE, Cottage pouvant accommoder 3 personnes, (adultes), à 2 milles de Percé. Tout fourni, \$300. mois. 481-2288. 21-6-76

DOMAINE STE-AGATHE, chalet très luxueux, 3 chambres, foyer pierre, galerie-patio, vue panoramique, laves-vaisselle, piscine chauffée, saison: \$1,400. 256-6825, ou 1-819-326-5836 21-6-76

### BUREAUX A LOUER

**place de ville**



## BUREAUX PRESTIGIEUX A LAVAL

Au coeur du centre-ville de Laval face à l'hôtel de ville.

### OCCUPATION IMMEDIATE

Commission assurée aux courtiers

332-3738

(R. Caron)

### BUREAUX A LOUER

**ÉDIFICE A BUREAUX DE PRESTIGE ET PROFESSIONNEL**

**Ville d'Anjou**

- 18.000 pi. ca. de superficie
- à subdiviser selon vos besoins
- air climatisé
- chauffage électrique
- ascenseur
- stationnement extérieur
- boni 3 mois de loyer gratuit
- occupation immédiate.

S.V.P. appelez: **351-3900**

**7077 Beaubien est**  
21-6-76

### CHALET A LOUER

STE-AGATHE: Luxueux Bavarois, chauffé, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saisons. Semaines: vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 25-6-76

### CHALET A VENDRE

LAC ROUGE, bord du lac, chalet 40'x25', sur terrain 55'x165', beaux arbres, \$19,000. S'adresser à 117, 1ère avenue, Lac Rouge Nord, St-Alphonse de Rodriguez, Comité de Joliette. Tél: Montréal: 671-8127. 21-6-76

### CHAMBRES A LOUER

POUR LES JEUX CHAMBRE MEUBLÉE, à louer, 1, 2 personnes. Privilèges: cuisine, salon, jardin. Tout fourni. Tél: 681-4545. 21-6-76

### COMMERCES A VENDRE

FOYER pour vieillards établi depuis environ 8 ans. Situé en banlieue sur bord de l'eau. Tous les permis sont en force. Excellent revenu. Comptant minimum requis de \$75,000. Prix incluant commerce et bâtisse. Excl. Pierre G. Lavigne. 354-2950, 324-9724. Des Rosiers, courtier. 21-6-76

### A VENDRE ECOLE 6 CLASSES ET CAFETERIA PRIVEE

- Toutes garanties.
  - Excellent rapport.
- S'adresser à:  
Dossier 329  
Le Devoir  
C.P. 3033  
Montréal H3C 3C9  
25-6-76

### BUREAUX A LOUER

PLACE DE VILLE offre 200.000 pieds carrés d'espaces de bureaux répartis en 3 édifices bien dégagés, complétés d'un vaste stationnement. Tout a été conçu pour assurer aux locataires une atmosphère de calme, de tranquillité et de luxe discret. Comme telle, PLACE DE VILLE offre aux hommes d'affaires et aux professionnels, des bureaux prestigieux et inégalés quant à ses commodités.

### BUREAUX A LOUER

PLACEMENT NON MEUBLE, Montréal Ouest, magnifique haut duplex, 6 1/2 pièces, disponible maintenant. \$350. Tél: 486-7249. 21-6-76

CHAUFFÉ, éclairé, déneigé, avec garage, un 4 1/2 pièces spacieux et luxueux. \$190. Souhaiterais: couple pensionné, aimant la campagne. Village: 65 milles de Montréal. Tél: 1-533-4877. 22-6-76

TRANS-ILAND, entre Van Horne et Côte Ste-Catherine, haut duplex, 6 pièces, cuisine moderne. Logement refait à neuf. Poêle à gaz fourni. \$250. mois. Tél: 733-6148. 21-6-76

### MAISONS A LOUER

CHOMEDEY EST, bungalow 3 chambres, tapis mur à mur, salle de jeux avec foyer. \$365. Tél: 667-0096. 21-6-76

### GRANDE MAISON CANADIENNE

à louer \$700. mois, ou à vendre \$125.000. Duvernay, près sortie Pont Papineau. Face à un parc, 9 grandes pièces, dont un très grand, sous-sol fini, 3 w.c., 1 bain, 2 douches, terrain paysager. 70' x 100', invitation à la visiter. Pour rendez-vous: Tél: 663-3073 21-6-76

### MAISONS DE CAMPAGNE A LOUER

MAISON CAMPAGNE, 7 pièces, confort, près Victoriaville (Tingwick), location semaine, mois. Tél: 681-4545 (514). 22-6-76

### OFFRES D'EMPLOIS

SECRETARE demandée pour notaire. Expérience absolument nécessaire. Travail 4 jours par semaine, de 10 a.m. à 4 p.m. Tél: 274-5166. 23-6-76

SECRETARE LEGALE, pour bureau d'avocats dans sud-ouest de Montréal, 1 à 5 ans expérience requise, salaire selon expérience. Bénéfices marginaux. S'adresser à Ruth Léveillé, 933-4211. 28-6-76

### OFFRES D'EMPLOIS

GALERIE D'ART cherche **Assistant(e) bilingue** 279-2188 26-6-76

Manufacturier de chaises et fauteuil de bureaux **RECHERCHE TECHNICIEN EN ÉTUDE DU TRAVAIL**  
• Avec expérience en chronométrage.  
• Étude de méthodes.  
Salaire à discuter.  
Communiquer avec M. Paul à **651-6813**  
22-6-76

### Le Conseil d'Éducation de Prescott-Russell

recherche pour septembre 1976 **un professeur**  
École secondaire de Hawkesbury:  
Auto mécanique  
Prière de faire parvenir sa demande à:  
M. Robert Clément, directeur  
École secondaire de Hawkesbury  
572, rue Kitchener  
Hawkesbury, Ontario  
Tél. (613) 632-4666 1

### PLACE VICTORIA

Étude légale

- **SECRETARE EXECUTIVE BILINGUE**
- **STENO-DACTYLO POUR AVOCAT SENIOR.**

**Tél.: 866-6740**  
21-6-76

### CENTRE D'ACCUEIL PIERRE JOSEPH-TRISTE

8050 est Notre-Dame Montréal (302 lits)  
Recherche

— **Assistant(e) infirmier(e)**  
**chef de nuit, temps partiel régulier**

— **Infirmier(e)-auxiliaire**  
**licencié de nuit, temps complet.**

Exigence: Expérience souhaitable en gériatrie.  
Avantage: Fin de semaine aux 15 jours.

Pour rendez-vous: communiquez avec **Mlle Beauchamp, 353-1220, poste 42**  
21-6-76

### LOGEMENTS A LOUER

2304 Dorion, 6 1/2 meubl., libre le 1er juillet. \$115. (soir), tél: 842-2394. 21-6-76

HUTCHISON-DES-PINS, très joli 3 1/2, poêle-réfrigérateur fournis, libre le 1er juillet. Tél: 849-3857 21-6-76

DUPEX NON MEUBLE, Montréal Ouest, magnifique haut duplex, 6 1/2 pièces, disponible maintenant. \$350. Tél: 486-7249. 21-6-76

CHAUFFÉ, éclairé, déneigé, avec garage, un 4 1/2 pièces spacieux et luxueux. \$190. Souhaiterais: couple pensionné, aimant la campagne. Village: 65 milles de Montréal. Tél: 1-533-4877. 22-6-76

TRANS-ILAND, entre Van Horne et Côte Ste-Catherine, haut duplex, 6 pièces, cuisine moderne. Logement refait à neuf. Poêle à gaz fourni. \$250. mois. Tél: 733-6148. 21-6-76

### MAISONS A LOUER

CHOMEDEY EST, bungalow 3 chambres, tapis mur à mur, salle de jeux avec foyer. \$365. Tél: 667-0096. 21-6-76

### GRANDE MAISON CANADIENNE

à louer \$700. mois, ou à vendre \$125.000. Duvernay, près sortie Pont Papineau. Face à un parc, 9 grandes pièces, dont un très grand, sous-sol fini, 3 w.c., 1 bain, 2 douches, terrain paysager. 70' x 100', invitation à la visiter. Pour rendez-vous: Tél: 663-3073 21-6-76

### MAISONS DE CAMPAGNE A LOUER

MAISON CAMPAGNE, 7 pièces, confort, près Victoriaville (Tingwick), location semaine, mois. Tél: 681-4545 (514). 22-6-76

### OFFRES D'EMPLOIS

SECRETARE demandée pour notaire. Expérience absolument nécessaire. Travail 4 jours par semaine, de 10 a.m. à 4 p.m. Tél: 274-5166. 23-6-76

SECRETARE LEGALE, pour bureau d'avocats dans sud-ouest de Montréal, 1 à 5 ans expérience requise, salaire selon expérience. Bénéfices marginaux. S'adresser à Ruth Léveillé, 933-4211. 28-6-76

### OFFRES D'EMPLOIS

GALERIE D'ART cherche **Assistant(e) bilingue** 279-2188 26-6-76

Manufacturier de chaises et fauteuil de bureaux **RECHERCHE TECHNICIEN EN ÉTUDE DU TRAVAIL**  
• Avec expérience en chronométrage.  
• Étude de méthodes.  
Salaire à discuter.  
Communiquer avec M. Paul à **651-6813**  
22-6-76

### Le Conseil d'Éducation de Prescott-Russell

recherche pour septembre 1976 **un professeur**  
École secondaire de Hawkesbury:  
Auto mécanique  
Prière de faire parvenir sa demande à:  
M. Robert Clément, directeur  
École secondaire de Hawkesbury  
572, rue Kitchener  
Hawkesbury, Ontario  
Tél. (613) 632-4666 1

### PLACE VICTORIA

Étude légale

- **SECRETARE EXECUTIVE BILINGUE**
- **STENO-DACTYLO POUR AVOCAT SENIOR.**

**Tél.: 866-6740**  
21-6-76

### CENTRE D'ACCUEIL PIERRE JOSEPH-TRISTE

8050 est Notre-Dame Montréal (302 lits)  
Recherche

— **Assistant(e) infirmier(e)**  
**chef de nuit, temps partiel régulier**

— **Infirmier(e)-auxiliaire**  
**licencié de nuit, temps complet.**

Exigence: Expérience souhaitable en gériatrie.  
Avantage: Fin de semaine aux 15 jours.

Pour rendez-vous: communiquez avec **Mlle Beauchamp, 353-1220, poste 42**  
21-6-76

### PROPRIÉTÉS A VENDRE

**RICHELIEU**  
Magnifique bungalow, 12 grandes pièces, piscine intérieure, foyer: luxueux.  
Venez-voir et faites une offre.  
Les Immeubles Goulet, courtier.  
**Mme F. Dubé**  
**526-6655** 21-6-76

**LONGUEUIL**  
Grand cottage 7 pièces, plus sous-sol sur rue commerciale, idéal pour professionnel ou petit commerce. **Robert Vivian, 651-5300 ou 670-2901.**  
**MONTRÉAL TRUST courtier**  
21-6-76

**BOUCHERVILLE**  
Quartier La Seigneurie  
Superbe "montagnard", 1972, paysagé, 3 chambres, vivoir, foyer, cuisine, dinette, salle familiale, garage, piscine. Bien situé, à voir à Cause transfert.  
**Particulier, 655-7526**  
22-6-76

**EN BANLIEU:** 20 min. de Montréal, joli bungalow briqué, sous-sol isolé, prêt à finir. **MLS Françoise Léger, 658-0628**

**BORD DE L'EAU:** Bungalow aluminium 6 pièces, bonne construction, piscine 18' x 33', foyer extérieur, pour \$26,000. **MLS Gisèle Vaillant 658-0628**

**POUR CEUX QUI VEULENT PARTIR EN AFFAIRES:** Cantine mobile, district établi depuis 10 ans bon chiffre d'affaires, demande 1000\$. **Gisèle Vaillant 658-0628.**

**LE PERMANENT** courtier 21-6-76

**OUVERT AUX VISITEURS**  
Dimanche de 2h à 4h.  
483 Monmouth  
Ville-Mont Royal

Cottage détaché en brique entièrement rénové, offrant au rez-de-chaussée salle à manger, cuisine, 1er plancher 3 chambres à coucher, plus un "den". Sous-sol très bien fini, garage, beau jardin.  
**Stella Mongeau 849-4553 ou 342-5747**  
**SHERBROOKE TRUST**  
courtier 21-6-76

**PERSONNEL**  
AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.b. péd. b.pn l. és lettres. Tél: 524-3852 J.N.O.

### TABLEAUX-PEINTURES

RENE RICHARD: série des 6 lithographies signées, et un tableau du grand nord, \$3,000. Dimanche seulement. 655-4856. 21-6-76

### TAILLEURS

DROLET: Tailleurs spécialisés, habits et costumes sur mesure, 361 rue Guizot. Tél: 388-2972. 21-6-76

### TERRAINS A VENDRE

À ST-JOSEPH DU LAC, très beau terrain de 3 à 5 arpents, belle vue panoramique, premier venu; possibilité de petite érablière ou quelques pomiers. 473-6198, 473-6410. 24-6-76

Fingers, Blue et Rudi retournent à Oakland

# Kuhn annule les transactions de Finley

NEW YORK (d'après AP) — Le commissaire du baseball, M. Bowie Kuhn, a annulé hier la vente des trois joueurs étoiles des Athletics d'Oakland, Rollie Fingers, Joe Rudi et Vida Blue, qui devront retourner à leur ancienne équipe. Et, comme il fallait s'y attendre, le propriétaire des A's, Charles O. Finley, a immédiatement annoncé son intention d'intenter des procédures légales et prévenu tout le monde qu'il sera en cour dès lundi matin.

les, avait gelé la transaction et convoqué les représentants et avocats des équipes impliquées, a dit que son geste, sans précédent dans l'histoire du sport, servait les intérêts du baseball. M. Kuhn a rendu son verdict après deux jours de réflexion. Ce pouvoir d'interdire toute transaction "susceptible de nuire au moral ou aux intérêts des joueurs ou à la qualité du jeu" est contenu dans le code des règlements du baseball.

La situation financière précaire des A's. Les trois joueurs qu'il a vendus mardi en l'espace de quelques heures, n'avaient pas encore signé leurs contrats et seraient devenus agents libres à la fin de la saison. Ils auraient pu quitter les A's sans que leurs nouveaux employeurs soient obligés de verser quoi que ce soit à leur ancienne équipe en échange de leurs services, ce que voulait à tout prix éviter Finley.

New York et des Red Sox de Boston, de même que de Marvin Miller, directeur de l'association des joueurs. Il en a profité pour attaquer violemment tout ce qui se rattache au statut d'agent libre, ainsi que l'attitude de marchandage qu'ont adoptés les joueurs et les directions d'équipes. Selon lui, cette attitude est en train de détruire les sports organisés.

il, aucune permanence n'est possible. On ne peut parvenir à la stabilité, conclut-il à sa charge contre la cupidité des joueurs et des patrons, quand on ne sait pas, d'un jour à l'autre, qui fera partie de son équipe.

## Les Expos commencent leur série contre Los Angeles par une défaite

Les simples d'un point de Bill Buckner, Steve Garvey et Ron Cey à la huitième manche, hier soir, ont brisé une égalité de 3-3 et ont permis aux Dodgers de Los Angeles de finalement disposer des Expos de Montréal 6-5.

La remontée des Dodgers est survenue après que les Expos eurent marqué trois points pour égaliser le compte à la fin de la septième. Après un retrait, Elie Rodriguez et Ed Goodson ont obtenu des simples avant que le simple de Buckner ne

produise un point. Ted Sizemore a ensuite été retiré par le perdant Dale Murray, 0-4, mais Garvey et Cey ont suivi avec des simples. Fred Scherman, quatrième lanceur des Expos, est venu mettre fin à la manche en retirant Danny Walton.

hall, 4-3, ne soit envoyé dans la mêlée. Il a été accueilli par le triple de deux points de Jim Little. Ce dernier a ensuite été poussé au marbre quand Marshall a donné un simple à Jim Dwyer.

Exactement comme Finley, qui avait promis, après la vente de mardi dernier, de reconstruire une équipe championne, Mack a promis mer et monde aux amateurs de Philadelphie, mais n'y est jamais parvenu. Les A's du temps ne participèrent plus que trois ou quatre fois aux séries de la Ligue américaine, alors composée de huit équipes. Par la suite, le club fut vendu et démenagé à Kansas City en 1953.



Le propriétaire des Athletics d'Oakland, Charles O. Finley en appellera devant les tribunaux de la décision du commissaire Kuhn d'annuler la vente de trois de ses joueurs étoiles. (Téléphoto AP)

## Boileau pilotera les Nordiques

QUÉBEC (PC) — Les Nordiques de Québec ont annoncé hier l'engagement de Marc Boileau comme instructeur de l'équipe pour la prochaine saison et la signature d'un jeune défenseur de 22 ans, David Bossy.

résilié un an avant son échéance. Quant à Bossy, il a signé un engagement de trois ans prévoyant qu'il peut être renvoyé dans les mineurs. Il s'agit d'un athlète de 6 pieds 3 pouces, pesant 210 livres, qui évoluait la saison dernière pour l'université Notre-Dame, dans le circuit universitaire américain.

Par ailleurs le président de la Ligue de hockey junior majeur du Québec, Raymond Lagacé, a remis sa démission lors de la réunion annuelle du circuit qui a lieu à Québec.

## baseball

Ligue Nationale		Ligue Américaine	
Jeudi		Jeudi	
Philadelphie 3, San Francisco 2	New York 1, Los Angeles 0	Baltimore 4, Texas 1	New York 5, Chicago 4
<b>Hier soir</b>		Californie 2, Milwaukee 0	Minnesota 4, Détroit 0
Chicago à Atlanta	Los Angeles à Montréal	Boston 8, Oakland 3	
San Francisco à New York	Cincinnati à Philadelphie	<b>Hier soir</b>	
Houston à Pittsburgh	San Diego à St-Louis	Kansas City à Cleveland	New York à Chicago
<b>Aujourd'hui</b>		Détroit à Minnesota	Baltimore à Texas
Los Angeles, John (3-4) à Montréal, Stanhouse (4-2), 14 h 15		Boston à Californie	Milwaukee à Oakland
Cincinnati, Nolan (6-3) à Philadelphie, Carlton (6-3), 14 h 15		<b>Aujourd'hui</b>	
Houston, Dierker (6-6) à Pittsburgh, Kison (4-4), 14 h 15		Détroit, McCormack (0-1) à Minnesota, Redfern (1-3), 14 h 15	Milwaukee, Colborn (3-8) à Oakland, Abbott (0-1), 16 h 30
San Francisco, Barr (4-5) à New York, Lolich (3-8), 16 h 05		Kansas City, Busby (3-1) à Cleveland, Dobson (7-5), 19 h 30	New York, Blue (6-6) ou Alexander (3-4) à Chicago, Jefferson (1-2), 21 h 00
Chicago, Coleman (0-1) à Atlanta, Niekro (4-4), 18 h 05		Baltimore, Palmer (7-7) à Texas, Peterson (1-3), 21 h 05	Boston, Wise (5-3) à Californie, Tanana (8-5), 22 h 30
San Diego, Strom (6-5) à St-Louis, Curtis (4-6), 19 h 00			

## Natation: record du monde US au 400m hommes

LOS ANGELES (Reuter) — L'Américaine Brian Goodell a battu hier soir le record du monde du 400m nage libre messieurs, en 3:58:08 minutes, aux épreuves de qualification olympique américaine à Los Angeles. Goodell, 17 ans, a amélioré de 44 centièmes de seconde le record établi l'été dernier à Kansas City par son compatriote Tim Shaw.



# Une avant-première olympique

A moins d'un mois des Jeux,


découvrez les installations olympiques : le stade, la piscine, le vélodrome et plusieurs autres, familiarisez-vous avec les sports olympiques ; applaudissez 3000 athlètes québécois, canadiens et étrangers ;

Le tout à prix populaires : \$1 \$2 \$3

## P. Bavasi à Toronto

TORONTO (PC) — Peter Bavasi, un vétéran de 12 saisons dans l'administration du baseball majeur, est devenu hier vice-président et directeur-gérant de la concession de Toronto dans la Ligue américaine.

Événement	Lieu	Date	Prix
Athlétisme	Stade olympique	26, 27 juin	\$1, \$2, \$3
Aviron	Bassin olympique Ile Notre-Dame	26, 27 juin	\$1, \$2
Basketball	Centre Etienne-Desmarreau 3430 est, rue de Bellechasse	16, 17 juin	\$1, \$2, \$3
Boxe	Arena Maurice-Richard	26, 27 juin	\$1, \$2
Haltérophilie	Arena Saint-Michel 3440 est, rue Jarry	26 juin	\$1
Handball	Centre Claude-Robillard 1000, av. Emile-Journault	26, 27 juin	\$1
Judo	Vélodrome olympique	26, 27 juin	\$1, \$2
Lutte	Centre sportif Maisonneuve	26, 27 juin	\$1, \$2
Natation plongeon water-polo	Piscine olympique Piscine olympique Piscine olympique Centre Claude-Robillard	26-29 juin	\$1, \$2, \$3 \$1, \$2, \$3 \$1, \$2, \$3 \$1, \$2
Tir	Stand de tir olympique de L'Acadie route 3 via Laprairie	26, 27 juin	gratuit



### RECHERCHE

J'achète les cartes de hockey et baseball avant 1965, surtout les cartes de 1910 à 1957. J'achète aussi les photos Bee Hive, les guides, les programmes, autographes, etc.

**ANDRÉ : 721-3869**  
MEILLEUR PRIX

## meneurs

Ligue Nationale (parties d'hier non comprises)		
	pb	cs moy.
McBride, SL	159	57.358
Oliver, Pgh	205	71.346
Robinson, Pgh	146	50.342
Foster, Cin	223	76.341
Griffey, Cin	208	70.337
Morgan, Cin	176	59.335
Rose, Cin	250	82.328
Crawford, SL	177	57.322
Maddox, Phi	184	59.321
Cey, LA	222	71.320

Circuits		
	pb	cs moy.
Brett, KC	239	85.356
McRae, KC	217	77.355
LeFlore, Det	211	72.341
Bostock, Min	144	47.328
Lynn, Bos	182	59.324
Bell, Cle	213	68.319
Munson, NY	235	75.319
Patek, KC	174	55.316
Carew, Min	222	69.311
Carty, Cle	186	57.306

Ligue Américaine (parties d'hier non comprises)		
	pb	cs moy.
Brett, KC	239	85.356
McRae, KC	217	77.355
LeFlore, Det	211	72.341
Bostock, Min	144	47.328
Lynn, Bos	182	59.324
Bell, Cle	213	68.319
Munson, NY	235	75.319
Patek, KC	174	55.316
Carew, Min	222	69.311
Carty, Cle	186	57.306

## COMMENT FAIRE DE LA VOILE



### COURS D'ÉTÉ

du 7 juin au 27 août

DURÉE: Chaque cours comprend 5 leçons de 4 heures. Le matin, l'après-midi, le soir ou le week-end.

NIVEAUX: Initiation à la voile, perfectionnement.

ENTRAÎNEMENT: Sur l'eau avec quelques cours de théorie.

LOCATION DE BATEAUX: Lasers, Code 40 et le Skimmer.

CONTENU: Apprendre à gréer son bateau, le démonter, le mettre à l'eau, le mettre au sec, comment arriver à quai et aborder sur une plage. Apprendre à régler la voile pour le près, la large et le vent arrière, etc.

LE COÛT: \$70 adultes \$45 enfants (12-14 ans)

#### ÉCOLE DE VOILE DE POINTE-CLAIRE

90, Lakeshore Road, P.C.

Directeur: Stefan Marshall

Renseignements: 697-3267

Spécialistes en enseignement de voile

Achetez vos billets aux comptoirs TRS. Vous trouverez tous les détails sur place. Allons-y!

**TRs**  
Tél.: 288-3651

- |  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| <p><b>Montréal:</b><br/>Miracle Marts:<br/>1, Place Alexis-Nihon<br/>Montréal 216, Qué.<br/>931-3861<br/>6700, chemin de la Côte-des-Neiges<br/>Montréal 249, Qué.<br/>735-5246<br/>399, boul. Taschereau<br/>Greenfield Park, Qué.<br/>671-5521<br/>3, Place Longueuil<br/>Longueuil, Qué.<br/>679-6190<br/>West Island Mall<br/>3205, chemin des Sources<br/>Dollard-des-Ormeaux, Qué.<br/>683-3200<br/>4325 est, rue Jean-Talon<br/>Montréal 452, Qué.<br/>725-2418<br/>7455 est, rue Sherbrooke<br/>Montréal 427, Qué.<br/>351-3200<br/>1101, boul. Curé-Labelle<br/>Ville de Laval, Qué.<br/>688-1010<br/>1055, boul. des Laurentides<br/>Ville de Laval, Qué.<br/>669-1791</p> | <p>7850, boul. Champlain<br/>LaSalle, Qué.<br/>365-5213<br/>180, boul. d'Anjou<br/>Châteauguay, Qué.<br/>691-3730<br/>2800, rue Remembrance<br/>Lachine, Qué.<br/>637-4481<br/>5800, boul. Cavendish<br/>Côte-Saint-Luc, Qué.<br/>482-4710</p> <p><b>Simpsons:</b><br/>977 ouest, rue Sainte-Catherine<br/>Montréal 110, Qué.<br/>842-3241<br/>7895, les Galeries d'Anjou<br/>Ville d'Anjou, Qué.<br/>353-3300<br/>6790, route Transcanadienne<br/>Pointe-Claire, Qué.<br/>697-4870<br/>3045, Le Carrefour<br/>Laval, Qué.<br/>687-1540</p> <p><b>Autres:</b><br/>Montréal Trust<br/>777 ouest, boul. Dorchester<br/>Place Ville-Marie<br/>Montréal 113, Qué.<br/>861-1681</p> | <p><b>Québec:</b><br/>Miracle Mart<br/>2440, boul. Laurier<br/>Sainte-Foy, Qué.<br/>(418) 653-2891<br/>Miracle Mart<br/>4350, 1ère Avenue<br/>Charlesbourg, Qué.<br/>(418) 626-7341</p> <p><b>Sherbrooke, Qué.:</b><br/>Miracle Mart<br/>50 sud, rue Belvédère<br/>Sherbrooke, Qué.<br/>(819) 569-9755</p> <p><b>Sorel, Qué.:</b><br/>Miracle Mart<br/>250, rue Fiset, Sorel, Qué.<br/>(514) 742-4521</p> <p><b>Saint-Jérôme, Qué.:</b><br/>Maison Hattem<br/>340, rue Saint-Georges<br/>Saint-Jérôme, Qué.<br/>(514) 432-9795</p> <p><b>Trois-Rivières, Qué.:</b><br/>Miracle Mart<br/>Centre des Rivières<br/>4025, boul. des Forges<br/>Trois-Rivières<br/>(819) 379-1524</p> | <p><b>Ottawa, Ont.:</b><br/>Miracle Mart<br/>100, Bayshore Drive<br/>Ottawa, Ont.<br/>(613) 829-9191<br/>Miracle Mart<br/>1595, rue Merrivale<br/>Ottawa, Ont.<br/>(613) 224-6604<br/>Voyageur Colonial Ltée.<br/>265, rue Catherine<br/>Ottawa, Ont.<br/>(613) 238-5900</p> <p><b>Burlington, Vt.:</b><br/>Vermont Transit Lines<br/>135, rue Saint-Paul<br/>Burlington, Vt. 05401<br/>(802) 864-6811 (802) 862-9671</p> <p><b>Plattsburg, N.Y.:</b><br/>Greyhound Bus Terminal<br/>240, rue Cornelia<br/>Plattsburg, N.Y. 12901<br/>(518) 563-1480</p> <p><b>Glen Falls, N.Y.:</b><br/>First National Bank<br/>237-241, rue Glen<br/>Glen Falls, N.Y.</p> |
|--|--|--|---|

L'actualité économique

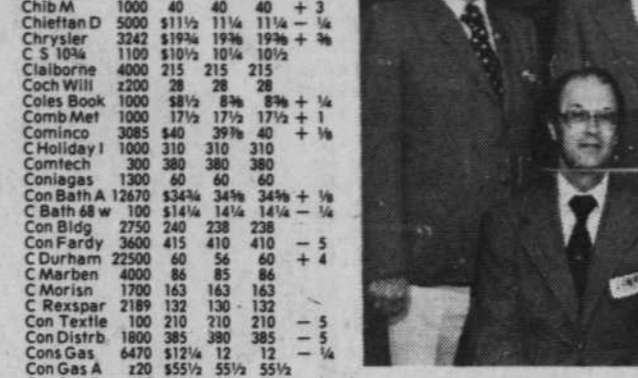
Hausses des cours

La Bourse de Toronto a grandement progressé hier matin, mais elle a régressé après que le premier ministre Trudeau ait annoncé qu'il allait demander à d'autres intervenants au contrôle du trafic aérien de faire grève. Au terme de la séance, la hausse des industriels n'était que fractionnaire.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., Industriels, and various stock symbols like AGF, Abitibi, Acme Gas, etc.

Les Quincailliers Grossistes Associés Limitée



Récemment avait lieu l'élection du bureau de direction de Les Quincailliers Grossistes Associés Limitée, un des plus importants groupements du genre au monde qui réunit plus de 1,500 quincailliers indépendants au Canada...

Table with columns: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., Industriels, and various stock symbols like Granduc, GLO, G.L. Nickel, etc.

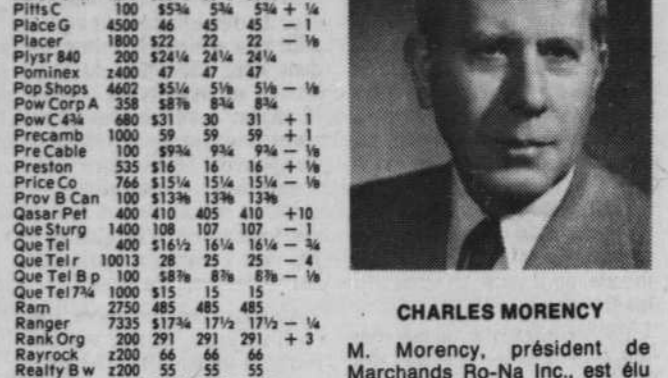
Les Quincailliers Grossistes Associés Limitée



Récemment avait lieu l'élection du bureau de direction de Les Quincailliers Grossistes Associés Limitée, un des plus importants groupements du genre au monde qui réunit plus de 1,500 quincailliers indépendants au Canada...

Table with columns: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., Industriels, and various stock symbols like Granduc, GLO, G.L. Nickel, etc.

Les Quincailliers Grossistes Associés Limitée



Récemment avait lieu l'élection du bureau de direction de Les Quincailliers Grossistes Associés Limitée, un des plus importants groupements du genre au monde qui réunit plus de 1,500 quincailliers indépendants au Canada...

Table with columns: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., Industriels, and various stock symbols like Granduc, GLO, G.L. Nickel, etc.

Montréal

Activité intense

Tous les indices, celui des banques excepté, progressaient à la Bourse de Montréal à la fermeture de ce mardi. Hier et le volume pour la séance était alors de 639,400 actions, contre 623,400 actions la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., Industriels, and various stock symbols like Abitibi, Acme Gas, Alcan, etc.

New York

Tendance soutenue

La tendance est restée ferme hier à Wall Street, mais de nombreux dégonflements bénéficiaires ont réussi à faire perdre plus de point à l'indice des industriels à l'issue d'une journée très active.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., Industriels, and various stock symbols like ACF, Adresso, Alcan, etc.

Fonds mutuels

Table with columns: AGF Group, Amer G, Cdn Gas, etc., listing various mutual funds and their performance.

Montréal

Table with columns: AGF Group, Amer G, Cdn Gas, etc., listing various mutual funds and their performance.

New York

Tendance soutenue

La tendance est restée ferme hier à Wall Street, mais de nombreux dégonflements bénéficiaires ont réussi à faire perdre plus de point à l'indice des industriels à l'issue d'une journée très active.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., Industriels, and various stock symbols like ACF, Adresso, Alcan, etc.

Obligations

Hausse des prix

Les prix ont monté cette semaine sur le marché canadien des obligations et l'activité y a été ordinaire. Le court terme a monté d'une dizaine de cents, le moyen et le long terme ont monté en moyenne d'un demi-point, les obligations provinciales, entre un quart de point et trois huitièmes de point et les obligations des sociétés, en moyenne, de 1/8 de point.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Pr. Sask 10 2 dec, 1999, 97 1/2, etc., listing various bond yields and prices.

les devises

Table with columns: Afrique du Sud, Allemagne, Angleterre, etc., listing exchange rates for various currencies.

hors cote

Table with columns: Belore, Brossino, Cessandor, etc., listing stocks not included in the main market.

hors cote

Table with columns: Belore, Brossino, Cessandor, etc., listing stocks not included in the main market.

le dollar canadien

Le dollar US a fermé hier à Montréal à 65, soit à 50,924, et la livre sterling, en baisse de 1-25, soit à \$1,7265.

le dollar canadien

Le dollar US a fermé hier à Montréal à 65, soit à 50,924, et la livre sterling, en baisse de 1-25, soit à \$1,7265.

# Les assises de la Chambre de commerce de Montréal Il est urgent de construire un centre de congrès

par Michel Nadeau

**MONT-TREMBLANT** — La construction d'un centre de congrès dans le centre-ville de Montréal doit figurer au premier rang des priorités pour l'avenir immédiat de la métropole et l'initiative en ce domaine revient au gouvernement du Québec.

Dans les plus brefs délais, celui-ci doit amorcer des pourparlers avec des promoteurs privés pour assurer la réalisation de ce projet destiné à supporter la croissance hôtelière des dernières années.

que tout le monde a affirmé que "l'affaire ne devait pas être confiée au maire Drapeau".

Cette proposition d'un centre de congrès est déjà apparue dans les discussions de la Chambre mais cette fois, les participants tiennent à souligner l'urgence d'entreprendre les travaux afin de contrer à moyen terme l'affaissement prévu dans l'industrie de la construction d'autant plus que se poursuit l'ascension régulière des coûts.

Certains participants ont proposé que la Chambre réunisse tous les députés fédéraux et provinciaux de la région afin de les convaincre de la nécessité d'une action à brève échéance. D'autres réclament la formation d'un "task force" regroupant tous les organismes intéressés afin d'étudier les mesures à prendre pour sensibiliser l'opinion publique.

On n'est pas parvenu à un accord quant à l'opportunité d'associer ce centre de congrès à un ensemble commercial ou à un

complexe hôtelier ou, au contraire, de réaliser un projet autonome.

L'ancien vice-président de la Bourse, M. Pierre Lortie a laissé plusieurs délégués songeurs en demandant: "Si ce projet est aussi rentable et aussi nécessaire qu'on l'affirme, pourquoi aucune société immobilière sérieuse ne s'est encore penchée sur cette possibilité?"

On a mentionné l'« Temple de Trizec qui, de concert avec les autorités de la ville de Québec,

est parvenue à doter la vieille capitale d'un centre de congrès. Par ailleurs, la majorité des participants a donné un appui assez enthousiaste à l'idée de mettre sur pied un "comité de promotion des intérêts de Montréal".

Regroupant de 10 à 25 personnalités prestigieuses ayant des intérêts importants à Montréal, cet organisme, à l'exemple du "Forward Atlanta" ou du "Pittsburgh Renewal", pourrait insuffler le dynamisme tant attendu.

Avec le Board of Trade, la Chambre de commerce pourrait mettre en marche ce comité de promotion qui, par la suite, viderait de ses propres ailes.

Dans un atelier, on a spécifié que le comité de promotion ne devrait pas être ouvert ni aux politiciens ni aux fonctionnaires.

Quant à ses tâches, l'opinion est partagée entre la promotion générale de l'image de la métropole et l'orientation de ses efforts vers des buts très précis.

multiplié.

Chez les hommes d'affaires, un sentiment d'impuissance alterne avec un certain optimisme où tous les problèmes sont remis entre les mains de l'Etat.

Pour freiner cette dernière tendance, la direction a décidé de ne pas inviter de personnalités politiques tout en incitant ses membres à trouver des solutions qui ne s'apparentent pas trop à un "deus ex machina" étatique.

Ce matin, les participants étudieront les mesures à prendre pour favoriser la concrétisation de ces objectifs. Demain, l'assemblée sera appelée à se prononcer par des résolutions et à établir dans cette brochure de vœux, une liste d'actions prioritaires.

## ...des voies rapides reliant Mirabel

**MONT-TREMBLANT** — En concentrant tous les efforts sur la vocation "cargo" de Mirabel, les autorités gouvernementales et la direction de l'aéroport négligent dangereusement les mouvements de passagers, selon les membres de la Chambre de commerce de Montréal présentement réunis en congrès.

En raison des nombreux problèmes qui surviennent présentement tant à l'aéroport que sur la route y donnant accès, certaines agences de voyage détourneraient leurs clients vers New York. "Parfois, la traversée de l'Atlantique prend moins de temps que l'escalade jusqu'à Mirabel" a déclaré un participant en soulignant l'urgence de voies d'accès rapides.

sure devait être annoncée hier après-midi par le ministre Guy Saint-Pierre.

Financer la mise sur pied du projet TDF (Transport-distribution-fabrication).

Créer une zone franche à Mirabel.

Installer en permanence un poste de douanes américaines.

Mais, à certains moments, le pessimisme gagnait les participants qui semblaient perdre de vue la fin du tunnel dans cette aventure. "Pourquoi construire un tel aéroport alors que Montréal est à son déclin? Un autre parc industriel alors que la région de la métropole en compte déjà trop!" furent des réflexions lancées au cours des débats.

Problème longtemps chéri

par la Chambre, le développement industriel est revenu sur la table. Cette fois, on propose que l'aide gouvernementale soit accordée dans le cadre d'une "entente auxiliaire" Québec-Ottawa dans quatre secteurs précis: machinerie, équipement de transport, industrie chimique et appareils électriques.

"D'autres études sont nécessaires avant d'arrêter définitivement ces priorités", a soutenu un participant.

A ces quatre objectifs champs visés, doivent s'ajouter la recherche et le transfert de technologie par des projets conjoints "joint ventures" a précisé un groupe de travail.

Une tendance légèrement majoritaire veut que l'aide soit accordée à toutes les entreprises

peu importe leurs dimensions. Certains auraient souhaité que seules les petites et moyennes entreprises (PME) autochtones puissent obtenir cet appui financier.

Dans un atelier, on s'est attardé longuement sur deux énormes nuages qui chaoieraient le soleil à l'industrie québécoise: les mesures de francisation des entreprises et l'agressivité nouvelle des syndicats québécois.

Ces éléments n'aident en rien Montréal à rattraper le retard sur Toronto, a-t-on répété.

Jusqu'à maintenant, le climat qui a prévalu dans les débats ressemble beaucoup à celui des deux derniers congrès de la Chambre. Les indices montrant le déclin de la métropole se

## Quatrième hausse consécutive du PNB

**OTTAWA (PC)** — L'économie canadienne a de nouveau enregistré un certain redressement au cours du premier trimestre de 1976, alors que le produit national brut a progressé de 4,4 pour cent pour atteindre \$176,5 milliards, a annoncé hier Statistique Canada.

En termes réels, soit en retranchant la hausse des prix à la consommation, le volume de la production canadienne en biens et services a augmenté de 2,7 pour cent, soit une quatrième hausse trimestrielle consécutive depuis le commencement de la reprise.

Statistique Canada a expliqué que ce mouvement du PNB est essentiellement attribuable au phénomène transitoire et temporaire de l'accumulation des stocks, puisque la demande intérieure et les investissements industriels ont diminué et que le déficit de la balance commerciale a continué de se détériorer.

On indique que le revirement observé dans les stocks, qui sont passés d'une liquidation de quelque \$2 milliards le trimestre précédent à une accumulation de \$2,5 milliards au cours des trois premiers mois de l'année, a neutralisé les effets négatifs.

"Le fait même que l'ampleur de ce revirement au niveau des stocks soit la caractéristique principale du trimestre pourrait être certes préoccupant d'abord parce qu'il est pratiquement certain que l'accumulation des stocks ne peut se poursuivre à un tel rythme, et d'autre part, parce qu'il y a des raisons de croire qu'une telle accumulation était en partie non désirée", affirme Statistique Canada.

Toutefois, Statistique Canada ajoute que bien que la constitution des stocks ne soit pas un facteur de croissance pouvant se poursuivre à long terme, il a fréquemment assuré le relai entre les fortes dépenses personnelles, caractéristique d'un début de reprise, et le redressement subséquent de la balance commerciale et des investissements industriels.

Par ailleurs, le déficit du commerce des biens et services s'est accru de plus de \$750 millions au premier trimestre, en raison d'une augmentation de 6,2 pour cent des importations qui a compensé la hausse de 5,8 pour cent des exportations.

Ce consensus s'est dégagé hier parmi les participants aux assises annuelles de la Chambre de commerce de Montréal. Les quelque 150 hommes d'affaires montréalais ont rejeté l'idée d'utiliser le vélodrome à cette fin. Cet édifice qu'on appelle déjà à l'Hôtel de ville "le hall des congrès", devrait servir tout au plus de structure d'appoint lors de rencontres monstres.

Compte tenu de l'ensemble hôtelier existant, du réseau souterrain au centre-ville et des services périphériques (restaurants, boutiques...) déjà construits, l'immeuble doit être érigé le plus près possible du cœur de Montréal.

Certains délégués ont avancé l'idée de l'acquisition d'un terrain par Québec qui verrait, par la suite, à confier la réalisation de l'ensemble à une société mixte ou à un groupe privé.

Pour ce qui est de la gestion du projet, l'unanimité ne fut pas atteinte si ce n'est cependant,

## ...et de mettre sur pied une régie régionale des transports en commun

**MONT-TREMBLANT** — Les participants au congrès annuel de la Chambre de commerce de Montréal se sont dits, hier, favorables à la création d'une régie régionale des transports à la condition que toute la planification en ce domaine demeure entre les mains du ministère québécois des Transports.

Parce qu'il est le pourvoyeur des fonds, Québec doit prendre les décisions importantes et, a-t-on ajouté, il n'appartient pas à la CTCUM de tracer les grandes orientations pour l'ensemble de la région.

La gestion du réseau pourrait être confiée, par le ministère des Transports, à un corps regroupant des représentants de la CUM, de Laval et de la Rive sud.

Tout en portant une attention particulière aux voies d'accès à Mirabel, condition essentielle au succès de l'aéroport, il faut cependant respecter les priorités en ce qui concerne les prolongements prévus du métro vers Jean-Talton et Décarie.

Si les hommes d'affaires voient d'un bon oeil l'intervention de Québec en matière de transport, ils s'opposent à ce que les fonds destinés à l'habitation soient transférés de Ottawa à Québec.

Ainsi, une politique de réno-

vation urbaine doit être déterminée au plus haut niveau possible soit la ville et même le quartier si cette unité venait un jour à se doter de structures.

On a repoussé l'idée d'une aide particulière aux logements à prix modérés estimant que, par rapport aux habitants des autres grandes villes canadiennes, les Montréalais ne consacrent pas une part suffisante de leurs revenus au logement.

La Chambre de Commerce s'oppose ainsi à la formule d'allocations-logement mise de l'avant le mois dernier par le Conseil du patronat.

La Chambre favorise l'aide à la rénovation des vieux logements et les subventions aux logements à prix modiques, à la condition que cela se fasse dans un plan d'ensemble.

Les ateliers ont endorsed la proposition du comité de recherches quant à l'aménagement du vieux port, du Vieux-Montréal et du Canal Lachine. Le premier doit être hissé au sommet des priorités. La réno-

vation du Vieux-Montréal devrait être l'occasion d'accroître la densité de la population dans cette aire par la construction d'un imposant complexe domiciliaire.

Enfin, les congressistes se sont dits d'accord avec l'idée de chercher à bénéficier davantage des programmes fédéraux existants et de tenter d'exercer une influence réelle dans l'élaboration de ces programmes.

Par ailleurs, la proposition à l'effet que la Chambre sensibilise la population aux différents programmes offerts a été rejetée car on estime que tel n'est pas son rôle.

Les activités se poursuivent aujourd'hui avec la discussion sur les "gestes politiques" requis pour la réalisation de ces objectifs. Par ailleurs, les épouses des participants qui ont eu droit hier à "une démonstration par Air Canada sur la manière de faire des bagages", pourront écouter ce matin les conseils culinaires de M. Marcel Beaulieu, chef exécutif de la brasserie

Chambre de Commerce de Montréal.

### UNIVERSITÉ LAVAL



**Claude Lebon**  
Monsieur Claude LEBON, c.a., professeur agrégé à l'Université Laval vient d'être nommé doyen de la Faculté des sciences de l'administration. Membre de l'I.C.C.A., Monsieur Lebon a obtenu son PhD en administration à l'Université Columbia (N.Y.). Professeur à la Faculté des sciences de l'administration depuis plus de quinze ans, il occupait le poste de Directeur du programme de Maîtrise en administration (MBA) depuis 1974.

### CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

**MEUBLES DE BUREAUX**  
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX  
**STATIONNEMENT**  
Canada Dactylographe Inc.,  
7035 AVE. DU PARC  
**270-1141**  
**LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR**

**Brevets d'invention**  
MARQUES DE COMMERCE  
**Marion, Robic & Robic**  
ci-devant  
Marion & Marion  
**2100, rue DRUMMOND**  
Montréal 107 288-2152

**721-9630**  
ENTREPRENEUR-ELECTRICIEN  
**JEAN K. MALOUF INC.**  
entretien  
industriel - commercial  
résidentiel  
Plus de 25 ans d'expérience  
Bureau  
**6305, 25e Ave, Rosemont**  
Montréal

## Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

15 juin 1976  
A TOUTE PERSONNE INTERESSEE  
Prenez avis que ANDRE GATIN (12.590 rue La Cordaire, Montréal) faisant affaires sous le nom de ATWATER KEY DATA INC. (2065 Parthenon, Montréal) a transféré tous ses comptes recevables à ST-POL INDUSTRIES CANADA LIMITED aux termes d'un acte de FACTORING et de TR...  
DÉPART DE COMPTES RECEVABLES signé devant Me Fernand Poirier notaire, le 9 juin 1976 et enregistré au Bureau d'Enregistrement de Montréal sous le No 2699042. le tout en conformité avec l'article 157(10) du Code Civil de la Province de Québec.

**COUR SUPERIEURE**  
NO: 05-01015-764  
ANDREAS RAMOUNDOS, marchand, des Cité et District de Montréal et actuellement résidant au 4200 Thordale, Pierrefonds, Demandeur versus JEAN PAPILLON, De la Cité de Dorval, District de Montréal, actuellement résidant à 1720 Torrance, Défendeur.  
Par ordre de la Cour, le Défendeur, Jean Papillon, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée pour lui au Bureau de la Cour Supérieure de Montréal, à Montréal, le 15 juin 1976.  
A. Beaulieu, Protonotaire, C.S.M. maîtres Gameroft, Fenster, Kandestijn, Kugler & Kay, Avocats, Suite 2004, 800 Place Victoria, Montréal, Québec.

**AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTRE**  
Prenez avis que Allan Cohen Inc. demandera au ministre des Institutions Financières la permission d'abandonner sa chartre.  
Montréal, le 17 juin, 1976  
Irwin R. Cohen, secrétaire

**AVIS DE REQUETE POUR PERMISSION D'ABANDONNER LA CHARTRE AM-ON APARTMENTS INC**  
AVIS est donné par les présentes que AM-ON APARTMENTS INC. une corporation constituée en vertu de la loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, Qué., s'adressera au ministre des Institutions Financières, Compagnie et Coopérative de la Province de Québec, pour permission d'abandonner sa chartre conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.  
DATE à Montréal, ce 7e jour de juin, 1976  
S. Ozier, Secrétaire

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-061 401-760  
DAME LISE LUSSEUR, épouse commune en biens de Roger Breault, résidant et domiciliée au 6430, rue Marsaille, à Montréal, district de Montréal, Requérante  
vs  
ROGER BREAUULT, d'adresse inconnue, Intimé  
PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé ROGER BREAUULT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, ce 16 juin 1976  
Johanne Gagnon Trudel, Hargreaves, Monette, Trudel, Leduc, 6850, Sherbrooke Est, Suite 350, Montréal, Qué.

**DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE: MEUBLE LE CITOYEN INC.** Corps politique légalement constitué ayant sa principale place d'affaires au: 4620 rue St-André, St-Edmond, Co. Berthier, Québec  
**AVIS DE LA PREMIERE ASSEMBLEE DES CREANCIERS**  
Avis est par les présentes donné que MEUBLE LE CITOYEN INC. la compagnie débitrice, a fait cession de ses biens le 16ième jour de juin 1976 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 7ième jour de juillet 1976, à dix heures trente (10:30) de l'avant-midi, au bureau du séquestre officiel, 10, est, rue Notre-Dame, Montréal, Québec.  
Le 17 juin 1976  
C.A. MICHAUD SYNDIC

**BUREAU DE: C.A. MICHAUD - SYNDIC**  
110 Ouest, Place Crémazie, Suite 320, Montréal, Québec, Tél: 382-6141

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-06139-769  
DAME MARGUERITE L'ESPÉRAN, Requérante  
vs  
PATRICK KEALY, Intimé  
PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé PATRICK KEALY est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, ce 16 juin 1976  
BORENSTEIN, DUQUETTE & BROTT 5311, avenue du Parc Montréal, P.Q.

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO: 500-05-00940-767  
DAME JOCELYNE MARTEL, ménagère, épouse contractuellement séparée de biens du défendeur, domiciliée à Chambly, district de Montréal, au numéro 210, rue Saint-Pierre, demanderesse  
vs  
PIERRE GIQUIERE, dernière occupation connue: machiniste, dernier domicile connu: Chambly, district de Montréal, au numéro 210, rue Saint-Pierre, défendeur  
Il est enjoint au défendeur, Pierre Giquière, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Les avocats de la demanderesse: CARTIER & FAYREAU  
Requête accordée le 2 juin 1976  
(S) CLAUDE DUFOUR Protonotaire

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO: 05-010 808-762  
DAME LORRAINE COLLYER, demanderesse  
vs  
ERIC MEADOWS, défendeur  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Le défendeur, ERIC MEADOWS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie de l'action en séparation de corps a été laissée à la Cour à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de séparation accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.  
MONTREAL, ce 10 juin 1976  
ME MARIAN TRIBAUULT 400 est, rue Jarry Montréal, P.Q. 381-2504

**AVIS**  
Avis est par les présentes donné que SAVOY DRES INC., Compagnie incorporée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, Québec la permission d'abandonner sa chartre en vertu des dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.  
MONTREAL, le 14 mai 1976  
ALEXANDER I. POPLIGER C.R. PROCUREUR DE LA COMPAGNIE  
10 St-Jacques Ouest, Montréal, P.Q. H2Y 1L3

Avis est donné par les présentes, que Monsieur Joseph Louis Philippe Beauchemin, domicilié et résidant au 4568 Notre-Dame, dans la Cité de Laval, District de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil, afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de PHILIP BEAU. Ledit changement fera bénéficier son épouse Sarah et son fils Scott.  
MONTREAL, ce X juin 1976  
Mes ARCHAMBAULT, RIOU, CHARBONNEAU & LANGELEUR  
110 Ouest, rue St-Jacques, Suite 607, Montréal, Qué.  
Tél: 845-4234

**CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTRÉAL**  
**COUR SUPERIEURE**  
NO: 500-05-01170-766  
DAME CHRISTIANE GODOU, épouse mariée sous le régime de la Société d'Acquis à Julien Lemerise, résidant et domiciliée au 5530, rue Antonio Dagnas, à St-Léonard, district de Montréal, demanderesse  
vs  
JULIEN LEMERISE, d'adresse inconnue, défendeur  
PAR ORDRE DE LA COUR  
Le défendeur, JULIEN LEMERISE, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au greffe de la Cour.  
MONTREAL, le 16 juin 1976  
(S) A. BEAULIEU Protonotaire, C.S.M.  
Me Johanne Gagnon Trudel, Hargreaves, Monette, Trudel, Leduc, 6850, Sherbrooke Est, Suite 350, Montréal

### Travaux publics Public Works Canada Canada

**APPEL D'OFFRES**  
LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'administrateur régional des Services financiers et administratifs, région de la Capitale, ministère des Travaux publics, l'Esplanade Laurier, Tour de l'Est, 16ième étage, 140, rue O'Connor, Ottawa, Ontario K1A 0M3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, l'Esplanade Laurier, Tour de l'Est, 16ième étage, 140, rue O'Connor, Ottawa, Ontario K1A 0M3 sur versement du dépôt exigible.

**1 ENTREPRISE**  
Numéro 77291/0520 - Parement mural métallique et fenêtres, aile académique, Institut de perfectionnement du Ministère des Transports - Canada, Cornwall, Ontario.

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.  
Date limite: jeudi, le 15 juillet 1976  
Dépôt: \$100.00 DLRS  
Bureau dépositaire des soumissions: les sous-traitants des travaux d'électricité et de mécanique, doivent présenter leur soumission par l'entremise du bureau dépositaire des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa (Ontario), au plus tard à 15 heures, le mardi 15 juin 1976, conformément aux dispositions du document intitulé "Principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux", deuxième édition, 1 avril 1970.  
Le dépôt afférant aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque visé tiré sur une banque à laquelle s'applique la Loi sur les banques ou la Loi sur les banques d'épargne du Québec, établi à l'ordre du Receveur général pour le Canada. Il sera remboursé sur réception des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.  
Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées du dépôt déterminé aux documents de soumission.  
Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

**F.J. Brazeau**  
Administrateur intérimaire  
Services financiers et administratifs,  
Capitale nationale

**JEUNES PORTEURS DEMANDÉS**  
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR à Montréal et Banlieue  
Excellentes routes disponibles  
Nos bureaux sont fermés le samedi  
**844-3361**

**Travaux publics Public Works Canada Canada**  
**AVIS LÉGAL**  
Prenez avis que le niveau du Canal de Lachine sera baissé approximativement de 9 pieds à compter de 00:01 heure, le 16 août 1976 pour une période de 35 jours pour la réfection des canaux de fuite aux déversoirs des écluses nos 3 et 4.

**Université de Québec à Montréal**  
**APPEL D'OFFRES**  
L'Université de Québec à Montréal ouvrira des soumissions pour:  
**DE L'HUILE À CHAUFFAGE, le 19 juillet 1976**  
Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, être sous pli cacheté et se trouver entre les mains du Directeur des Achats, à son bureau, bureau 7010, Pavillon Rivierin I, 1199, rue Bleury, Montréal, Québec, le 19 juillet 1976, avant 16:00 heures, heure indiquée par l'horloge qui se trouve à la vue du public dans le bureau du service des Achats de l'Université. Les soumissions seront ouvertes publiquement, immédiatement après, à la salle 7051 du même édifice.  
Chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt présenté sous forme de chèque certifié fait à l'ordre de l'Université de Québec à Montréal, au montant de \$7,500.00.  
Les formules de soumissions et tous les renseignements dont on pourra avoir besoin seront fournis à compter du 21 juin 1976 par:

**Monsieur Jean Grignon**  
Directeur, Service des Achats  
1199, rue Bleury, bureau 7010  
Montréal, Québec

**Travaux publics Public Works Canada Canada**  
**AVIS LÉGAL**  
Prenez avis que le niveau du Canal de Lachine sera baissé approximativement de 9 pieds à compter de 00:01 heure, le 16 août 1976 pour une période de 35 jours pour la réfection des canaux de fuite aux déversoirs des écluses nos 3 et 4.

# Les adversaires du Dr Morgentaler n'ont pas frappé à la bonne porte

Le juge en chef Jules Deschênes, de la Cour supérieure du Québec, a déclaré hier que ce tribunal n'avait pas juridiction pour entendre la requête de Mme Teresa Kennedy, du Front commun pour le respect de la vie, qui visait à faire annuler une décision par laquelle le mi-

nistre fédéral de la Justice, M. Ron Basford, avait en janvier dernier ordonné la tenue d'un nouveau procès pour le docteur Henry Morgentaler.

Le nouveau procès du docteur Morgentaler doit s'instituer lundi, et tout indique que l'on procédera dès lors au choix des

jurés. L'accusation à laquelle le médecin doit répondre une fois de plus en est une "d'avortement illégal".

Avant que de faire connaître son jugement dans cette cause, le juge Deschênes avait analysé l'article du Code criminel dont s'était prévalu le ministre Bas-

ford pour ordonner un nouveau procès; il avait passé en revue quelques règles de pratique et annoncé qu'il allait être "miséricordieux" à l'égard de la requérante, quant aux délais prescrits qu'elle n'avait pas respectés. Il avait enfin abordé la question de savoir si la requê-

rante était bien fondée dans les motifs qu'elle avait invoqués pour demander l'annulation de la décision ministérielle.

Enfin le juge en chef a déclaré que la Cour supérieure n'était pas pourvue de la juridiction nécessaire pour entendre la cause, et que celle-ci relevait plutôt de la Cour fédérale. Mme Kennedy a été déboutée sans frais, et a conservé tous ses recours ultérieurs.

L'on peut noter qu'en certiorari, dans les causes criminelles, c'est habituellement l'accusé qui inscrit une requête. Ici, il s'agissait d'un tiers prétendant avoir un intérêt indéniable et fondant sa démarche sur la séparation traditionnelle entre l'exécutif et le judiciaire.

La cible de la requête résidait, non pas dans une loi, mais dans un geste administratif d'un ministre qui "après enquête", ordonnait un nouveau procès. Le juge Deschênes cite suffisamment de décisions récentes pour référer les requérants à la Cour fédérale.

Lors de l'audition de la requête, jeudi, Me Emile Colas parlait au nom de Mme Kennedy, biologiste de métier; Me Jack Waissman représentait le ministre Basford, Me René Domingue le procureur général du Québec et Me Yvan Bolduc et Charles Flam, le Dr Morgentaler (accusé et mis en cause).

# La Couronne retire sa plainte contre un présumé "felquiste"

Comme peau de chagrin, une cellule "felquiste" appréhendée vient de s'estomper. Les deux présumés "terroristes" que la police disait avoir appréhendés le 27 avril à Rivière-des-Prairies, Gilles Choquette et Jacques Sénécal, ont en effet été libérés de l'accusation jeudi, par le juge Rousseau. La Couronne avait failli dans sa tâche de prouver un élément essentiel: la possession des objets qu'elle disait avoir été volés à la Protection Civile de Laval, soit des photocopies.

Hier, Sénécal devait subir un procès devant le juge P. Falardeau pour possession d'arme sans permis; la poursuite a tout simplement retiré la plainte. L'arme en question, de fabrication espagnole, était parmi les effets saisis chez les deux hommes. Dès le

lendemain de leur arrestation, Choquette et Sénécal étaient présentés par les enquêteurs comme de dangereux subversifs qui se préparaient à un gros coup d'éclat lors des Jeux olympiques. Rien de cette hypothèse n'a résisté à l'épreuve de l'enquête préliminaire.

Une ombre toutefois se glisse au dossier de l'un des deux libérés: Gilles Choquette était jusqu'au jeudi, 10 juin, assistant au directeur de l'hôtel Iroquois, Place Jacques-Cartier. Or Choquette a perdu son emploi, congédié, dit-il, après des démarches de Me Pierre Cloutier, avocat de Choquette, et de Viel, directeur de l'Iroquois, le policier aurait confirmé les représentations faites à l'hôtel pour que Choquette soit remercié de ses services.

# Mme Black peut rester au pays

Trois juges de la Cour fédérale ont cassé jeudi une ordonnance d'expulsion émise contre une Jamaïcaine de 49 ans, Minnette Black, dont le mari et les huit enfants demeurent encore en Jamaïque. Mme Black était entrée au Canada en septembre 75, comme non-immigrante, à titre de travailleuse temporaire chez une dame Sibun, de Laval. En décembre 1975, Mme Black, se sentant humiliée par de nombreux amis de son employeur qui cherchaient à abuser d'elle, quitta volontairement son emploi.

Minnette Black connut en-

suite l'angoisse de l'étrangère sans emploi jusqu'au moment où une Dame Verreault lui offrit de la prendre chez elle comme aide-ménagère. Le 26 janvier, Mme Verreault se présentait aux bureaux de l'immigration avec Mme Black, munie d'une confirmation de son offre d'emploi visée par le Centre de main-d'oeuvre mais, pour des raisons pas trop claires, l'agent d'immigration qui fut chargée du dossier ne tint pas compte, dans les faits, de l'offre d'emploi. Le 4 mai, l'enquêteur spécial G. Lanthier après quelques heures d'audience émettait une

ordonnance d'expulsion contre cette femme qui, selon lui, avait cessé d'être "non immigrante" et n'avait pas prévenu à temps l'immigration de ce changement de statut.

Hier, les juges Jaccett, Prat et Hyde ont entendu Me Pierre Duquette, de l'Aide Juridique, exposer les points de droit reliés à divers articles de la Loi de

l'immigration pour finalement casser l'ordonnance d'expulsion. Cinq mois après l'offre d'emploi, Mme Black pourra vraisemblablement se prévaloir du travail rémunérateur chez Mme Verreault mais, aux dires de travailleurs sociaux spécialisés dans les dossiers d'immigration, beaucoup de cas semblables à celui de Mme Black pourraient bientôt refaire surface.

## "Je voulais un joli bateau..."

ATHÈNES (Reuter) — Trois jours durant, bâtiments de la marine et appareils de l'armée de l'air ont fouillé la mer Egée à la recherche d'un yacht qui n'existait pas.

Les autorités grecques n'ont pas apprécié l'humour de M. Apostolos Flamos, qui avait déclenché l'alerte. Il a été arrêté et il sera inculpé pour avoir fait une fausse déclaration à la police. Se faisant passer pour le propriétaire d'un yacht de 540 tonnes, il avait signalé dimanche la disparition, entre Samos et Kos, de ce voilier inexistant, avec cinq Suédois, deux Britanniques et trois Grecs à bord.

# Les chroniqueurs parlent de huis clos

Que signifie un huis clos et comment peut-on arriver à priver les médias d'information par des moyens détournés, de la connaissance de faits d'intérêt public? C'est la question que se sont posée hier les chroniqueurs judiciaires en poste au palais de justice de Montréal, au cours d'une assemblée extraordinaire.

Les chroniqueurs ont tout d'abord constaté avec étonnement qu'une cause à laquelle ils s'étaient intéressés et qui en est toujours au stade de l'enquête préliminaire (à huis clos) ait pu accaparer plus d'une demi-page d'un quotidien du matin, hier, dans une version qui donnait un beau rôle aux inspecteurs du directeur Daigneault.

Ce texte, accompagné de la photo de 14 prévenus que l'on affirmait, prématurément, devoir subir leur procès, constitue un exemple, ont conclu les chroniqueurs, d'une publicité déguisée d'un service de police qui avait pourtant insisté pour que le huis clos soit décrété dans cette affaire (il s'agit d'un présumé réseau de voleurs de cigarettes).

Une fois le huis clos décrété, les chroniqueurs s'étaient soumis à l'ordonnance émise par le magistrat mais certains journalistes avaient été cavalièrement

repoussés des abords de la salle d'audience.

Voilà toutefois que l'affaire du réseau de voleurs de cigarettes défraie une chronique et ce, dans une version susceptible de porter préjudice aux 14 prévenus qui ont tous droit à la présomption d'innocence. C'est surtout la fuite calculée d'une équipe d'enquêteurs qui rend perplexes les chroniqueurs judiciaires. De deux choses l'une: ou ce sera le huis clos et l'on ne saura qu'à la fin de l'enquête préliminaire qu'on connaîtra le sort des 14 prévenus; ou les journalistes seront admis dans la salle d'audience et pourront établir une version de l'affaire qui tienne également compte des arguments de la poursuite et de la défense.

C.T.

# Canada 1976: une semaine de quatre jours

La Semaine du Canada 1976, qui aura pour thème "Canada de mes amours", ne durera que quatre jours au Québec.

Comme l'a précisé, le directeur général du Conseil pour l'unité canadienne, M. Jocelyn Beaudoin, au cours d'une conférence de presse, les manifestations ne commenceront en fait à Montréal que le 28 juin pour éviter d'entrer en conflit avec les célébrations de la fête nationale des Canadiens français.

M. Beaudoin a par ailleurs expliqué que si à Montréal le comité avait opté pour un défilé avec festivités modestes dans l'ouest de la métropole, c'est que l'organisme, sans but lucratif, n'avait pu obtenir de permis de circuler de la police de Montréal pour le secteur est de la ville.

Par ailleurs, MacDonald Tobacco participera d'une façon bien particulière à cette semaine du Canada.

Pour marquer la fête du Canada la compagnie de cigarettes a décidé de payer durant une heure à partir de 14 heures le transport en métro de tous les Montréalais qui se rendront à la Place des Nations pour célébrer la fête nationale.

## LES SALAIRES

Pourcentage minimum d'augmentation:

- au 1er juillet 75: 28,84 % (soit 26,5 sur le minimum de l'échelle de traitement et la différence étant versée en forfaitaire)
- au 1er juillet 76: 8 %
- au 1er juillet 77: 6 %

(Soit un salaire annuel minimum de \$10,621.00 au 1/7/75 à un maximum de \$29,637.00 au 1/7/77)\*

\* Plus indexation.

## DE NOMBREUX AVANTAGES

- Temps supplémentaire rémunéré dès la première heure après la journée régulière de sept (7) heures.
- quatre (4) semaines de vacances après un an de service continu.
- treize (13) jours fériés garantis.
- assurance-vie, assurance-salaire, assurance-maladie, régimes de retraite et de congés de maladie.
- pleine sécurité d'emploi après la permanence.

**des offres justes et raisonnables aux professionnels du gouvernement**

**EXEMPLES DE TRAITEMENTS PROPOSÉS POUR UNE SEMAINE DE TRAVAIL DE 35 HEURES**

UN INGENIEUR DE CLASSE I, au 3<sup>ème</sup> échelon, gagnait selon l'ancienne convention collective au 30 juin 1975, \$18,112.00 (sans compter l'indexation en ajustement du coût de la vie). Les nouvelles échelles de traitement offertes par le gouvernement indiquent que le salaire de ce professionnel serait de \$23,045.00 depuis le 1er juillet 1975 et que s'il a obtenu ses avancements d'échelons, son salaire serait de \$25,760.00 le 1er juillet 1976 et de \$28,261.00 au 1er juillet 1977.

1,856 professionnels dont 618 ingénieurs à l'emploi du gouvernement se verront appliquer une échelle dont le maximum atteindra:

au 1er juillet 1975: \$25,500.00  
 au 1er juillet 1976: \$27,594.00  
 au 1er juillet 1977: \$29,250.00

UN AGENT DE LA GESTION FINANCIERE possédant cinq (5) ans d'expérience, gagnait selon l'ancienne convention collective au 30 juin 1975, \$12,622.00 (sans compter l'indexation en ajustement du coût de la vie). Depuis le 1er juillet 1975, il gagnerait \$16,343.00 et s'il obtient ses avancements d'échelons, son salaire serait de \$18,384.00 le 1er juillet 1976 et de \$20,300.00 au 1er juillet 1977.

2,553 professionnels dont 919 agents de la gestion financière se verront appliquer une échelle dont le maximum atteindra:

au 1er juillet 1975: \$24,712.00  
 au 1er juillet 1976: \$26,689.00  
 au 1er juillet 1977: \$28,290.00

Gouvernement du Québec  
**Ministère de la fonction publique**

**NETTOYEUR P.M.**  
 Service d'une heure au comptoir  
 Service de chemises  
**8309 ST-DENIS**  
**381-1322**

C'est le temps de faire installer les  
**GOUTTIÈRES (HO-DO)**  
 Résidences - industries - institutions  
 Tous matériaux Estimés gratuits  
**MU: 322-4160**  
**Québec: 872-8244**  
**PRIMEAU METAL INC.**

**en librairie**

**BETWEEN FRIENDS ENTRE AMIS**

Cadeau officiel du Canada aux Etats-Unis pour le Bicentenaire

**éditions hurtubise hmh** 380 ouest rue craig montréal

## Les 40 ans d'un premier festival Bach-Beethoven et... les 80 ans du maestro

"Bon anniversaire, maestro!" Nul doute que des milliers de Montréalais et de Québécois voudront transmettre ce vœu amical à notre cher Wilfrid Pelletier qui, dans son appartement de la 57<sup>ème</sup> rue à New York, va célébrer demain ses 80 ans. C'est en effet le 20 juin 1896, sur la rue Gain, aujourd'hui rue Cartier, dans l'Est de la ville, que naissait celui qui allait exercer une influence des plus marquantes sur la vie musicale au Québec. Et cet anniversaire se double d'un autre, dont se souviendront de nombreux mélomanes montréalais. Il y a 40 ans, sous l'impulsion de Wilfrid Pelletier, se tenait ce mois-ci dans la chapelle du collège de Saint-Laurent le premier festival de musique de Montréal, consacré à Bach et à Beethoven. Les 15 et 17 juin 1936 avaient lieu de mémorables auditions de la *Passion selon saint Matthieu* et de la *Neuvième symphonie*, sous les auspices de l'orchestre de la Société des Concerts symphoniques de Montréal, aujourd'hui l'OSM.

Les souvenirs d'enfance de Wilfrid Pelletier sont nombreux et savoureux. Il les a racontés lui-même dans un volume de Mémoires, "Une symphonie achevée..." publié ici en 1972. Quei chemin parcouru par celui qui commença sa carrière comme mascotte et percussion-

niste de la Bande de la Tempérance de l'église Saint-Pierre-Apôtre à l'âge de sept ans! Le goût inné de la musique devait amener le jeune Pelletier à prendre des leçons de piano, son talent remarquable l'aidant à brûler les étapes. Puis ce fut cette soirée mémorable de jan-

vier 1910 alors qu'il entendit son premier opéra Mignon, chanté au His Majesty's. Ce fut pour lui un véritable coup de foudre. Il décida sur le champ que le théâtre lyrique serait sa carrière et sa vie.

De pianiste au Théâtre National, il devint répétiteur à la

Compagnie d'opéra de Montréal avant de gagner le Prix d'Europe en 1915. C'est la guerre et le jeune musicien se voit dans l'obligation d'abréger son séjour à Paris. Il rentre en Amérique mais cette fois à New York où il considère comme le terrain le plus propice au lancement de sa

carrière à l'opéra. Grâce à l'appui de Pierre Monteux, il fait son entrée au Metropolitan Opera où il sera d'abord répétiteur, assistant chef d'orchestre, chef d'orchestre puis responsable du répertoire français.

Les services de Wilfrid Pelletier sont alors en demande croissante à New York, où le répertoire français est particulièrement en vogue. Il fait travailler leurs rôles à des chanteurs comme Enrico Caruso et collabore aux grandes productions du Metropolitan. On pourrait croire que Pelletier va délaisser complètement son pays natal où la vie musicale connaît de grandes difficultés. Il revient professionnellement à Montréal comme accompagnateur de vedettes et aussi comme chef adjoint de la compagnie lyrique regroupée par le baryton Antonio Scotti. En 1931, il dirige une représentation de *Roméo et Juliette* au théâtre Loew's avec Queena Mario et Edward Johnson dans les premiers rôles, présenté par la nouvelle Canadian Opera Company mais cette tentative sera sans lendemain. C'est l'époque de la crise économique et les temps ne sont pas particulièrement propices à l'épanouissement de la musique.

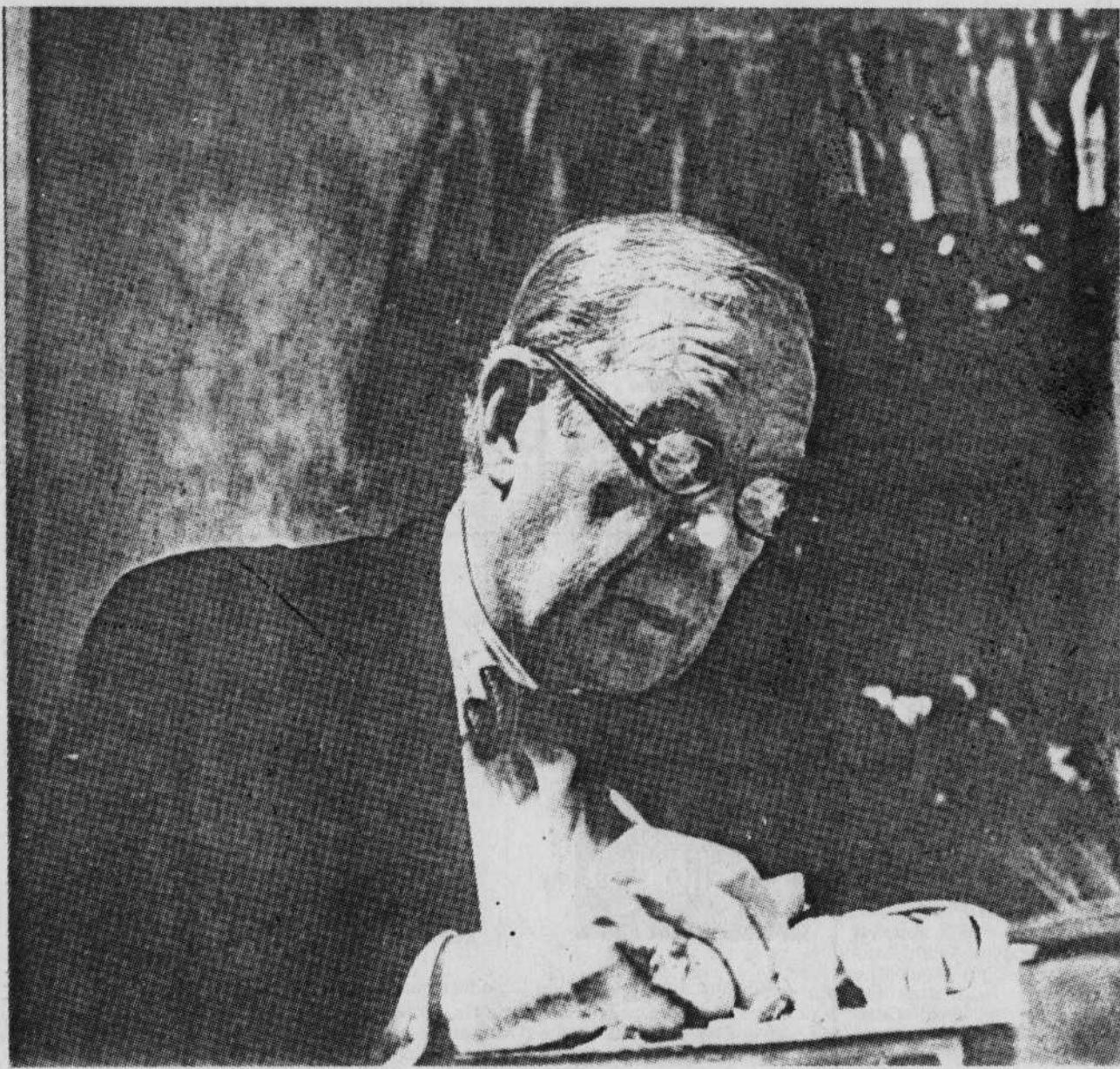
Les véritables retrouvailles de Wilfrid Pelletier et du Québec ne se feront qu'à partir de 1934 au moment de la fondation de l'orchestre de la Société des Concerts Symphoniques de Montréal, devenu aujourd'hui l'OSM. Depuis 1930, il existait ici le Montreal Orchestra, fondé à l'initiative des instrumentistes montréalais pour palier à un chômage créé par la venue du cinéma sonore. Les grands théâtres de la rue Sainte-Catherine avaient alors mis à pied les musiciens qu'ils employaient régulièrement. La création d'un orchestre "canadien-français" fut suscitée par le mécontentement des francophones du comité du Montreal Orchestra qui refusaient d'engager les solistes et chefs du Québec, y compris les lauréats du Prix d'Europe. Avec l'aide du Gouvernement du Québec, un nouvel orchestre se

fonda et alla donner ses concerts à la salle du Plateau, dans l'est de la ville. Wilfrid Pelletier fut sollicité pour en diriger le premier concert en janvier 1935 mais des engagements l'en empêchèrent. Il promit toutefois son concours, grâce à l'insistance de son père qui encourageait son fils à faire fructifier au Québec un talent reconnu ici quelque vingt ans plus tôt par le Prix d'Europe. Wilfrid Pelletier vint donc diriger l'orchestre à deux reprises cette première saison. Dans le programme du 11 avril 1935 on peut lire que "le public montréalais lui est reconnaissant d'être venu donner son appui aux Concerts Symphoniques". Devant le succès de cette première saison de cinq concerts, l'orchestre invita Pelletier à en diriger un sixième, hors-série, un gala de musique française qui prit place au cinéma Loew's à 23 h 30. Pelletier fit entendre *ProceSSION nocturne* de Rabaud, la *Symphonie en ré mineur* de Franck, *Iberia* de Debussy, la *Symphonie sur un chant montagnard français* de d'Indy et le *Boléro* de Ravel. Dans le programme de ce concert, on peut lire: "Lorsque M. David lui demanda de venir diriger l'orchestre des Concerts symphoniques, c'est avec le plus vif enthousiasme qu'il accepta... et à la condition expresse que ses services ne seraient pas rémunérés. Wilfrid Pelletier s'est dit trop heureux de s'associer à un mouvement destiné à affirmer la culture musicale des Canadiens français. De cela et du brio qu'il a su donner à notre orchestre nous ne saurons jamais lui être assez reconnaissant."

On peut penser que Pelletier réalisa alors d'un seul coup le travail immense qu'il pouvait faire ici. Il allait immédiatement s'attaquer à la tâche tout en poursuivant une carrière intense à New York, à Chicago et dans d'autres villes. Dès la saison suivante, il fonda les Festivals de Montréal qui, durant trois décennies, vont assurer la présentation de manifestations musicales de la plus haute tenue, principalement dans le domaine de l'opéra et de l'orato-

FESTIVAL  
**Bach-Beethoven**  
Chapelle du Collège Saint-Laurent  
Les 15 et 17 JUIN 1936  
Sous la direction de  
**Wilfrid Pelletier**  
et sous les auspices des  
**Concerts Symphoniques de Montréal**  
avec le concours de  
Mmes MURIEL DICKSON  
ROSE BAMPTON  
MM. JOSEPH BENTONNELLI  
GEORGE BRITTON  
GEAN GREENWELL  
NICHOLAS MASSUE  
des CATHEDRAL SINGERS,  
dirigés par le Dr ALFRED E. WHITEHEAD  
des DISCIPLES DE MASSENET,  
dirigés par M. CHARLES GUILLET  
et de l'ORCHESTRE DES CONCERTS SYMPHONIQUES  
et de M. GRAHAM GEORGE, organiste

Les concerts furent annoncés du haut de la tour de la Chapelle de Collège Saint-Laurent, pendant une heure avant les concerts par un Chœur de Truquettie et Truquettie qui jouaient des chants de Bach, sous la direction de EUGÈNE CHARBIEU.  
La fin du régime sera annoncée par des appels de Truquettie.



### Le Livre vert de Jean-Paul L'Allier

# 1) l'inévitable retour en arrière

Monsieur Jean-Paul L'Allier, ministre des Affaires culturelles, a fait paraître, il y a un peu plus d'un mois, un document de travail intitulé "Pour l'évolution de la politique culturelle", document qui précise les orientations qu'en sa qualité de ministre il compte donner à son Ministère.

Ce Livre vert, je pense, est d'importance. Pourtant, il a été fort peu commenté, voire même fort peu discuté. Les grandes associations professionnelles et le milieu culturel en général sont restés muets, du moins jusqu'à maintenant. Ou tout ce brave monde lit bien lentement ou il a décidé d'agir comme il a souvent fait par le passé, c'est-à-dire par en-dessous de la table.

Quoi qu'il en soit, le Livre vert fait naître trop d'interrogations et, en même temps, trop d'espoir pour qu'on ne passe pas quelques heures à tenter d'en saisir les grandes données.

Je précise tout de suite qu'il faut rendre hommage à Jean-Paul L'Allier: voilà enfin un homme politique qui est convaincu de l'état menacé dans lequel nous sommes et qui voudrait véritablement, avec un enthousiasme assez rare chez sa race de monde, changer les règles de notre jeu culturel. Qu'en moins d'un an, il ait pu produire ce document de travail, voilà encore la marque de son dialogue puisse enfin se faire, voilà encore la marque d'un homme politique qui veut agir et rapidement. Je le répète: c'est assez inhabituel pour qu'on le signale. Que le texte de Monsieur L'Allier vole parfois un peu bas, notamment au niveau de l'écriture, c'est là une chose qu'on peut lui reprocher mais qui ne mène pas loin. Vaut mieux aller à l'essentiel.

On ne peut toutefois pas parler du Livre vert de Monsieur L'Allier sans remonter dans le temps, à la création du Ministère en 1961. Monsieur L'Allier y consacre d'ailleurs lui-même plusieurs pages, les premières de son document de travail.

Créature du gouvernement Lesage, le Ministère s'inscrivait alors dans le champ des nouvelles priorités de l'équipe libérale: l'éducation et la culture. Dans l'esprit de Jean Lesage, la culture devait être encouragée par le gouvernement parce qu'elle consti-

tuait, entre autres choses, un rempart contre l'abêtissement, conséquence de l'entrée de l'homme québécois dans l'univers du loisir. Or le loisir n'étant pas précisément d'essence québécoise, il devenait urgent de créer ici une infra-structure culturelle permettant de "conserver notre héritage intact", c'est-à-dire le fait que nous étions d'ascendance française. Et non plus seulement le conserver, cet héritage, mais de le faire vivre dans le quotidien pour qu'il prenne tous ses sens et débouche sur une véritable "expression culturelle canadienne-française".

C'est pour faciliter tout cela, en restaurant des structures administratives adéquates, que fut créé le Ministère des Affaires culturelles. En même temps que lui, le gouvernement créait l'Office de la langue française, le Département du Canada français d'outre-frontières et le Conseil provincial des Arts. À ces trois organismes, il ajoutait la Commission des monuments historiques qui existait déjà depuis plusieurs années.

En réalité, c'est le Conseil provincial des Arts qui aurait normalement dû occuper le meilleur des énergies du Ministère pour l'élaboration d'une véritable politique culturelle. Conçu à l'image du Conseil des Arts du Canada, il aurait pu en être la contre-partie québécoise. Éventuellement même, il aurait dû le remplacer. Ce ne fut toutefois pas le cas, peu s'en faut: ce Conseil provincial des Arts n'a jamais fonctionné vraiment. Ne disposant d'aucun budget, d'aucun fonds ni de quelque dotation que ce soit, il n'avait également aucun pouvoir de décision au niveau des subventions ou, plus généralement, de l'aide de l'État en matière culturelle. Plus brutalement encore, ce fameux Conseil n'a fait que payer des honoraires et des cachets... à ses propres membres! Pour le reste, rien. Une chose morte.

par  
VICTOR-LÉVY BEAULIEU

Pendant ce temps, comme le rappelle Monsieur L'Allier dans son Livre vert, le Conseil des Arts du Canada "s'était vu attribuer à même le fonds consolidé du pays une caisse de dotation de \$50 millions à laquelle se sont ajoutés plusieurs millions venant de subventions de diverses sources ou de contributions privées. En 1974/75, la caisse de dotation du Conseil des Arts a un actif de \$85,2 millions, un passif de \$30 millions et un avoir net de quelque \$55,2 millions. Le Conseil des Arts dispose également d'un avoir net de \$18 millions dans des caisses spéciales. Cet avoir net total de \$73 millions provient dans une proportion d'environ 75% du gouvernement fédéral et dans une proportion de 25% de contributions privées".

Voilà qui explique déjà bien des choses, en particulier celle-ci: dès le début des années soixante, c'est le Conseil des Arts du Canada qui devenait en réalité le maître-d'oeuvre de la culture, tant canadien que québécoise. Bien nanti, il était en mesure d'établir une politique culturelle et de la faire progresser, souvent à tort et à travers comme le rappelle ailleurs dans le Livre vert Guy Frégault, en citant notamment "Livres du Canada", cette aventure scandaleuse qui aurait englouti à elle seule un p'tit million de dollars.

Face au développement assez prodigieux du Conseil des Arts, le ministère des Affaires culturelles resta pantois, se dégonflant comme le célèbre ballon. Il devint le paradis enfin trouvé de quelques fonctionnaires heureux de s'y planquer (un peu dans le même esprit que Radio-Canada), qui en retirant les gros sous pour mieux continuer d'enseigner, qui n'y mettant à peu près jamais les pieds, considérant qu'employé du ministère, c'était en fait une subvention déguisée qu'on lui accordait pour pouvoir

aujourd'hui aux quatre coins du Québec. Après 19 ans passés à la tête du Conservatoire, Pelletier fut appelé à diriger les services municipaux du nouveau ministère des Affaires culturelles. A la même époque, il avait accepté la direction artistique de l'Orchestre symphonique de Québec, le plus ancien au Canada, qu'il remit sur pied et dirigea durant plusieurs années.

Au ministère, l'action de Wilfrid Pelletier fut à la fois discrète et efficace. Il accorda son appui à divers projets, comme notamment celui de la création de la Société de musique contemporaine du Québec dont il jeta les bases en 1965. C'est lui qui dirigea le premier concert de l'OSM dans la Grande Salle de la Place des Arts en 1963, salle qui allait porter son nom trois ans plus tard. A Québec, il dirigea en 1971 le concert inaugural du Grand Théâtre.

Cette rétrospective de la prestigieuse carrière de Wilfrid Pelletier est ici forcément incomplète mais elle laisse entrevoir les qualités de détermination, de persévérance, de respect inconditionnel envers la musique qui ont marqué toutes les œuvres entreprises par Wilfrid Pelletier au cours de sa vie et de sa carrière professionnelle.

Aujourd'hui retiré dans ses appartements de la 57<sup>ème</sup> rue auprès de sa femme Rose Bampton et de ses livres et de sa collection de... pingouins, Wilfrid Pelletier vit de riches souvenirs comme de la satisfaction d'une carrière bien remplie, au service de ses compatriotes. Tous les Québécois voudront se joindre à nous pour lui souhaiter le meilleur des anniversaires à l'occasion de ses 80 ans. Ainsi qu'écrivait le programme de 1935, "nous ne saurons jamais lui être assez reconnaissants".

écrire ses manuels de littérature. Quant aux fonctionnaires qui restaient, ils étaient ou bien efficaces et ils sont partis (certains même au Conseil des Arts du Canada), ou bien si épais qu'ils ont fini par avoir des promotions et la tête du premier titulaire du ministère, celle de Georges-Émile Lapalme qui, le 3 septembre 1964, démissionna avec fracas. Sa lettre à Jean Lesage, reproduite dans le Livre vert, est à relire: tout le pourquoi de l'échec de ce ministère est là et tient essentiellement à l'indifférence dans lequel il était maintenu par le gouvernement même qui l'avait créé.

Pour le gouvernement libéral de l'époque, la culture n'a jamais été une priorité. On ne savait tout simplement pas quoi faire avec cela et l'on ne voulait surtout pas faire quelque chose avec cela. Alors on a fait semblant de croire que ça existait, le ministère, on a donné l'impression que ça existait. En fait, ça ne représentait rien: un semblant de structure, un semblant de projet que grugeait rapidement le Conseil des Arts. Bref, la queue de la comète. Avec pour résultat que lorsque Pierre Laporte, homme ambitieux, s'y retrouva, il faillit tomber des nues: ministre de quelque chose qui n'existe pas, est-ce que cela se peut? Il lui fallut bien se rendre à l'évidence: en effet, ça se pouvait.

Mais en homme ambitieux et intelligent, il se mit, comme Monsieur L'Allier, à rêver bien fort et bien vite, engageant même une scribe, en l'occurrence Jean-Marc Léger, pour lui écrire un Livre blanc. Ancien rédacteur des discours de Jean Drapeau, Jean-Marc Léger était l'homme tout désigné pour cette tâche, et ce n'est pas pour rien si le Livre blanc de Pierre Laporte est mieux écrit que le Livre vert de Monsieur L'Allier.

Ce Livre blanc est important, ne serait-ce que parce que Monsieur L'Allier y a beaucoup puisé, reprenant à son compte quelques-unes des idées principales qui en faisaient l'armature. C'est ce que je me propose de démontrer en analysant ce fameux document la semaine prochaine. Pour la compréhension du Livre vert de Monsieur L'Allier, il est essentiel. Pour la compréhension de notre état d'indigence et de sa perpétuation, il demande une relecture.

# Le christianisme, hier et aujourd'hui

par  
**HENRI MARROU**  
membre de l'Institut

PARIS (Le monde) — L'historien de métier écrit normalement d'abord pour ses confrères les historiens et c'est naturel: homme de science, attaché à la recherche de la vérité, il se soumet au jugement de la communauté scientifique internationale. Cela dit, il faut souligner d'autre part que son travail n'est, socialement et si j'ose dire moralement, justifié que dans la mesure où l'expérience du passé qu'il a laborieusement acquise vient enrichir la culture commune et profiter à ses frères les hommes. D'où le problème difficile qui se pose, pour l'historien comme pour toutes les disciplines, celui de la vulgarisation.

Il est souvent bien mal résolu par des tâcherons sans compétence; on est d'autant plus heureux de signaler un cas d'exceptionnelle réussite, ces "2000 ans de christianisme" (1) dont le troisième tome vient de sortir. L'équipe du "Journal de la vie", rassemblée autour de Jean

Puyo, a mis au point une méthode qui a déjà fait ses preuves dans la série, publiée d'abord en fascicules, "Aujourd'hui, la Bible": s'assurer la collaboration des spécialistes les plus qualifiés (le tome I, sur l'Antiquité chrétienne, a été réalisé sous la direction scientifique d'André Mandouze) et par ailleurs faire appel aux techniques d'exposition et de présentation les plus modernes — cartes schématiques, tableaux, graphiques, caricatures même; illustration abondante, souvent en couleurs, toujours commentée; des documents originaux, brefs mais percutants; le texte ne comprend pas seulement des articles de style classique mais recourt volontiers à l'interview, ou le malheureux spécialiste, intelligemment torturé, est bien contraint de condenser son savoir en quelques formules simples.

Nous ne trouvons pas ici une histoire du christianisme dérou-

lant ses chapitres au fil de la chronologie mais, dans chaque volume, une série de dossiers ("L'Église face au monde romain", "L'âge d'or des Pères de l'Église", "L'essor de la chrétienté aux XIe et XIIe siècles"...). De plus, la culture historique ne se réduit pas à une simple curiosité pour les hommes et les choses d'autrefois: elle est un dialogue permanent entre hier et aujourd'hui, entre les problèmes qui se posent à nous dans le présent et leurs antécédents ou homologues du passé. De façon systématique, on fait alterner ici un dossier proprement historique et un dossier consacré à une question brûlante d'actualité: l'évocation du premier épanouissement du christianisme dans le monde romain suscite tout naturellement un dossier intitulé "Déclin ou nouvelle jeunesse de l'Église", à l'analyse, développée sans complexe (ni dénigrement systématique, ni enthousiasme apologetique à la Châ-

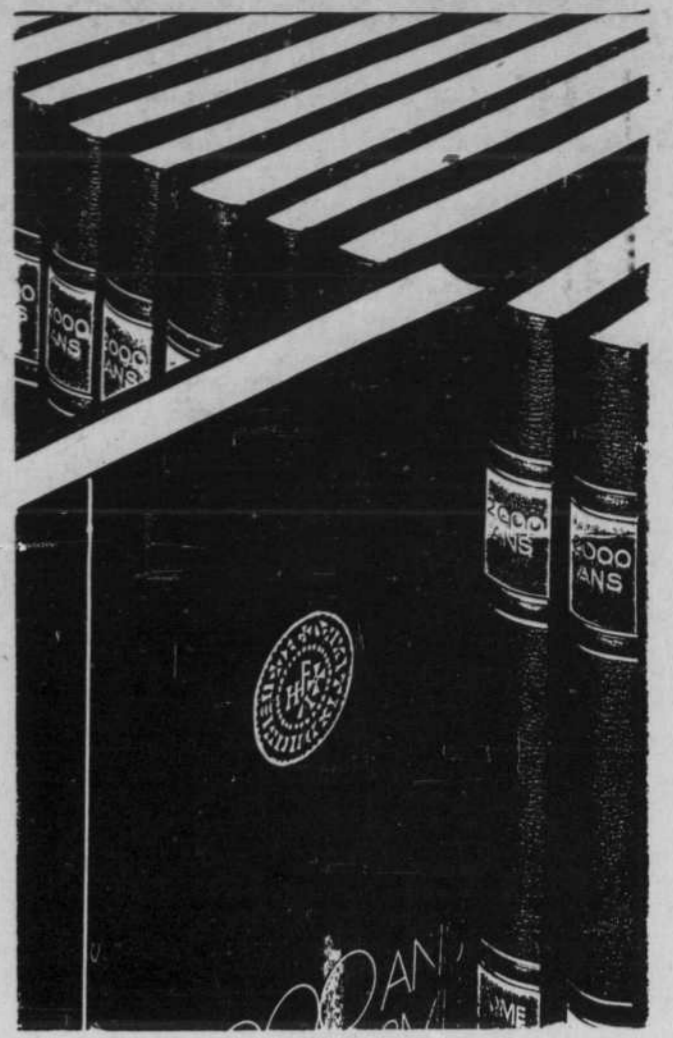
teaubriand) de la chrétienté médiévale fait suite une méditation très poussée (la contribution de René Rémond est particulièrement remarquable) sur le thème "Fin de la chrétienté", sur la situation faite au christianisme quand s'effondrent ou s'effritent sous nos yeux ses survivances, car elle n'en finit pas de mourir. Tout lecteur sera frappé de la très large ouverture d'esprit dont fait preuve cette entreprise: si beaucoup de collaborateurs sont catholiques, les protestants et les orthodoxes jouent un rôle qui n'est pas secondaire (ainsi l'histoire de la séparation progressive entre les Églises latine et byzantine est prolongée par un dossier très fouillé sur l'état présent de l'"orthodoxie"); aussi bien tant de tendances diverses se font jour au sein du catholicisme (tout un dossier, sympathique, est consacré au mouvement charismatique); toutes les voix se font entendre, y compris la contestation, voire

l'utopie. Il y a là beaucoup d'excellentes choses, de bonnes vérités à faire pénétrer enfin dans la mentalité commune (quand cessera-t-on de parler d'une "Église des catacombes"? Ces cimetières n'ont jamais servi de refuge), beaucoup d'idées neuves sous la plume de notre jeune génération d'historiens; ainsi à propos de la conversion des peuples germaniques au moment des invasions, on répète volontiers: "L'Église est passée aux barbares" — mais, tout autant fait observer finement Pierre Riché, on doit dire que ce sont les barbares qui sont venus à elle, accédant par elle à un stade de civilisation supérieure...

Je ne prétendrai pas que tout dans ce riche concert paraît acceptable à tous les lecteurs, ainsi provoqués à réfléchir et à réagir. Le dossier d'aujourd'hui sur "Les dossiers et les grandes religions de l'Asie" aurait gagné à être précédé d'une évocation

historique sur l'étonnante diffusion du nestorianisme, qui avait atteint la Chine dès le VIIIe siècle, donc bien avant les franciscains du XIIIe, les jésuites du XVIIe, les missions du XIXe (si la "révolution culturelle" paraît avoir balayé le christianisme chinois, il importe de savoir que c'est pour la quatrième fois que l'accident se produit). André Vauchez a raison de souligner d'un point d'interrogation le titre "François d'Assise, fondateur d'ordre?", mais je trouve un peu raide le jugement de Jacques Le Goff sur la basilique "anti-franciscaine" élevée à Assise, en son honneur; elle abrite pourtant les fresques de Giotto et dira-t-on que celles-ci soient une "trahison" de l'idéal du Poverello?

La technique même, empruntée aux mass media, dont je soulignais l'efficacité, conduit parfois à des simplifications excessives: "Le mariage devient un sacrement" seulement au XIIe siècle, semble dire un sous-titre,



et ailleurs: "L'Église tente de christianiser le mariage, entreprise tardive". J'entends bien, il s'agit du cérémonial, de la réglementation devenue plus serrée, des aspects juridiques de la chose — mais le lecteur innocent pourrait en conclure qu'il a fallu attendre l'époque carolingienne, voire le XIIe siècle, pour reconnaître la grandeur du "mystère" conjugal, si solennellement affirmée dans l'épître aux Ephésiens. Il aurait été beaucoup plus utile de bien marquer le caractère indissoluble du mariage chrétien, si constamment maintenu, aujourd'hui où certains ne parviennent plus à comprendre ce

que signifie un engagement pour la vie. Il est du moins réconfortant que cette notion, en effet essentielle au christianisme, soit affirmée ici par l'admirable témoignage de deux jeunes époux. "Est-il possible d'être chrétien quand on a vingt ans?", qui écrivent avec simplicité: "Nous avions pensé qu'il n'est pas stupide de s'engager à être fidèle, que le mariage n'est pas réalité figée mais évolue avec les ans..."

(1) Deux mille ans de christianisme, trois volumes parus, Société d'histoire chrétienne, édit., 17, rue de La Trémolle, 7500 Paris.

## Martin Heidegger

# Penser ou être attentif

par  
**FERNAND COUTURIER et JEAN-CLAUDE PETIT**

Fernand Couturier est professeur au département de philosophie de l'UQAM. Il a fait paraître en 1971, aux Presses de l'Université de Montréal, un ouvrage remarqué sur Martin Heidegger.

Jean-Claude Petit est professeur à la faculté de théologie de l'Université de Montréal. Il a publié aux Éditions Fidés une étude sur la philosophie de la religion de Paul Tillich.

Les auteurs ont tous deux travaillé durant plusieurs années à l'Université de Freiburg sous la direction de Bernhard Welte, élève et disciple de Heidegger.

"Peu ont assez expérimenté la différence entre un objet savant et une chose pensée" — (Aus der Erfahrung des Denkens)

L'attention que la mort attire est fonction de la vie qui la précède. La mort du milliardaire américain Howard Hughes aura été plus généralement remarquée que celle du philosophe allemand Martin Heidegger. Comme quoi l'argent a plus de résonnance que la pensée. Cela va de soi pour tout le monde. Mais il y a peut-être là un phénomène acoustique étrange qui échappe à la raison pressée.

Pour en avoir et surtout pour n'en avoir pas, tout le monde sait ce que signifie l'argent. Et qui ne sait pas ce qu'est la pensée? Tout le monde paraît bien au courant de ce qu'elle représente. On en parle partout et tout le temps. A preuve, les nombreux "je pense" qui scandent toute conversation, même celles qui n'offrent pas de signes évidents de pensée avancée ou qui manifestent une absence totale de pensée. Mais au fait, même lorsque la pensée semble être ce qui est expressément visé, on parle moins d'elle que de ses substituts. La rapidité dans la décision et l'efficacité de l'action qui en résulte, donnent à croire que la pensée a fait son temps et qu'il n'est plus de mise ni rentable de s'adonner au désœuvrement de la réflexion. La technicité de l'expérimentation et la solennité de la démarche de ses appareils souvent fastueux font ignorer ou bien regarder de haut la pensée démunie d'instruments et cheminant sans appareil. La confiance perdue dans l'analyse systématique, mais aussi scholastique, du déjà dit, accapare l'esprit et lui enlève beaucoup de disponibilité pour la pensée de l'incertitude. L'articulation de la théorie scientifique, sa capacité d'encadrement et sa valeur explicative maintes fois démontrée, donnent une puissance à la raison qui amène l'esprit à se détourner sans regret du flou et de l'incertitude d'une pensée qui n'attend pas la construction des ponts pour avancer, et qui se tient déjà là où ne méritent pas encore des chemins bien battus. Action, expérimentation, analyse et théorie parlent

de la pensée mais d'une manière négative. Elles ne disent pas ce qu'elle est essentiellement. On ne peut pas cependant leur en faire de reproche, car ce serait les inculper de ne pas faire ce dont elles ne sont pas capables.

"Was heisst Denken?" est le titre d'un ouvrage de Martin Heidegger. "Qu'appelle-t-on penser?" en est la traduction exacte. Mais "Qu'est-ce que la pensée appelle ou nomme?" en est une traduction qui essaye elle-même de penser. La première phrase de cet ouvrage est à la fois un avertissement et un programme: nous pouvons accéder dans le domaine de la pensée si nous pensons nous-mêmes. (In das, was Denken heisst, gelangen wir, wenn wir selber denken.) Notre traduction veut dire au moins deux choses, comme le texte original lui-même d'ailleurs. D'une part, nous pouvons parvenir à savoir ce que signifie penser si nous pensons nous-mêmes. D'autre part, nous pouvons parvenir à la chose que la pensée a pour tâche de nommer, si nous nous mettons nous-mêmes en frais de penser.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible de dire ce que signifie la pensée en essayant tout simplement de la caractériser comme une activité de l'esprit qui serait différente de l'action, de l'expérimentation, de l'analyse et de la théorie dont il vient d'être question. Ce serait du psychologisme. Nous pouvons plutôt accéder au niveau de la pensée en regardant vers ce qu'elle nomme ou appelle.

Mais comment regarder dans cette direction? Et comment d'abord reconnaître cette direction? Tout cela apparaît possible quand on s'avise que la pensée ne relève pas de la pure initiative de l'homme. L'homme n'est pas le fondement sans fondement de la pensée. Si celle-ci nomme et appelle, c'est en réponse à une interpellation. Cette interpellation est indicatrice de la direction à prendre pour accéder au domaine de la pensée. Elle est cette direction. Et quel est ce domaine d'où elle vient et où elle conduit? Il a été repéré dès le début de la pensée occidentale. Quand Parménide re-

connaissait l'appartenance réciproque essentielle de la pensée et de l'être, il identifiait tout en même temps le rapport fondamental de celle-ci à l'être, et jetait aussi les fondements de notre tradition philosophique et de son efflorescence scientifique.

Que nomme la pensée? La pensée nomme l'être et s'instaure ainsi comme pensée. Nous, les tard venus dans la tradition de pensée occidentale, avons beaucoup de préjugés à soulever et de nombreuses barrières à ouvrir pour pouvoir accéder à l'être, c'est-à-dire au domaine de la pensée. Ce qui pourrait bien vouloir dire que nous ne pensons pas encore. C'est bien, d'ailleurs, ce que prétend Martin Heidegger. Nous ne pensons pas encore, non seulement parce que nous n'avons à peu près rien à dire sur l'être, mais aussi parce que nous n'entendons rien dans le rapport d'interpellation et de réponse qui établit l'appartenance essentielle réciproque de l'être et de la pensée.

Les tard venus que nous sommes, sommes devenus allergiques à l'être. Probablement parce que nous avons renvoyé son essence au-delà de la réalité concrète et immédiate, notre et mondaine, et que, dans cette coulée, le mot métaphysique est devenu l'expression du souverain mépris et de la plus folle absurdité. Par ailleurs, cependant, la question du sens d'être demeure pertinente à bien des égards et dans une certaine mesure à l'ordre du jour. Apprendre à être, c'est le titre du rapport d'une commission internationale sur l'éducation; c'est le sens aussi des expériences de vie que font les jeunes et les moins jeunes d'aujourd'hui: expériences de vie inédites ou reprises du passé; c'est le sens également des échappées courageuses aux systèmes sociaux modelés par le savoir systématique et maintenus en place par sa puissance; et c'est le sens enfin des codes d'éthique et déontologiques que se donnent dernièrement à un rythme accéléré gouvernements, partis politiques, corporations professionnelles et autres associations. En réalité, il n'y a rien de plus concret et de plus immédiat que

l'être. Car avec lui il y va de tout ce que nous sommes, dans le détail et en totalité, de tout ce que le monde est, dans ses particularités et comme univers.

Pendant plus d'un demi-siècle, Heidegger a inlassablement essayé de thématiser la question du sens d'être, de façon à ce qu'elle soit perçue comme importante et bien comprise. C'est à l'intérieur de ce projet qu'il fut amené à mettre en oeuvre une analyse de l'existence humaine. Le malheur a voulu que ses travaux fussent d'abord connus par une humanité déchéquetée et traumatisée par les violences par trop humaines de la deuxième guerre mondiale. Le climat qui précède, accompagne et suit de tels événements, soulève la question du sens d'exister, même s'il n'est pas nécessairement favorable à une thématisation appropriée. Parce qu'il parlait de l'existence, donc alors de la grande actualité, Heidegger est devenu un auteur à la mode. On en a fait un des principaux pères de l'existentialisme, et de l'existentialisme athée par surcroît. L'incompréhension ne pouvait pas être plus réussie. Car on ne parvient pas au sens d'être et d'exister par l'analyse introspective de l'angoisse, de la nausée, ni du sentiment de l'absurde. Tout cela est de la psychologie en mal d'exploiter l'actualité et n'a pas grand chose à voir avec la chose de la pensée.

Actualité et chose de la pensée... Il faut demeurer quelque peu à l'intérieur de cette distinction. L'actualité pique la curiosité. Celle-ci est essentiellement l'envie piétinante du neuf. Selon son dynamisme propre, elle tend à remplacer le neuf par de l'encore plus neuf et en même temps engendre l'oubli. Actualité, curiosité, oubli. La chose de la pensée, par contre, ne pique pas, mais interpelle silencieusement. Il faut être en attention pour entendre le murmure sans voix de l'être de toute chose et du nôtre. Être, interpellation, attention.

L'actualité n'est que l'éclat des choses, a dit quelque part Valéry. Elle est une vague de surface qui est toujours en train de se casser, de bouillonner, de disparaître et de se renouveler. Elle est bruyante et envahissante. La curiosité saute et essaye de se maintenir, selon un processus de recommencement et d'oubli, sur les crêtes que cette actualité renouvelée sans cesse dans la similitude, mais qu'elle laisse décroître tout aussi-tôt dans un évanouissement inéluctable.

La chose de la pensée a un tout autre comportement. Elle vient dans les environs d'une

demeure calme. Elle n'est perçue et entendue que par l'homme attentif à l'existence et à son possible. Elle a besoin de cette tenue de l'homme dans l'ouverture du possible pour se dévoiler elle-même. La chose de la pensée, le sens d'être, advient dans le déploiement même de l'existence, déploiement qu'elle utilise, provoque et constitue tout à la fois. L'attention et la correspondance explicite en paroles à cette provocation ou interpellation est le dévoilement de l'être, la vérité de l'être ou l'accomplissement de la pensée.

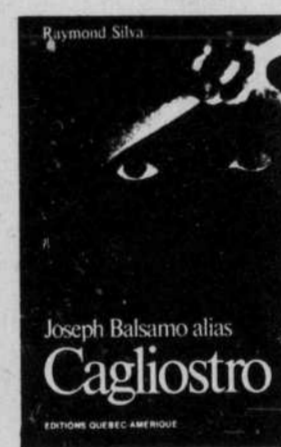
Heidegger est mort. La mort est l'écrin du rien. Le rien, parce qu'il a peu de chance de faire l'actualité, est peut-être la voie la plus sûre vers la question du sens d'être. Il nous apprend, par sa référence négative à tout étant, que la pensée n'est pas exclusivement rivee à l'étant, et suggère de plus de ne pas classer l'être comme une entité quelconque parmi tout ce qui constitue le monde réel ou imaginaire, ni au-dessus ou au-delà de ces réalités. L'homme est le lieutenant du rien. Il doit continuellement se montrer à lui-même que la totalité de ce qui a été, est et sera, n'arrive aussi à ce que cette ouverture soit la place de ses échappées d'être authentique.

Heidegger est mort. Aura-t-il tenté de penser le sens d'être? Oui, dira-t-on, parce qu'on ne trouve nulle part dans son oeuvre une réponse satisfaisante et définitive à la question qu'il a posé au long de ses jours. Comme si une telle question était provisoire et pouvait être résolue par procuration. Tout homme aura toujours à exister lui-même et à chercher le sens d'être. Le penseur se caractérise comme celui qui peut non seulement assumer mais aussi expliciter cette quête en paroles. Il ne se substitue à personne mais peut aider beaucoup à plusieurs.

Il est au moins un signe qui laisse croire que Heidegger n'aura pas pensé en vain. C'est qu'il est sorti de l'actualité et qu'on ne le rendra plus à la mode. Car les philosophes de courant se sont trouvés de nouvelles écoles; et les écrivains et les plumitifs qui remplissent maintenant les librairies doivent compter sur des thèmes plus chocs que le sens d'être pour attirer l'attention. Une tâche de la pensée de maintenant est de faire connaître la pensée heideggerienne sans escompter la rendre à la mode. Car il faut bien comprendre que rendre à la mode, c'est équivalamment livrer à la mode, en-

fermer dans le lieu commun, mettre sous arrêts. On n'a pas pu arrêter la pensée de Heidegger. Même ses opposants les plus bruyants en farcisent leurs discours sans le dire et peut-être sans le savoir. C'est malhonnête, mais c'est une aide efficace.

Le plus important, cependant, c'est que cette pensée n'est pas un arrêt. Elle le serait si elle se présentait comme un système, une doctrine, une chose à apprendre, une méthode à utiliser, une grille à appliquer. Pensée de l'être, elle comprend quelque chose à la mort et au devenir. Parole à qui il faut préparer des conditions acoustiques appropriées.



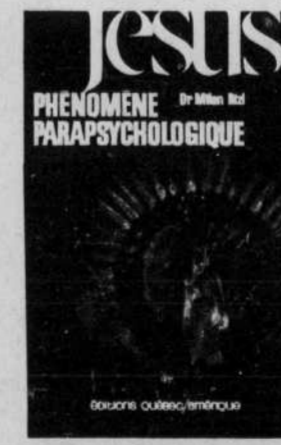
par Raymond Silva

Prix de l'Académie Française 1976

**JOSEPH BALSAMO alias CAGLIOSTRO**

Cagliostro a exercé une véritable fascination sur les grands seigneurs du XVIIIe siècle, entichés de sciences occultes. Peu d'hommes ont été aussi haïs et adulés, calomniés et encensés. Il est rare de trouver réunis en une seule personne tant de noirceur et tant d'éclat, de roublardise et de véritables dons de guérisseur. Ce livre respecte et rétablit la vérité historique, en retraçant l'existence tourmentée d'un des personnages les plus extravagants que le monde ait connus.

220 pages / \$7.95



**JÉSUS phénomène parapsychologique**

Peu après la deuxième guerre mondiale, le Dr Milan Ryzl, éminent parapsychologue tchèque, entreprit une série d'expériences de clairvoyance sous l'influence de l'hypnotisme. Les premiers résultats le stupéfièrent: ses sujets, selon toute évidence, parvinrent à identifier des éléments invisibles de la personnalité humaine, tels que l'âme et les vapeurs de l'esprit, à établir une communication télépathique avec Jésus, saint Jean-Baptiste et d'autres personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, jusqu'à entretenir une véritable conversation avec le Christ sur Ses années dans le désert. Ses miracles. Sa mort et Sa résurrection.

224 pages / \$7.95

Distributeur exclusif: GRANGER FRÈRES LTÉE / 210 Ouest, Crémazie, Montréal / 389-3561

VIENT DE PARAÎTRE

## LES MUSÉES DU QUÉBEC

Tome I — Montréal et l'Ouest du Québec

Tome II — La Vieille Capitale et l'Est du Québec

par Guy BOULIZON

Deux volumes abondamment illustrés (en noir et en couleurs) sous boîtier \$25.00

Éditions de luxe numérotée et signée par l'auteur \$40.00

En vente dans toutes les librairies

C'est essentiellement une invitation au VOYAGE: 120 musées, en huit circuits, à travers tout le Québec.

aux Éditions

**FIDES**

235 est, boul. Dorchester, MONTRÉAL \*861-9621

dans la nouvelle collection

"LOISIRS ET CULTURE"

la chronique de Jean Basile

# Un roman de Yvon Rivard un Essai de J.-P. Boucher



## Deux essais: Le théâtre québécois et l'Enfant et l'expression dramatique

par  
ADRIEN GRUSLIN

La mort et la renaissance... Deux grands thèmes sur lesquels bien des oeuvres littéraires se sont bâties. Mais on ne meurt qu'à soi-même, qu'à son passé; l'on renaît, si l'on renaît, dans l'universel.

Tel est, en gros, ce que veut nous dire Yvon Rivard, dans un premier roman, *La mort et naissance de Christophe Ulric* (1).

Quel est la clé de ce passage? La femme. Et comment pourrait-il en être autrement puisque c'est d'elle, d'évidence, que nous sortons. Pourtant la mort est aussi féminine. Ces deux femmes sont le lieu de notre dialectique dont l'une des expressions est l'Éros. A la Femme, qui est l'Unique, se superposent les femmes; chaque orgasme est, on l'a souvent dit, une petite mort. Le héros d'Yvon Rivard, Christophe Ulric, vit donc parmi les femmes à la recherche de la Femme qu'il appelle Geneviève. Il vit en sa compagnie comme autrefois les jeunes princes vivaient avec la miniature sur ivoire de leur belle. Christophe bat la campagne de ses souvenirs; il fait des incursions dans la réalité de ce que l'on appelle l'amour et qui n'est jamais que passion de chair. Mais la femme au portrait, la miniature idéale qui dort dans sa tête, n'a pas de contrepartie sur terre. Il lui faudra l'attendre.

Conte de fées que ce livre? Voyage symbolique? Il tient un peu des deux à la fois. Déjà enfant, Christophe Ulric est un rêveur et d'autant plus qu'il a vu le jour dans un milieu terrien, réaliste, dont son père, un homme fort et cartésien, est le symbole omniprésent. Chéfit donc, au milieu de boeufs, il se réfugia dans la nature et dans les songes dont il imagina quelques merveilles. Plus tard, ce père-juge, se verra remplacer par la Société toute entière. Dès lors le songe d'enfant doit s'exprimer de façon, plus réelle: Christophe deviendra écrivain. Mais lequel? Car la Société, comme les pères, n'accorde pas beaucoup de place aux songeurs. Heureusement, Geneviève sera là, toujours là, au dé-

avec profusion, souvent à bon escient. Il en abuse aussi, en particulier dès qu'il pénètre dans le monde de l'imagination. Il est, dans ces moments-là, outrageusement romantique. Force-t-il la note qu'il devient laborieux. Toute la seconde partie (plus onirique pourrait-on dire) est de cette eau. Mais on ne crée pas, sans une grande maîtrise, un paysage imaginaire. Sans doute, reconnaît-il lui-même le ridicule de ces orgies de mots au point de dire que "la perversion des mots l'agaçait davantage que la souillure d'un corps". Il nous les impose quand même.

Au fond, le lecteur n'accroche pas; bien vite, tout cela devient lourd, inintéressant. Un livre de littérateur apprend.

Mais l'apprenti est doué et les bons passages le montrent aisément. Au fond, ce qu'il a manqué à Yvon Rivard, c'est une bonne histoire. Il ne suffit pas, pour écrire un roman, de quelques souvenirs qui sont, hélas, toujours les mêmes pour chacun d'entre nous. Il ne suffit pas d'un personnage imaginaire et de l'envie d'écrire un livre devant le lecteur. Le concret est nécessaire. Et puis, surtout, on ne voyage pas dans les symboles sans être sûr de quoi l'on parle. Une île, une clairière, un chevalier, un château, tout cela et le reste est insuffisant.

Malgré tout, un auteur à suivre.

Parmi les auteurs au purgatoire de la littérature, Barbey d'Aurevilly n'est pas le dernier. Mais il suscite un regain d'intérêt et on ne retient plus aujourd'hui l'image (qu'il aimait bien donner) du "boulevardier à la mise criarde et empestant le parfum". Jean-Pierre Boucher participe donc à une révision des idées toutes faites sur l'auteur des *Diaboliques* en publiant un ouvrage documenté, *Barbey d'Aurevilly, une esthétique de la dissimulation* et de la provocation (2).

D'une façon plus générale, et

en analysant exclusivement son ouvrage le plus connu, *Les Diaboliques*, tente de démontrer que le dandysme, particulier à l'époque de Barbey d'Aurevilly, est une attitude sociale. "Plus on est distingué, écrivait-il, moins on est heureux dans cette adorable Société".

De là découle cette attitude provocation. Plus on est méconnu (par les cuisines) et plus l'on doit se montrer, provoquer. Mais, on ne montre que l'exces pour dissimuler au contraire sa vraie sensibilité.

L'étude de Jean-Pierre Boucher dépasse d'ailleurs cette analyse particulière. Il situe également Barbey d'Aurevilly parmi ses confrères et montre, par exemple, qu'à l'inverse de ces derniers, il privilégie le point de vue personnel sur le point de vue objectif, à la mode de son temps. Il montre également l'ambiguïté profonde de ses personnages. Il éclaire bien des points sur la vision du monde qu'avait Barbey d'Aurevilly, un monde d'aristocrates perdus dans la chénit, aristocrates "qui méprise... la loi du nombre et du vulgaire", et qui n'ont pas peur du scandale "à la fois protection contre autrui et source d'un bonheur hautain et solitaire".

Mais ce dandysme qui paraît un peu ridicule aujourd'hui avait aussi sa grandeur et abouissait souvent à une forme de stoïcisme puisque, selon Yvon Boucher, "il requerrait de ses fidèles une impassibilité olympienne devant les coups de sort, bons ou mauvais".

Et pour Barbey d'Aurevilly, ils furent souvent mauvais.

- (1) "Mort et naissance de Christophe Ulric", roman par Yvon Rivard, 203 pages, les Éditions La Presse, Montréal 1976.
- (2) "Barbey d'Aurevilly, une esthétique de la dissimulation et de la provocation", par Jean-Pierre Boucher, 154 pages, Les presses de l'Université du Québec, Montréal 1976.

Que deux essais se rapportant au théâtre voient le jour presque au même moment au Québec n'est pas monnaie courante. Ici, il ne se publie guère que des pièces. Les deux ouvrages n'ont rien de commun. Le premier: *Le Théâtre québécois, instrument de contestation sociale et politique* (1) de Jacques Cotnam, tente de survoler notre dramaturgie depuis ses débuts dans une démonstration à demi convaincante de sa teneur contestataire. Le second: *L'Enfant et l'Expression dramatique* (2) de Monique Rioux, Diane Bilz et Jean-Marie Boisvert, est essentiellement un outil pédagogique, admettant d'être intéressant, au service des gens qui oeuvrent avec des enfants ou qui simplement s'y intéressent.

"Nous croyons que l'heure ne tardera plus à sonner où nous serons en mesure de nous vanter... modestement (d'avoir un théâtre)." Ainsi Jacques Cotnam termine-t-il sa réflexion sur le théâtre québécois. Il suffit de suivre l'activité théâtrale au jour le jour, pour se convaincre

d'une telle assertion. Même si une tribune quotidienne amène à voir nombre d'insanités, il se trouve assez de manifestations d'intérêt pour démontrer l'existence sinon toujours la vitalité de notre dramaturgie. Que nos auteurs soient aptes ou non à dépasser les frontières, ce dont Jacques Cotnam se soucie beaucoup, m'apparaît secondaire et d'un intérêt relatif. La chose ne saurait exister que par surcroît, pour l'instant du moins.

Dans son essai, Jacques Cotnam utilise une approche chronologique, séparant le théâtre fait ici en trois époques distinctes. Ne prétendant à rien d'autre qu'à une introduction, ce que la lecture confirme dans une large mesure, l'essayiste précise qu'il a voulu "tâter le pouls de la société québécoise en ne retenant que les préoccupations sociales et politiques manifestées au théâtre".

Isoler un tel postulat demeure séduisant mais peut devenir dangereux surtout lorsqu'on effectue une recherche sur l'ensemble du théâtre d'ici. Le phénomène risque d'avoir l'air beaucoup plus important qu'il ne l'est en réalité. Tous s'accordent pour confirmer non seulement la pauvreté de notre dramaturgie pendant longtemps, mais encore son existence même, à fortiori sa valeur d'instrument de contestation. Jusqu'à tout récemment, les manifestations en ce sens ne constituaient que des actes isolés.

Après avoir posé des bases sommaires du théâtre canadien-français des premiers siècles, Jacques Cotnam y décèle ses premiers signes de nationalisme chez Joseph Quesnel dans une phrase disant: "Quand à nous, mon fils, soyons toujours Français". C'était en 1800. A l'époque, on se tracassait de rester Français évidemment. Une fois soulignées les premières pièces engagées, les *Félix Poutre* et *Papineau de Fréchette*; une fois relatés les rabrouements du théâtre par l'Église, son souci de l'éthique au détriment de l'esthétique, l'essayiste en arrive à établir la naissance du théâtre québécois authentique dans les années quarante.

Contrairement à Michel Bélar qui, dans son essai *Le nouveau théâtre québécois* (Leméac-73), faisait coïncider la naissance d'une véritable dramaturgie québécoise avec les expériences de Michel Tremblay, du Théâtre du Môme Nom (Jean-Claude Germain et les Enfants de Chemier) et du Grand Cirque Ordinaire, Jacques Cotnam situe les origines lors des multiples naissances qui eurent lieu: les Compagnons de Saint-Laurent (1937), Fridolin (1937), L'Équipe de Pierre Dagenais (1943), Refus Global (1948), Tit-Coq (1948), Zone (1953), etc... y incluant toute l'investigation bourgeoise de Marcel Dubé. Ce que Bélar nommait, à quelques exceptions près, du théâtre canadien-français, Cotnam le gratifie généralement de l'épithète de québécois.

Dans un sens, ni l'un ni l'autre n'a vraiment tort bien que l'appellation du présent ouvrage doive être précisée. Les années quarante concurent une productivité considérable au plan du théâtre, les comédiens aujourd'hui chevronnés y ont tous fait leurs débuts; néanmoins il importe de rappeler dans quel langage les pièces écrites ici étaient formulées. Les Compagnons jouaient Molière, L'Équipe de Dagenais s'inscrivait dans le même sillage, le théâtre de Dubé possédait une spécificité québécoise toute relative. La question est loin d'être résolue. Atteint-on une incarnation véritable lorsqu'on traite d'un problème d'ici dans un langage international... ou presque? Évidemment pas!

Jacques Cotnam consacre la troisième tranche de son livre au théâtre québécois actuel. Il énumère les créateurs des récentes années, les Gurik, Barbeau, Germain, Sirois sans oublier les groupes comme le Grand Cirque ou le Théâtre Euh! Il englobe tout ce monde dans une même volonté: "d'affranchir le québécois de sa

peur tricentenaire et de promouvoir l'indépendance du Québec". Voilà qui s'avère bien global! Finalement, si l'ouvrage ne parvient pas à cerner complètement le sujet en ce contentant de survoler, il demeure malgré tout un aperçu digne de mention. L'entreprise restait passablement audacieuse.

Comparativement, l'essai signé Monique Rioux *L'enfant et l'expression dramatique* porte beaucoup moins à discussion. A la fois moins épineux et moins connu, il ne se présente pas tant comme un véritable essai mais plutôt comme un guide à l'intention des animateurs scolaires et socio-culturels. La population visée dans l'ouvrage se situe entre six et 12 ans, ce qui n'empêche nullement les principes contenus d'être applicables tant aux adolescents qu'aux adultes.

Monique Rioux oeuvre depuis plusieurs années dans le monde des enfants. Diplômée de l'École nationale de théâtre, comédienne pendant quatre ans à Radio-Canada (Bidule de Tarmacadam), pendant deux ans avec le groupe de Jean-Claude Germain au Théâtre d'aujourd'hui, metteur en scène au Module d'Art dramatique de l'Université du Québec où elle enseignait, elle possède une solide expérience de théâtre et de travail avec les jeunes. Depuis 73, elle anime l'atelier de recherche "La Marmaille", dont le pied à terre se trouve au Centre culturel de Longueuil.

A sa quatrième année, "La Marmaille" continue de multiplier les expériences par des ateliers d'expression dramatique avec les enfants, mêlant comédiens et enfants ou même parents et enfants, sans oublier les ateliers d'écriture. La troupe fut, depuis sa naissance, de tous les festivals du Jeune Théâtre: Jonquière en 73, Rimouski en 74, Sherbrooke en 75, de nouveau Rimouski cette année. Avec deux comédiens-animateurs, Daniel Meilleur et France Mercier, un sociologue Jeanne Le Roux, Monique Rioux poursuit un travail dont elle rend compte dans le présent ouvrage.

Dans l'introduction, Monique Rioux raconte comment elle est passée de la diction à l'expression dramatique avec les enfants. En compagnie de Jean-Marie Boisvert, elle explique ensuite longuement les principes de sa démarche. Rappelons simplement que les buts se lisent comme suit: l'expression, la créativité, l'autonomie et la socialisation de l'enfant. Dans une telle poursuite d'objectifs, l'animateur doit: "Développer

chez l'enfant, sa capacité d'attention, son sens de l'observation et une plus grande conscience de ce qu'il est et de ce qu'il ressent par rapport à son environnement, afin que son expression soit toujours plus riche et plus vraie."

*L'enfant et l'expression dramatique* devient un instrument de travail pratique. Après les objectifs viennent les exercices. L'animatrice y explique 10 ateliers d'expression dramatique auxquels se greffent 10 autres d'arts plastiques, signés Diane Bilz. Entre les deux séries, Monique Rioux relate son expérience d'écriture avec "La Marmaille".

De fort belle venue, régulièrement illustré, cette publication de *L'Aurore* constitue un document précieux. Il en existe peu de semblables à ce jour au Québec dans un domaine, l'expression dramatique, qui en est encore à ses premiers pas.

Trois pièces de théâtre ont vu le jour dernièrement chez les éditeurs montréalais. Deux d'entre elles se passent de commentaires. Le succès que leurs spectacles ont connu reste la meilleure garantie de la qualité, de leurs écritures. Monté dans le cadre de la saison régulière du TNM, *Equus* (3) de Peter Shaffer a été repris en avril à la salle Maisonneuve de la Place des Arts. *Les Hauts et les bas d'une vie d'une diva: Sarah Ménard par eux-mêmes* (4) de Jean-Claude Germain termine une joyeuse promenade de deux ans à Montréal et en province. Publiée chez VLB éditeur, cette excellente monographie bouffe est également un beau livre.

La dernière oeuvre *Les Vissitudes de Rosa* (5) de Roger Dumas, date déjà de quelques années. Elle est recensée dans le Répertoire du Centre d'essai des Auteurs dramatiques pour l'année 69. Du théâtre sur-réaliste non dénué d'intérêt d'un dramaturge qui fut l'un des six fondateurs du CEAD et qui a établi ses pénates en France depuis 70.

(1) "Le Théâtre Québécois, instrument de contestation sociale et politique", Jacques Cotnam, Éditions Littéraires, Fides, Montréal, 124 pages, 1976.

(2) "L'Enfant et l'Expression dramatique", Monique Rioux, Diane Bilz et Jean Marie Boisvert, L'Aurore, Montréal, 185 pages, 1976.

(3) "Equus", Peter Shaffer, traduction et adaptation de Jean-Louis Roux, Leméac.

(4) "Les Hauts et les bas d'une vie d'une diva: Sarah Ménard par eux-mêmes", Jean-Claude Germain, VLB éditeur.

(5) "Les vissitudes de Rosa", Roger Dumas, Théâtre/Leméac.

# Les Éditions du Jour NOUVELLES PARUTIONS

**Les complots de la CIA**  
MANIPULATIONS ET ASSASSINATS

Stock Éditions du jour

### Les complots de la C.I.A.

Voici un document historique et politique exceptionnel: les enquêtes officielles américaines sur les activités illégales de la C.I.A. Pour la première fois, le fonctionnement clandestin d'un grand service secret est révélé au public.

Entre 1950 et 1975, les opérations de la C.I.A. se sont étendues au monde entier: complots internationaux, manipulations de gouvernements et de groupes politiques, coups d'état sanglants, assassinats de dirigeants. Fin 1960, les agents américains s'acharèrent sur le leader congolais Patrice Lumumba. Des poisons et des virus sont envoyés en Afrique, des tueurs sont recrutés... A partir de 1962 l'élimination de Fidel Castro devient l'obsession des dirigeants de la C.I.A. Les gadgets les plus complexes, les poisons les plus violents sont préparés... On prévoit même de «faire débarquer le Christ à Cuba...» En 1970, des mitraillettes sont acheminées vers Santiago par la valise diplomatique et l'exécution du général Schneider marque le commencement de la véritable guerre clandestine que les États-Unis vont mener pendant trois ans contre le gouvernement de Salvador Allende...

Mais la C.I.A. ne s'est pas contentée de mener ses opérations secrètes à l'étranger. Sur le territoire même des États-Unis, ses agents ont espionné les opposants politiques, mis en fiches des millions de citoyens, recruté des groupes de tueurs, testé des drogues dangereuses sur des hommes et des femmes choisis au hasard. On retrouve ces mêmes agents dans le scandale du Watergate... Et pendant plus de dix ans, la C.I.A. a dissimulé des données décisives sur l'assassinat du président Kennedy... Ce qui est ici dévoilé est stupéfiant.

\$9.95

### RONALD BIGGS, L'homme du train postal

Voici donc, racontée en toute franchise et liberté, la vie de Ronald Biggs, l'un des principaux auteurs du hold-up qui, en 1963, a frappé l'imagination du monde entier par son audace. Un « coup », minutieusement monté, qui consista à arrêter un rapide en rase campagne et à s'assurer un butin de trois milliards d'anciens francs, sans prise d'otage, sans un seul coup de feu. Quelques mois plus tard, Ronald Biggs, aujourd'hui réfugié au Brésil, s'évadait spectaculairement de sa prison londonienne. Il est le seul de la bande à n'avoir jamais été repris. Colin MacKenzie, grand reporter au *Daily Express*, est parti sur les traces de Biggs et l'a rejoint en Amérique du Sud. Là, durant des mois, il l'a interviewé, confessé et Biggs ici dit « tout »: non seulement l'affaire du train postal, heure par heure, et la traque qui suivit son évasion (une chasse à l'homme qui le mena de Paris à Rio en passant par Melbourne et Caracas) mais aussi son enfance dans les faubourgs de Londres, ses premiers larcins, son séjour dans une prison de Brasilia où il se lia d'amitié avec Fernand Legros, ses passions, son retour pour sa femme Charmian — figure d'une tendresse et d'une loyauté sans faille.

Un récit presque policier, un témoignage surprenant sur un aventurier hors du commun.

**Ronald BIGGS**  
ROYAL MAIL  
**L'homme du train postal**  
Colin MacKenzie  
stock/éditions du jour

\$7.95  
UN CADEAU DE CHOIX POUR LA FÊTE DES PÈRES

**Fynn**  
**Anna et Mister God**  
Seuil  
200 pages — \$8.40  
DISTRIBUTION AUX LIBRAIRIES  
DIFFUSION DIMEDIA : TEL.: (514) 336-3941

LES ÉDITIONS DU JOUR  
5705 est rue Sherbrooke, Montréal H1N 1A7

Si vous désirez obtenir un ou plusieurs de ces volumes, prière de remplir la formule ci-dessous et la retourner avec votre chèque ou mandat-poste.

Nom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_

Chèque ou mandat-poste ci-joint

LES COMPLLOTS DE LA CIA \$9.95

RONALD BIGGS, L'HOMME DU TRAIN POSTAL \$7.95

Total \$ \_\_\_\_\_

AJG-139

**À LA POUDRIÈRE LE 23 JUIN, UN CADEAU POUR LA ST-JEAN**

Qui sera l'heureux gagnant d'un voyage à Londres de deux semaines, toutes dépenses payées? Tous ceux venus au théâtre de l'île Ste-Hélène cette année ont la chance d'être éligible au tirage organisé par La Poudrière de concert avec British Airways et la Compagnie des Services Terrestres Arthur Frommer International. Mercredi le 23 juin, lors de la première de la comédie "ABSRUD PERSON SINGULAR" Madame Jeanne Beaubien, directrice de ce charmant théâtre, pègnera dans le traditionnel chapeau. Comme les gagnants des dernières années, l'heureux élu se méritera, en plus de son billet, une tournée des spectacles londonniens. Chacun a une chance, mais quelle chance!

**Si vous n'avez pas encore rempli le formulaire, rendez-vous à notre guichet: Hotel Sheraton Mont-Royal, suite G-20, ouvert de 12h. à 18h. Renseignements: 526-0821.**

**RÉCITALS D'ORGUE**

UN ETE EN MUSIQUE DANS UN CADRE EXCEPTIONNEL  
TOUS LES MERCREDIS SOIR DE L'ÉTÉ À COMPTER DU 30 JUIN  
À 8:30 HEURES P.M.  
VENEZ ENTENDRE LES PLUS BELLES PAGES DU REPERTOIRE JOUEES  
SUR LE MAGNIFIQUE ORGUE VON BECKERATH

- |  |  |
|--|--|
| 30 juin<br><b>RAYMOND DAVELUY</b><br>et ensemble de cuivre | 4 août<br><b>SIMON PRESTON</b><br>Angleterre                                       |
| 7 juillet<br><b>JACK HENNIGAN</b><br>E.U.                  | 11 août<br><b>MARIE-CLAIRE ALAIN</b><br>France                                     |
| 14 juillet<br><b>MIREILLE LAGACÉ</b><br>Montréal           | 18 août<br><b>DOM ANDRÉ LABERGE</b><br>St-Benoit-du-Lac                            |
| 21 juillet<br><b>RÉJEAN POIRIER</b><br>Montréal            | 25 août<br><b>KEITH SADKO</b><br>Montréal  |
| 28 juillet<br><b>ANTOINE BOUCHARD</b><br>Québec            | 1 septembre<br><b>RAYMOND DAVELUY</b><br>Organiste titulaire<br>oratoire St-Joseph |

Organisés par LES CONCERTS SPIRITUELS  
Billets en vente les soirs de récitals à 7:30 à la porte.  
Prix des billets: Étudiants et Age d'or: \$1.50 - Adultes: \$2.50 - Au Jube: \$4.50.  
RENSEIGNEMENTS: 733-8211

**ORATOIRE SAINT-JOSEPH**



**JULIE AREL**  
DEMAIN

20 juin  
20 heures  
entrée libre  
sur la place du  
Complexe Desjardins  
Service de l'Animation: 281-1870

**Ces 5,500 milles qui nous séparent... 'entre amis'**

par  
**MICHEL NADEAU**

■ Un exemplaire d'"Entre amis" a été remis mercredi par le premier ministre du Canada, M. Trudeau, au président Gerald Ford, à la Maison Blanche, en hommage canadien au bicentenaire américain. Cette frontière, a dit le premier ministre, rapproche plutôt qu'elle sépare, qu'elle "renforce nos similitudes davantage qu'elle souligne nos différences".

Pour marquer le bicentenaire de la Révolution américaine, le service de la photographie de l'Office national du film vient de publier un ouvrage luxueux, *Between Friends / Entre amis*, sur la géographie humaine et physique et ce mince couloir de 5,500 milles qui rattache le Canada avec son seul voisin.

Race bien étrange que celle des frontaliers! L'existence d'une autre nation au coin de la rue, de l'autre côté du pont ou au prochain tournant favorise le développement d'une culture hybride dans ce pays de l'entre-deux.

L'osmose des moeurs et des hommes s'effectue au milieu d'une certaine tension. Les salutations amicales du douanier ne font pas oublier aux habitants de chaque côté des "lignes" que l'intégrité territoriale est chose fort sérieuse. La vie se déroule autour des postes de contrôle; le visiteur n'aime pas s'arrêter dans ces villages austères qui n'évoquent que les vérifications d'identité et les fouilles parfois interminables afin de découvrir les violations les plus flagrantes aux règlements.

Le projet de l'ONF — en fait, une idée de l'ancien commissaire, Sydney Newman — était de photographier ce plan vertical imaginaire qui divise l'eau, la terre, le sous-sol et l'atmosphère entre les deux pays. L'organisme a dépêché une trentaine de photographes qui, durant plusieurs mois, ont recueilli 60,000 images dans les sept provinces et les onze états séparés par le méridien 141 (Yukon-Alaska) et le 49ième parallèle.

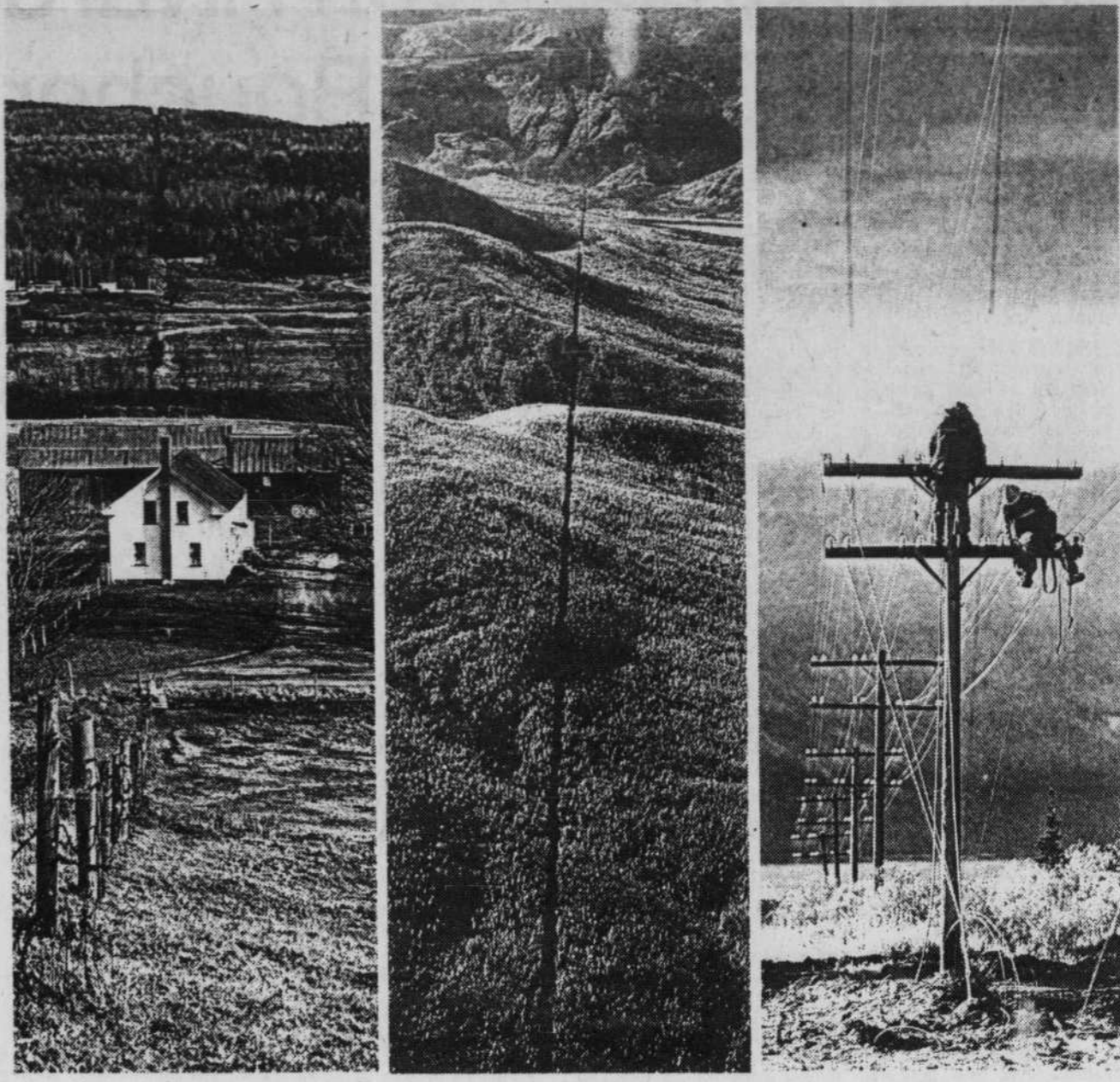
Plus de 150 photographies ont été retenues pour *Between Friends / Entre amis* et la plupart de celles-ci montrent les paysages grandioses de ces régions et les bizarreries humaines créées par les traits de plume des diplomates.

Les artistes ont bien rendu l'aspect sauvage de cette lisière: des forêts sans fin coupées par une tranchée, un bar frontalier presque désert, une église abandonnée au milieu d'un champ de blé... On a su tirer fort habilement des accidents naturels toute la richesse des couleurs de l'environnement nord-américain.

Mais cette accumulation de montagnes impressionnantes, de forêts immenses et de plateaux à perte de vue nous font parfois souhaiter, en tournant la page, de retrouver le gros plan d'une petite fleur.

Les hommes entrent dans ce livre avec la pose traditionnelle de l'école de Life: les traits tendus, le regard nerveux, des vieillards, souvent assis dans leur bibliothèque ou à la porte de leur maison, attendent impatientement le défilé de l'appareil.

Cette impression de vide qui se dégage des paysages se continue chez les habitants de ces ré-



gions. L'observation de l'écrasement de l'individu par l'espace peut être intéressant mais dans le cas de *Between Friends / Entre amis*, les sujets humains ne servent qu'à rappeler des lieux précis le long de la frontière.

Même si certains détails choquent (On accorde trois fois plus d'importance à la frontière du Yukon qu'à celle du Québec; que vient faire Toronto dans le chapelet des villages frontaliers?...), l'ensemble des photographies n'en a pas moins une valeur incontestable.

Ce sera le cadeau privilégié des chefs d'entreprises autochtones à leurs patrons du siège social américain. Pour sa part, M. Trudeau en remettra un exemplaire au président Gerald Ford et à chaque membre du Congrès.

Si le livre ne plait pas, il sera, comme l'affirme la publicité sur l'ouvrage, "Un bon placement qui augmentera de valeur au cours des ans dans le patrimoine des collectionneurs."

"Les exemplaires de la première édition d'un volume précédent "Canada: l'année du

pays" produit par l'équipe de l'ONF pour le centenaire de 1967 a déjà augmenté de valeur, passant de \$25 à près de \$600 dans certains cas".

Nombre de lecteurs auraient sans doute préféré un accroissement moins rapide de leur investissement et des images plus conformes à l'esprit de cet anniversaire.

"Les deux peuples sont trop proches voisins, ils ont trop les mêmes intérêts, trop d'ambitions de la même espèce pour rester indifférents l'un à l'autre" soulignait Sir Adolphe

Chapleau. Ces forces d'homogénéisation ont-elles complètement anéanties les différences au point que la frontière ne peut être perçue "qu'à la différence de prix des cigaretses".

Si la frontière n'est que la peure, l'écorce que se donne un pays pour protéger son identité, il aurait peut-être fallu aller plus loin au coeur des collectivités, avec le risque évident de soulever certaines contradictions. Et c'est précisément "Entre amis" qu'il faut dépasser le vernis des clichés polis et superficiels.



**"gens du pays, c'est votre tour de vous laisser parler d'amour."**  
Sur le Mont-Royal du 23-26 juin 1976

**PROGRAMME DES SPECTACLES DE LA FÊTE NATIONALE**

**Mercredi 23 juin      Jeudi 24 juin      Vendredi 25 juin      Samedi 26 juin**

**GRANDE SCÈNE DU LAC AUX CASTORS**

<b>21h30 "5 Jean-Baptiste"</b> Robert Charlebois, Yvon Deschamps, Jean-Pierre Ferland, Claude Léveillé, Gilles Vigneault Mise en scène Jean Bissonnette	<b>21h30 "Québec Chante"</b> Gaston Brisson, Claude Gauthier, Folklorique de Baie St-Paul, Louis "Pitoy" Boudreau Mise en scène Jean-Claude Germain	<b>21h30 "A quelle heure la parade?"</b> Louise Forestier, Plume, Michel Séguin, Jean Lapointe, Le Révé du Diable et L'Enfant-Fort Mise en scène Mouffe	<b>21h30 "OK nous v'là!"</b> Beau Domage, Contraction, Harmonium, Octobre "Invités" Luozar Yaouand, Richard Séguin Mise en scène Paul Dupont-Hébert
--	--	--	--

**SCÈNE DU CENTRE D'ART**

<b>19h</b> Ensemble Folklorique Baie Saint-Paul	<b>13h</b> L'Atelier de Théâtre la Grosse Vaise	<b>13h</b> Théâtre en L'Air	<b>16h</b> Les Voltigeurs de St-Hyacinthe, Les Queues de Lapin
<b>23h30</b> Raoul Duguay	<b>16h</b> Les Mimes Electriques, Sylvain Lelièvre	<b>16h</b> Ensemble Claude-Gervaise, Les Sortilèges	<b>19h</b> Nabaird (Les Bardes)
	<b>19h</b> Tommy Duchesne et ses Chevaliers	<b>19h</b> Démonstration Sécurité — Incendie, organisée par le Service d'Incendie de la Ville de Montréal (Terrain de stationnement du Centre d'Art)	<b>23h30</b> Offenbach
	<b>23h30</b> Musique des Français d'Amérique, Acadie — Louisiane — Québec	<b>21h30</b> La Compagnie de Danse Eddy Toussaint, Quintonal Jazz	

**SCÈNE DU CHALET**

<b>19h</b> Anne Joyal, Georges Langford	<b>13h</b> Madrigal	<b>13h</b> Trio Musica Antiqua, Claude Sirois	<b>13h</b> Ensemble Gilles Paré
<b>21h</b> Jean Brégent	<b>15h</b> Los Chaskis, Groupe Folklorique Portugais de Montréal	<b>15h</b> Troupe Orietta, Kino-Kisos	<b>15h</b> Assotat, Association de danses folkloriques chinoises de Montréal
<b>24h</b> Dionysos	<b>17h</b> Jean Rafa	<b>17h</b> Orchestre Noël Talarico	<b>17h</b> André Bertrand
	<b>19h</b> Guy St-Georges, Fabienne Thibault	<b>19h</b> Jean Marcoux, Angèle Arseneault	<b>19h</b> Louise Bernier, Laurence Lepage
	<b>21h</b> Capitaine NO	<b>21h</b> Conventum	<b>21h</b> Le Match
	<b>24h</b> Boule Noire	<b>24h</b> Le Pouls	<b>24h</b> Zak

**Comment s'y rendre**

Deux entrées principales, l'une à l'est, l'autre à l'ouest, permettent d'accéder facilement au Mont Royal:  
**EST:** voie Camilien Houde, intersection avenue Mont Royal  
**OUEST:** Côte-des-Neiges, intersection chemin du Souvenir  
Le public peut aussi emprunter les nombreux sentiers qui sillonnent la Montagne. Un système de signalisation permet de s'y retrouver facilement.

**Autobus**

L'entrée de l'est "la voie Camilien Houde" (pour piétons seulement)  
Autobus nos 11 et 97 — départ de la station du métro Mont-Royal — arrive à l'angle avenue du Parc et avenue Mont-Royal.  
entrée de l'ouest "Côte-des-Neiges"  
les autobus 65 X — départ du métro Guy — arrive à l'arrêt d'autobus du Lac aux Castors ou autobus 65 et 165 — départ du métro Guy — arrive à l'angle du Chemin Côte-des-Neiges et Chemin du Souvenir.

**Les handicapés physiques et les personnes du troisième âge devront utiliser l'entrée ouest.**

Apportez vos provisions — boissons gazeuses et bière en vente sur le Mont Royal — toute circulation automobile interdite

**Vous êtes beaux, gardez la Montagne belle!**

Afin de faciliter l'enlèvement des déchets:  
• Évitez d'apporter des contenants de verre.  
• Les sous-bois étant difficilement accessibles à l'équipement de nettoyage, veuillez déposer les déchets à découvert ou en bordure des chemins.

**Renseignements (514) 281-1122**

**LA PROPRIÉTÉ, C'EST AUSSI UNE QUESTION DE FIERTÉ NATIONALE!**

**EN VOITURE!**



**Train de l'Opéra pour Ottawa**

14 soirées d'opéra au Centre national des Arts  
14 trains de l'Opéra Au prix net de \$38.50 par personne

**Festival Canada juillet 76**



**ASSISTEZ A L'UN DE CES OPERAS!**

**Mozart LES NOCES DE FIGARO**  
(version anglaise)  
Direction musicale: Mario Bernardi  
Mise en scène: Lotti Mansouri  
Décors et costumes: Tom Businger  
Éclairage: Neil Peter Jampolis  
Chorégraphie: Don Gillies  
Chef d'orchestre adjoint et maître des chœurs: Brian Law  
Avec: David Holloway, Benita Valente, Patricia Wells, Brent Ellis, Lyn Vernon, Ara Berberian, Gabrielle Lavigne, Bernard Fitch, André Lortie, Claude Létourneau, Lorna Castaneda  
Orchestre du Centre national des Arts  
**3, 6, 8, 10, 14, 16 juillet à 20h00**

le voyage organisé par le "Train de l'Opéra" du CN comprend:

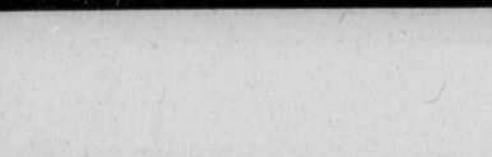
- Montréal-Ottawa, aller et retour
- Belle chambre d'hôtel
- Excellente place d'opéra

Pour seulement \$38.50 par personne (chambre double partagée ou \$13.50 de supplément pour chambre simple)  
le voyage organisé par le Train de l'Opéra du CN comprend:  
— Montréal-Ottawa par le train CN de 13h50, arrivant à 15h56, à votre disposition pour chaque soirée lyrique du Centre national des Arts.  
— Transport de la gare d'Ottawa à l'hôtel  
— Chambre au Château Laurier, au Lord Elgin ou à l'Holiday Inn.  
— Excellent fauteuil à l'un des trois opéras de Festival Canada produits par le Centre national des Arts.  
— Retour quotidien par l'un des six trains de votre choix (le dimanche cinq départs).  
Ce forfait ne comprend pas les déplacements personnels, les repas, les pourboires, les taxes sauf indication contraire, ou autres dépenses personnelles.

**Chaikovski LA DAME DE PIQUE**  
(version anglaise)  
Direction musicale: Mario Bernardi  
Mise en scène: Vaclav Kaslik  
Scénographie: Josef Svoboda  
Costumes: Pavel Kaslik  
Chorégraphie: Celia Franca  
Chef d'orchestre adjoint et maître des chœurs: Brian Law  
Avec: Jon Vickers, Teresa Kubiak, Allan Monk, Maureen Forrester, Cornelis Ophof, Janice Taylor, Jeff Morris, Pierre Charbonneau, André Lortie, Patricia Rideout, Jean-Guy Daoust, Jennifer Marks  
Orchestre du Centre national des Arts  
**17, 20, 22, 24, 26 juillet à 20h00**

**Rossini LE COMTE ORY**  
(version originale française)  
Direction musicale: Mario Bernardi  
Mise en scène: Carlo Maestrini  
Décors et costumes: Mark Negin  
Éclairage: Neil Peter Jampolis  
Chef d'orchestre adjoint et maître des chœurs: Brian Law  
Avec: John Brecknock, Colette Boky, Rosalind Elias, Napoléon Bisson, Claude Corbell, Gabrielle Lavigne, Diane Loeb  
Orchestre du Centre national des Arts  
**27, 30, 31 juillet à 20h00**

Les renseignements détaillés sur ce voyage organisé du CN et le programme complet des opéras, concerts de musique de chambre, films, sessions de jazz etc., sont disponibles à la Gare Centrale de Montréal 514-877-6550 ou à toute autre agence du CN. Pour les autres spectacles du Centre national des Arts, faites vos réservations par téléphone.  
Ottawa (613) 237-4400  
Hull (819) 770-9193



# Quand l'artiste veut assumer son rôle culturel dans la collectivité



Sculpture conçue avec des éléments gonflables.

Si la production de nos biens culturels comporte certaines exigences esthétiques et techniques, la diffusion de telles oeuvres présente des impératifs non moins importants auxquels nous ne pouvons pas toujours répondre. Aujourd'hui plus que jamais l'oeuvre d'art est soumise aux mêmes règles économiques que n'importe quel autre bien de consommation. Une chose diffère pourtant: les réseaux de diffusion demeurent limités par rapport au rythme de production.

Il en résulte le grave danger de monopole qui, en plus de fixer la valeur marchande des oeuvres, en détermine les valeurs esthétiques et stylistiques imposées au grand public. Dans cette perspective, l'artiste est ravalé au rang de simple producteur s'il ne veut pas mourir de faim. De là la nécessité de développer d'autres modes de distribution qui tiendraient compte des intérêts de l'artiste autant que ceux du grand public. C'est ici que doivent intervenir les associations de créateurs dont les buts et les activités ne devraient pas se limiter à l'élaboration de théories stériles comme c'est trop souvent le cas.

Le rôle véritable de ces organismes doit donc être orienté vers la promotion du statut social et professionnel de ses membres en favorisant chez ces derniers une production de qualité et leur donner les moyens de la diffuser adéquatement.

C'est sur ces points importants que la Société des artistes professionnels du Québec tente de concentrer ses efforts depuis quelque temps. La partie n'est pourtant pas gagnée mais on assiste présentement à une renaissance de cette association qui était restée dans l'ombre depuis son expérience malheureuse

avec le Front commun des artistes en 1973.

La semaine dernière, nous avons un bel exemple de ce nouveau dynamisme alors qu'une quinzaine d'artistes de la S.A.P.Q. ont été invités à participer à une expérience pour le moins inusitée dans les rues de New York en compagnie de leur collègues du sud. Pour marquer à leur façon le 200ème anniversaire des U.S.A., les artistes new-yorkais avaient organisé des séances de création collective dans l'un des quartiers les plus achalandés de la grande métropole. Cette manifestation avait comme but premier de sensibiliser le grand public aux différents éléments du paysage urbain. Revêtus d'imperméables jaunes prêts par la ville de Montréal, nos artistes s'en donnèrent à coeur joie en peignant trottoirs, pavés ou escaliers de sauvetage, de couleur. Une excellente cueillette de rebuts dans les poubelles leur a permis d'improviser des sculptures à l'aide de vieux pneus ou de chambres à air. Bref, c'était la fête dans tous les sens du terme.

par  
JULES ARBEC

Par l'improvisation de cet environnement, nos artistes voulaient d'abord introduire la présence de l'art dans le décor de tous les jours. Ils démontrèrent du même coup que l'art n'est pas nécessairement l'affaire des musées et galeries mais qu'il doit jouer un rôle beaucoup plus concret qui le situerait au niveau de toute une communauté. Par la même occasion, on voulait porter témoignage sur la vitalité de notre milieu artistique québécois. Cette note locale s'est traduite par des fleurs de lys un peu partout ainsi que des slogans. On a aussi distribué les journaux de l'association afin de faire mieux connaître les problèmes qui nous préoccupent.

Certes, cette manifestation n'aura pas donné au public new-yorkais une idée authentique de notre production québécoise car notre conception du paysage urbain ne s'écarte guère de celle de nos voisins. Mais c'est plutôt au niveau de la présentation d'un contact personnel avec le public que nos artistes auront été de fidèles ambassadeurs du Québec. Cette délégation culturelle (une vraie, celle-là) aura donné une véritable image du Québec si l'on s'en tient à l'étonnement qu'elle a suscité dans le public et à la réaction favorable de la presse. "Those French people, those Quebec Commendos" me semble très positif et signifiant à cet égard. Ce premier contact avec la faune new-yorkaise sera suivie d'une exposition de groupe qui aura lieu du 24 juin au 15 juillet à la Westbroadway gallery. Parmi les exposants, on remarque les noms de Giuseppe Fiore, Solange Léveillé, Michel



Dans l'ordre, Claude Sabourin, Michel Catudal, Agnès Tremblay et Eudice Garmaise. Elaboration d'un plan structural illustrant une partie de notre environnement.

Catudal, Eudice Garmaise et plusieurs autres.

Cette expérience m'a semblé positive à plusieurs niveaux car elle fut pour ses participants l'occasion d'introduire l'art dans la rue, de prendre conscience du rôle social que l'artiste doit assumer. Mais cette dernière fonction n'est possible que par un lien de solidarité qui unit tous les créateurs. Et c'est sans doute le sentiment le plus authentique que nos artistes garderont de ce voyage.

Ce n'est pourtant là qu'une réalisation parmi tant de projets

qu'il reste à accomplir. On pourra en apprécier les résultats dans la mesure où cette association saura susciter chez ses membres un réel intérêt pour une cause collective. Dans la mesure où cet organisme saura maintenir un standard de qualité parmi ses membres tout en évitant un certain esprit de chapele qui peut lui être néfaste. C'est à ces conditions seulement que la S.A.P.Q. remplira véritablement le rôle qui lui est assigné tant auprès de ses membres que dans le complexe global de notre vie culturelle.

**Galerias d'Art**

**SOUVIENS-TOI**

Ouvert tous les Dimanches seulement

Une GALERIE pas comme les autres, présentant les peintres émailleurs avec 5 techniques contemporaines

C. BÉRUBÉ - 1417 rue DU FORT  
De 12h. à 17h. Tél: 935-3220

Importants tableaux et sculptures  
CANADIENS ET EUROPÉENS

Durant juin  
Lun. au Ven. 9h à 5h30

NOUS ACHETONS PEINTURES DE QUALITÉ

Fermé samedi et dimanche

**GALERIE DOMINION**

Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada

1438 ouest, rue Sherbrooke 845-7471 et 845-7833

**Parmi notre choix de gravures originales**

CINQ GRAVURES DIFFÉRENTES ET PLUS DE CHAQUE ARTISTE SUIVANT:

BASKIN CARZOU LEMIEUX  
MAGNELL PICHET SAVOIE  
SAXE SOULAGES TÉTREAU

DIX ET PLUS:  
BRIANSKY DELAUNAY ESLER  
GÉCIN GIGUÈRE HASEGAWA  
LALIBERTÉ PELLAN PETIT ZAO-WOU-KI

VINGT ET PLUS:  
ALVAR CLAVÉ FINI FRIEDLAENDER  
MARKGRAF RIOPELLE TREMBLAY  
ET AUTRES!

1024 OUEST, AVENUE LAURIER  
279-2188

NOUS ACCEPTONS CHARGE X ET MASTER CHARGE

**atelier**

**GRANDE EXPOSITION MOLINARI PRÉPARÉE PAR LA GALERIE NATIONALE**

"La couleur est à la peinture ce que le mot est à la poésie", déclarait Guido Molinari, artiste montréalais né en 1933, dans une entrevue qu'il accordait au Devoir, en 1965. On pourra retracer l'évolution de Molinari, dont l'oeuvre s'inspire de ce principe, dans la première grande rétrospective de ses peintures et de ses dessins, qui aura lieu à la Galerie nationale du Canada, à Ottawa, du 2 juillet au 6 septembre. L'exposition sera inaugurée le jeudi soir, 1er juillet, par M. Hugh Faulkner, secrétaire d'Etat.

**VISAGES DU CANADA**

La Guilde canadienne des métiers d'art, Québec, présente l'exposition "Visages du Canada", geste de témoignage à l'annce olympique. 70 artistes et artisans y participeront. "Visages du Canada" veut être une sélection de représentations visuelles empruntées aux artistes et artisans qui, d'une extrémité à l'autre du Canada, ont su mettre en évidence leurs dons créateurs. La question: "Qu'est-ce qu'un Canadien?" pourrait bien nous plonger dans l'embarras: peut-être réussissons-nous mieux à expliquer, sur le mode "tactile", la nature polychrome de notre nation. L'exposition "Visages du Canada", se tiendra du 30 juin au 7 août 1976, à la galerie des artisans et à la galerie mezzanine de la Guilde, à 2025 rue Peel, Montréal.

## Radio-Québec est en fête. C'est le temps des Retrouvailles.



MERCREDI SOIR, LE 23 JUIN (23h00)  
LA FÊTE CONTINUE

Le spectacle de la Saint-Jean télédiffusé du Mont-Royal, avec la participation de Gilles Vigneault, Jean-Pierre Ferland, Claude Léveillé, Yvon Deschamps et Robert Charlebois.



- DIMANCHES SOIR, LE 20 JUIN (19h00) LE TEMPS DES RETROUVAILLES**  
Emission spéciale sur la fête de la Saint-Jean et sur le patrimoine québécois. Le président des Fêtes, M. Jacques Normand, rencontrera le ministre des affaires culturelles du Québec, M. Jean-Paul L'Allier.
- LUNDI SOIR, LE 21 JUIN (21h00) SWING LA BAQUAISE**  
Un film de trente minutes sur notre turluteuse nationale: La Bolduc.
- MARDI SOIR, LE 22 JUIN (19h00) "LA VIE" AVEC FELIX LECLERC**  
Un film mettant en vedette Félix Leclerc. Réflexion sur le "sens de la vie" à travers ses récits.
- MERCREDI SOIR, LE 23 JUIN (21h00) JE CHANTE À CHEVAL AVEC WILLIE LAMOTHE**  
Un film de l'O.N.F. qui nous livre la vie du chanteur populaire Willie Lamothe.
- MERCREDI SOIR, LE 23 JUIN (21h00) QUÉBEC FÊTE, JUIN 1975**  
Une rétrospective des Fêtes de la Saint-Jean en 1975.
- JEUDI SOIR, LE 24 JUIN (21h30) LA FÊTE CONTINUE**  
En direct du Mont-Royal, spectacle avec Pauline Julien, Raymond Lévesque, Claude Gauthier et Gaston Brisson.
- JEUDI SOIR, LE 24 JUIN (21h30) LA FÊTE CONTINUE**  
En direct du Mont-Royal, spectacle mettant en vedette Beau Dommage, Harmonium, Octobre et Raoul Duguay.
- VENREDI SOIR, LE 25 JUIN (19h00) MAURICE RICHARD**  
Un film où Maurice Richard nous livre ses confidences: un film qui nous raconte les moments cruciaux de sa carrière.
- SAMEDI SOIR, LE 26 JUIN (19h00) RAPPELLE-TOI**  
Dans le cadre de l'émission Ciné-Plus, nous vous présentons un film québécois réalisé par Mireille Dansereau et Vartkes Cholakian.

**La nuit de la Saint-Jean c'est la nuit de la poésie**

Le 23 juin, en soirée, des deux côtés de l'Atlantique, les poètes répondront à l'invitation de la Communauté radiophonique des Programmes de Langue française.

En direct, poètes canadiens, français, suisses et belges s'approcheront à tour de rôle du microphone de CBF-FM et traduiront les sentiments populaires qui président à la célébration de la nuit de la Saint-Jean.

Au programme: le solstice d'été chez les Indiens et les Esquimaux, table ronde sur le Feu et la Fête, poèmes divers dits par leurs auteurs, évocations historiques.

Jusqu'à une heure avancée de la nuit...

Mercredi prochain, 20 heures  
CBF-FM/100,7

**Radio Québec**

Canal 15 Québec  
Canal 17 Montréal  
et aussi par câble

**En direct, nous diffusons aussi les spectacles du 24 et du 26 juin.**

Le temps des Retrouvailles à la télévision de Radio-Québec du 20 au 26 juin.

cinéma

Hommage à l'innocence perdue: That's Entertainment, part 2

Après avoir vu That's Entertainment, je ne croyais pas qu'il serait possible à la Metro-Goldwyn-Mayer de réunir et de retrouver assez de matériel intéressant et original pour donner une suite au film de Jack Hailey Jr. Ce premier volet contenait tellement de merveilleux

extraits de comédies musicales réalisées à la M.G.M. que je ne concevais pas comment on pourrait surpasser, en qualité, ce qui avait été si soigneusement compilé dans That's Entertainment. Même si ce film était alourdi par d'affligeantes présentations, dignes de celles auxquelles on a malheureusement droit chaque année lors de la soirée des Oscars, il n'en demeure pas moins une magnifique incursion dans un genre qui ne semble pouvoir re-naître de ses cendres, un exaltant voyage dans le temps de l'innocence. Après la guerre du Vietnam et le scandale du Watergate, l'innocence n'est peut-être plus possible et accessible.

That's Entertainment, part 2 prolonge le premier volet, est auréolé d'accents nouveaux et re-plonge dans un brillant passé cinématographique fermement enraciné dans la mémoire des cinéphiles. Cette seconde anthologie ne se limite pas aux seuls extraits de comédies musicales puisqu'elle amalgame des séquences tirées de films avec Clark Gable, Katherine Hepburn, Spencer Tracy, Frank Sinatra et bien d'autres, à des scènes provenant de comédies, de drames et de mélodrames. C'est un éventail qui nous ouvre diverses perspectives sur le cinéma d'une époque où les américains et les spectateurs du monde entier s'émerveillaient devant la virilité flamboyante de Clark Gable qui n'arrêtait pas de répéter, de la même façon, "I love you" à toutes les femmes qu'il rencontrait, se tendait devant les complaintes de Garbo qui aspirait continuellement à la solitude, et rêvait à tout ce qui pouvait unir et séparer Katherine Hepburn et Spencer Tracy. That's Entertainment, part 2 constitue donc moins un hymne nostalgique à une époque révolue qu'un catalogue de tout ce qui a fasciné l'imagination populaire et façonné l'inconscient collectif.

ce qui peut charmer, séduire et conquérir. Évidemment, certains "intellectuels" hautains se sont acharnés contre ce genre qui mêle le réalisme à la féerie, le quotidien au merveilleux, sous prétexte qu'il entretenait des illusions sans lendemain et qu'il ne parlait pas de problèmes réels, concrets et socialement identifiables. C'était mépriser bien facilement tout le talent qui y était investi et exiger ce qui n'appartenait absolument pas au genre. Les détracteurs de la comédie musicale ont trop souvent oublié que ce genre opérait régulièrement un retour au réel par l'imaginaire et qu'il ne prétendait pas régler (contrairement à trop de films prétendument "sociaux" les problèmes de notre planète.

Pour apprécier les numéros aquatiques d'Esther Williams dans Easy to Love de Charles Walters, il faut accepter les conventions du genre, se débarrasser de tous ses systèmes de défense contre ce qui ne relève pas du réalisme étroit, et se laisser transporter par la précision du ballet aquatique, par la souplesse souveraine de madame Williams et par l'invention constante de la mise en scène. Évidemment, Esther Williams émerge du jet d'eau final comme une princesse au maquillage éternellement parfait et au sourire perpétuellement figé, mais on ne peut qu'admirer l'harmonie totale de l'ensemble. La belle progression qui nous conduit au triomphe final et la fougue cinématographique de tous les éléments qui participent à l'élaboration du délire. That's Entertainment, part 2 démontre non seulement la versatilité du genre mais aussi l'incroyable talent de tous ceux qui ont contribué à faire de la comédie musicale l'un des genres les plus populaires de toute l'histoire du cinéma. Populaire par ses contenus, populaire par ses propos, populaire par sa forme, populaire par tout ce qu'il éveille chez le spectateur. Comment ne pourrait-on pas être ému par l'exubérance saine de Donald O'Connor, Debbie Reynolds et Gene Kelly se livrent, au petit matin, à un étourdissant élan de joie escaudant, après avoir éclaté de bonheur d'une pièce à l'autre, un sofa dans Signin' in the Rain de

Stanley Donen. Il s'agit, selon moi, du plus beau moment de That's Entertainment part 2 car il combine parfaitement les pouvoirs de l'image et du son, fusionne la vitalité des comédiens à la vivacité du mouvement, scinde la perfection de la musique à l'extrême exactitude de la chorégraphie pour nous faire éprouver directement le plaisir de chanter et de danser, pour nous faire vibrer à la plénitude de la joie des deux personnages et pour nous faire ressentir la magie du cinéma. La comédie musicale s'adresse, avant tout, aux sens, à l'imagination et à la sensibilité. That's Entertainment, part 2 me persuade qu'un numéro dansé d'Eleanor Powell recèle l'essence même de la poésie et qu'une envolée de Fred Astaire, le plus léger de tous les danseurs, rejoint le cœur même de l'Art. Il faudrait vraiment vouloir se bander les yeux pour ne pas reconnaître que la comédie musicale nous entraîne dans tout ce que nous avons de plus précieux et de plus irremplaçable: notre pouvoir de rêver et de nous émerveiller.

Le soin de relier les extraits, de faire en sorte que le spectateur ne se sente pas perdu au milieu d'un amas d'éléments disparates, a été confié à Gene Kelly et à Fred Astaire, les deux hôtes de That's Entertainment, part 2. Kelly a lui-même réalisé de nouvelles séquences qui servent à assurer un fil conducteur indispensable. Astaire et Kelly forment un couple de danseurs épatants. Malgré leur âge assez avancé, ils continuent à faire preuve d'une virtuosité incomparable, épousant les mêmes pas et s'appuyant jusque dans les plus infimes glissements musicaux. Kelly est un danseur beaucoup plus charnel, beaucoup plus physique, beaucoup plus terre à terre que Astaire (cela peut s'expliquer par sa forte constitution). Ce dernier semble flotter dans un monde presque immatériel. La combinaison de leur style respectif crée un spectacle envoûtant, alliage de sophistication et de rigueur, d'élégance et de fermeté. Mais leur présence ajoute finalement peu d'éclats au film car ils doivent jouer principalement les rôles d'hôtes. Ce qui leur convient mal car ils sont

forcés de ressasser des lieux communs, d'affirmer des évidences et de dire ce que les films expriment beaucoup mieux qu'eux. En plus de manquer d'originalité visuelle, les séquences tournées par Kelly s'étirent inutilement en longueur et sont trop fréquemment insérées au milieu des extraits. Et pourquoi Kelly doit-il vanter l'immense talent de Judy Garland alors que le seul extrait de The Pirate de Vincente Minnelli suffit à nous rappeler que Garland fut l'une des comédiennes les plus sensibles et les plus expressives de l'écran. Était-il nécessaire que l'hôte souligne la beauté unique d'Eleanor Powell. Cela s'impose, de soi, dans les extraits où danse la reine de la claquette.

Il est également dommage que certains extraits aient été raccourcis; donc amputés de leur rythme original. La séquence où Garbo danse "La Chica Chica" dans Two-Faced Woman prend tout son sens par la progression inhérente à la situation. C'est un moment de pure invention où "la Divine" se laisse emporter par son seul instinct et, devant des invités d'abord éberlués puis, peu à peu, séduits par l'ivresse et l'exubérance de la circonstance, crée un nouveau style de danse. Dans That's Entertainment, part 2, on voit Garbo danser quelques instants et on n'a pas le temps d'apprécier le développement tout à fait particulier de la séquence, de goûter au plaisir et à la joie de la danse. Comme le film se perd, à plusieurs reprises, en hommages aux principales vedettes de la M.G.M., le spectateur doit lui-même tenter de se souvenir des moments et des films auxquels les extraits renvoient. On dirait que le choix des extraits s'est effectué sous le signe de la peur. En réunissant, sous forme de collage, certains passages des films de Tracy et Hepburn, Kelly, responsable du montage, a craint de les favoriser au détriment d'autres tout aussi importants. De telle sorte que That's Entertainment, part 2 consacre, à peu près le même temps, aux extraits tirés des films de Sinatra, Gable et Garland. Comme s'il s'agissait de ne blesser personne et de veiller à répartir équitablement les mérites qui reviennent à chacun. L'intention était noble mais le spectateur ne peut éprouver une certaine frustration car les extraits, tirés de leur contexte, sont beaucoup trop courts. Ce qui nous empêche de nous imprégner suffisamment de l'atmosphère et du ton de chaque film. On voudrait en voir plus alors qu'on est catapulté brusquement d'un extrait à l'autre. Les meilleurs moments de That's Entertainment, part 2, moins rigoureusement construits que le premier volet, sont d'ailleurs ceux où les extraits nous sont présentés dans leur intégralité. Mais l'ensemble est sauvé par la tendresse et l'affection qui ont présidé à la compilation des extraits. Le film respecte ce qu'il nous donne à voir. Il ne s'en moque jamais cruellement. Il n'y a aucune trace de mépris dans That's Entertainment, part 2 envers les clichés romanesques, les situations invraisemblables, les personnages uniquement préoccupés par leurs quêtes amoureuses, et les imbroglis épisodiques qui abondaient dans les comédies musicales des années '30, '40 et '50. Ainsi le spectateur peut rire affectueusement de cette naïveté perdue tout en éprouvant la douceur et le charme intrinsèques des conventions du genre. En tant qu'hôtes, Gene Kelly et Fred Astaire présentent une délicate distanciation à l'entreprise et nous empêchent de ressentir un sentiment de supériorité par rapport au public de l'époque, aux spectateurs d'hier qui ont cru et aimé ces conventions. Le ton chaleureux

par ANDRÉ LEROUX

elysée 35 MILTON / 842-6053 SALLE RESNAIS 14 ANS LUN à VEN. 7:00-9:30

Une femme sous l'influence de l'amour peut quelques fois se détruire!



FALK/GENA JOHN CASSAVETES FAYE DUNAWAY UNE FEMME SOUS INFLUENCE

SALLE EISENSTEIN POUR TOUS UN FILM DE TACHELLA 7:30-9:30 Cousin Cousine

A L'AFFICHE Venez rire avec Mandoline qui tombe amoureuse de toutes les rencontres qu'elle rencontre. OUBLIEZ-VOUS MANDOLINE. Salle Resnaiz. 14 ANS. D'après le roman de JACQUES FAIZANT avec BERNARD MENEZ MARIE-HELENE BREILLAT et SUZY DELAIR. Chevalier 1590 rue St Denis 845-3222

le théâtre des marguerites inc. tm. 10e ANNIVERSAIRE. JANINE SUTTO LEO HIAL ROGER GARCEAU JEAN BROUSSEAU ALBERT PALASCIO JEAN-LOUIS FARRIS GEORGES CARRERE ELISABETH CHOUVALDIZE. MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI à 9 h à 10 h SAMEDI (2 spectacles) 7 h 30 et 10 h à 30. RELACHE DIMANCHE ET LUNDI. ADMISSION: \$4.00 - SAMEDI: \$5.00. BILLETS EN VENTE AU GUICHET. Tél.: (819) 377-3223. TROIS-RIVIÈRES-OUEST

LES ATELIERS DE FRANÇOISE GRAHAM ENRG. 5110 AVENUE DU PARC (COIN LAURIER). DANSE CONTEMPORAINE STAGE INTENSIF du 28 juin au 9 juillet. SESSION RÉGULIÈRE ÉTÉ '76 EXPRESSION CORPORELLE DANSE CONTEMPORAINE TECHNIQUE. RENSEIGNEMENTS: 1-514-273-2213. Ministère de l'Éducation Permis no 749870. Enseignement de Culture Personnelle

"GORDON SHEPPARD RÉUSSIT CHAQUE SOIR UN SPECTACLE TOTAL DANS L'ÉGLISE DU MESSIE ET, D'UN SEUL COUP, LE CINÉMA ET LE TEMPLE SE TROUVENT REINVENTÉS... UN CHEF D'ŒUVRE!" - Hubert Aquin, le 7 juin 1976.

9:00 P.M. REPRÉSENTATION TOUS LES SOIRS Sauf les lundis. Eliza's Horoscope La célébration de l'orgasme spirituel par Gordon Sheppard. 14 ANS. JUSQU'AU 27 JUIN! EGLISE DU MESSIE Angle Sherbrooke & Simpson (Métro Guy) Renseignements 931-3753

Programme Arts et Culture. BILLETS EN VENTE aux guichets et aux comptoirs TRS. L'OPÉRA DU QUÉBEC PRÉSENTE le barbier de séville DE ROSSINI. Mise en Scène: JEAN GASCON. Direction Musicale: PIERRE HÉTU. Décors et Costumes: ROBERT PRÉVOST. Maître des Chœurs: RENÉ LACOURSE. AVEC Dominic Cossa/ Louise Lebrun Pierre Duval/ Napoléon Bisson Claude Corbeil/ Paule Verschelden Roland Richard. AVEC LA PARTICIPATION DE L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE MONTRÉAL ET DES CHOEURS DE L'OPÉRA DU QUÉBEC

Salle Wilfrid-Pelletier Place des Arts 1, 3 et 5 juillet, 20h00 BILLETS: \$12, \$10, \$7, \$5.

à l'affiche

■ Taxi Driver: Le nouveau et brillant film du jeune Martin (Mean Street; Alice Doesn't Live Here Anymore) Scorsese. Travis Bickle (extraordinaire Robert De Niro) devient chauffeur de taxi parce qu'il ne peut dormir la nuit. Le film est le puissant récit de la lutte ouverte que se livre entre Travis et New York. Scorsese nous convie à une vertigineuse descente aux enfers, à un voyage hallucinant au bout de la violence, à l'exploration farouche d'un milieu en décomposition. Ce qui débute comme la chronique douloureuse d'un citoyen passif et bourré de frustrations débouche sur le cauchemar d'un homme qui croit pouvoir exciser ses fantasmes dans et par la violence. Admirable de la première à la dernière image. Palme d'or au festival de Cannes cette année. (Atwater 1)

■ Fox et ses amis: Le 23e film du jeune cinéaste allemand Rainer Werner Fassbinder dissèque lucidement les rapports affectifs, sociaux, politiques et économiques qui lient Fox, un prolétaire dénué, à Eugen, un bourgeois repu et égoïste. Même si Fassbinder considère Fox comme une pauvre victime sans défense de l'ordre bourgeois, le film n'en demeure pas moins une impitoyable radiographie d'une société hypocrite, raciste et terrifiée par la marginalité. (Cinéma du Complexe Desjardins)

■ L'Histoire d'Adèle H: Une barque émerge de la nuit. Adèle Hugo (émouvante et sublime Isabelle Adjani), la deuxième fille de Victor Hugo, débarque à Halifax à la recherche du seul amour de sa vie, le jeune lieutenant Pinson. Rarement la passion amoureuse a-t-elle éclaté au cinéma avec une telle intensité physique, une telle splen-

deur tragique et une telle densité affective. Truffaut a concentré toute sa mise en scène, à la fois distanciée et lyrique, sur la solitude complète d'une femme très en avance sur son époque et qui se détruit dans et par l'amour (Pierrot et 7e Art)

■ The Bad News Bears: Une charmante et hilarante comédie du jeune cinéaste américain Michael (Smile; The Candidate; The Downhill Racer; Prime Cut) Ritchie. Un entraîneur alcoolique et désabusé (excellent Walter Matthau) revigore une équipe de baseball de la ligue mineure, les Bears. Une originale réflexion sur la compétition dans la société américaine et sur le dépassement de soi devant l'obstacle. Une comédie supérieure intelligente comme on en voit trop rarement. (Claremont)

■ End of the Game: Une froide et calculée adaptation du roman de Friedrich Durrennett. Le juge et son bourreau. L'intellectualisme rigide et ludique de Durrennett a tué la fine sensibilité du réalisateur Maximilian Schell qui nous avait habitués dans ses deux premiers films (First Love et The Pedestrian) à plus de nuances, à plus de souplesse et à plus d'authenticité. Extrêmement ennuyeux et atonal mais illuminé par l'interprétation fougueuse du cinéaste Martin Ritt. (Snowdon)

son dernier chef-d'œuvre MICHEL SIMON L'ibis rouge un film de Jean-Pierre Mocky avec MICHEL SERRAULT MICHEL GALABRU CHEVALIER 1590 rue St Denis 845-3222 CONT. DES 12.35

THEMROC EST UN FILM DIFFICILE SIMPLEMENT POUR QUI SE FERME À L'ÉVIDENCE. TOUT EST CLAIR SANS DISCOURS INUTILE. 14 ANS. THEMROC EST UN FILM ORIGINAL - SERGE DUSSAULT (LA PRESSE) À VOIR ABSOLUMENT!!! - JEAN MORIN (BON DIMANCHE) THEMROC refuse tout conformisme - PARIS-MATCH THEMROC, c'est jeter par dessus bord les tabous de la morale sociale. LE NOUVEL OBSERVATEUR THEMROC avec ses images sauvages et son esthétisme de tract est un point limite qui devrait être un point de départ et un exemple. - L'EXPRESS

MICHEL PICCOLI dans THEMROC un film de Claude Faraldo Grand Prix FESTIVAL DANVERS. La Chambre Rouge Cinéma 7art 722-0302 3180 rue BELANGER

ORCHESTRE DE CHAMBRE McGill Saison 1976-77 8 CONCERTS EXCEPTIONNELS LES LUNDIS SOIR. Chef d'orchestre ALEXANDER BROTT. 13 sept. HOMMAGE OLYMPIQUE 4 solistes canadiens à être annoncés Gluck-Mozart-Beethoven. 1er nov. PIERRE FOURNIER Violoncelle Haydn - Vivaldi. 15 nov. PETER PEARS Ténor ÉGLISE NOTRE-DAME Cantate St-Nicolas B. Britten composée pour Peter Pears. 6 déc. BOUCHARD & MORISSET Pianos CONCERT MENDELSSOHN 18 avril. RAVI SHANKAR Cithare 1ère mondiale, oeuvre écrite par M. Shankar pour ce concert. SIEGFRIED BEHREND Guitare Cerulli - Giuliani. 2 mai. MAUREEN FORRESTER Contralto Gluck - Egck - Brott. ABONNEZ-VOUS DÈS MAINTENANT ET OBTENEZ 2 CONCERTS GRATUITS. MAUREEN FORRESTER Contralto Gluck - Egck - Brott. IDA HAENDEL Violon Concert MOZART. ABONNEMENTS Adultes \$40.00 - Étudiants (Carte d'étudiants) \$20.00 - BILLETS simples: \$6.50. Chèque ou mandat-poste à l'ordre de: Orchestre de Chambre McGill, posté avec enveloppe-réponse affranchie à 1745, avenue Cedar, Montréal H3G 1A7. Quelques places encore disponibles. Renseignements et réservations: 935-4955. THÉÂTRE MAISONNEUVE PLACE DES ARTS, Montréal 129 (Québec) Tél: 842-2112

Programme Arts et Culture. BILLETS EN VENTE aux guichets et aux comptoirs TRS. LES MIMES ELECTRIQUES PRODUCTION BEAU BEC première partie: Paul et Paul photo Serge Groulx. Théâtre Maisonneuve Place des Arts 2 juillet, 20h30 BILLETS: \$6.50, \$5.50, \$4.50, \$3.50, \$2.50.

Cet été à St-Marc-sur-Richelieu Dites-le avec des Fleurs Une comédie de Jean Barbeau et Marcel Dubé BILLETS MAINTENANT EN VENTE. BILLETS: Montréal: 500 est, Ste-Catherine; St-Marc-sur-Richelieu: 584-2226

Lettre de Paris

# La musique canadienne hors frontières

par  
RENÉE MAHEU

PARIS — "L'activité créatrice, citait Georges Pompidou, initiateur du Centre Beaubourg, est le meilleur témoignage que l'homme ou une nation puisse donner de sa dignité".

La dernière décennie a vu une montée en flèche de l'intérêt créateur musical à travers le monde. Les compositeurs, les ensembles et les festivals de musique contemporaine se multiplient. Le compositeur n'est plus isolé et participe de plus en plus fréquemment à la création collective, au spectacle total.

lan, lequel vient d'être nommé directeur du "bijou" La Fenice (théâtre de l'opéra de Venise), un théâtre musical de Betsy Jolas "Le Pavillon au bord de la rivière", le "Concerto pour violoncelle" d'Henri Dutilleul créé par Rostropovitch sans oublier Boulez, Stockhausen, Messiaen, Jolivet et Frank Martin dont on joue les oeuvres, etc. De plus, en France, une décentralisation créatrice se fait en province; La Rochelle, Royan, Bourges, Metz, Saintes, etc. dans les quartiers ouvriers et les banlieues périphériques de la ré-

gion parisienne, etc. Pierre Boulez, dans "Donc on remet en question" édité chez Gallimard, série "la Musique en projet", fait pourtant un bilan peu encourageant de la situation de la musique actuelle et ceci quelques mois avant l'ouverture de l'IRCAM (Institut de Recherche et de Coopération Acoustique Musique), appelé aussi Petit-Baubourg, prévu pour octobre 76.

Qu'est-ce que l'IRCAM?... Ce à quoi Boulez répond... "l'IRCAM doit commencer avec le doute essentiel de tout ce qui existe actuellement. Il faut repartir à zéro... Le 18e siècle a été marqué par des découvertes théoriques importantes, en particulier par la fixation de l'échelle tempérée qui a déterminé une floraison de la musique. On ne relit plus les traités mais on écoute les musiques qui en sont nées..."

A côté des compositeurs et musiciens-expérimentateurs, il y aura aussi à l'IRCAM des spécialistes de l'acoustique, de la physique, de la psychologie acoustique, de l'électronique, de l'informatique, de l'intelligence artificielle, de la neuro-

musiciens et interprètes étrangers seront invités à collaborer aux différentes activités et déjà Robert Aitken, flûtiste, compositeur et chef d'orchestre canadien est pressenti pour avril prochain. Verrait-on là un début d'échanges souhaités entre nos musiciens et créateurs canadiens et étrangers?...

Au fait, la création musicale canadienne est-elle défendue à l'étranger?... Comment et par qui?... Quelle place occupe la créativité artistique dans l'esprit du canadien moyen, le contribuable québécois, acadien ou ontarien?... Si les arts plastiques, l'artisanat, la littérature ou la chanson jouissent d'un certain prestige, la créativité musicale semble avoir toujours été considérée comme la parente pauvre de notre activité culturelle. Croit-on que le génie d'un Pierre Mercure, d'un Gilles Tremblay, d'un Murray Schafer, d'un Harry Somers puisse rejoindre celui d'un Riopelle, d'un Jean-Paul Lemieux, d'un Jacques Ferron, d'un Jean Gascon, d'un Don Vickers, d'un Gleen Gould ou d'un Leonard Cohen?... A l'étranger on le croit.

Avec la création du Centre Culturel Canadien à Paris, la musique canadienne acquit peu à peu ses lettres de noblesse et ceci par une diffusion qui, si quelque fois maladroite n'en est pas moins la seule qui y croit fermement. Avec Guy Viau, premier directeur, Jacques Beaudry assumant l'animation musicale et en octobre 1970, le Centre inaugurerait ses activités avec un concert de musique canadienne et la participation de l'Ensemble Ars Nova de Marius Constant sous la direction du chef canadien. Concert qui marqua un point important dans la saison musicale parisienne.

Par la suite, Gilles Lefebvre équipa le Centre d'une musicothèque et discothèque documentées sur les oeuvres des compositeurs canadiens et les interprètes, et une salle de 200 places dotée d'un système d'audio-visuel peut accueillir les solistes et les petits ensembles. Ainsi les passages d'artistes tels que Maureen Forrester, Victor Bouchard-Renée Morisset, Kenneth Gilbert, Marek Jablonski, le Trio Oscar Peterson, le Quatuor Orford, etc. sont d'un grand intérêt que la venue de Félix Leclerc, Gilles Vigneault, Claude Léveillée, Jacques Labrecque. Tous sont un reflet de notre culture vivante, de notre activité créatrice.

Des événements clés sont à signaler. La venue de la S.M.C.Q. (Société de musique contemporaine du Québec) sous la direction de Serge Garant dans un concert entièrement consacré aux créations canadiennes. Déjà informée par sa participation au Festival de Royan (1972) et par les succès obtenus à Bruxelles dans le cadre "reconnaisances des Musiques Modernes", la critique parisienne fut très élogieuse pour cet ensemble québécois. Le "Lyric Arts Trio" de Toronto de même que les cinq "Rencontres" avec les compositeurs Serge Garant, André Prévost, Jean Papineau-Couture, Murray



Marion Ross (piano), Robert Aitken (flûte) et Mary Morrison (soprano).

Schafer et Bruce Mather ont contribué à la diffusion de notre musique. Et pour conclure la brillante saison 75-76, un concert de tout premier ordre du "New Music Concerts" de Toronto dans des oeuvres de Bruce Mather, Gilles Tremblay, Harry Somers, Harry Freedman et la première parisienne de "Rivages" de Serge Garant qui révéla l'excellent baryton, Gary Relya.

Parallèlement au Centre, l'Espace Pierre Cardin présentait en mars 74 les Ateliers de création Ars Nova/Marius Constant dans le cycle "Musique au présent", une soirée entièrement consacrée à la musique canadienne contemporaine en collaboration avec CAPAC (Association des Compositeurs et Editeurs du Canada). Concert qui a contribué indéniablement à donner aux partitions canadiennes une dimension internationale. En mai, Gilles Lefebvre et Michelle Proulx étaient des invités de Radio-France pour six heures d'antenne entièrement consacrées à la musique canadienne en suivant une ligne directrice historique, depuis "Colas et Colinette" (1788) de Joseph Quesnel jusqu'aux créations contemporaines, et l'évolution de la chanson depuis les chants esquimaux et indiens, les réels et giges, la chanson traditionnelle et la transmission orale, le "lurlutage" jusqu'aux vedettes actuelles de la chanson.

Paris qui recevait en mai la Philharmonie de Vienne et Claudio Abbado, la London Symphony Orchestra et André Previn, le New York Philharmonic Orchestra et Leonard Bernstein, Zubin Metha à l'Orchestre de Paris, attendait de l'Orchestre Symphonique de Montréal une création canadienne d'autant plus que Gilles Tremblay est loin d'être inconnu dans le monde international de la musique.

Le Domaine Musical donnait en 1973 "Solstices" et en première son imposant "Cantique de durées"; "Souffles" a été joué à Washington, Paris et Tanglewood; "Vers", commandé par le Festival de Stratford (Ontario) a été interprété à Montréal et au Festival de Royan. Tremblay a été joué à travers le monde, au Canada, aux Etats-Unis, en France, en Suisse, en Belgique, en Suède, en Islande et même au Japon. Des centaines de milliers de visiteurs venus à Montréal lors de l'Expo 67 ont entendu la bande stéréophonique de 24 pistes composée par le compositeur québécois et présentée au Pavillon du Québec.

Il est donc fort à déplorer que notre phalange montréalaise, bien subventionnée pour une tournée européenne, n'ait pas saisi l'importance de la création mondiale de "Fleuves", tel qu'annoncé précédemment à la presse. Et le concert servant de prétexte au Gala "habillé" de la Légion d'Honneur, n'a pas atteint le vrai public des mélomanes et de la critique. Pour ce, les deux grands solistes canadiens, Maureen Forrester, contralto et Ronald Turini, pianiste, ont été les vrais vedettes de cette soirée parisienne.

## A VENDRE

Sur les rives du lac des Deux-Montagnes.

- Entourés d'arbres et de verdure.
- À 30 minutes du centre-ville.
- De superbes appartements de 1 à 3 chambres à coucher.
- Spacieux, luxueux et magnifiquement construits.
- Insonorisés et climatisés.
- Avec foyer et chauffage électrique.
- Balcon et porte-patio.
- Piscine chauffée et sauna.
- Salles de gymnastique et de récréation.
- Stationnement intérieur.
- Et de nombreux autres avantages...

- Combien vous coûterait une maison sur le bord du lac des Deux-Montagnes, avec terrain boisé et aménagé de 100,000 P<sup>2</sup>, piscine chauffée, sauna, salles de lavage, de travail, de gymnastique et de jeux entièrement équipées, bar, foyer intérieur et extérieur, et terrain de jeux pour les enfants dans le sous-bois? Une fortune, n'est-ce pas? Non! Pour seulement \$45,000 vous pouvez devenir propriétaire d'un appartement au condominium Chatour, à Deux-Montagnes. Le condominium c'est la formule d'habitation de l'avenir. Vous bénéficiez de tous les avantages d'un appartement de grand standing. Vous profitez de tous les privilèges que procure la propriété. Sans souffrir des inconvénients propres aux maisons individuelles. Venez visiter le condominium Chatour. Sur les rives du lac des Deux-Montagnes.
- Situation idéale.
  - Compacteur à déchets.
  - Chambre de bain en céramique.
  - Salon et salle à manger séparés.
  - Contrôle individuel du chauffage et de la climatisation.
  - Entrée de câble TV.
  - Grands espaces de rangement.
  - Téléphone intérieur.
  - 39 unités seulement.
  - Possibilités de financement.

### condominium chatour

Un nouvel art de vivre.

Angle 18<sup>e</sup> avenue et Lakebreeze, Deux-Montagnes, Québec  
Pour prendre rendez-vous, téléphonez à 472-3415/472-3960

**Chatour Construction Ltée**  
140 St-Eustache  
St-Eustache (Québec)



Gilles Lefebvre accueille l'ambassadeur du Canada à Paris et Mme Gérard Pelletier au Centre culturel canadien.

Néanmoins devant l'abondance des créations on se demande encore où va la jeune musique et dans la moisson qui nous est offerte annuellement, on ne peut que déceler une dizaine d'oeuvres de grande qualité. La saison musicale qui s'achève a pourtant vu se confirmer quelques chefs d'oeuvres tels que: "Empreintes" de Xenakis, "Concerto pour deux pianos et orchestre" de Luciano Berio, "Kamakalá" pour trois ensembles d'orchestres et de chœurs de Jean-Claude Eloy, le "Mare Nostrum" de Kagel, le "Concerto pour violoncelle" de Halffter à Royan, le "Nottetempo" de Sylvano Bussotti à Mi-

gion parisienne, etc. Pierre Boulez, dans "Donc on remet en question" édité chez Gallimard, série "la Musique en projet", fait pourtant un bilan peu encourageant de la situation de la musique actuelle et ceci quelques mois avant l'ouverture de l'IRCAM (Institut de Recherche et de Coopération Acoustique Musique), appelé aussi Petit-Baubourg, prévu pour octobre 76.

Qu'est-ce que l'IRCAM?... Ce à quoi Boulez répond... "l'IRCAM doit commencer avec le doute essentiel de tout ce qui existe actuellement. Il faut repartir à zéro... Le 18e siècle a été marqué par des découvertes théoriques importantes, en particulier par la fixation de l'échelle tempérée qui a déterminé une floraison de la musique. On ne relit plus les traités mais on écoute les musiques qui en sont nées..."

physiologie, de la linguistique et de la sociologie.

Les quatre départements de recherches auront des animateurs autonomes tels: 1) la section instruments et voix que dirigera le tromboniste et compositeur yugoslave, Vinko Globokar, sera consacrée à l'étude des sons naturels, 2) Luciano Berio équipera les studios de musique électronique et électro-acoustique dont il aura la charge, 3) Jean-Claude Risset dirigera le département des ordinateurs, synthèse et analyse des sons, étude des fonctions de composition en étroite collaboration avec C.E.M.A.M. (Centre d'Etudes de Mathématiques et Automatique Musicales) de Iannis Xenakis, 4) Gérard Bannet s'occupera des relations "en diagonale" entre les différentes activités du Centre. Bref, une grosse machine administrative!...

A l'IRCAM, des chercheurs,

VIENT DE PARAÎTRE

**L'Accession à la souveraineté et le cas du Québec**

Jacques Brossard

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
Tél. 343-6321

Pst! . . .

Dans chaque librairie, il y a un de nos livres qui sommeille. Réveillez-le!

VLB Éditeur  
5860 est Gouin  
Montréal-Nord 326-5029

Visitez l'Europe, avec SETA VOYAGES

### EN... AUTOMOBILE

ou EUROCAMPER-TOURMOBILE

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes

Renault — VW — Citroën  
Fiat — Simca — Peugeot  
Volvo — Micro-bus — etc. . .

PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO

BILLET AVION TOUTES DESTINATIONS

DEPUIS 20 ans au service des voyageurs

### SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE

1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200

"Touring Club de France"

ATTENTION LES YEUX est une satire impitoyable, de surcroît exacte de la débilite vertigineuse du cinéma porno.

Il faut reconnaître que la satire est excellente et que Gérard Pires se montre joyeusement féroce.

Le scénario est plein d'idées, de bons mots et de gags.

LES NOUVELLES LITTÉRAIRES FICHES DU CINÉMA R.O.C. CINÉMA

CLAUDE BRASSEUR dans

## Attention Les Yeux!

Scénario de NICOLE DE BURON Un film de GERARD PIRES

ONÉMA COMPLEXE DESJARDINS TEL: 288-3141 1.30 - 3.15 - 6.05 - 7.50 - 9.45

14 ANS

# Carrières et Professions

## COMMISSION SCOLAIRE DE MALARTIC

Offre d'emploi  
**CONSEILLER PÉDAGOGIQUE**  
MATHÉMATIQUES ET SCIENCES  
DE LA NATURE

Les candidats intéressés devront faire parvenir leur offre de service avant le 30 juin à:

Commission Scolaire de Malartic,  
Case postale 4077, Malartic, P.Q.  
J0Y 1Z0  
Tél.: 757-3695

Attention: M. Denis Langlois,  
Directeur général.

## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ST-EUSTACHE

POSTE: **Bibliothécaire**  
responsable de la section des jeunes

FONCTIONS:  
Organisation de la collection et des activités de la section  
Choix et acquisition  
Référence, orientation et animation.

EXIGENCES:  
Bac ou Maîtrise en Bibliothéconomie.  
Membre de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.  
Quelques années d'expérience pertinente.

SALAIRE:  
Selon qualifications et expérience.  
Faire parvenir son curriculum vitae avant le 2 juillet 1976 à:

Monique Deslauriers Barsalou  
Directeur  
Bibliothèque municipale  
131 rue St-Viateur  
St-Eustache

## COMMISSION SCOLAIRE DE JACQUES-CARTIER (élémentaire)

Poste ouvert:  
**PSYCHOLOGUE**

No. du concours:  
2251-2-776

Nature du travail:  
Le rôle principal du psychologue est de fournir une assistance professionnelle aux élèves en vue de leur intégration et de leur adaptation en milieu scolaire et social.

Qualifications:  
— Posséder un diplôme universitaire terminal de 2e cycle en psychologie avec option appropriée.  
Toute demande devra porter le numéro du concours et parvenir au soussigné, avant le 7 juillet 1976.

Réal Bélanger  
Directeur des Services du personnel,  
1500 est, Curé-Poirier,  
Longueuil, Qué. J4J 4T9

## MAISON NOTRE-DAME DES ÉRABLES CENTRE D'ACCUEIL (READAPTATION) POUR ADULTES DÉFICIENTS MENTAUX (18 ans et plus)

### ÉDUCATEUR

POSTE:  
Personne qui en collaboration avec l'équipe en place, répond aux besoins physiques, psychologiques et de rééducation totale des jeunes adultes handicapés mentaux, par une action éducative personnelle et par des méthodes d'initiation en collaboration avec les professionnels en charge des différentes thérapies, en vue de leur formation et de leur réintégration à la société. Elle organise et coordonne les activités de l'unité de vie. Elle suit l'évolution des jeunes adultes en remplissant les documents de contrôle d'évolution. Elle fournit la programmation de sa journée.

QUALIFICATIONS:  
D.E.C. en éducation spécialisée ou en rééducation institutionnelle.

SALAIRE ET BÉNÉFICES MARGINAUX:  
Selon la convention collective du Ministère des Affaires Sociales.

FAIRE PARVENIR UN CURRICULUM VITAE COMPLET AU:  
(Date limite: 28 juin 1976)

Directeur des Services Professionnels  
Maison Notre-Dame des Érables  
C.P. 40, Brigham (Brome)  
P. Québec, JOE 1J0

## COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE PROVENCHER

### CONCOURS AU POSTE D'ANIMATEUR À L'ÉDUCATION DES ADULTES

DÉFINITION DE TÂCHES:  
— Dans le cadre d'un programme spécial d'animation communautaire, le candidat sera appelé à intervenir auprès des groupes impliqués dans une démarche d'animation; assurer une présence à divers projets d'action collective et assumer le leadership d'une équipe d'animateurs.

EXIGENCES DU POSTE:  
— Études universitaires de 1er cycle en Sciences Humaines (secteur communautaire) ou équivalence reconnue.  
— Expérience pertinente.  
— Disponibilité.  
— Leadership.  
— Initiative et créativité.

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:  
— 2 août 1976.

TRAITEMENT:  
— Suivant la politique administrative et salariale du personnel professionnel.

DATE DE FERMETURE DU CONCOURS:  
— 28 juin 1976, à 4 heures P.M. précises.

PROCÉDURES:  
Demander la formule d'application particulière pour ce concours au: Service du personnel  
C.S.R. Provencher  
497, Mgr. Bruneault  
Nicolet.

Compléter la formule d'application et la retourner avant l'heure et la date ci-haut mentionnées à:

Monsieur Georges Turcotte, directeur  
Service du personnel  
C.S.R. Provencher  
497, Mgr. Bruneault  
Nicolet.

NOTRE RUBRIQUE

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 40¢ la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

**LE DEVOIR**  
211, rue du St-Sacrement  
Montréal - Tél. 844-3361

Compétence:  
Robert Campeau

Un important cabinet de comptables agréés du Canada est à la recherche

## d'un chef

pour son service de traduction à Montréal.

Le titulaire dirigera le travail d'une équipe de trois traducteurs et un correcteur d'épreuves, répartissant les textes entre les traducteurs, fixant les délais d'exécution et revoyant les documents traduits. Il fera également de la traduction. Les candidats doivent avoir une expérience pertinente à titre de réviseur ou de chef de service.

Traitement selon la compétence.

Excellents avantages sociaux.

Poste à combler immédiatement.

Adresser candidature et curriculum vitae à:

Clarkson, Gordon & Cie  
Comptables Agréés

630 ouest, boulevard Dorchester  
Montréal, Québec  
H3B 1T9

## CENTRE HOSPITALIER DU SACRÉ-COEUR DE HULL

recherche

### DIRECTEUR DES FINANCES

Exigences:

- Diplôme universitaire de 4 ans en sciences administratives ou comptables (C.A.) ou C.G.A., ou R.I.A.
- Expérience exceptionnelle pour compenser pour la scolarité manquante
- Connaissance du milieu des affaires sociales sera grandement appréciée.

Traitement:

Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Curriculum vitae à:

M. Fernand Boutin,  
Directeur général,  
Centre Hospitalier du Sacré-Coeur de Hull,  
230 Boul. Gamelin,  
Hull, P.Q. J8Y 1W7

Fin du concours: 2 juillet 1976

## ENSEIGNANTS DEMANDÉS

Niveaux:  
maternelle et élémentaire, classes spécialisées, dénombrement flottant.

Endroit:  
A 15 minutes de Montréal (entre Montréal et Mirabel) dans une Commission scolaire de 6,200 élèves qui n'a jamais connu de surplus de personnel et qui prévoit une accélération de son rythme d'expansion.

Faites votre demande d'emploi par téléphone au:

Bureau du Directeur du personnel,  
Commission Scolaire de Ste-Thérèse,  
Tél: (514) 430-2200, poste 60.

## ADJOINT - SERVICE AUX ASSURÉS

Nous sommes à la recherche d'un adjoint au chef du Service aux Assurés.

Responsabilités:

- Communications avec les assurés.
- Prestations (Décès - rachats - prêts sur polices).
- Participation à la mise à jour des procédés de travail et leur application.

Qualifications:

- Au moins 3 ans d'expérience dans l'administration des polices d'assurance-vie et de contrats de rentes.
- Habileté à transmettre des directives.
- Examens de L.O.M.A. seraient un atout.

Salaire selon qualifications et expérience.

S.V.P. FAIRE PARVENIR votre curriculum vitae au:

Service du Personnel  
Aeterna-Vie, Compagnie d'Assurance  
1184 ouest, rue Ste-Catherine  
Montréal H3B 1K3

Toute demande sera confidentielle.

## LE CENTRE D'ACCUEIL VERT-PRE D'HUBERDEAU

recherche

### DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS (D.S.P.)

NATURE DE LA FONCTION:  
— planifier, coordonner et contrôler les activités professionnelles et scientifiques du Centre d'Accueil pour garçons mésoadaptés socio-affectifs.

EXIGENCES:

- diplôme d'étude universitaire de 4 ans en psycho-éducation ou l'équivalent;
- année complémentaire en sciences de l'administration ou l'équivalent;
- expérience de trois ans en milieu institutionnel.
- leadership éprouvé

SALAIRE:

— selon les normes et échelles du M.A.S.

ÉCRIREZ OU TÉLÉPHONEZ À:  
— 1-819-687-3211, postes 36 ou 38

## Université du Québec à Montréal

### PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE HUMAINE

Fonctions:

Dans le cadre de ses activités d'enseignement et de recherche, le département de Géographie est à la recherche d'un professeur de Géographie humaine dont la formation et les préoccupations académiques sont dans les champs de spécialisation suivants:

- Géographie agraire
- Géographie économique
- Epistémologie de la Géographie

Exigences:

- Doctorat
- Expérience d'enseignement universitaire

Traitement:

Selon la convention collective en vigueur. Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé avant le 12 juillet 1976 à:

M. Bernard Vachon, Directeur  
Département de Géographie  
Université du Québec à Montréal  
C.P. 8888, Succursale "A"  
Montréal, Québec  
H3C 3P8

Voir autres Carrières et Professions,  
en pages 21, 22 et 23

## LE CLSC RIVIÈRE DES PRAIRIES

est à la recherche d'une

### ARCHIVISTE MÉDICALE

Exigences:

- Responsable des archives et statistiques du CLSC.
- Capacité et intérêt de travailler avec l'équipe multidisciplinaire responsable des programmes concernant les personnes âgées et l'aménagement du territoire.
- Capacité de s'intéresser à des dimensions d'accueil, d'information et d'administration.
- Autonomie.
- Capacité de travailler avec les citoyens.
- Être archiviste médicale autorisée.
- Disponible le 15 juillet 1976.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 5 juillet 1976 au:

CLSC Rivière des Prairies,  
8616 est, boul. Gouin,  
Montréal  
H1E 1B4



## COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC

## DIRECTEUR DE L'ENTRETIEN

FONCTION:

- Sous l'autorité du Président - Directeur général, le directeur de l'Entretien planifie, organise, dirige et contrôle les activités et les programmes d'acquisition, d'entretien et de réparation, de remplacement et d'attribution de véhicules de transport de l'entreprise.
- Les principales activités dont il est responsable: établit les objectifs et détermine le plan de travail de sa direction; propose des politiques d'entretien préventif; établit les prévisions budgétaires annuelles et voit à l'administration budgétaire de sa direction; se tient informé des innovations concernant la gestion de flottes de véhicules de transport.

EXIGENCES:

- Diplôme universitaire de premier cycle en sciences appliquées;
- Minimum de dix (10) années d'expérience pertinente et, de préférence, dans le domaine de la mécanique de véhicules lourds ou automobiles;
- Aptitude à motiver et diriger quelque 135 employés sous sa responsabilité directe et indirecte.

RÉMUNÉRATION:

Traitement annuel initial de \$23,000 ou plus, suivant la compétence, et avantages sociaux applicables aux cadres supérieurs.

S.V.P. faire parvenir curriculum vitae et attestations d'études au plus tard le 26 juin 1976 à l'adresse suivante:

Monsieur Jacques DERY  
Directeur du Personnel et des Relations de travail  
C.T.C.U.Q.  
1500, rue Provinciale  
QUÉBEC  
G1N 4A2



## LE C.L.S.C. DES SEIGNEURIES

Boucherville, Varennes, Verchères, Calixa-Lavallée,  
St-Amable, Ste-Julie

est à la recherche d'un(e)

### DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Le poste comporte entre autres de:

- voir à l'organisation fonctionnelle du C.L.S.C. et à son bon fonctionnement
- préparer et administrer le budget
- implanter des services de base et des programmes de prévention en conformité avec la programmation établie.

Cette personne dynamique sera capable:

- d'animer une équipe multidisciplinaire et d'en coordonner les activités
- de travailler en conformité avec les orientations et les priorités de la population et du conseil d'administration
- de communiquer et de travailler avec les groupes du milieu
- d'administrer et de gérer du personnel et des services à la population.

Elle peut détenir un diplôme universitaire relié à la fonction, mais elle possède avant tout des expériences variées dans le domaine des services de santé et des services sociaux.

Lieu de travail: Varennes

Salaire: selon les normes du Ministère des Affaires Sociales

Faire parvenir son curriculum vitae avant le 19 juillet 1976 à:

Monsieur Maurice Roy,  
Président du Conseil d'Administration,  
2050 boul. Marie-Victorin,  
C.P. 300,  
VARENNES, Qué.

## UNIVERSITÉ DE MONTREAL



### FACULTÉ DE NURSING

#### RECHERCHE

pour le Projet de l'ACDI à l'Institut Technologique de santé publique d'Oran, en Algérie.

- 1) Adjoint à la direction des études pour la coordination de l'enseignement théorique et clinique
- 2) Infirmier(e)s possédant une expérience en enseignement dans les spécialités suivantes:
  - médecine-chirurgie
  - santé communautaire (soins maternels et infantiles)
  - obstétrique

Les candidat(e)s intéressé(e)s doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

Coordonnatrice du Projet-santé Oran,  
Faculté de Nursing,  
Université de Montréal,  
C.P. 6128,  
Montréal, H3C 3J7,  
P.Q.



## COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE CONSEILLER EN AUDIO-VISUEL

LIEU DE TRAVAIL: Polyvalente Jean du Nord, Sept-Îles, Québec.

ENTRÉE EN FONCTION: Immédiate, si possible.

NATURE DU TRAVAIL: Le conseiller en audio-visuel adapte les différents moyens audio-visuel aux méthodes pédagogiques approuvées; il évalue l'équipement et le matériel audio-visuel nécessaire en tenant compte des besoins de la Commission, tant sur le plan qualitatif que quantitatif et en recommandant l'achat; il voit à initier la clientèle sur le choix et les modes d'utilisation des appareils en fonction des besoins ainsi qu'à conseiller dans la production de matériel audio-visuel. A cette fin, il peut jouer le rôle de concepteur-réalisateur.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES: La majeure partie de son travail porte sur le fonctionnement de l'atelier de français et couvre aussi bien le domaine de la pédagogie, de la production, de la technique, que de l'administration.

Il est chargé de promouvoir l'usage des techniques audio-visuelles, d'assurer une utilisation rationnelle de l'équipement et de faire progresser son secteur en fonction des développements technologiques. Il a un rôle primordial d'animation pédagogique auprès du personnel enseignant et des étudiants.

Il peut également effectuer études et recherches en vue de soumettre aux autorités les recommandations appropriées sur le développement du secteur et sur les orientations à prendre.

Il peut assumer toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

QUALIFICATIONS REQUISES: Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature ou de téléphoner à:

Chantal Martel-Belland,  
Service du Personnel,  
30, rue Comeau,  
Sept-Îles, Québec  
Téléphone: (418) 968-9901

FIN DU CONCOURS: le 21 juin 1976

Voir autres Carrières et Professions, en pages 20, 22 et 23

**La Solidarité**

Compagnie d'assurance sur la vie  
Siège social à Québec



RECHERCHE UN

**ACTUAIRE**

Le candidat sera de préférence Fellow de la Société des Actuaires, ou aura subi avec succès 8 examens de la Société et aura 3 ans d'expérience en assurance-vie. Les demandes seront gardées confidentielles.

S'adresser à

**Denis Martel, f.s.a.**  
directeur de l'actuariat  
925, chemin Saint-Louis  
Québec G1S 1C1

**TRADUCTEURS/RÉDACTEURS DE LANGUE FRANÇAISE NATIONS UNIES**

Un examen d'aptitude aux fonctions de traducteur/rédacteur de langue française aura lieu les 5 et 6 octobre 1976 en vue de choisir des candidats pour occuper des postes vacants dans la Division de traduction du Secrétariat de l'ONU à New York. Les candidats doivent avoir le français comme langue maternelle et être titulaire d'une licence ou diplôme de niveau égal délivré par une université de régime linguistique français ou établissement équivalent. En cas de doute il faut entendre par "langue maternelle" la langue dans laquelle le candidat se considère le mieux apte à traduire. Les candidats doivent avoir une parfaite maîtrise du français et une excellente connaissance de l'anglais et d'une autre langue officielle à savoir l'arabe, le chinois, l'espagnol ou le russe. À titre très exceptionnel, pourront être admis à se présenter à l'examen les candidats qui, à défaut d'une deuxième langue officielle possèdent un diplôme universitaire dans un domaine juridique ou scientifique. Les candidats qui auront réussi à cet examen pourront être nommés en qualité de traducteurs/rédacteurs avec un traitement brut de 15.750,00 dollars par an plus une indemnité de poste (qui s'élève à un minimum net de 3.854,00 dollars par an) et des allocations familiales. Les traducteurs particulièrement compétents pourront être nommés à un grade supérieur.

Pour obtenir les formulaires de demande d'admission à l'examen ainsi que des textes d'épreuves d'examens antérieurs, prière d'écrire au:

Service de Recrutement du Secrétariat  
(Traducteurs de langue française)  
Bureau du Service du Personnel  
Bureau 3601-C - New York, NY 10017, U.S.A.

Les formulaires dûment remplis devront parvenir au service sus-mentionné avant le 13 août 1976.

**HÔPITAL NOTRE-DAME DE STE-CROIX MONT-LAURIER**

Offres d'emplois

**Direction des Soins Infirmiers**

**Exigences:** Diplômes universitaires de 3 ans en sciences de la santé (sciences infirmières) ou l'équivalent.

**Direction des Services Hospitaliers**

**Exigences:** Diplôme d'études universitaires de 4 ans en sciences de la santé ou en sciences de l'administration ou l'équivalent.

**Direction du Personnel**

**Exigences:** Diplôme d'études universitaires de 3 ans en relations industrielles ou l'équivalent.

**Coordonnateurs des Soins Infirmiers**

Formation professionnelle en techniques infirmières, D.E.C. plus une année de spécialisation dans la même discipline ou en techniques administratives ou l'équivalent.

**Salaire:** Selon la politique de rémunération des cadres du M.A.S.

Toute demande doit être faite par écrit au plus tard le 26 juin 1976.

Pour informations supplémentaires et description de fonction, s'adresser à:

Guy Lefebvre, Adm. A.,  
Directeur Général,  
Hôpital Notre-Dame de Ste-Croix,  
Mont-Laurier

**COLLÈGE DE VALLEYFIELD**

**PROFESSEURS À TEMPS COMPLET**

dans les disciplines suivantes:

**EXIGENCES**

- Chimie:** diplôme universitaire de 1er cycle: expérience pertinente.
- Éducation physique:** diplôme universitaire de 1er cycle: expérience pertinente.
- Techniques infirmières (médecine-chirurgie):** diplôme universitaire de 1er cycle: expérience pertinente. Les stages se font à Verdun.
- Physique:** diplôme universitaire de 1er cycle: expérience pertinente.
- Administration (2 postes):** diplôme universitaire de 1er cycle: expérience pertinente.
- Electrotechnique:** diplôme universitaire de 1er cycle: expérience industrielle souhaitable.
- Informatique:** diplôme universitaire de 1er cycle: expérience industrielle souhaitable.

**ENTRÉE EN FONCTION:** août 1976

Faites parvenir votre curriculum vitae et les attestations d'études d'études et d'expérience la plus tôt possible, à:

La Direction des Services au personnel,  
Collège de Valleyfield,  
169, rue Champlain,  
Valleyfield, Qué. J8T 1X6

*Carrières et Professions*



Canadian Broadcasting Corporation  
Société Radio-Canada

**TRADUCTEUR**

Chemin de la Côte St-Luc & Westminster

Occasion intéressante pour un traducteur travaillant de l'anglais au français et du français à l'anglais.

Le candidat doit posséder un diplôme universitaire de 1er cycle en traduction ou l'équivalent avec 2 à 3 ans d'expérience dans le gouvernement ou dans un bureau de traduction.

**Traitement:** \$14.000. à \$18.000. par an selon l'expérience.

Envoyer curriculum vitae à:

Agent des Ressources Humaines,  
Société Radio-Canada - Ingénierie,  
7925 chemin Côte St-Luc,  
Montréal, Qué. H4W 1R5

OUVERT AUX CANDIDATS QUALIFIÉS, HOMME OU FEMME



UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

**CARTOGRAPHIE**

**Professeur demandé**

Le Département de géographie de l'Université de Sherbrooke requiert, pour le 1er août 1976, les services d'un professeur à plein temps pour assumer l'enseignement de la cartographie.

**Qualifications**

Être titulaire d'au moins une maîtrise et posséder une expérience pédagogique et de recherche dans le domaine de la cartographie thématique ainsi que des connaissances en cartographie automatisée.

Faire parvenir son curriculum vitae d'ici le 28 juin au:

Directeur  
Dép. de géographie  
Université de Sherbrooke  
Sherbrooke, Québec  
J1K 2R1



COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE

**CONSEILLER PÉDAGOGIQUE en MESURE et en ÉVALUATION**

**LIEU DE TRAVAIL:** Centre Administratif, Sept-Îles.

**ENTRÉE EN FONCTION:** Le 1er juillet 1976

**FONCTIONS PRINCIPALES:** Développer une politique de mesure et d'évaluation, la propager auprès des dirigeants d'écoles et auprès du personnel enseignant et mettre cette politique en application.

Promouvoir une philosophie de la mesure et de l'évaluation qui mette l'accent sur une évaluation de plus en plus globale de la personnalité et axer cette philosophie sur une pédagogie de succès plutôt que d'échec.

Sensibiliser le personnel enseignant et les dirigeants d'école à une pédagogie de la mesure et de l'évaluation qui tiennent compte des aptitudes, des besoins et des intérêts de chacun des étudiants.

Élaborer un système cohérent de mesure et d'évaluation en faisant ressortir les objectifs poursuivis.

Jouer un rôle d'animation et de support au secteur de l'enfance inadapte.

**QUALIFICATIONS REQUISES:** Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle dans une discipline appropriée.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature ou de téléphoner à:

Chantal Martel-Belland,  
Service du Personnel,  
30, rue Comeau,  
Sept-Îles, Québec  
Téléphone (418) 968-9901

**FIN DU CONCOURS:** le 24 juin 1976.



COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU GOLFE

**AGENT D'INFORMATION**

**LIEU DE TRAVAIL:** Centre Administratif, Sept-Îles, Québec.

**ENTRÉE EN FONCTION:** le 1er juillet 1976.

L'agent d'information est nommé par les commissaires d'écoles sur la recommandation du directeur-général et il relève directement de ce dernier.

**NATURE DU TRAVAIL:** L'agent d'information effectue des tâches relatives à la conception de politiques d'information interne et externe et de publicité et est chargé de leurs applications.

**ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:** L'agent d'information choisit, recueille et, à l'occasion, synthétise ou adapte des informations pour fin de présentation à une population visée, selon diverses techniques.

À cette fin, il recommande au directeur-général, les canaux de communication qui devraient être implantés dans l'organisme et les media d'information qui devraient être utilisés. Il rédige et revise les prospectus, les communiqués et les documents d'information ou de publicité entourant ses activités et destinés au personnel, aux élèves, aux parents, à la presse, ou au groupe socio-économique.

Il peut être appelé à participer à des émissions radiophoniques et de télévision.

Sur demande, il peut être appelé à préparer des textes de conférence et de causerie à l'intention du personnel de direction de la Commission.

Il peut également être responsable de l'organisation et de la gestion d'un centre de documentation constitué d'articles de journaux et de revues d'intérêts pour la Commission.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

**QUALIFICATIONS REQUISES:** Posséder un 1er diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée, dont l'obtention requiert un minimum de seize (16) années d'études. La connaissance du milieu scolaire et de la Côte Nord sera un atout important.

**RÉMUNÉRATION:** Selon les politiques administratives et salariales du Ministère de l'Éducation.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature à:

Chantal Martel-Belland,  
Service du personnel,  
30 rue Comeau,  
Sept-Îles, Qué.

**FIN DU CONCOURS:** le 29 juin 1976.

**HÔPITAL HONORÉ-MERCIER INC.**

ST-HYACINTHE

**DIRECTEUR DU PERSONNEL**

**Fonctions:**

Sous l'autorité du Directeur général, le directeur du personnel remplit les fonctions qui lui sont attribuées par les règlements adoptés en vertu de la loi sur les services de santé et les services sociaux et par le plan d'organisation.

**Qualifications:**

— Diplôme d'études universitaire de 4 ans en sciences sociales (relations industrielles) ou l'équivalent.

— **Expérience de travail:** de 2 ans et expérience de gestion d'au moins 2 ans dans un poste relié à la fonction.

**Conditions de travail:**

Selon les politiques du M.A.S.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae détaillé au plus tard pour le 16 juillet, au:

Directeur Général,  
Hôpital Honoré-Mercier Inc.,  
2750 Boul. Laframboise,  
St-Hyacinthe, J2S 4Y8



Université de Québec à Trois-Rivières

**PROFESSEURS EN LINGUISTIQUE**

Champs d'orientation:

- Phonologie
- Phonétique
- Linguistique historique
- Sociolinguistique et psycholinguistique

**Fonctions:**

Enseignement, recherche, encadrement, participation aux activités du département.

**Exigences:**

Doctorat ou l'équivalent

**Traitement:**

Selon la convention collective en vigueur.

Les candidats sont priés de faire parvenir un curriculum vitae détaillé à:

Monsieur Raymond Pagé  
Directeur  
Département de français  
Université de Québec à Trois-Rivières  
C.P. 500, Trois-Rivières  
G9A 5H7



UNIVERSITÉ LAURENTIENNE

**Secrétaire du Conseil des gouverneurs**

Le Secrétaire du Conseil des gouverneurs assure les services de secrétariat pour le Conseil des gouverneurs, son Comité exécutif et ses autres comités, et tient des dossiers appropriés pour les instances en question.

Le Secrétaire remplit également les fonctions d'agent de développement de l'Université et d'agent de liaison auprès de l'Association des anciens. En ce qui concerne ces fonctions, il relève du Recteur et doit maintenir les rapports étroits qui s'imposent avec divers autres bureaux et comités de l'Université.

Les candidats doivent avoir une excellente connaissance de l'anglais et du français et posséder un diplôme universitaire. Barème de traitement: de \$15.000 à \$20.000. Le candidat choisi entrera en fonction le 1er juillet 1976 ou le plus tôt possible après cette date.

Faire parvenir son curriculum vitae au:

Recteur,  
Université Laurentienne,  
Sudbury (Ontario).

**C.L.S.C. CHATEAUGUAY**

recherche

**COORDONNATEUR DU SECTEUR GÉNÉRAL**

**FONCTIONS:**

Sous l'autorité du Directeur Général:

- Il planifie, programme et coordonne les activités de trois (3) équipes d'intervention médico-psycho-socio-communautaires.
- Il s'assure que les activités de son secteur sont conformes aux objectifs fixés (prévention et curatif, première ligne).
- Il dirige le personnel de son secteur (18 personnes) et procède à son évaluation à l'exclusion des actes professionnels.
- Il participe à l'élaboration des budgets prévisionnels de son secteur, et voit au contrôle des budgets de fonctionnement approuvés.
- Il participe à l'équipe consultative de direction.
- Il planifie, organise et anime les rencontres avec les chefs d'équipe de son secteur.
- Il participe au recrutement et à la sélection des membres de son secteur.

**EXIGENCES:**

- Diplôme universitaire en sciences humaines.
- Personne sensibilisée et réceptive à l'approche globale, préventive et communautaire.
- Connaissance en planification et programmation.
- Connaissance et habileté à intervenir auprès de groupes de tâche.
- Capacité en planification et programmation.
- Expérience pertinente.

**SALAIRE:**

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur demande écrite accompagnée d'un curriculum vitae avant le 2 juillet 1976 au:

C.L.S.C. CHATEAUGUAY  
A/S M. Denis Lemieux  
Directeur des Services Administratifs  
101 rue Lauzon  
Châteauguay, P. Qué.

**DIRECTEUR GÉNÉRAL**

CENTRE HOSPITALIER ST-EUSÈBE, JOLIETTE

(Établissement en pleine expansion)

**Responsabilités:**

Telles que décrites dans la loi sur les services de santé et les services sociaux (chapitre 48) et le règlement en vertu de cette loi.

**Qualifications requises:**

- Expérience de 4 années dans un poste de cadre supérieur dans un centre hospitalier ou expérience équivalente;
- Diplôme d'études universitaires de 1er cycle en administration, et de préférence une maîtrise en administration de la santé.

**Rémunération:**

Selon la politique du Ministère des Affaires sociales (Classe 21).

**Candidatures:**

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 6 juillet 1976, au:

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,  
(Concours: Directeur général)  
Centre Hospitalier St-Eusèbe  
585, Boul. Manseau,  
Joliette, Qué. J6E 3E5

**OFFRE D'UNE CARRIÈRE REMPLIE DE DÉFIS**

A MONTRÉAL

MIDLAND DOHERTY LIMITÉE

Un courtier en valeurs de placements qui exerce ses activités à travers le pays a besoin d'un Représentant des Ventes Licencié possédant des qualifications spéciales de Chef :

- 1) Il doit être parfaitement bilingue
- 2) Il doit posséder un chiffre de ventes impressionnant
- 3) Il doit être très intéressé à développer chez les gens:
  - le recrutement
  - l'entraînement
  - la motivation
  - la mise en marché
- 4) Il doit posséder un minimum d'expérience de 5 ans comme Vendeur — de préférence au Québec.
- 5) Il doit vouloir se joindre à une équipe qui connaît déjà du succès — en qualité de collaborateur de premier rang.

**PLAN DE RÉMUNÉRATION NÉGOCIABLE — GRANDE VARIÉTÉ D'AVANTAGES À RETIRER**

Toutes les réponses seront strictement confidentielles

Veuillez envoyer votre curriculum vitae à



M. Jean-Paul Brazeau  
Midland Doherty Limited  
Suite 208, 3 Place Ville Marie  
Montréal, Téléphone: 879-1050



LE CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES DE LA MADELEINE

recherche

**Chef du service de développement des ressources non-institutionnelles**

**FONCTIONS:**

Sous l'autorité du directeur de la gestion des programmes, dirige, contrôle et supervise la recherche, l'évaluation et la formation des ressources familles d'accueil, nécessaires à la protection et à l'hébergement des individus.

**QUALIFICATIONS:**

Diplôme universitaire en sciences humaines et trois (3) ans d'expérience dans le domaine du développement des ressources sociales ou dans un domaine connexe.

**RÉMUNÉRATION:**

Selon les échelles en vigueur dans les C.S.S.

**ENDROIT:**

Gaspé - Centre Administratif du C.S.S.

Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur offre d'emploi accompagnée de leur curriculum vitae avant le 9 juillet 1976 au:

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
C.S.S.G.I.M.  
C.P. 39, GASPÉ, P.Q.

**COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'YAMASKA**

recherche

**DIRECTEUR DE CENTRE**

(à plein temps)

**Attributions:**

Sous l'autorité du Directeur de l'Éducation des adultes, il planifie, organise, coordonne et dirige les activités d'enseignement éducatives et psycho-sociales offertes aux adultes.

Il évalue le personnel sous sa responsabilité.

Il accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

**Critères d'admissibilité:**

- Autorisation personnelle permanente d'enseigner ou autorisation appropriée à l'éducation des adultes.
- Diplôme universitaire exigeant un minimum de seize (16) années d'études ou l'équivalent.
- Six (6) années d'expérience pertinente dont au moins trois (3) dans l'éducation des adultes et de préférence de l'expérience dans un poste de direction.
- Habileté à résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif complexes.

**Conditions de travail et salaire:**

Selon les politiques du M.E.O.

Heures de travail: de 14 45 heures à 22 15 heures.

**PRINCIPAL-ADJOINT**

Polyvalente Beoel

(1600 élèves, 1er et 2e cycle)

**Qualifications:**

- Brevet d'enseignement du Québec.
- Formation universitaire exigeant au moins seize (16) années de scolarité.
- Une expérience dans un domaine particulier pour résoudre des problèmes d'ordre technique et administratif complexes de préférence dans un poste de chef d'équipe ou de chef de département ou de groupe.
- Une expérience de cinq (5) ans comme enseignant.

**Conditions de travail:**

Selon les politiques du M.E.O.

Rémunération: \$11.585 - \$18.619. (échelle 1974-75).

Faire parvenir offre de service avant le 28 juin 1976, au:

Directeur des Services au personnel,  
2270, Malhiot,  
St-Hyacinthe, Qué. J2S 4G3

# Carrières et Professions



## Direction de l'Information Le Suco demande un: **RECHERCHISTE**

— Coordonner et superviser le travail de recherche et de production visant à la fabrication des instruments pédagogiques (écrits et audio-visuels) nécessaires au travail d'éducation du Suco;  
— Assurer la production de ces instruments de travail;  
— Assumer la responsabilité de la banque de ressources du secteur éducation.

**Les exigences:**  
— Très bonne connaissance du tiers-monde et des expériences intéressantes qui s'y font;  
— Très bonne connaissance du milieu québécois;  
— Expérience dans la production d'instruments pédagogiques (écrits et audio-visuels);  
— Capacité de vulgariser l'information;  
— Analyse originale sur la coopération et le développement;  
— Capacité de travail en équipe;  
— Expérience dans le tiers-monde utile.

**Salaires:** selon la politique salariale de l'organisme.

**Lieu de travail:** Montréal

**Date limite:** 10 juillet 1976

**Entrée en fonction:** début août.

*Veillez faire parvenir votre curriculum vitae à:*

Jacques Gauthier,  
Directeur de l'Information,  
4824, Côte-des-Neiges,  
Montréal, Qué. H3V 1G4  
Tél.: 735-4561



## HÔPITAL STE-JUSTINE Centre hospitalier affilié à l'Université de Montréal

### ADJOINT-MÉDICAL

au département de la santé communautaire.

#### Fonctions:

— Assister le chef dans ses fonctions de santé publique, d'organisation, d'enseignement et de recherche;  
— Participer à la conception des programmes de santé communautaire et au travail de l'équipe multi-disciplinaire;  
— Participer à l'enseignement clinique pré et post-doctorale  
— Remplacer le chef, au besoin, auprès des diverses instances intra et extra-hospitalières.

#### Exigences:

— Membre en règle de la Corporation professionnelle des médecins de la Province de Québec;  
— Détenteur d'un diplôme en hygiène publique ou l'équivalent;  
— Expérience dans le champ de la santé communautaire et de la médecine clinique;  
— Bilingue

**Salaires:** Selon les échelles du Ministère des Affaires sociales.

*Faire parvenir "curriculum vitae" au:*

Chef du Département de Santé Communautaire,  
Hôpital Ste-Justine,  
3175 chemin Côte Ste-Catherine,  
Montréal, Qué. H3T 1C5



## SECRETARIAT BILINGUE

### Professeurs demandés

Le C.U.S.B. invite les professeurs bilingues à poser leur candidature pour les postes suivants :

# 1: Anglais, langues des affaires

Stylistique comparée

Terminologie médicale et légale bilingue

# 2: Dactylographie

Sténographie

**BILINGUE**

#### Salaires:

selon qualifications et expérience professionnelle d'enseignement et de travail de bureau.

*Adressez votre demande à:*

Monsieur Le Directeur des programmes spéciaux  
Collège universitaire de Saint-Boniface  
200, avenue de la Cathédrale  
Saint-Boniface, Manitoba  
R2H 0H7 (Tél.: 1-(204) - 233-0210



## Centre de Services Sociaux de l'Outaouais

### POSTE OUVERT 2e affichage

## Directeur de Succursale

#### ENDROIT:

Succursale de Hull.

#### FONCTIONS:

Planifier, organiser, coordonner et contrôler la distribution des programmes décentralisés dans la succursale de Hull.

#### QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire 1er cycle en service social ou l'équivalent;

2 ans d'expérience de travail et 1 an 1/2 en gestion.

#### SALAIRE:

Selon la politique salariale de MAS.

**PRIERE DE FAIRE PARVENIR TOUTE DEMANDE AVANT LE 3 JUILLET 1976 AU:**

Directeur du Service des Ressources Humaines CSS de l'Outaouais,  
105, boulevard du Sacré-Coeur,  
HULL, Québec.  
C.P. J8X 1C5



## Université du Québec Télé-université

La Télé-université, unité constituante du réseau de l'Université du Québec, ouvre un concours pour les postes de cadres suivants:

### CONCEPTEURS PÉDAGOGIQUES

De l'Activité de Divergence I (communication orale) du programme PERMAFRA (perfectionnement des maîtres de français) de l'Université du Québec (Télé-université).

#### Sommaire de la fonction:

Sous la direction du responsable pédagogique de PERMAFRA, ils participent à la conception, à la rédaction, à l'implantation, à l'analyse et à la réfection des documents télémediatisés de l'Activité de Divergence I.

#### CONCEPTEURS-PÉDAGOGUES (2 postes)

- 15 ans de scolarité;  
- 5 ans d'expérience à l'élémentaire (aux deux cycles de préférence) et/ou au secondaire;  
- expérience dans l'élaboration de matériel didactique pouvant servir à l'enseignement de la langue orale;  
- goût pour le travail d'équipe et l'innovation pédagogique;  
- atouts supplémentaires:  
- formation en linguistique ou connaissance des théories linguistiques récentes;  
- expérience dans la production de documents audio-visuels.

**Tâches particulières**  
- analyse de la rétroaction des PMF 120-121-122;  
- réflexion s'il y a lieu de ces PMF en collaboration avec l'équipe présente;  
- supervision des stratégies d'apprentissage de tous les PMF en fonction d'une pédagogie ouverte.

**CONCEPTEUR-LINGUISTE (1 poste)**  
- maîtrise en linguistique ( majeure en psycholinguistique );  
- avoir réalisé des travaux pertinents à ce champ de recherche;  
- atouts supplémentaires:  
- expérience en didactique;  
- expérience dans la production de documents audio-visuels.

**Tâche particulière**  
Responsable du PMF 223 («langue et pensée») portant globalement sur les rapports existant entre le développement cognitif et le développement du langage.

### CONCEPTEURS PÉDAGOGIQUES

De l'Activité de Divergence III (enseignement de la littérature et de la poésie à l'élémentaire et au secondaire) du programme PERMAFRA (perfectionnement des maîtres de français) de l'Université du Québec, (Télé-université)

**Sommaire de la fonction**  
Sous la direction du responsable pédagogique de PERMAFRA, ils participent à la conception, à la rédaction, à l'implantation, à l'analyse et à la réfection des documents télémediatisés de l'activité de Divergence III.

**CONCEPTEURS-PÉDAGOGUES (3 postes)**  
- 15 ans de scolarité;  
- 5 ans d'expérience à l'élémentaire (aux deux cycles de préférence et/ou au secondaire);  
- expérience dans l'élaboration de matériel didactique pouvant servir à l'enseignement de la littérature à l'élémentaire et/ou au secondaire;  
- goût pour le travail d'équipe et l'innovation pédagogique;  
- atouts supplémentaires:  
- être familier avec les nouvelles approches de la littérature (sémologie, communication, sociologie...);  
- expérience dans la production de documents audio-visuels;  
- formation linguistique.

**CONCEPTEURS-LINGUISTIQUES (2 postes)**  
- maîtrise en sémologie et/ou sciences de la communication avec mineure en sociologie de la communication ou de la littérature;  
- atouts supplémentaires:  
- expérience en formation didactique;  
- expérience en formation des maîtres;  
- expérience dans la production de documents audio-visuels.

**CONCEPTEUR-DIDACTICIEN (1 poste)**  
- maîtrise en sciences de l'éducation ou en linguistique ou en communication;  
- expérience de formation des maîtres en français;  
- atouts supplémentaires:  
- expérience dans la production de documents audio-visuels.

**Lieu de travail:**  
Montréal, avec déplacements occasionnels au Québec.

**Traitement:**  
Selon les qualifications et l'expérience.

**Modalités d'engagement:**  
La période d'engagement s'étend du 1er août 1976 au 31 juillet 1977.

Deux modalités d'engagement sont possibles:  
1- engagement directement par la Télé-université;  
2- déchargement de la maison d'enseignement où le candidat travaille actuellement.

Les candidats intéressés à ces postes doivent faire parvenir leur curriculum vitae et tout autre document jugé pertinent avant 17.00 heures, le 23 juin 1976 à:

Monsieur Pierre Chénier  
Responsable pédagogique  
du programme PERMAFRA  
Télé-université  
3465, Durocher  
Montréal

P.S.: Sur réception de leur demande d'emploi, nous ferons parvenir à tous les candidats copie du dossier de base de Divergence III.



## OUVERTURE DE POSTES CADRES INTERMÉDIAIRES COORDONNATEUR SANTÉ

#### Exigences

Diplôme universitaire en nursing, de préférence en nursing communautaire, au moins deux (2) ans d'expérience pertinente en santé et en administration ou gestion du personnel si possible.

### COORDONNATEUR SOCIAL et ACTION COMMUNAUTAIRE

#### Exigences

T.S.P. ou tout autre diplôme universitaire équivalent et terminal, au moins deux (2) ans d'expérience très pertinente dans le domaine socio-communautaire et en administration ou gestion si possible. Pour ces deux postes: Fermeture: 30 juin 1976.  
Exigences: capable d'exercer un leadership positif au sein d'une équipe multidisciplinaire. Bilingue.

### MÉDECINS(2)

Deux médecins intéressés à travailler en prévention et curatif dans une équipe multidisciplinaire. A salaire. Travail captivant pour un médecin qui aspire à faire de la médecine familiale et communautaire. Milieu sympathique et bilingue.

### ORGANISATEUR COMMUNAUTAIRE

#### Tâches

Favorise l'auto-développement intégral des personnes et de groupes cibles, etc.

#### Exigence

Formation en animation et/ou sciences humaines de niveau universitaire.

P.S.: tous ces postes sont à combler le plus tôt possible.

En septembre nous aurons besoin de:  
- T.A.S. et T.S.P.  
- infirmières/licenciés  
- diététicienne ou nutritionniste  
- travailleurs et animateurs communautaires

Ces concours sont ouverts aux hommes et femmes. Pour de plus amples renseignements, téléphoner à charge renversée à (819) 683-3000.

*Pour faire application, demander formules d'application à*

Raymond Carrier,  
Directeur général,  
C.L.S.C. Fort-Coulonge,  
C.P. 430,  
Comté de Pontiac, P.Q. J0X 1V0

## DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

POUR  
CENTRE HOSPITALIER SPÉCIALISÉ  
209 lits  
avec centre d'hébergement 113 lits

#### FONCTIONS:

Le DIRECTEUR DES SERVICES PROFESSIONNELS doit, sous l'autorité du Directeur général.

a) Coordonner, surveiller, contrôler les activités professionnelles et scientifiques qui s'exercent dans l'établissement.  
b) Vérifier le fonctionnement des comités du Conseil consultatif des professionnels et du Conseil des médecins et dentistes et s'assurer qu'ils s'acquittent de leurs fonctions et, dans le cas du Conseil des médecins et dentistes, qu'il contrôle adéquatement les actes médicaux et dentaires posés dans l'établissement, selon la Loi 65.

#### QUALIFICATIONS:

**Expérience requise:**  
Minimum 3 ans de pratique médicale comme omnipraticien ou spécialiste dans un hôpital structuré avec services médicaux spécialisés.

#### Le candidat doit posséder:

a) Une bonne connaissance des règlements et des exigences de la pratique médicale en milieu hospitalier. Un diplôme en administration serait un avantage.  
b) Une personnalité pouvant s'affirmer, tout en utilisant les meilleures techniques de relations humaines.

#### TRAITEMENT ET AVANTAGES SOCIAUX:

A discuter selon les qualifications et l'expérience.

*Faire parvenir la demande avec son curriculum vitae et toutes pièces justificatives le ou avant le 5 juillet 1976 à*

Hôpital Ste-Croix,  
Att.: Directeur général,  
570, rue Hériot,  
Drummondville, P.Q.  
J2B 1C1  
Tél.: (819) 478-1381 - local 200.



## la commission scolaire de Jacques-Cartier

1500 est, boul. cure-poirier  
longueuil, qué. J4J 4T9

### OFFRE D'EMPLOI

#### POSTE OUVERT:

## Directeur général adjoint

No du concours: 0020

#### NATURE DU TRAVAIL

Sous l'autorité du directeur général, le directeur général adjoint:

— remplace celui-ci en cas d'absence ou d'incapacité d'agir, en assure les fonctions et les pouvoirs;  
— oriente, par délégation de pouvoir, l'ensemble des principaux d'école de la commission scolaire et à cet effet:

- anime les principaux dans la planification et l'organisation de leur travail;
- supervise, contrôle et évalue le travail des principaux;
- coordonne l'action des principaux dans l'application des politiques des différents services de la commission scolaire;
- collabore avec le directeur du personnel à la sélection, la nomination et la mutation des principaux et des principaux-adjoints;
- anime et organise les réunions des principaux;
- remplit toute autre tâche connexe et pertinente à la fonction que peut lui confier le directeur général.

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ:

Les fonctions de directeur général adjoint nécessitent:

- a) une formation universitaire (diplôme universitaire de 1er cycle ou l'équivalent) exigeant au moins 17 années de scolarité et, de préférence, une formation universitaire comprenant un diplôme universitaire de second cycle ou l'équivalent;
- b) une expérience démontrant une habileté à résoudre des problèmes d'ordre administratif et technique complexe;
- c) une expérience accumulée, de préférence, dans le système de l'enseignement.

**TOUTE DEMANDE DEVRA PORTER LE NUMÉRO DU CONCOURS ET PARVENIR AU SOUSSIGNÉ.**

RÉAL BÉLANGER,  
DIRECTEUR DES SERVICES  
DU PERSONNEL.



## Université du Québec à Montréal

### SECRETARIE-RÉDACTEUR

(Concours# 76-78)

#### Fonctions:

Le secrétaire-rédacteur assiste, selon son affectation, aux travaux des comités. Il assiste aux rencontres du Comité exécutif ou de la Commission des Études ou tout autre comité semblable. Il voit à la préparation, à la rédaction et à l'acheminement de la documentation nécessaire au fonctionnement des instances en question.

Le secrétaire-rédacteur prépare la documentation utile aux travaux des comités. Il assiste aux rencontres où il agit comme secrétaire-rédacteur et doit par la suite rédiger le compte-rendu des discussions et des recommandations qui en résultent en respectant fidèlement la pensée des intervenants. Entre les rencontres, il s'assure de l'acheminement des informations colligées aux personnes et aux groupes intéressés et voit à la mise à jour des registres des procès-verbaux et des résolutions jusqu'à leur dépôt au Service des Archives. Il collabore à certaines recherches relatives aux travaux poursuivis par les comités et exécute tout autre mandat qui lui est confié.

#### Exigences:

Scolarité: Diplôme de 1er cycle ou l'équivalent; connaissance de la sténographie.  
Autres: Secrétariat professionnel. Excellente connaissance du français. Esprit de synthèse. Facilité de rédaction.

#### Salaires:

Dans une échelle de salaire située entre \$11.880. et \$20.542.

*Toutes les demandes écrites, accompagnées d'un curriculum vitae, doivent parvenir avant 17.00 heures, le 25 juin 1976 au:*

Service du Personnel  
Université du Québec à Montréal  
355 ouest, rue Ste-Catherine  
Suite 6029  
Montréal, P.Q.

## INSPECTEUR (COMPTABLE AGRÉÉ)

LA FÉDÉRATION  
DE QUÉBEC  
DES CAISSES  
POPULAIRES  
DES JARDINS  
150, AVENUE DES  
COMMANDEURS,  
LÉVIS, QUÉBEC.  
G6V 6P8

La direction de l'inspection, région de Québec, recherche un comptable agréé qui participera à la vérification des caisses populaires Desjardins et verra à l'application des normes et procédés comptables généralement en usage, ainsi qu'à celle des lois générales ou spéciales régissant les caisses populaires.

Le travail exige des déplacements extérieurs au rythme d'une semaine sur quatre et s'effectue en équipe à partir d'une flotte automobile. L'organisme offre un salaire avantageux, des bénéfices sociaux complets et des conditions de travail intéressantes.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 juin 1976, à la direction du personnel, la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins, 150 avenue des Commandeurs, Lévis, G6V 6P8.

## ANALYSTE INFORMATIQUE JUSQU'À \$22,000

Une société québécoise œuvrant dans le secteur de l'industrie lourde et dont les ventes annuelles excèdent \$150MM recherche un analyste d'expérience pour prendre charge du développement des systèmes d'informations requis pour ses opérations du Québec.

Le titulaire sera responsable de la direction des investigations, de l'évaluation, de la conception et des recommandations concernant tous les systèmes d'information. Il aura également à effectuer le travail de planification affectant les différents projets mis en étude, à définir les problèmes et identifier les objectifs, à déterminer l'impact de la mise sur pied des différents systèmes dans les autres secteurs fonctionnels et enfin à assurer le contrôle de la planification des projets ainsi que la progression de l'analyse et de la programmation.

Relevant du Contrôleur de la société, il devra collaborer étroitement avec tous les niveaux des services utilisateurs et participer le cas échéant aux études relatives à l'acquisition, l'entretien et le mode opératoire de matériel informatique.

Le candidat recherché possède plusieurs années d'expérience en informatique et systèmes et a assumé des responsabilités de supervision au sein de la grande industrie et est familier avec l'équipement moderne utilisé dans ce domaine. Il possède l'initiative, le sens du détail et la clarté d'expression nécessaires à assurer l'efficacité des opérations de son département.

Le bilinguisme est souhaitable et le salaire sera en fonction de l'expérience du candidat. Si intéressé veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert, vous référant au dossier MG-121-LD



**G. MAURICE GILBERT & ASSOCIÉS**  
400 ouest, boul. Dorchester, Suite 902,  
Montréal, Québec. H2Z 1V5,  
Tel. (514) 861-9457

Conseillers en Orientation et Ressources Humaines



**Université  
Laval**

### ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL PROFESSEURS

Les développements que connaît actuellement l'École de service social de l'Université Laval nécessitent les services de 5 professeurs additionnels.

#### 1. EN ENSEIGNEMENT DE LA SUPERVISION

##### Tâches :

- Organisation de sessions de formation à l'intention des superviseurs ayant charge d'étudiants en stage.
- Responsabilité de cours "Supervision et consultation" à la maîtrise.
- Participation aux activités de formation pratique.
- Autres cours à déterminer en fonction des intérêts du candidat et des besoins de l'École.

##### Qualifications :

Doctorat en service social ou scolarité équivalente ou maîtrise avec 5 années de pratique professionnelle avec expérience pertinente de supervision.

#### 2. EN SERVICE SOCIAL PERSONNEL

##### Tâches :

- Responsabilité de cours en service social personnel (1er cycle).
- Consultation auprès des étudiants en stage de formation pratique.
- Autres cours à déterminer selon les intérêts des candidats et les besoins de l'École.

##### Qualifications :

Doctorat en service social ou scolarité équivalente ou maîtrise en service social avec un minimum de 3 années d'expérience pertinente.

#### 3. EN SERVICE SOCIAL DES GROUPES

##### Tâches :

- Responsabilité de cours en service social des groupes (1er et 2e cycles).
- Participation aux activités de la formation pratique en service social des groupes et consultation auprès des étudiants en stage.
- Autres cours à déterminer selon les intérêts du candidat et les besoins de l'École.

##### Qualifications :

Doctorat en service social ou scolarité équivalente ou maîtrise en service social avec un minimum de 3 années d'expérience pertinente.

#### 4. EN INTERVENTION SOCIALE COLLECTIVE

##### Tâches :

- Responsabilité de cours en intervention sociale collective.
- Participation aux activités de la formation pratique en intervention sociale collective et consultation auprès des étudiants en stage.
- Un autre cours à déterminer selon les intérêts du candidat et les besoins de l'École.

##### Qualifications :

Doctorat en service social ou scolarité équivalente ou maîtrise en service social avec un minimum de 3 années d'expérience pertinente.

#### 5. EN RECHERCHE

##### Tâches :

- Responsabilité de cours en recherche.
- Participation à la coordination de l'enseignement de la recherche au niveau du 2e cycle.

##### Qualifications :

Doctorat en service social ou scolarité équivalente. Une attention particulière sera accordée aux candidats ayant une expérience liée à l'enseignement et/ou à la recherche dans des domaines d'action du service social.

N.B. : En plus des tâches décrites précédemment, ces cinq (5) professeurs auront à contribuer aux activités de développement de l'enseignement et de la recherche liées à leur secteur de compétence; ils participeront aussi aux différents comités et autres organismes de l'Université.

LES CANDIDATS INTÉRESSÉS SONT PRIÉS DE FAIRE PARVENIR LEUR CURRICULUM VITAE D'ICI LE 21 JUIN 1976 À :

Directeur  
École de service social  
Université Laval  
Sainte-Foy, Québec

Cité universitaire, Québec

## Carrières et Professions

### ANALYSTE GESTION DU MANUEL DE PROCÉDÉS

LA FÉDÉRATION  
DE QUÉBEC  
DES CAISSES  
POPULAIRES  
DES JARDINS  
150, AVENUE DES  
COMMANDEURS,  
LÉVIS, QUÉBEC.  
G6V 6P8

La Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins recherche pour sa direction normalisation un analyste s'occupant de la gestion d'un manuel de procédés.

La direction normalisation développe entre autres, en collaboration avec les Unions régionales et les Caisses Populaires des systèmes opérationnels et administratifs pour les Caisses Populaires.

L'analyste documente dans le manuel SOC (Système Opérationnel des Caisses) les systèmes qui sont développés pour les Caisses Populaires. Il gère le manuel en voyant notamment à la production des mises à jour et à leur expédition, ainsi qu'en s'assurant de l'uniformité et de la cohérence de la terminologie utilisée. Il participe aussi à la définition de la structure du manuel.

Les candidats recherchés possèdent une formation universitaire de premier cycle en administration ou l'équivalent, ainsi que quelques années d'expérience reliées à la gestion d'un manuel de procédés.

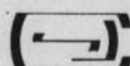
LIEU DE TRAVAIL : Lévis

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 2 juillet 1976, à la Direction du personnel, la Fédération de Québec des Caisses Populaires Desjardins, 150 Avenue des Commandeurs, Lévis.

### LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LA VÉRENDRYE REQUIERT IMMÉDIATEMENT LES SERVICES DES PERSONNES SUIVANTES:

FONCTIONS:	QUALIFICATIONS REQUISES:	ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:
*PRINCIPAL-ADJOINT	- SCOLARITÉ: 16 ans (formation pertinente) - EXPÉRIENCE: 5 ans (enseignement ou professionnel)	- Responsable de l'administration pédagogique du Centre. - Coordonne et anime les activités d'enseignement. - Voit à la coordination de la pédagogie vs. les programmes rééducatifs.
*RÉÉDUCATEUR DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE:	- SCOLARITÉ: Brevet d'ens. (10 cours de niveau 1er cycle, avec option: ens. à l'enf. inadaptée et mention rééducation ou orthopédagogie.) - EXPÉRIENCE: 3 ans (auprès d'enfants inadaptés.)	- Responsable du dépistage des troubles à l'apprentissage et du diagnostic pédagogique. - Élabore et applique des programmes pédagogiques et rééducatifs.
*QUATRE (4) ENSEIGNANTS: (titulaires)	- SCOLARITÉ: Brevet d'ens. (formation pertinente) - EXPÉRIENCE: De préférence.	- Dispensent les matières suivantes: mathématiques et français. Niveau: 1er cycle élémentaire à secondaire II.
*DEUX (2) ENSEIGNANTS: (spécialistes)	- SCOLARITÉ: Brevet d'ens. (formation pertinente) - EXPÉRIENCE: De préférence.	- Dispensent les matières suivantes: anglais, connaissances générales (écologie, milieu humain, etc.)
* Renseignements complémentaires	DÉBUT D'EMPLOI: Principal-adjoint: le 01/07/76. Rééducateur et enseignants: le 01/09/76 LIEU DE TRAVAIL: CENTRE D'ORIENTATION L'ÉTAPE (Centre de rééducation pour adolescents (tes) M.A.S.) VAL D'OR, P.Q. SALAIRE: Selon convention collective ou décret.	

\* N.B.: Les personnes engagées devront s'intégrer dans le plan de perfectionnement de la Commission scolaire régionale La Vérendrye.  
POSTULATIONS REÇUES JUSQU'AU: Vendredi vingt-cinq (25) juin 1976, 17:00 hrs.  
A L'ADRESSE SUIVANTE: M. ANDRÉ JETTÉ, Directeur du Personnel, C.S.R. LA VÉRENDRYE, 528 avenue Centrale, VAL D'OR, P.Q. TEL.: (819) 825-4125.



**Collège Saint-Jean-sur-Richelieu**  
COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL

recherche

les services de professeurs pour l'année scolaire 1976-77.

DISCIPLINES	STATUTS	Session
Psychologie	temps plein	Session A-76
Économique	temps plein	Années 1976-77
Physique	temps plein	Session A-76
Mécanique	temps plein	Années 1976-77
Biologie	temps plein	Session A-76
Linguistique	temps plein	Années 1976-77
<b>Exigences :</b>		
— Diplôme universitaire de 2e cycle de préférence.		
Électrotechnique	temps plein	Années 1976-77
<b>Exigences :</b>		
— Diplôme universitaire de 1er cycle avec majeure en électrodynamique ou avec majeure en électronique avec intérêt particulier pour machines rotatives		
Techniques de laboratoire médical	temps plein	Années 1976-77
Le professeur agira à titre de coordonnateur des stages en T.L.M.		
<b>Tâches :</b>		
— Supervision des étudiants de 3e années		
— Rencontres périodiques avec les étudiants stagiaires dans les laboratoires cliniques d'hôpitaux		
— Responsabilité d'atteinte des objectifs prévus dans le cahier des stages et de l'évaluation des stagiaires.		
<b>Exigences :</b>		
— D.E.C. en T.L.M. ou l'équivalent.		
— Diplôme universitaire dans un domaine connexe ou avoir suivi des cours de spécialisation (A.R.T.)		
— Expérience souhaitable dans un milieu hospitalier et ce dans au moins deux départements.		
<b>Techniques infirmières (cours réguliers)</b>		
Psychiatrie	temps plein	Années 1976-77
Psychiatrie	temps plein	Session A-76
Pédiatrie	temps plein	Session A-76
Nursing	temps plein	Années 1976-77
<b>Exigences :</b>		
— Bac en nursing		
— Expérience souhaitable dans les divers services de santé.		
<b>TECHNIQUES INFIRMIÈRES (éducation permanente jour et/ou soir)</b>		
Soins infirmiers dans la société actuelle	Charge de cours (2)	du 15-10-76 au 15-2-77
Apport des soins infirmiers à la promotion de la santé	Charge de cours (2)	du 15-10-76 au 15-2-77
Nursing en équipe	Charge de cours (3)	du 15-10-76 au 15-2-77
Nursing en médecine	Charge de cours (II)	du 15-10-76 au 15-2-77
Nursing en chirurgie	Charge de cours (II)	du 15-10-76 au 15-2-77
<b>Exigences :</b>		
— Diplôme universitaire souhaitable		
S.V.P. faire parvenir curriculum vitae au plus tard mardi le 22 juin à 4h p.m. à		
M. Jules Roy Directeur des services du personnel Collège Saint-Jean-sur-Richelieu C.P. 310 Saint-Jean, Qué. J3B 5J4		

## Importante découverte archéologique en Mésopotamie



Une mission archéologique belge, dirigée par le professeur Léon De Meyer, de l'Université de Gand, est à l'œuvre en Irak depuis 1970. En 1975, elle a mis à jour à Tell-ed-Deir les archives d'un grand prêtre attaché au temple de la déesse Annunitum. Des milliers de tablettes d'argile ont ainsi été retrouvées, recouvertes de textes relatant l'activité économique et sociale de ce personnage. Notre photo: Les chercheurs s'efforcent de dégager les précieux documents.

Il semble que l'année ait été faste pour l'archéologie et l'épigraphie proche-orientales.

Alors que les Italiens ont découvert à Tell Mardikh, en Syrie, "les plus vieilles archives du monde", la Mission archéologique belge en Irak, qui est à l'œuvre depuis 1970 grâce aux subventions des Ministres de l'Éducation Nationale et sous la direction du professeur Léon de Meyer de l'Université de Gand, vient de mettre à jour, à Tell-ed-Deir, les archives d'un grand prêtre du temple de la déesse Annunitum.

La fouille en cours a, en effet, touché l'habitat de ce grand prêtre et en particulier, les chambres où étaient conservés plusieurs milliers de textes — écrits en caractères cunéiformes sur des tablettes d'argile — relatant à la fois l'activité économique et sociale de ce personnage influent de la société de ce temps.

La demeure fut incendiée vers 1635 avant notre ère, car la lecture des tablettes ne révèle aucune date postérieure à la douzième année du règne du Roi Ammi-Saduqa. Ce hasard est la chance des chercheurs à qui ce désastre a permis de retrouver l'ensemble des documents dans leur état originel de classement: paniers avec étiquettes et caissettes de bois dont on a retrouvé des fragments calcinés et des rivets de bronze.

Les textes contiennent surtout des documents administratifs de comptabilité journalière qui donnent une image concrète de la vie économique de cette époque. Il y a des contrats (la plupart d'entre eux, parfois gardés sous enveloppe, portent des déroulements de seaux-cylindres) qui sont des actes d'achat de propriétés foncières, dont plusieurs avaient été conservés dans des archives pendant plus de cent cinquante ans.

On trouve également des lettres commerciales ainsi que des prières personnelles émanant du grand-prêtre. La découverte d'un tel ensemble de prières est un fait plutôt rare et constituera une documentation nouvelle et inespérée pour ce qui est du sentiment religieux en Babylonie ancienne. La mise au jour de ce complexe architectural significatif permet d'espérer que la Mission belge retrouvera dans le voisinage le temple de la déesse Annunitum, divinité relativement peu connue jusqu'à présent.

La suite des travaux contribuera ainsi à reconstruire le passé du grand centre religieux qu'était Sippar et dont Tell-ed-Deir représentait la plus importante des cités-satellites.



Université du Québec à Trois-Rivières

### CHARGÉ DE COURS

Le Département d'administration et d'économie requiert les services de chargés de cours pour les cours suivants:

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE:

- Administration du personnel
- Comportement organisationnel
- Droit des affaires
- Droit du travail
- Principes de management
- Psychologie industrielle
- Relations industrielles

#### ÉCONOMIQUE:

- Économie internationale
- Économie du travail
- Finances publiques
- Micro-économie
- Macro-économie
- Sociologie économique

Pour les régions de Trois-Rivières, Shawinigan, Grand-Mère, Sorel, St-Hyacinthe, Drummondville, Victoriaville, St-Georges de Beauce, Thetford Mines.

#### Exigences:

Maîtrise et expérience pertinente ou l'équivalent.

#### Traitement:

Selon la convention collective des professeurs de l'Université du Québec à Trois-Rivières. Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à:

Monsieur Joseph Chicha  
Directeur  
Département d'administration  
et d'économie  
Université du Québec à Trois-Rivières  
Case postale 500  
Trois-Rivières  
G9A 5H7

# Rétrospective du Festival de Cannes: 30,000 spectateurs - 1,700 journalistes

Tout les ans, pendant deux semaines, Cannes devient la Mecque du Cinéma international. C'est là que les gens du monde entier viennent vérifier l'état de santé du 7e Art et du même coup, regarder, critiquer, admirer ou dénigrer la production cinématographique mondiale. En 15 jours, à une cadence de quatre à cinq films par jour, ils verront les films que vous verrez probablement pendant l'année.

Cette année encore, nous étions quelque 30,000 dont 1,700 journalistes à assister à cette extraordinaire rencontre. Maurice Bessey, délégué général du Festival, a déclaré en parlant de celui-ci: "Le Festival bénéficie d'une liberté irréductible" — ce dont certains doutent — et il ajoute: "Il est un éternel recommencement et tout l'intérêt de l'Art est dans le commencement". Ce qui semble plus juste.

Cannes a ouvert la compétition le 13 mai dernier avec un film rétro, plein de nostalgie: "Hollywood, Hollywood" de Gene Kelly, un hommage à la comédie musicale américaine des années 30 à 50.

En compétition officielle, l'on retrouve l'Espagnol Carlos Saura qui remportera le prix spécial du Jury avec "Cria Cuervos". Merveilleusement in-

terprété par la jeune Ana Torent dont il est difficile d'oublier le regard et Geraldine Chaplin. Carlos Saura a atteint avec "Cria Cuervos" une maîtrise, un sommet, une sobriété, une rigueur auxquels il n'était pas encore parvenu dans ses films précédents.

En hommage à Lucchino Visconti, décédé le 17 mars dernier, Cannes nous a offert "L'innocente", son dernier film. Tiré d'une nouvelle de Gabriele d'Annunzio, "L'innocente" met en vedette Laura Antonelli et Giancarlo Giannini. Déchirement d'un couple, ballet sordide, moeurs des années 30 de la haute bourgeoisie italienne, musique et bassesse de sentiments. A tout cela une fin morale: la mort! Mise en scène de façon splendide "L'innocente" a des résonances actuelles, justes et bouleversantes, dans des situations d'une autre époque.

Avec "Babatu (Les 3 Conseils)", Jean Rouch nous offre un film nigérian plein de paternalisme, ce qui le rend insupportable. Même si ce film — en petit négro — raconte une de ces innombrables histoires que savent si bien dire les conteurs africains, il n'est qu'un pâle reflet d'une chanson de geste et ne traduit en aucun cas la poésie de l'âme nigérienne.

Brusque changement de style

pour le Français Eric Rohmer à qui nous devons des films tels que "Le genou de Claire", "Ma nuit chez Maud", pour ne citer que ceux-là et qui, aujourd'hui, se retrouve à Cannes pour défendre les couleurs de l'Allemagne avec "Marquise d'O". Tira d'une nouvelle d'un roman-tique allemand du début du XIXe siècle, Heinrich von Kleist, "Marquise d'O" ressemble fort à du théâtre filmé. Cette ressemblance est accentuée par le jeu "ampoulé" des comédiens. Celui-ci rappelle par son maniérisme, son manque de naturel, la façon de jouer des tragédiens du début du siècle. Merveilleusement démodé et terriblement ennuyeux, "Marquise d'O" n'est en reste pas moins un film très beau et dont chaque image est en elle-même un tableau de Ingres ou de Char-

avec "Nishant" de Shyan Bénégal, c'est l'Inde en compétition. Basé sur un événement vrai, Shyan Bénégal nous offre la révolte soudaine des habitants d'un village contre le régime féodal qui les oppresse. "Un enfant dans la foule" de Gérard Blain a reçu un accueil très favorable. Film très juste, très dévouillé, c'est encore une facette du temps de guerre que nous donne Gérard Blain. Sobre et beau, ce film, typiquement français, risque d'avoir peu de succès à l'étranger, ce qui est fort regrettable.

Avec "Vies privées, vertus publiques" Miklos Jancso nous donne une version très personnelle du drame de Mayerling. Marie Vesterá était-elle réellement l'androgynie qu'il nous montre et que semble confirmer les dernières recherches faites par les historiens? Film très beau certes, mais gratuit et qui est loin de pouvoir être considéré comme le meilleur film de ce réalisateur hongrois auquel on doit "Psame rouge". Une oriène dont il lui semble difficile de sortir!

C'est hors compétition que fut présenté "Cadavres exquis" de Francesco Rosi. Malgré une distribution intéressante — Lino Ventura, Charles Vanel, Marcel Bozuffi, Alain Cuny et Tina Aumont — ce film qui se veut dénonciateur de régime politique "pourri", n'est qu'un policier facile ou la part de fiction est grande. "Cadavres exquis" reste à mi-chemin entre un film de Claude Lelouch et un de Costa Gavras.

La Suisse fut présente avec "L'ombre des anges" de Daniel Schmid. Considéré par certains comme un film anti-Semite, ce film serait plutôt du Fassbinder essoufflé. Co-auteur du scénario avec Daniel Schmid, Rainer Werner Fassbinder en est également l'interprète avec la fascinante Ingrid Caven. Tourné à Vienne, une ville en train de mourir, "L'ombre des anges" qui nous montre une prostituée trop belle pour avoir des clients, est aussi l'histoire de deux hommes qui se livrent un combat hors du temps et dont aucun ne sortira vainqueur.

C'est une cruauté gratuite que nous offre l'Espagne avec "La famille de Pascual Duarte" de Ricardo Franco. L'interprétation remarquable de José Luis Gomez dans le rôle titre lui a valu le Prix d'interprétation masculine. La présentation de ce film amena, lors de certaines séquences, plusieurs spectateurs à l'âme trop sensible ou appartenant à la Société protectrice des animaux, à quitter la salle.

"Novocento" (1900) de Bernardo Bertolucci fut présenté, hors compétition et fait exceptionnel, en deux parties. Il est vrai que le film dure cinq heures trente. Traité comme une vaste fresque, "Novocento" nous offre 75 ans de la vie de l'Italie du XXe siècle. Chronique d'une province et d'une famille, ce film fleuve pourrait sans peine être comparé, dans le domaine cinématographique, à ce que fut, dans le domaine de la littérature, "Les Misérables" de Victor Hugo. Tout au plus pourrait-on trouver dans la seconde partie certaines faiblesses dues à un trop grand nombre d'éléments sociaux et politiques. Peut-être que le film de Bertolucci et sa rigueur auraient gagné à ce qu'il y eut une troisième partie, un troisième volet.

Jerry Schatzberg qui remporta en 1973 la Palme d'or du Festival avec "L'Épouvantail", est à nouveau présent avec "Vol à la tire". Peintre en quel-

par ANNE CONSTANTY-PIERQUET

que sorte d'un certain visage de l'Amérique qui n'a rien de prospère, Jerry Schatzberg s'intéresse au monde des coulis, aux marginaux et aux "paumés" si nombreux sur notre continent.

Dans ce festival où l'on a si peu ri, "Affreux, sales et méchants" de Ettore Scola, fut une bouffée de cet humour dont est rarement dépourvu une certaine classe qui vit, presque heureuse, dans sa crasse. Dans cette tragi-comédie se passant dans un bidonville des environs de Rome, l'interprétation de Nino Manfredi est truculente. Poussé à l'extrême, ce film nous montre, avec drôlerie et humour, le côté sordide de la promiscuité des familles nombreuses. Complot digne des Borgia, mort-aux-rats, putain au grand cœur et aux formes plus que généreuses, travesti. Un tableau picaresque rempli de verve méditerranéenne qui a valu à Ettore Scola, le prix de la mise en scène. C'est l'histoire d'une amitié d'hommes que nous donne avec "Au fil du temps" le réalisateur allemand, Wim Wenders. Ce film sans femme est un fort long voyage — deux heures cinquante-six minutes — très ennuyeux sur des routes allemandes. Un voyage en camion difficilement supportable et tellement monotone.

Avec "la griffe et la dent", François Bel et Gérard Vienne représentent la France et nous montrent quelques instants de la vie des grands fauves, vie où la violence est la rançon de la vie sauvage.

"Où êtes-vous, madame Déry" de Gyula Maar est sous couleurs hongroises. Ce film est un document sur le monde du théâtre et sur la solitude que peut éprouver une grande comédienne lorsque la relève arrive. Madame Déry parvient-elle à renoncer à tout ce qui fut sa raison de vivre, sa raison d'être. Jeu plein de subtilité et de finesse qui valut à Mari Torocsik le Prix d'interprétation féminine. Un film un peu en dehors du temps réel, un film qui se déroule dans une brume et un ralenti où les choses et les êtres n'ont plus, finalement, qu'une place estompée.

Monsieur Klein profite de la détresse des juifs traqués pour faire des affaires. Mais lui-même est-il à l'abri des persécutions? C'est un Alain Delon à son tour traqué et essayant de justifier ses origines alsaciennes que nous montre Joseph Losey, le réalisateur. Reconstitution juste d'un Paris de 1942 et de la rafle du Vél d'Hiv. "M. Klein" montre aussi et surtout l'indifférence que l'on manifeste habituellement à la souffrance des autres. "M. Klein" oeuvre d'un cinéaste américain sous pavillon français est remarquablement interprété par Alain Delon qui reste un des acteurs les plus importants de sa génération.

Si "Face to face" de Ingmar Bergman n'a pas le décor romantique de "Cris et chuchotements" cela n'est pas moins un chef-d'oeuvre de justesse de ton, d'interprétation, de dépouillement et ce tant par la sobriété des décors que par le jeu splendide de Liv Ullmann. Dans ce film, Ingmar Bergman semble une fois encore s'être dépassé, être allé plus loin dans son exploration de l'âme humaine. Remarquablement interprété par Liv Ullmann "Face to face" est l'âme mise à nue. Un film extraordinaire, hélas présenté hors compétition.

Pour son interprétation dans le film de Mauro Bolognini, "L'Heritage", la comédienne française, Dominique Sanda a mérité le prix d'interprétation féminine. Une sordide intrigue visant à s'emparer de la fortune d'un riche commerçant est ourdie par une fille sans scrupules. Encore une peinture de l'Italie de la fin du siècle dernier.

C'est la vie au "Village" dans les années cinquante que nous fait revivre Paul Mazurky avec "Next stop, Greenwich village". Plein de tendresse et aussi de nostalgie pour une époque et une ambiance qui a bien changé en 25 ans, ce film raconte la vie que menaient dans ce Saint-Germain des Prés américain, des jeunes avides de gloires cinématographique, théâtrale ou

autre. Un monde ayant lui aussi ses parasites et ses "paumés" ceux qui jamais ne réussissent soit par manque de vouloir soit, plus simplement, par manque de chance.

Roman Polanski était présent avec "Le locataire" dont il est, avec Isabelle Adjani, le principal interprète. Un film bien fait, un film bien construit, mais sans doute eût-il mieux valu que Roman Polanski se contentât d'être que le réalisateur.

En nous montrant la naissance du syndicalisme, c'est aussi le déchirement et la souffrance des peuples d'Amérique latine qu'a voulu nous montrer le Chilien Miguel Littin. Présenté sous pavillon mexicain "Actas de Marusia" raconte une histoire qui se passait en 1907, une histoire vraie. A travers ce film, Littin tente de nous faire comprendre ce que genre de révolte, vite écrasée, est encore chose courante, en Amérique latine, en 1976. C'est un film-témoignage que nous a offert le réalisateur de "La terre promise".

Au début on trouve très drôle de voir des mitraillettes "cracher" de la crème chantilly, des enfants jouer aux grandes personnes dans des voitures à pédales et boire des orangées dans des boîtes de nuits adéquates, mais à la longue, on trouve cela un peu lassant, on se fatigue des "singeries" de tout ce petit monde. C'est pourtant ce que nous offre Alan Parker avec "Bugsy Malone". Rêve d'enfants ou film pour vieux messieurs voyeurs et amateurs de chair très fraîche — tous les interprètes ont entre huit et treize ans — "Bugsy Malone" est un pastiche de l'Amérique des années 30, celles de prohibition et de la guerre des



La jeune Ana Torent et Geraldine Chaplin dans "Cria Cuervos" de Carlos Saura.



La belle Laura Antonelli telle qu'on la voit dans le dernier film de Lucchino Visconti "L'innocente".



Le réalisateur de "Un enfant dans la foule" Gérard Blain en compagnie de sa femme à la terrasse d'un café à Cannes.

## Mots en croix

de Louise et Jean Jaucourt

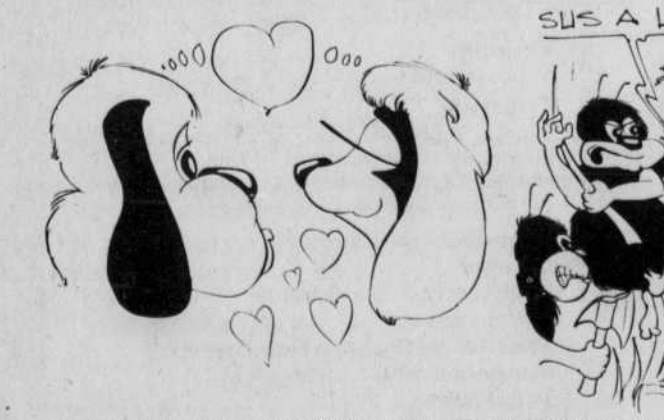
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											
XII											

## problème No 2

**HORIZONTALLEMENT**  
I. Montre qu'on peut avoir l'esprit de famille et avoir plus d'un but dans la vie. — Lise Payette en deux, Fautoux n'en a qu'un. II. Pâques ou La Trinité — On y cherche souvent ce qu'on a chez soi. III. Se creuse souvent, ne se brule qu'une fois. — Montrent beaucoup, mais n'ont rien. IV. Anneau. — Absolument pas trouble. V. Affirmatif. — Elles sont très attachantes. VI. De droite à gauche: chinois, ils ne sont pas faciles à reconnaître sur la carte. — Muni d'un pont. VII. Démonstratif. — Voyelles. — L'Ancien était un bon cultivateur. VIII. Plante vénéneuse qui croit dans les prés humides. — Grecque. IX. N'est-il pas normal que les meilleurs soient devants? — Dodu. X. Permet d'aller de l'avant sans espoir de retour. XI. Dans un sens, elles ont trouvé un compagnon, mais dans l'autre, elle est seule. — Romaine qui s'adonne à l'ascétisme après la mort de son mari. XII. Roman d'amours impossibles entre un berger et une bergère, mais tout finit par s'arranger. — Pour le lancement d'un club.

**VERTICALEMENT**  
I. Grossit à vue d'oeil. 2. Iles américaines très proches de la Russie. 3. Elle peut se compliquer d'un étranglement. — Il est au mieux avec plus ultra 4. Romains. — Manifeste son mécontentement, entre autres, quand on est un client du docteur Ballard. 5. Un ave qui ne plairait guère ainsi à Marie. — Mis en silo. 6. Pays imaginaire où tous les habitants ont six pouces. — Relatif. 7. Sur le champ. — Instrument pour le sol. 8. Elle sait épargner. — Forme d'être. 9. Intersection. — Un plat cassé, mais tous les morceaux y sont. — Pour les voitures de tourisme, mais pas seulement pour les grandes. 10. Qui n'engage qu'une seule partie. 11. Elle affecte de vivre sur la réserve. — Il ne se porte pas garant de gaieté de coeur. 12. Crochets. — Il n'est pas loin du mufle.

## Tom Puce et les siens



## SUR SCÈNE

ATWATER I. Niveau métré Nihon 925-6246 "Midway" 12.10, 2.30, 4.50, 7.20, 9.40.  
ATWATER II. Niveau métré Alexis Nihon 935-5313 "Taxi Driver" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20.  
AVENUE: 1224 Ave. Greene Westmount 927-2747 "All the president's men" 1.00, 3.25, 6.10, 8.55.  
BEAVER: 3117 Avenue du Parc 844-1932 "Red white and blue" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "The fancy lady" 1.35, 4.25, 7.15, 10.05.  
BERRI: 1280 St-Denis 288-2115 "L'odyssée du Hindenburg" 12.30, 4.10, 7.55 et "Une bible et un fusil" 2.20, 6.05, 10.00.  
BONAVENTURE: 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Baby blue marine" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle II) "Flossie" et "Contact" à partir de 1.00, 3.00, 5.00, 7.00.  
CHEVALER: 1590 rue St-Denis "L'ibis rouge" 12.35, 2.30, 4.25, 6.20, 8.15, 10.10.  
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 677-7933 "La chevauchée sauvage" 3.30, 7.30 et "L'uniforme de la honte" Sam. 5.50, 9.45 dim. 1.45, 5.50, 9.45.  
CLARIMONT: 3038 Sherbrooke O. 248-7395 "Bad news bears" 12.40, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.  
CINEMA 7e ART: 3180 Bélanger E. 722-0302 "La chambre rouge" Sam. 7.30, 9.30, 11.30, 1.35, 3.35, 5.35, 7.35, 9.35.  
COMPLEXE DES JARDINS: 915 (Salle I) "Sept morts sur ordonnance" 1.15, 3.20, 5.30, 7.35, 9.45 (Salle II) "Attention les yeux" 1.30, 3.15, 4.45, 7.50, 9.45 (Salle III) "Il pleut sur Santiago" 12.20, 2.30, 4.55, 6.55, 9.00 (Salle IV) "L'imposteur c'est d'aimer" 1.30, 3.30, 5.35, 7.35, 9.40.  
COTE-DES-NEIGES: 6800 Côte-des-Neiges 735-5327 (Salle I) "House on Chelouste street" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.  
CHEMAMIE: 8619 rue St-Denis 388-4210 "Le sheriff est en prison" 3.10, 6.25, 9.40 et "New York ne répond plus" 1.30, 4.45, 8.00.  
DAUPHIN: 2296 Boulevard E. 721-6690 (Salle Hémor) "Dahlie-mou Mandoline" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Parfum de femme" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.  
EGLENE DU MESSIE: Simpson et Sherbrooke 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.  
Elysée: 35 Milton 842-6053 (Salle Einstein) "Cousin, cousine" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 et "Salle Hémor" "Femme sous influence" 1.30, 4.15, 7.00, 9.15.  
JEAN-TALON: 4225 Jean-Talon E. 725-7000 "L'uniforme de la honte" 3.10, 6.25, 9.40 et "Attention on va se faire" 1.20, 3.45, 6.05.  
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "One flew over the cuckoo's nest" 1.30, 4.00, 6.30, 9.00.  
MAJESTÉ: 3166 Henri-Bourassa "Le gues-tions" Sam. 7.30 dim. 2.45, 7.30 et "Un après-midi de chien" Sam. 5.00, 9.40 dim. 12.30, 5.00, 9.40.  
MERCURE: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224 "Le sheriff est en prison" 12.15, 6.20, 9.45 et "New York ne répond plus" 1.35, 4.50, 8.05.  
MONKLAND: 5505 Monkland 489-3579 "I will, I will for now" 1.20, 5.15, 9.25 et "Romantic Englishman" 3.10, 7.20.  
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145 Sam.

## télévision

SAMEDI	
CBFT 2	
8.55	Ouverture et horaire
9.00	Yogi Fours
9.30	Bunny et ses amis
10.00	Poly à Venise
10.30	Lassez
11.00	Bobolinda
11.30	Le prince Saphir
12.00	Les héros du samedi
1.00	Sportbureau
2.00	Le XVIIe siècle
"Sous le regard des paysans, Louis le Saint"	
2.15	Isabelle du samedi
4.30	Echos du sport
5.00	Bagatelle
6.00	Une femme sur le monde
6.30	Tejojournal
6.55	Univers-inommas
7.30	Défi
"Être ou ne pas être étranger" Kabyle	
8.00	Cinéma canadien
"Un homme et son pèche" (drame) ■	
10.00	Ce coin de terre
10.30	Tejojournal
10.45	Nouvelles du sport
11.00	Pâtisserie fédérale
"Le parti libéral"	
11.10	Cinéma
"Un détective à la dynamite" (drame policier) American 1968	
12.30	Cine-nuit
"Jeu de nuit" (étude psychologique) — Suède, 1966, sous-titres ■	
2.00	Fin des émissions

## cinéma

MURDER ON THE ORIENT EXPRESS: 7.00 et "Carnal knowledge" 9.30 et "A boy and his dog" 12.00 p.m. Dim: "Chinatown" (v.o. anglaise) 2.00 et "Murder on the Orient Express" 4.30 et "Plein la gueule" 7.00 et "Le crime de l'orient Express" 9.30.  
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "Moulin breaks" 12.45, 2.50, 4.55, 7.05, 9.10.  
PARADISE: 489 Ste-Catherine O. (Salle I) "Driver's seat" 1.25, 3.25, 5.30, 7.35, 9.40, 10.05 (Salle II) "Family plot" 12.30, 2.45, 4.55, 6.55, 9.20 (Salle III) "Grizzly" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle IV) "Mas O'Gyane et les hommes en fleurs" 1.25, 3.25, 5.25, 7.30, 9.30 (Salle V) "Exhibition" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.  
PIERROT: 1590 St-Denis "L'histoire d'Adèle H" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10.  
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain 861-4255 "Butch Cassidy and the sundance Kid" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15.  
PLACE VICTORIA: 878-1451 "The harder they come" 2.25, 5.55, 9.20 et "Jackson" 1.00, 4.25, 7.50, 9.55.  
PLACE VILLE-MARIE: 866-2644 (Petit cinéma) "Hedda" 1.05, 2.55, 4.55, 6.55, 8.55.  
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "One flew over the cuckoo's nest" 1.20, 4.40, 8.00, 11.20.  
PUSSVAT: 4015 St-Laurent 845-5215 "Hollywood she wolves" 12.00, 3.00, 5.45, 8.30 et "Room 11" 1.30, 4.20, 7.10, 10.00.  
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Won Ton, the dog who saved Hollywood" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.  
SNOWDON: 3225 Decarie 842-1222 "End of the game" 1.15, 3.30, 5.30, 7.30, 9.35.  
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "Les deux fils de Trinita" 1.30, 4.55, 8.20 et "Vera Cruz" 3.00, 6.25, 9.55.  
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Mother jugs and speed" 12.55, 3.00, 5.05, 7.05, 9.10.  
VERDIEN: 3841 rue Wellington 769-2092 "Le sheriff est en prison" 3.00, 6.30, 9.30 et "L'enlèvement" 1.20, 4.40, 8.00.  
VILLARY: 8042 St-Denis 388-5577 "Quand les dimensions domment le monde" 1.00, 4.30, 8.00 et "Doc Sauvage arrive" 2.40, 6.15, 9.50.  
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 631-1477 "That's entertainment" 12.15, 2.25, 4.40, 7.00, 9.15.  
YORK: Ste-Catherine O. 937-8978 "The sailor who fell from Grace with the sea" 1.15, 3.05, 5.00, 7.00, 9.00.  
CINÉMATIQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-Denis 844-8734. Relâche.  
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: 2455 de Maisonneuve 879-4349. Sam. "Man of Aran" (de R. Flaherty — américain 1934) 5.00 et "Salag 17" (de B. Wilder — américain 1963) 7.00 et "Chinatown" (de R. Polanski — américain 1974) 9.00 Dim. "The natty professor" (de J. Lewis — américain 1963) 5.00. "To be or not to be" (de E. Lubitsch — américain 1942) 7.00 et "Brief renouveau" (de L. Lean américain 1945) 9.00.

## Émissions en noir et blanc

CFTM 10	
8.55	Horaires-bienvenue
9.00	Fantôme Inde
9.30	Super car
10.00	Michel Vaillant
10.30	Captaine Scarlet
11.00	Joe 90
11.30	La famille Stone
12.00	Bon week-end
2.00	Papa à raison
2.30	Sur les matelas
3.00	Horizon sports
4.00	La soeur volante
4.30	Cet arrive cette semaine
5.00	A l'heure olympique
6.00	Disco tournée
7.00	Les grands spectacles
"Les jeunes loups" (drame psychologique) American 1969	
9.30	Sam Cade
10.30	Les nouvelles TVA
11.00	La couleur du temps
11.25	Sans pantoufles
"Histoire aux abois" (drame) — Américain ■	
"Sans pantoufles"	
1.00	Le jeu de la vérité" (policier) — Français 1961 ■
2.30	Le 10 infos infomix

## CBMT 6

11.00	The Flaxton Boys
11.30	Klabiane
12.00	Parade
1.00	Seaside Street
2.00	Equipe grand prix
4.00	(TBT) Saturday News
4.55	World of sports
5.00	Adventures in rainbow county
7.00	9.00 Beth

CFCF 12	
8.00	University of the Air
9.00	The Community
9.30	Circle Square
10.00	Kidstuff
11.00	Waterville Gang
11.30	The Flintstones
12.00	Star Trek
1.00	Station closing

CBMT 6	
11.00	TV National News
11.30	U.S. open golf
11.45	Pulse
12.00	The Twelve midnight movie
"Hillington grand" (drame 1971) Sign-off	

## RADIO-QUÉBEC 17

19.00	Cine-plus
"The phantoms" de Jerzy Kawalerowicz — américain 1958	

## DIMANCHE

CBFT 2	
8.55	Ouverture et horaire
9.00	Yogi et compagnie
9.30	Le Roi Lou
10.00	Le jour du Seigneur
11.00	Rencontre
11.30	Vers l'an 2000
12.00	La semaine verte
"L'agriculture à Mirabel"	
1.00	Un hier a demain: "Pirasso"
2.00	L'univers des sports
3.00	L'heure des quilles
4.30	Le Francophonissime
5.00	Second regard
6.00	La question
6.30	Tejojournal
6.55	La vie qui nous entoure
7.00	Le dossier secret des trésors
7.30	La petite patrie
7.50	Les beaux dimanches
"Qu'est ce que l'en pensent toi?"	
8.30	Le plus beaux dimanches
"Les jeux olympiques, reflets de l'histoire — Les Jeux terribles, 1936"	
9.30	